



EX



*Paroisse de Manis*

RECUEIL DES LETTRES

DE LA

Vénérable Anne-Marie Javouhey

---

TOME TROISIÈME

*Nihil obstat.*

Angelus MARIANI, s. c. Adv.

● Sac. Rit. Congregationis Assessor.

*Imprimatur.*

Parisiis, die 28<sup>a</sup> Decembris 1912.

H. ODELIN,

v. g.





LA VÉNÉRABLE ANNE-MARIE JAVOUHEY APPORTANT AUX NOIRS LES BIENFAITS DE L'ÉVANGILE

*Tableau composé à Rome par Gonella,  
à l'occasion de l'Introduction de la Cause de la Servante de Dieu (11 février 1908).*

# RECUEIL DES LETTRES

DE LA

Vénérable Anne-Marie JAVOUHEY

*Fondatrice et première Supérieure Générale*

DE LA

Congrégation de Saint-Joseph de Cluny



TOME TROISIÈME

PARIS

IMPRIMERIE J. MERSCH

17, VILLA D'ALÉSIA, 17

1913



## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Le troisième volume des Lettres de la Vénérable Anne-Marie Javouhey commence en 1833 et se rapporte à son second séjour à Mana et à ses épreuves surnaturelles les plus douloureuses. Mais ses lettres montrent que les épreuves ne purent briser son énergie parce que, recevant de Dieu « assez de croix » pour « se tenir dans l'humilité », elle gardait toujours, dans l'espérance en Dieu, la certitude « et la joie » de l'œuvre accomplie. La volonté de Dieu dont sa vocation lui donnait une intuition profonde passait avant la volonté des hommes, et s'inspirant du Psalmiste (1), elle aurait pu dire : « Mon Dieu ! à la première page du livre de ma vie, il a été écrit que je n'accomplirais que votre volonté. »

Sur l'initiative de l'amiral Duperré, ministre de la Marine, la Vénérable est officiellement chargée par le Gouvernement de Juillet de la mission de civiliser, éduquer, christianiser les noirs enlevés aux vaisseaux négriers et transportés à la Guyane, officiellement libérés mais restés sauvages, la plupart repris de justice et marrons. En deux ans, la Vénérable, « grâce à un régime doux, charitable et religieux », arrive à en faire « des hommes honnêtes, paisibles, laborieux » (2).

Mais aussi quelle prudence, quelle sagesse, quel sens profond de la colonisation ! d'abord son indépendance complète ; puis la concentration des nègres à Mana ; leur éloignement des blancs ; son achat de négresses dans son escale au Sénégal ; son système d'éveiller graduellement en premier lieu la bonté chez ces êtres frustes, puis l'intelligence, enfin le souci et le désir d'une éducation meilleure.

Tous les gouverneurs de la colonie, tous les ministres français, toute la Maison Royale expriment leur admiration.

1. XXXIX, 8, 9.

2. Rapport officiel de Lamartine.

Cependant la Vénérable luttait là-bas contre de sournoises haines : celle des chefs d'entreprises et des blancs de Cayenne qui perdaient, avec l'affranchissement des nègres, une main-d'œuvre exploitable à merci et qui allèrent jusqu'à attenter à sa vie.

Mgr l'Évêque d'Autun avait d'abord autorisé le départ de la Vénérable (1). Mais voulant peut-être — connaissant le dévouement de la Fondatrice pour la cause des nègres — obtenir d'elle, à la faveur des circonstances, une concession impossible dans un conflit de juridiction où d'ailleurs plusieurs de ses collègues de l'épiscopat ne pouvaient donner raison à l'Ordinaire d'Autun, Mgr d'Héricourt rétracta sa parole au dernier moment.

Or, tous les engagements étaient pris par le Gouvernement et, sur l'ordre du ministre des Affaires Ecclésiastiques, la Vénérable dut partir.

Là-bas les épreuves allaient venir : maladie très grave, mort de sa deuxième sœur, la R. M. Marie-Thérèse, et surtout l'interdiction des sacrements prononcée par le préfet apostolique de la Guyane sur une influence venue de France.

Le cœur de la Vénérable se révéla alors dans sa vaillance : « Que j'ai eu de peine à supporter l'outrage !... » ; dans sa sérénité : « Mon âme est calme et tranquille » ; dans son esprit de sacrifice : « Je suis heureuse quoique sur la croix. »

Elle avait pourtant mené au succès une entreprise difficile et semée d'embûches. Son œuvre appartient aujourd'hui à l'histoire de la colonisation française.

Mais de toutes ses lettres, celles qui plairont le plus à ses filles, ce sont celles, précises, attentives, où la Fondatrice impose ses directions et prodigue ses conseils.

« Là où il n'y a pas de chef, le peuple se précipite à la ruine ; le salut est là où sont multipliés les conseils. » (Prov., XI, 14.)

X...

1. Voir 1<sup>er</sup> vol. *Lettres de la Vénérable Anne-Marie Javouhey*. Lettre 157<sup>e</sup>, p. 326.

## LETTRE 337<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE

Supérieure au Sénégal

*La Mère Fondatrice lui annonce son arrivée en rade.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

En rade de Saint-Louis, 13 janvier 1836, vendredi (1).

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Me voici, par la grâce de Dieu, bien près de vous; j'espère vous embrasser demain samedi. Nous ne devons rester que quatre jours ici; c'est bien peu, mais nous tâcherons de les si bien employer qu'ils nous suffiront pour notre mutuelle consolation. Nous ne descendrons que peu de monde, à cause de la difficulté de la barre.

Nous amenons un bon vicaire à votre digne Père. Présentez mon profond respect à M. le Gouverneur; qu'on nous envoie de bons pilotes, car j'ai bien peur. S'il était possible d'envoyer une quinzaine de poules pour l'état-major, vous me feriez bien plaisir; envoyez aussi du mil pour les nourrir.

Adieu, j'ai mal au cœur, nous roulons beaucoup.

Toute à vous.

1. La Vénérable s'était embarquée sur *la Recherche*, commandant Tréhouard, devenu plus tard amiral. Comme on présentait un jour au commandant Tréhouard le général Javouhey dont le père, Louis, avait accompagné la Mère Fondatrice à Mana : « Ah ! lui dit-il, vous êtes parent de la Mère Javouhey ? Quelle rude femme ! c'était mon plus vieux matelot. » (Essais de colonisation à la Guyane française, par le général Javouhey.)

LETTRE 338<sup>e</sup>

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY

Supérieure à Limoux

*Maison du Sénégal. Parents des jeunes Africains.*

Sénégal, janvier 1836.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Vous recevrez avec plaisir l'assurance que nous avons fait un bon voyage sans avoir souffert du mauvais temps. J'ai revu le Sénégal avec un extrême plaisir. Mes Sœurs vous diront comme cette intéressante maison va bien : la règle s'y observe, l'ordre y règne partout, les Sœurs y sont vénérées, on n'y parle que de la Congrégation. Elles sont unies au tronc de l'Ordre, elles ne périront pas. Le préfet apostolique a reçu des avis de Sa Grandeur d'Autun ; il ne m'en a dit qu'un mot ; je lui ai répondu que les anciens Statuts suffisaient, qu'on n'en voulait pas d'autres, que Mgr d'Autun pouvait diriger le spirituel, mais que le temporel n'était pas de son ressort. Cela a fini là.

Je vous donnerai de nos nouvelles aussitôt notre arrivée à Cayenne. Vous serez bien contente de recevoir nos deux chères filles, les Sœurs Thérèse et Pélagie, elles peuvent vous être très utiles quand leurs santés seront rétablies. J'ai vu les parents de David (1) ; sa nourrice était si heureuse de recevoir de ses nouvelles qu'elle ne savait comment me témoigner sa joie ; elle m'a dit : « Quand il sera prêtre, j'irai le servir. » Le bon père de Moussa était bien fâché de ne pas recevoir de lettre de lui, mais enfin, je me suis chargée de le consoler. Nos enfants sont malheureux parce que Sabrou (2), croyant mourir bientôt, a mangé tout son avoir ; à présent il sert les autres, et la mort ne vient pas assez vite. Diouga est devenu voleur, les mauvaises compa-

1. David Boilat et Pierre Moussa, nommé plus loin, tous deux indigènes, étaient depuis plusieurs années au séminaire de Limoux, y faisant la consolation de l'aumônier, M. Vidal, et l'édification de tout le monde. Ils devinrent prêtres. Voir lettre 423<sup>e</sup>, notes 1 et 2, quelques détails sur eux.

2. Sabrou ainsi que Diouga et Jean, dont on parlera plus bas, sont des noirs connus de la Vénérable.

gnies l'ont perdu. Il est en prison; on voulait le faire sortir pour me voir, il n'a pas voulu. Jean, l'aîné, va très bien. Tout cela ne me décourage pas; je crois que nous réussirons à faire quelque chose de bien à Mana parce que c'est l'œuvre de Dieu.

Mille choses respectueuses et pleines d'affection au digne M. Vidal et puis à nos chères et bien-aimées filles; qu'elles prient toutes pour moi.

Le bon père Moussa sort d'ici, content comme un roi; il sera enchanté que son fils devienne un bon et saint prêtre et me charge de le lui dire; il se porte très bien. Nous allons emmener Diouga à Mana pour le convertir.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi. On part..., toute à vous.



## LETTRE 339<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY

Supérieure à la Martinique

*Heureuse traversée. Établissements du Sénégal. Fondation à la Trinidad. Œuvre de Mana. Se plaint du silence des Sœurs de la Guadeloupe. Sollicitude de la Vénérable pour la Chère Mère Marie-Joseph. Conseils spirituels.*

Cayenne, 18 février 1836.

Ma bien chère et bien-aimée fille et amie,

Vous voyez par cette lettre que nous sommes arrivées à bon port; nous avons fait une heureuse et douce traversée. Je vous ai écrit deux mots du Sénégal et de Gorée où nous sommes restées dix jours en passant. J'ai trouvé les deux établissements charmants, sans être exempts de petites misères; il y a partout quelque mauvais caractère pour faire souffrir les autres. Chacune a de bonnes qualités, mais aussi des défauts qui troublent le bonheur dont on devrait jouir en servant Dieu, surtout des religieuses. Qu'il est pénible de voir perdre le mérite des sacrifices que nous faisons et que Dieu récompense souvent dès ce

monde ! Moi je me trouve si heureuse, si heureuse que je suis dans l'étonnement de rencontrer des religieuses qui se croient malheureuses.

Je suis enchantée du rétablissement de votre santé ; conservez-la pour mon repos, car je ne vis pas quand je vous sais malade. Et puis, vous avez donc envoyé nos chères filles à la Trinidad ! Dieu veuille que ce soit pour sa gloire ! Je crains un peu que cette maison ne soit pour vous un sujet d'embarras et de dépenses..., enfin, vous avez fait pour le mieux, Dieu fera le reste. On dit à présent qu'il faut préparer des sujets pour la Barbade, nous le ferons quand vous voudrez.

Nous allons mettre à exécution les projets que nous méditons depuis si longtemps. Je trouve les meilleures dispositions dans l'autorité et dans les noirs qui en sont l'objet. Nous avons toute la latitude que nous pouvons désirer pour cette œuvre importante, et nous sommes en nombre suffisant. Dans le cas où vous auriez besoin de bonnes Sœurs pour les emplois secondaires, nous pourrions vous céder trois ou quatre excellents sujets. Nous allons être 25 religieuses, c'est beaucoup ; nous n'avons aucun employé que notre neveu Javouhey (1) qui est à la solde du gouvernement comme officier de l'état civil ; il a 3.000 francs d'appointements. J'espère qu'il profitera de sa position et qu'il sera toujours un bon sujet, il nous rendra de grands services dans cette entreprise.

Je n'ai guère de temps, puisque le bâtiment part dans quelques heures, mais vous savez que nous avons souvent des occasions ; je vous tiendrai au courant de tout ce qui peut vous intéresser. Donnez de nos nouvelles à nos chères filles de la Trinidad, je leur écrirai toutes les fois que j'en aurai l'occasion. Donnez-moi beaucoup de détails sur leur établissement, leur position. Et puis, nos chères filles de la Guadeloupe, que font-elles ? Il me semble que je suis étrangère à cette maison ; j'ignore tout ce qui les regarde, comme si elles n'étaient pas mes filles ; si vous êtes contentes d'elles, je me consolerais. Donnez-leur de mes nou-

1. Louis Javouhey, père du général, et dont il est parlé au second volume des Lettres de la Vénérable (Lettre 162<sup>e</sup> — Note 3.)

velles, dites-leur que malgré leur indifférence je les aime comme des enfants qui me trouveront toujours dans le besoin.

Je vous remercie des offres obligeantes que vous me faites. Je ne m'occupe pas autant de nos besoins à nous que de ceux de ma bonne sœur Marie-Joseph ; c'est elle que je désire secourir ; je voudrais porter toutes ses peines. Mais Dieu est là ; elle a tant de vertu ! Elle ne voit que la sainte volonté de Dieu dans tout ce qui lui arrive. Tâchez, je vous en supplie, de l'aider le plus que vous pourrez ; de mon côté, je m'occuperai sans cesse d'elle.

Nous avons à vous envoyer deux ornements pour la Trinitad, puis de la gomme et des chaussures ; ce sera par la première occasion, parce que tout cela est parti pour Mana, et moi je suis à Cayenne. Comme ces objets se gardent, nous ne risquons rien.

Mille choses aimables à nos chères filles ; je n'ai pas le temps de les nommer, mais elles savent que je les aime toutes de tout mon cœur. Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille ; efforçons-nous d'acquérir l'esprit de notre saint état, de l'inspirer à celles que Dieu nous a confiées. Mon Dieu ! que je trouve qu'il est facile d'oublier le but de notre vocation ! comme les défauts grandissent, comme les vertus s'oublient ! La mort s'avance à grands pas ; ah ! que nous n'ayons pas les mains vides en nous présentant à notre céleste Époux ! Tâchons d'être des saintes si nous ne voulons pas être des réprouvées toute l'éternité.

Adieu, toute à vous.



## LETTRE 340<sup>e</sup>

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET

Supérieure à Rouen

*Exécution des projets de Mgr d'Héricourt. La Mère Fondatrice embarque les noirs pour Mana ; dispositions de ces derniers. Projets de la Vénérable.*

Cayenne, 15 mars 1836.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Un bâtiment part pour Rouen, je veux en profiter pour vous dire un petit bonjour. C'est vous apprendre que nous sommes

heureusement arrivées, après une courte traversée. Il me semble que je suis aussi près de vous qu'à Paris; écrivez-moi par tous les bâtiments qui partiront de Nantes et du Havre.

Je viens de recevoir des nouvelles de notre très chère sœur Marie-Joseph; Mgr d'Héricourt a exécuté son projet; nos chères enfants de Paris n'ont plus le Saint-Sacrement dans leur chapelle (1). Hélas! c'est un triste procédé! punir des innocentes pour satisfaire un amour-propre offensé! Je ne me tracasserai pas pour cela; je mets toute ma confiance en Dieu, demandant la patience pour moi et pour les miens. Tâchez de donner toute consolation à votre bonne Mère Marie-Joseph; soutenez-la dans ses peines, aidez-lui le plus que vous pourrez, elle en a grand besoin. De mon côté, je suis bien heureuse que le bon Dieu m'ait choisie, malgré mon indignité, pour une aussi sainte entreprise! C'est son œuvre, j'espère la conduire à bien, parce que je compte sur son assistance.

Déjà deux bâtiments sont partis pour Mana, j'attends pour en faire partir un troisième; tous les noirs voudraient nous suivre en même temps, ils ne veulent pas rester après moi; pauvres gens! si vous voyiez leur dénuement, leur joie de sortir de l'esclavage! Nous avons 111 enfants au-dessous de douze ans, 200 femmes de dix-huit à trente ans, et 200 hommes du même âge. Tous les pauvres vieillards demandent comme une faveur de venir mourir auprès de nous. Oh! que je suis heureuse de pouvoir être utile à un peuple si doux et si malheureux!

Je vous donnerai des nouvelles quand nous aurons des occasions. Nous allons faire deux maisons d'éducation; le temps sera partagé entre la religion, l'instruction et l'agriculture; nous vivrons de riz, de fruits et de poisson; nous boirons l'eau limpide de la rivière; nous vivrons loin du monde et de ses séductions aussi bien que de ses vices. Mon Dieu! qu'on est heureux quand on connaît la vanité des choses de la terre et que le cœur

1. Dans cette circonstance, M. Hyde de Neuville, ancien ministre, écrivit à Mgr de Quélen pour obtenir la levée de l'interdit de la chapelle. Le prélat ne voulut rendre ses faveurs qu'à la condition que les Supérieures signeraient une lettre de désapprobation de la conduite de leur Fondatrice. A de telles conditions, elles préférèrent souffrir et se taire.

15  
mars  
1836

n'y est pas attaché! Je me réjouis de me faire pauvre avec les pauvres; nous ne sommes qu'un moment sur la terre, pourquoi donc nous y attacher?

Donnez de nos nouvelles à toutes nos chères filles de Rouen, Darnétal et Quevilly. Priez toutes pour votre Mère qui ne vous oublie pas. Présentez mon humble respect à votre digne Père M. le Curé; je le supplie de vous continuer ses soins charitables, Dieu en sera la récompense.

Adieu, ma chère et bonne fille, tâchez de corriger les défauts de celles qui vous sont confiées, mais ne les renvoyez que dans l'absolue nécessité. Je vous prie de dire mille choses aimables à M<sup>lle</sup> Arton ainsi qu'à notre chère Sœur Bathilde. Je voudrais bien que ma sœur Joseph l'adoptât pour sa fille, nous serions sœurs.

Toute à vous, pour toujours.



## LETTRE 341<sup>e</sup>

A LA SŒUR ÉMILIENNE BOTTON, SUPÉRIEURE  
ET AUX SŒURS DE CLUNY

*Œuvre de Mana, ses espérances. Admission des sujets dans la Congrégation. Confiance en Dieu. Demande de prières.*

Cayenne, 13 mars 1836.

Mes bien chères et bien-aimées filles,

Je profite avec plaisir de l'occasion de Jolivet pour vous annoncer notre heureuse arrivée à destination. Nous venons de commencer la sainte entreprise que Dieu nous a confiée dans sa miséricorde. Un bâtiment vient de partir pour conduire 55 noirs et les vivres pour Mana. Si vous saviez quelle joie, quel bonheur ils ont montrés en recevant la bonne nouvelle de leur délivrance de l'esclavage! De mon côté, je bénis mille fois la divine Providence et la remercie de m'avoir choisie pour une œuvre aussi belle.

Que je serai heureuse si je parviens à leur faire connaître et

servir Dieu que les blancs se font un jeu d'abandonner ! Je ne doute pas qu'ils ne soient appelés à remplacer tant de mauvais chrétiens qui ont été leurs bourreaux et toujours un sujet de scandale pour eux. Que je serai heureuse de vivre parmi ces malheureux, de leur apprendre leurs devoirs envers Dieu et envers la société. Cette tâche paraît difficile et même impossible pour ceux qui ne voient que la créature à la tête de l'entreprise ! mais quand on pense que c'est l'œuvre de Dieu, quand on ne compte que sur lui, le succès devient certain. Priez-le, mes bien chères filles, que mes péchés ne mettent pas obstacle à ses desseins de miséricorde pour un peuple si malheureux.

Je viens de recevoir l'état des enfants qui nous sont confiés : 53 petits garçons au-dessous de douze ans et 58 petites filles du même âge. Nous allons prendre tous les moyens que la sagesse commande pour les bien élever ; je me réjouis de les bien faire soigner, aidez-nous de vos prières, et puis préparez-nous de bons sujets.

Ma chère fille, je désire qu'on ne fasse aucun nouvel établissement en France avant trois ans ; à mesure que les jeunes novices feront leurs vœux, elles passeront à la maison de Paris, si elles ont de bonnes dispositions pour acquérir ce qui est nécessaire à l'éducation. Si, au contraire, elles ont peu de dispositions, recevez-les difficilement ; il y a toujours assez de sujets médiocres. Pour les Sœurs converses, il en faut, mais peu, et avec une bonne vocation, de la santé et de la force.

J'espère que tout ira bien pendant mon absence, que je vous retrouverai fidèles à vos premiers engagements. L'orage ne dure qu'un temps ; souvent il sert à dissiper les vapeurs qu'un trop long calme engendre. Il n'y a que les arbres sains jusqu'à la racine qui tiennent debout ; tout ce qui est vicié tombe et demande à être remplacé ; nous le remplacerons... Je n'entre pas dans d'autres détails qui seraient trop pénibles. Je laisse à Dieu le soin de conserver son œuvre.

Ma bonne Sœur Marie-Thérèse (1), j'ai vu vos anciennes

1. Sœur Marie-Thérèse Griffaut, maîtresse des novices.

amies, elles se font vieilles, mais elles vous aiment toujours avec la même ardeur; la bonne M<sup>me</sup> Thierce, M<sup>mes</sup> Besse et Tonnade; enfin le bon M. Violot se porte à merveille et travaille plus que personne; il a la confiance du pays, je l'ai revu avec plaisir. Tâchez, ma chère fille, de bien élever vos jeunes novices; ne soyez pas trop facile à les recevoir. Éloignez toutes les vocations mal assurées et puis qu'on ne fasse pas de vœux pour plus d'un an pendant mon absence (1). J'espère ne pas rester plus de deux ans et quelques mois; ce sera bientôt passé.

Mille choses aimables à toutes les dames de l'hôpital, en particulier à ma bonne Mère Nonin. Ah! dites-lui qu'elle continue à prier pour sa vieille amie qui ne l'oubliera jamais. Dites, oh! dites à votre digne pasteur (2) que je compte sur sa promesse; nous parlons souvent de lui avec le bon M. Lagrange qui se fait chérir de tout le monde. Présentez-lui mon respect; je le prie de m'écrire, mettez sa lettre dans la vôtre et adressez-les à Nantes en les affranchissant. Adieu, mes chères filles.



## LETTRE 342<sup>e</sup>

A M. LAURENS DE CHOISY

Gouverneur de la Guyane française

*État de la colonie. Produits du sol. Logements à préparer. Dentrées à céder. Sollicitude de la Vénérable pour les noirs.*

Mana, 18 juillet 1836.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous informer que notre petite colonie va très bien, chacun est à son devoir avec plus ou moins de zèle, selon son état de santé et ses forces. Il y en a beaucoup d'usés par les misères de l'esclavage; n'importe, j'ai la ferme confiance

1. Pour la raison que Mgr d'Héricourt exigeait que, dans la formule des vœux faits à Cluny, on lui promit *pleine et entière soumission*.

2. M. l'abbé Rocault, curé de Cluny, qui s'est montré jusqu'à la fin le soutien et le défenseur de la Vénérable.

que le ciel bénira nos travaux et que le gouvernement sera heureux de voir sa sollicitude couronnée d'un heureux succès. Tout mon désir est de répondre à la confiance dont il a bien voulu m'honorer, là se borne mon ambition.

Nos travaux vont très bien ; bientôt nous aurons assez de vivres de plantés pour assurer la subsistance des 700 personnes dont je suis chargée. Nous avons 50 carrés de terre préparés et plantés, pour la plus grande partie, en manioc et en bananes. Les rizières sont moissonnées et seront ensemencées en décembre. Nous commençons l'abattis de 30 carrés pour le manioc à la Terre-Rouge où se fera le premier village des noirs libérés. Cette position est charmante et très bonne pour le sol et la salubrité ; il ne faut que deux heures pour venir à Mana.

A présent que nous nous sommes occupés de vivres, il faut penser à loger tout le monde ; ce n'est pas une petite affaire, surtout pour ne pas avoir ensuite à recommencer. Nous n'avons pas de charpentier ; je fais l'architecte, mais je ne peux pas faire les bois. Nous attendons avec impatience l'atelier du Gabaret (1). Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de nous l'envoyer le plus tôt possible. Le bâtiment qui nous l'amènera apportera 10 milliers de riz, la moitié de morue et un boucaut de tabac. Avec cette augmentation de vivres nous en aurons pour cinq mois, pour les noirs et les blancs. Nous avons en ce moment, dans nos magasins de Mana, 28 milliers de vivres pour les noirs. Nous pourrons, Monsieur le Gouverneur, céder pour l'approvisionnement de Cayenne 25 milliers de riz et 12 barils de porc au prix de la place. Je crains qu'ils ne se gâtent dans nos magasins qui sont très petits. Si Monsieur l'Ordonnateur accepte ma proposition, il pourra s'arranger avec ma Sœur la Supérieure, je lui en dis un mot.

Je vous prie, Monsieur le Gouverneur, de donner des ordres afin que l'on procure aux noirs de bons outils ; les derniers sabres d'abattis (2) sont tous cassés ; les houes ne valent rien

1. Groupe de noirs affectés au défrichement de cette station.

2. Grands coutelas dont les noirs sont toujours munis, soit pour leur travail, soit pour se défendre contre les bêtes dangereuses.

non plus. Dans notre éloignement il nous est impossible de nous en procurer d'autres. Je connais la bonté de votre cœur, il ne blâmera pas la sollicitude d'une mère pour ses malheureux enfants.



## LETTRE 343<sup>e</sup>

A M. L'ABBÉ GONDIN, CURÉ DE CHABEUIL

*Affaire d'Autun. Vocations. Bonheur de se dévouer aux noirs.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 20 août 1836.

Mon très digne Père,

Vous allez donc la revoir cette chère et bien-aimée fille (1) que vous désirez depuis si longtemps. Elle vous dira elle-même comment Dieu manifeste sa bonté envers tant de malheureux confiés à nos soins. Oui, c'est l'œuvre de Dieu ! les plus grands obstacles s'aplanissent et l'œuvre de Dieu s'opère malgré la malice des hommes qui voudraient l'empêcher. Vous savez, mon bon Père, tout ce que Mgr l'Évêque d'Autun a fait contre le repos d'une Congrégation à laquelle il voulait s'imposer, comme si ce fût un domaine qu'il eût acquis ; on voit bien qu'elle ne lui avait rien coûté puisque de la détruire est pour lui un jeu ; il la sacrifierait sans regret si Dieu ne montrait de toutes parts que c'est son œuvre, qu'il la soutiendra. Vous me direz peut-être que je ne devais rien signer et vous avez raison ; mais ne savez-vous pas combien j'étais peu en garde contre les procédés d'un évêque ? Dieu a permis qu'il se prenne lui-même dans ses propres filets ; aussi je jure de ne me conduire jusqu'à ma mort que d'après nos anciens Statuts déjà approuvés par de saints évêques et par le gouvernement. N'est-ce pas à la sagesse de ces mêmes Statuts que nous devons la prospérité toujours croissante et le repos de la Congrégation qui excite tant d'envie ?

1. Sœur Tharsille, particulièrement connue de M. l'abbé Gondin.

Si vous avez de bonnes jeunes personnes qui aient une vraie vocation, envoyez-les à ma bonne sœur Marie-Joseph à Paris, vous les ferez connaître à ma Sœur Tharsille. Je l'engage à vous dire tout ce qui peut vous intéresser dans notre position sur l'œuvre que le ciel nous a confiée. Je suis contente, heureuse autant qu'une créature peut l'être sur terre ; j'aime mon sort, j'en chéris jusqu'aux peines. Je vois dans l'avenir tout le bien que peut procurer cette grande et sainte entreprise. Si vous voyiez la simplicité de tous ces malheureux, comme ils sont disposés à aimer le bon Dieu ! Ah ! mon bon Père, si vous étiez ici !...

Ma Sœur Tharsille vous dira que j'ai bien à faire, pardonnez-moi donc si je vous écris rarement ; priez bien pour moi et écrivez-moi souvent et longuement.

Adieu, mon très digne Père, comptez que ma reconnaissance envers vous sera éternelle.

Votre très humble servante.



## LETTRE 344<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL ROSAMEL,

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*État de la mission. Bonnes dispositions des noirs. La Vénérable sollicite la faveur de la future libération pour d'autres individus, en vue du mariage et du bonheur de la famille. Nécessité d'une goélette.*

Cayenne, 25 août 1836.

Monseigneur,

En prenant la liberté de disposer de quelques moments de votre temps, j'ai compté sur toute la bonté dont vous m'avez honorée jusqu'à présent, et sur tout ce que je sais que vous inspire d'intérêt la mission que vous avez daigné me confier.

J'ai déjà réuni à Mana les deux tiers des pauvres créatures dont Votre Excellence m'a remis le sort. La Providence a permis que je puisse trouver à leur procurer, et pour assez longtemps, une nourriture abondante malgré la cherté des vivres qui se fait

sentir dans la colonie. J'ai pourvu à leur logement provisoire par de grandes cases disposées les unes pour les hommes, les autres pour les femmes et les enfants, et j'ai fait délivrer à tous les vêtements qui leur étaient nécessaires.

Je bénis Dieu, Monseigneur, de ce que cette première installation ait pu avoir lieu sans les privations et les maladies qui accompagnent trop souvent les tentatives de colonisation ou la formation de grands établissements dans les colonies (1). Ce dont je remercie plus particulièrement la Providence, c'est que ces nègres sentent le bonheur de leur position ; une parole calme leur inquiétude ou ramène leur espérance ; je ne m'étais point attendue à tant de docilité et de confiance de la part de créatures si grossières. L'œuvre intéressante dont vous m'avez fait l'humble instrument marche donc à grands pas vers le but que vous vous êtes proposé. La gloire en est toute à Dieu et après lui, à vous, Monseigneur, qui avez soutenu cette œuvre de charité et de justice contre les injustes réclamations et les calomnies même auxquelles elle a été en butte.

J'attends que le nombre de nos nouveaux colons soit au complet pour les soumettre à des essais de règlements appropriés à leur faible intelligence et à leur nouvelle position. Jusqu'à présent je me suis placée comme une mère au milieu de sa nombreuse famille ; maintenant l'ordre règne par le seul effet de la persuasion. Par exception pourtant, j'ai eu à faire punir de quinze coups de fouet deux de ces nègres qui s'étaient rendus coupables de vols, légers sans doute, mais dont l'impunité aurait été d'un exemple lâcheux ; ce cas ne s'est plus représenté heureusement. J'espère n'avoir plus besoin à l'avenir de cet instrument de correction, et que la religion et la morale suffiront pour maintenir tous les membres de cette famille dans la route du bien où ils paraissent entrer de si bon cœur.

Je me fais une douce occupation, Monseigneur, de faire pénétrer dans les âmes de mes nouveaux enfants les vérités de notre

1. Dès 1836, la Vénérable avait fait venir à Mana le docteur Vergès pour donner ses soins à la colonisation. (Essais de colonisation à la Guyane française, par le général Javouhey.)

sainte religion, source de toute consolation. Un grand nombre d'entre eux ont pu déjà recevoir, dans des dispositions vraiment édifiantes, le sacrement de baptême et ont fait leur première communion. Aussitôt que l'ordre sera bien établi et que la répartition de ces nègres par villages aura pu être faite, suivant les facultés et les dispositions particulières de chacun d'eux, je m'empresserai de faire régulariser par le mariage les affections anciennes ou celles que cette réunion aura pu faire naître avec quelque convenance parmi eux.

Le spectacle d'un tel bien-être me fait regretter vivement, Monseigneur, qu'il ne puisse être le partage des individus de l'atelier colonial, qui, mariés à ceux qui sont dans le cas de m'être remis, seront forcés, si l'ordre de choses adopté par l'administration se maintient, de vivre séparément, eux et leurs femmes, dans un état que la morale et la religion réprouvent également. Le sort de cette classe d'individus avait inspiré un vif intérêt aux membres de la commission chargée d'examiner le projet d'établissement des noirs libérés à Mana, et les avait déterminés à donner un avis favorable pour leur réunion à cet établissement. Je crois que les ordres ministériels n'en ont pas fait mention.

Ma sollicitude se porte encore tout entière, Monseigneur, sur les nègres ou négresses de cet atelier qui, sur la promesse que l'administration leur a faite de les marier, à une époque indéterminée, avec des individus aujourd'hui destinés à l'établissement de Mana, se sont liés d'affection entre eux et ont eu des enfants. J'adresse au ciel les plus ferventes prières, Monseigneur, pour que les déchirements de cœur et les découragements qui naîtront inévitablement de la séparation des malheureux de ces deux catégories, et le sort des pauvres enfants qui sont nés de liaisons favorisées par l'administration, vous paraissent dignes de votre protection et vous disposent à étendre sur eux le bienfait dont leurs anciens compagnons d'infortune sont déjà en possession.

Dans la liste des secours qu'il avait été jugé nécessaire d'accorder aux nouveaux colons, on a eu à comprendre un moyen de transport pour les nombreux objets qu'il convenait d'apporter à

Mana, ou d'en exporter dans l'intérêt des colons. La nécessité d'une goélette devient de plus en plus pressante, et j'ai recours à la protection de Votre Excellence pour qu'il y soit pourvu. Dans le but de ne causer à l'administration aucune des tracasseries que nécessiterait la construction de cette embarcation à Cayenne, j'ai pensé, Monseigneur, qu'il pourrait vous convenir de m'accorder pour cette construction que je ferais opérer à Mana, une somme que je crois pouvoir évaluer à 12.000 francs. J'ose espérer que cette évaluation ne vous semblera pas exagérée et que vous ajouterez ce nouveau bienfait à tous ceux dont vous avez comblé les noirs enfants que vous m'avez confiés.

J'ai l'honneur d'être, etc...



### LETTRE 343<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

*Projets et espérances pour Mana. Docilité des noirs. Sollicitude pour la Chère Mère Marie-Joseph.*

Cayenne, 28 août 1836.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Que j'ai été fâchée du départ de ma bonne Sœur Stanislas, sans la voir et sans vous écrire ! J'avais le projet de la garder près de moi et de vous envoyer ma bonne Sœur Nathalie qui désire aller près de vous. J'attends le mois d'octobre, novembre ou décembre pour la faire partir, elle vous sera plus utile qu'à nous ; elle n'aime pas beaucoup les noirs et elle sera mieux à la tête d'une maison d'éducation ; c'est une excellente religieuse. Ma Sœur Tharsille vient de partir pour France à cause de sa santé. J'ai écrit à ma sœur Marie-Joseph en lui envoyant 1.600 francs que vous devez payer à l'acquit de Sœur Isabelle ; je l'ai grondée de vous avoir donné cet embarras, surtout au moment où vous veniez d'envoyer en France une assez forte somme.

Ma bien chère fille, vous vous tourmentez pour moi qui suis

si heureuse d'adoucir tant et de si grandes infortunes. Ah ! ne me plaignez pas, envie<sup>z</sup> plutôt mon sort qui est vraiment digne d'envie. Que vous dirai-je, sinon que le bien qui s'opère parmi nos enfants noirs surpasse de beaucoup nos espérances ; ils sont dociles, obéissants, aiment la religion qu'on travaille à leur faire connaître ; c'est pour eux une nouvelle vie qui les enchante.

Je pars avec 100 personnes, ce qui mettra notre famille à 600 membres ; en janvier nous prendrons le reste qui sera de 150. Eh bien ! tout cela me donne moins de peine que 12 mauvais colons. Dans une année ou deux, ils seront instruits autant que leur position le permet, et puis les établissements seront dans le meilleur état.

Je voudrais vous voir engagée avec M. Cléret (1) ; mais non, je réfléchis, vous êtes trop utile où vous êtes ; ma pauvre Sœur Onésime aurait toute la charge qui n'est pas mince ! Sachons nous priver pour un plus grand bien.

15 septembre.

C'est à Mana que je termine cette épître sans savoir quand elle vous parviendra ; Dieu le sait. Nous sommes arrivées à bon port ; nous avons trouvé la moitié de mes Sœurs en retraite, sans pouvoir en obtenir une parole. Le travail retombait sur un bien petit nombre déjà fatiguées ; mais le bon Dieu nous a donné force et courage ; tout s'est bien passé, chacun est à sa place. La retraite a duré dix jours, elle a fini ce matin.

Les nègres vont bien ; s'ils continuent, j'espère que dans une année tout ira à merveille. Chaque état se perfectionnera ; l'instruction sur la religion et sur leurs devoirs en fera de braves gens qui vaudront mieux que nous ; déjà un grand nombre nous étonnent par leur heureux changement. Il nous manque des prêtres portés de bonne volonté pour cette bonne œuvre, l'amour-propre n'y trouve rien. Ah ! si j'étais près de vous un jour seulement, comme nous causerions ! mais il faut attendre au printemps. On dit que nous aurons un vapeur, cela nous arrangerait

1. Il s'agit probablement d'une fondation.

bien. Si je pouvais vous visiter tous les ans et vous de même, oh ! que je me trouverais heureuse !

J'ai reçu des nouvelles de ma bonne sœur Marie-Joseph ; le bon Dieu lui donne un grand courage pour supporter les tracasseries suscitées par Mgr l'Évêque d'Autun. Je n'aime pas à y penser ; mais il aura beau faire, nous ne changerons rien à nos Statuts ; nous vivrons et mourrons dans la pratique des lois qui nous ont si bien soutenues jusqu'à ce jour.

J'espère envoyer nos appointements pour aider cette chère et bonne sœur. Ce sera pour le mois de janvier, tâchez de faire aussi tout ce que vous pourrez ; je sais que vous n'avez pas besoin qu'on vous le dise, votre bon cœur vous le dit assez. Si les vivres n'étaient pas horriblement chers, j'aurais pu envoyer le double ; mais la plus grande disette règne à Cayenne depuis six mois. Heureusement que j'avais acheté 140 milliers de riz, ce qui nous donne tranquillité pour l'année. Nous plantons force vivres ; et puis, confiance en Dieu fait dormir tranquille. Je m'attendais à plus de peines.

Javouhey nous donne beaucoup de satisfaction, il se conduit d'une manière admirable, priez pour lui ; il pense à se marier bientôt . . . . .

*La fin manque.*



## LETTRE 346<sup>e</sup>

PROJET DE LETTRE A M. LAURENS DE CHOISY

Gouverneur de la Guyane française

*La vénérée Mère lui demande une explication avant de faire son rapport.*

Mana, fin de 1836.

Monsieur le Gouverneur,

Je ne peux me décider à répondre aux questions que vous avez la bonté de m'adresser sur l'état de la colonisation, avant de savoir si la résolution de retirer les nègres du Roi en janvier

prochain est subordonnée à l'achèvement des travaux commencés ou non ; car si on devait les retirer avant d'avoir rien achevé, cela changerait entièrement le sort de la colonisation. Vous ne doutez ni de ma bonne volonté à remplir les vues du gouvernement, ni de mon courage pour vaincre les difficultés d'une pareille entreprise ; mais on n'a pas pensé en m'envoyant ici que je ferais la colonie à moi seule. . . . .

*La fin manque.*



## LETTRE 347<sup>e</sup>

A LA MÈRE ONÉSIME LEFÈVRE, A LA MARTINIQUE

*La Vénérable engage la Mère Onésime à faciliter le voyage de la Chère Mère Marie-Thérèse à Cayenne. Prospérité de l'œuvre de Mana.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 10 janvier 1837.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Qu'il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, que le temps me paraît long ! Oh ! profitez de cette bonne occasion pour m'écrire longuement sur tout ce qui m'intéresse de nos trois maisons. J'aime à savoir là-dessus votre opinion, et puis sur nos démêlés avec Mgr d'Autun qui veut à toute force nous détruire pour avoir le plaisir d'être notre fondateur. Mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Dieu qui nous a établies sans lui, veut en avoir toute la gloire.

Ne vous alarmez pas si je prie ma bonne Chère Mère Marie-Thérèse de venir passer trois mois près de nous. C'est afin de nous entendre sur les difficultés dont je viens de vous parler et d'écrire ensemble au Conseil pour soutenir les âmes faibles et chancelantes. Et puis, ma sœur verra par elle-même l'établissement de Mana et ce que Dieu fait pour ce pauvre et malheureux

peuple ; enfin elle ne restera que trois mois, vous savez que nous avons souvent des occasions.

J'enverrai à son retour un chargement de bois, nous en faisons de magnifiques. Tâchez, ma chère fille, de faire goûter ma proposition, c'est pour le bien général de la Congrégation. Je ne vous dis rien de nous ; ma sœur Isabelle vous parlera de tout ce qui peut vous intéresser. Je suis très heureuse ; les succès de l'œuvre surpassent mon attente ; les difficultés sans nombre s'aplanissent sans efforts. Oui, c'est l'œuvre de Dieu ! Une grande providence a veillé sur nous au milieu d'une disette désolante à laquelle Cayenne est en proie depuis six mois et qui ne paraît pas vouloir céder encore ! Le doigt de Dieu s'est montré sur nous ! O bonté infinie, comment reconnaître un tel bienfait ? qui peut refuser de croire à l'évidence ?

Que mon sort est heureux et digne d'envie ! Je suis appelée à nourrir et à vêtir les pauvres de Jésus-Christ, à leur tenir lieu de tout sur la terre, à leur apprendre à connaître Dieu et sa loi. Que cette entreprise est belle ! j'en sens tout le prix.

Vous allez faire tous vos efforts pour nous envoyer ma bonne Chère Mère pour deux ou trois mois. Je vous promets que cette mission sera utile et agréable, c'est pour le bien général ; vous ferez sa besogne et la vôtre pendant son absence. Que je serai heureuse de la voir ! Vous voulez me faire plaisir ? C'est la plus belle occasion que vous puissiez rencontrer.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous en Notre-Seigneur.



## LETTRE 348<sup>e</sup>

A LA MÈRE ONÉSIME LEFÈVRE  
ET AUX SŒURS DE LA MARTINIQUE

*Absence de la Chère Mère Marie-Thérèse. Mana. Nouvelles de France. Établissements pour les jeunes filles de couleur. Visite du prince de Joinville. Bonnes relations avec les autorités civiles.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 29 janvier 1837.

Mes bien chères et bien-aimées filles,

En arrivant à Cayenne, j'apprends qu'un bâtiment part pour la Martinique et qu'un jeune ami ira lui-même vous porter ma lettre ; recevez-le bien ; c'est un brave jeune homme qui nous a rendu tous les services possibles à bord de « la Marne » ; je l'estime beaucoup.

A présent, causons. Où est ma bonne Chère Mère Marie-Thérèse ? A la Trinidad ?... Enfin, s'il est nécessaire qu'elle y reste encore pour consolider cette maison, vous devez vous y résigner. Comme vous le dites, vous êtes vieille (1) ; donc vous n'avez plus besoin qu'on vous mène par la main.

Je suis bien contente que vos mauvaises têtes soient parties. Peu et bon, avec cela on fait beaucoup. Ne vous tourmentez pas, la Providence vous enverra des sujets ; formez bien vos jeunes Sœurs, faites-en de bonnes religieuses avant tout. La science ne fait pas le bonheur ; il faut, pour être heureuses, pratiquer les vertus de notre saint état.

Vous voulez que je vous parle de notre cher Mana. Nous continuons de bien aller ; l'habitation est superbe, les nouvelles plantations font l'admiration de tous ceux qui les voient ; nos nègres s'améliorent. M. Lagrange va revenir à Mana ; M. Terral sera bien content d'être avec lui. M. Lafond repart dans un mois avec sa nièce ; il est probable que vous les verrez. Je vous écrirai de nouveau.

Je viens de recevoir des nouvelles de France par ma bonne Sœur Bathilde. Cela ne va pas mal ; seulement deux maisons sont sans chapelle : le temps arrangera tout. Elles n'avaient pas encore reçu ce que vous et nous leur avons envoyé et étaient

1. La bonne Mère Onésime vécut jusqu'en 1884. Obligée de quitter l'ancienne et belle communauté du Mouillage à Saint-Pierre, elle s'installa avec ses filles, en 1883, dans la nouvelle communauté de la Consolation, ensevelie sous les ruines causées par l'éruption du Mont-Pelé, mai 1902.

pauvres : cela leur arrive si souvent ! Elles se plaignent de Sœur Léonce qui n'a pas montré l'ombre de bonne volonté pour remplir mes intentions ; c'est un lourd fardeau sur mon cœur ; j'ai bien de la peine à la comprendre. Elle vient de m'écrire une longue lettre comme elle aurait pu l'écrire à une étrangère : des mots, de belles phrases, et rien de ce qu'elle est obligée de me dire. Elle a fait un grand effort pour déclarer que, quelle que soit l'issue de nos affaires, elle nous resterait fidèle. Mon Dieu ! qu'il est pénible d'entendre de pareilles choses ! Ceci est pour vous. N'allez pas jeter l'huile sur le feu ; tout cela passera et je suis bien persuadée qu'il n'y a pas de malice, mais défaut de jugement, gloriole et le reste.

Je voudrais bien qu'on puisse faire les deux établissements demandés pour les jeunes filles de couleur de la Basse-Terre et de la Pointe. J'espère qu'en se gênant, on le pourra. Nous avons six Sœurs qui vont retourner en France et qui remplaceront celles qu'on doit envoyer.

Nous n'expédierons pas de bois cette année à la Guadeloupe ; nous sommes trop occupées à bâtir et nous employons tant de bois de charpente que cela nous occupe tout entières.

Nous nous préparons à recevoir le prince de Joinville ; il sera ici dans le courant de février, et chez vous en mars (1). Notre nouveau gouverneur me plaît beaucoup, notre ordonnateur encore davantage. J'aurai l'honneur de dîner avec Leurs Excel-

1. Le prince de Joinville, troisième fils du roi Louis-Philippe, embarqué sur la frégate *la Didon* en qualité d'officier de marine, visita en effet le bourg de Mana en février 1837. Le prince posa force questions à la Mère Fondatrice, surtout au sujet des projets de construction d'une église et d'un hôpital dont on lui présentait les plans. « Je vous demande pardon, dit-il à la Vénéérable, je vous fatigue peut-être, mais je dois me renseigner complètement parce que la Reine, ma mère, s'intéresse fort à votre œuvre et elle serait certainement peinée si je n'étais pas en mesure de lui répondre. » (Essais de colonisation à la Guyane française, par le général Javouhey.) — En quittant Mana, le prince se rendit à l'Acarouany et visita la léproserie. On lui avait parlé du dévouement et de l'esprit industrieux de la Sœur Alexis Danfert, laquelle n'ayant pas plus peur des armes à feu que des bêtes féroces, allait quelquefois à la chasse aux oiseaux dans les grands bois environnants. Son Altesse Royale, étonnée d'une si mâle énergie, ne crut rien faire de mieux que de lui offrir un beau et bon fusil dont elle ne manqua pas de faire usage. (Annales historiques de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny.)

lences demain ; aucune femme n'a encore eu cet avantage. Enfin, je les trouve très bien, c'est beaucoup !

Je voudrais vous charger de 1.000 francs à payer pour moi, fin de mars, au capitaine Victor ; il ira vous voir ; tâchez de les tenir à part, ce seront mes étrennes. Cela ne vous fâche pas, je pense. Envoyez la lettre ci-jointe à Charles ; s'il veut venir, demandez son passage par « la Loire » ; cela me ferait plaisir qu'il vint. Vous pourriez envoyer des lettres à ma Sœur Constance, elle serait si contente ! je crois qu'elle me boude, jamais elle ne m'écrit. Écrivez-nous longuement par « la Loire ».

Adieu, mes bien bonnes filles, toute à vous en Notre-Seigneur.



## LETTRE 349<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY

Supérieure à Bourbon

*Docilité des noirs pour leur formation religieuse et sociale. Séjour de la Chère Mère Marie-Thérèse à Cayenne. Difficultés avec Monseigneur d'Autun. Récitation de l'office en latin. Sentis, noviciat central de la Congrégation.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 17 février 1837.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Quelle belle occasion pour vous écrire ! M. d'E. quitte Cayenne pour aller à Bourbon, je le trouve bien heureux ; il vous verra, vous lui parlerez de nos entreprises. Il ne nous connaît que par la voix publique, mais comme il est bon, il ne vous dira pas de mal de nous. Croyez que je n'ai aucun regret d'avoir suivi l'inspiration divine ; tout me dit que nous réussirons à former les pauvres noirs à la vertu et au travail. Depuis un an que nous avons commencé, je n'ai eu aucun chagrin ; ils ont de beaucoup surpassé nos espérances. Nous les trouvons dociles, soumis, ne

désirant que de s'instruire de leurs devoirs. Notre position est admirable : nous pouvons faire le bien tranquillement, élever une nombreuse jeunesse, les éloigner des mauvaises occasions, les entourer de vertus, de bonnes habitudes, oh ! que nous sommes heureuses !

Ma bonne Chère Mère de la Martinique est près de nous depuis un mois. Ah ! s'il était possible de vous y voir un jour, quelle consolation ! Éloignons de nous cette trop flatteuse pensée, elle pourrait déplaire à Dieu qui nous veut séparées sur la terre pour nous réunir à jamais dans son sein. Reposons-nous sur cette douce pensée qui nous fera supporter courageusement notre séparation momentanée.

Il y a bien longtemps que je n'ai reçu un mot de vous ; je ne crois pas que vous m'aimiez moins, oh ! non ; mais c'est un peu de négligence. Je vous en prie, écrivez-moi souvent ; cela me fait tant de bien ; je suis aussi sensible qu'à vingt ans ! J'aime tant tout ce qui compose notre chère Société ! Si je ne vous écris pas souvent, c'est que je vis au milieu des bois avec mes pauvres sauvages ; il me semble que mes lettres ne peuvent jamais arriver jusqu'à vous.

Je ne veux pas entrer dans les détails des tracasseries suscitées par notre digne évêque d'Autun. Il voulait changer la Congrégation pour pouvoir la fonder à sa manière ; mais le bon Dieu n'a pas permis la destruction de son œuvre. Il la soutiendra comme il l'a établie ; prenons patience, tout s'arrangera. Ne changeons rien aux Statuts approuvés par l'autorité ecclésiastique et civile, seulement nous dirons l'office en latin parce que c'est du spirituel ; pour le temporel, les choses resteront comme l'indiquent nos Statuts.

Pour l'unité de noviciat, s'il n'y en a qu'un, nous demandons qu'il soit de préférence à Senlis et que la maison de Cluny reste un postulat. Comme maison principale du diocèse d'Autun, on y ferait une année de postulat et la seconde année se ferait à Senlis. La maison est parfaitement distribuée pour cela ; c'est le plus bel établissement de la Congrégation ; tout est disposé pour avoir au moins 50 novices et un pensionnat ; les jardins sont

magnifiques et d'un grand rapport. Cette maison nous reviendra à 100.000 francs meublée; mais c'est fini, nous ne ferons plus de dépenses. J'espère qu'on finira de payer cette année avec le secours de votre charité.

Ma sœur Marie-Joseph se loue beaucoup de votre générosité; continuez, ma bien chère fille, à mériter les éloges de cette très chère fille qui a tous les embarras sur le dos. Je fais de grands efforts pour mériter un semblable compliment, mais cela m'est difficile avec mes 700 bouches, dans une année de famine faite exprès pour exercer notre charité.

Qu'il y a longtemps que ma bonne Sœur Montet ne m'a pas écrit! qu'elle mette une lettre dans la vôtre, ainsi que ma Sœur Pélagie, Supérieure de l'hôpital; je voudrais en recevoir de toutes nos bien chères filles. Nous parlons souvent de vous toutes; chacune de nous se rappelle celles qu'elle connaît, et cela nous reporte au milieu de vous.

Parlez-nous de nos bien chères filles de Pondichéry. J'espère toujours aller vous voir, cette douce pensée me fait plaisir. Il me semble que ma bonne Sœur Xavier est dans son éternité...

*La fin manque.*



## LETTRE 350<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A CAYENNE.

*Bonheur de la Mère Fondatrice. Ses appréciations sur M. Macô et M. Lafond. Elle espère la visite du gouverneur à Mana. Questions matérielles.*

Mana, juillet 1837.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Cette lettre vous trouvera-t-elle encore à Cayenne? Je n'ose le penser ni le désirer, à cause de la mauvaise saison qui vous retiendrait malgré vous dans nos parages.

Je ne sais pas pourquoi tout le monde veut que je souffre, que

j'aie des croix... ce n'est que dans leur imagination ; car, croyez-moi, je suis la plus heureuse personne qui existe.

M. Macô ne convient point dans une communauté de femmes ; il est trop faible, trop impressionnable, mais je me console en pensant qu'il ne restera pas longtemps. Ne croyez pas pour cela que je désire M. Lafond ; non, mais je le recevrai pour l'amour de Dieu, dans l'espérance que les peines qu'il me cause serviront à mon salut. Vous avez bien fait d'en passer par où il a voulu ; mais sa conscience le lui reprochera un jour, et la mienne sera tranquille. J'aime à croire qu'il payera sa pension et les avances qu'on lui a faites.

J'espère que M. le Gouverneur viendra comme il nous l'a promis ; cependant il est difficile que ce soit pendant « les Glorieuses » (1), ce ne sera probablement que dans les premiers jours d'août. Nous ferons notre possible pour lui être agréable dans notre entreprise. Si je pensais que ma lettre le trouvât encore à Cayenne, j'aurais l'honneur de lui écrire, mais elle ne l'y trouverait probablement pas. Au reste, s'il n'était pas parti, je vous prierais de lui rendre une visite de ma part et de l'assurer de tout le plaisir que nous aurons à le recevoir dans notre pays sauvage. S'il était agréable à M<sup>me</sup> la Gouvernante de l'accompagner, nous serions heureuses de lui prouver que je n'ai point oublié les marques de bienveillance qu'elle m'a données avec tant d'amabilité. — Nous préparons le bois pour le vapeur et nous espérons que M. le Gouverneur sera content de nos efforts. — Si le bon Père Guillier pouvait l'accompagner, nous serions aussi bien heureuses.

Si M. Foucaut se décidait à rester à Cayenne, nous lui enverrions nos marchandises et il les vendrait. Demandez-lui quelle serait la commission ; il serait de même chargé de nos achats. Parlez-lui, et s'il est content, je lui ferai nos envois. Nous pourrions vendre 200 à 300 barriques de riz en paille ; mais il me semble que nous aurions plus d'avantage à vendre du couaque (1)

1. Nom donné en France aux trois journées des 27, 28, 29 juillet 1830, dont on fêtait l'anniversaire avec solennité.

2. Racine râpée de manioc.

et à consommer le riz. En tout cela nous ne sommes pas pressées ; envoyez-nous de l'huile à peinture, 2 tonnes. Si M. Bideau a encore de la toile blondine, comme celle que j'ai achetée et au même prix, dites-lui de nous en envoyer quatre pièces.

Ma bien chère sœur Marie-Thérèse, ne soyez pas en peine pour moi : on n'est jamais malheureux quand on fait la sainte volonté de Dieu ; je ne désire que cela en ce monde et dans l'éternité.

Remerciez ma bonne Sœur Arsène de son souvenir et priez pour moi qui suis toute à vous.



## LETTRE 351<sup>e</sup>

PROBABLEMENT A M. LE BARON ROGER, A PARIS

*Se plaint de son silence. Détails sur l'entreprise de Mana.*

Cayenne, 1837.

Monsieur le Baron,

Vous ne voulez donc pas me donner la consolation de recevoir un mot de votre part ? Que vous ai-je fait ? Est-ce que je n'ai pas toujours pris vos sages conseils ? Dieu s'est servi de vous pour me diriger ; pouvez-vous ne pas voir le doigt de Dieu dans l'affaire qui m'occupe en ce moment ?

Il me semble que tout concourt à la faire échouer : 1<sup>o</sup> la mauvaise volonté des Cayennais qui craignent la réussite, de peur qu'ils soient forcés d'avouer que les nègres sont des hommes comme eux, qui peuvent se suffire, être honnêtes et bons citoyens ; 2<sup>o</sup> la disette la plus désolante qu'on ait vue dans le pays depuis bien longtemps. Malgré toutes ces misères et d'autres encore, je suis tranquille sur le sort de cette œuvre importante ; elle n'en marche pas moins vers son but, sans appui, sans soldats, et j'espère qu'avant quatre à cinq mois, nous nous suffirons. Nous avons des vivres d'achetés pour jusqu'à cette époque.

Hier il s'est vendu 40 barils de farine à 130 francs et 15 de

porc à 200 francs ; le couaque, 60 francs ; du mauvais bœuf, 1 fr. 50 la livre, etc... Plusieurs personnes sont mortes d'avoir mangé de mauvais choux. On envoie des bâtiments de toutes parts ; ils reviennent avec si peu de choses que rien ne diminue. Le Para (1) ne fournit rien depuis la guerre, c'est ce qui cause une partie de cette disette.

J'emmène avec moi le reste des noirs qui nous sont confiés ; ils sont si contents de venir à Mana ! J'ai beau leur dire toutes les peines et les misères inséparables d'une vie de communauté, n'importe, ils sont contents.

Nous avons 80 carrés de vivres dans le meilleur état, nous allons les augmenter encore pour l'approvisionnement de Cayenne. Nous plantons aussi beaucoup de café ; mais le plus grand rapport, ce sont les bois ; c'est là le vrai revenu : les planches, de 3 à 6 francs les douze pieds. Notre machine à scier le bois va très bien ; je vous dirai son rapport dans ma première lettre.

Nous bâtissons le collège et l'hôpital pour l'un et l'autre sexe ; les cases des nègres sont bâties pour la moitié. Nous gardons près de nous la jeunesse qui n'aura droit de liberté qu'à l'âge de la majorité ; c'est pour eux qu'on prépare des écoles de sciences et de travail de toute espèce. Les anciens qui seront libres en 1838 demeureront à trois lieues de Mana, dans un village qui est mis en culture depuis six mois : les terres y sont parfaites, dans une position charmante ; l'été prochain on agrandira de 23 carrés. Nous y mettrons trois religieuses pour soigner les malades, instruire les ignorants ; on y dira la messe tous les dimanches. Nous ferons un règlement en peu d'articles, et les Sœurs seront chargées d'en surveiller l'exécution.

J'espère n'avoir besoin d'aucun étranger pour l'administration de cette petite colonie : nous leur donnerons un prêtre noir, un maire noir. Les Sœurs leur liront le règlement tous les dimanches ; le curé leur fera la prière soir et matin. Soyez sûr que tout ira bien.

*La fin manque.*

1. Province du Brésil.

## LETTRE 352<sup>e</sup>

A LA SŒUR NATHALIE RAYMOND

Supérieure à Cayenne

*Au sujet de M. Lagrange. Elle l'encourage à supporter pour Dieu les difficultés de sa charge. Questions diverses.*

Mana, 3 janvier 1838.

Ma chère fille,

Vous vous plaignez et vous ne savez pas que votre lettre a été perdue dans un petit naufrage dirigé par Jeannin ; le Père Lagrange a dû vous le dire. Qu'avez-vous pensé en le voyant encore arriver par terre ? Voyez comme nous sommes heureux ! dès qu'il est à Mana, le diable le tente pour aller à Cayenne. Mon Dieu, quand est-ce donc qu'il sera stable et tranquille à sa besogne ?

Vous vous plaignez encore du fardeau que je vous ai imposé ; allons courage ! vous avez les épaules larges, la tête bonne, avec cela on vient à bout de bien des choses. C'est pour Dieu que nous devons supporter les petites tracasseries inséparables de notre position.

J'ai reçu le tabac avec plaisir ; nos pauvres nègres sont bien contents ; mais je suis fâchée que vous n'ayez pu joindre 3 ou 4 boucauts de morue ; nous en avons pour jusqu'au 1<sup>er</sup> février. Je suis bien aise que M. Deschamps nous en ait acheté à si bon marché, il aurait dû en prendre au moins 12 milliers, cela nous aurait duré quatre mois. Nous attendons avec impatience les marchandises que nous avons demandées à Rouen.

Nous recevons à l'instant des nouvelles du Père Lagrange qui a été bien fatigué dans son voyage ; je vais lui écrire quelques mots. Ma Sœur Isabelle est toujours malade, et je crois que ce sera pour toute sa vie ; oh ! qu'elle est à plaindre ! Ma Sœur Angèle s'ennuie à mourir : voilà bien de quoi me remplacer !... Enfin, la sainte volonté de Dieu ! Je n'ai pas reçu un mot de M<sup>me</sup> Devilly ; elle est fâchée, mais sa lettre a eu le sort de la vôtre, je n'en suis pas cause.

Je pense aller à Cayenne avec M. Diot, afin de revenir promptement, c'est pourquoi je ne vous ferai aucune demande. Il ne partira que dans le courant de février pour revenir en mars, c'est bien long; je vais prier M. le Gouverneur et M. l'Ordonnateur de nous envoyer « la Louise » fin de janvier ou les premiers jours de février, pour nous apporter tout ce que vous auriez à nous expédier, surtout 50 sacs du magasin général pour leur envoyer du couaque; nous en avons 45 milliers de prêts. Causez de tout cela avec M. Deschamps; s'il trouvait du beurre et du saindoux à bon marché, il faudrait en faire provision. Adieu, priez pour moi.

J'ai reçu des lettres de nos chères filles, je vous prie de leur témoigner mon contentement en attendant que je puisse le faire de vive voix; je suis accablée d'ouvrage. Si vous avez des occasions pour la Martinique, ne manquez pas de donner de nos nouvelles à ma Chère Mère Marie-Thérèse et de la prier de nous écrire.

Il nous manque une barrique de brai sec (1) pour nos embarcations, c'est de toute nécessité; et puis une dame-jeanne d'huile à brûler. On vous remettra un baril de couaque blanc pour votre consommation, un petit baril de tapioca, idem; j'en envoie un à M<sup>me</sup> Devilly.

Adieu, ma bien chère fille,  
Toute à vous.



## LETTRE 333<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY

Supérieure à Paris.

*Œuvre de Mana. Sœur Isabelle, Supérieure d'un établissement à la Basse-Terre. Personnel à envoyer à Cayenne. Ne pas faire de nouveaux établissements en France. Sœur Nathalie, Supérieure à Cayenne. Un mot à Sœur Bathilde. Arrêter les démarches auprès des évêques.*

1. Suc résineux du pin ou du sapin, sorte de goudron.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 23 février 1838.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Depuis un mois je suis à Cayenne, déjà je vous écrivis un mot en arrivant ; un bâtiment part, je veux le faire encore avant le 20 mars, époque de mon départ. Je vous dirai plus longuement ce que j'aurai fait pendant mon séjour à Cayenne : depuis mon arrivée j'ai tâché de calmer les esprits irrités contre l'œuvre de la libération. On tremble des suites d'une heureuse réussite ; on croit que tous les nègres seront libres, si nous parvenons à en faire des hommes bons à quelque chose. Les Commissions envoyées avec des préventions sont revenues converties, avouant qu'ils ne se seraient jamais attendus à trouver tant de changement dans des hommes qui promettaient si peu ; ensuite on a trouvé l'habitation magnifique ; on répète avec une espèce de dépit : « Quel dommage qu'il n'y ait pas un homme à la tête d'une si belle entreprise ! » Plus que jamais je dis avec reconnaissance : oui, c'est vraiment l'œuvre de Dieu !

Nous avons à Cayenne d'excellents administrateurs, en particulier l'ordonnateur qui est tout zèle pour nos intérêts. Déjà il nous a rendu de grands services au Sénégal où il a été gouverneur.

Ma Sœur Isabelle va partir pour la Basse-Terre où elle sera Supérieure d'un établissement pour les filles de couleur ; on a dû vous demander des sujets. Que vous soyez embarrassée pour une Mère, j'y ai pourvu. Envoyez-lui au moins trois filles. Il me semble que ma bonne Sœur Arsène reviendra volontiers dès que sa santé le lui permettra ; vous pourriez lui confier de jeunes Sœurs pour l'accompagner ; je crois que Sœur Augustin, du Sénégal, qui était à la Martinique, conviendrait. Vous pourriez nous conserver pour Cayenne ma Sœur Michaud, avec quelque autre qui lui ressemblerait, ma Sœur Thévenin de Chamblanc, par exemple.

Ma chère fille, ne faites pas de nouveaux établissements pendant que nous ne sommes pas bien avec Nosseigneurs; c'est déjà miracle de pouvoir maintenir les colonies qui sont l'œuvre que Dieu nous a confiée. Ce que vous avez fait est bien, mais je crains que vous ne puissiez pas tout soutenir.

Ma Sœur Nathalie est Supérieure à Cayenne; j'espère qu'elle s'acquittera bien de son emploi, et puis c'est une bonne religieuse qui mènera cela rondement. J'ai trouvé beaucoup de changement en bien dans la maison de Cayenne, la direction du Père Lagrange leur a été salutaire, il vient à Mana faire une longue mission. La liberté première aura lieu dans trois mois; je vous dirai comment ils useront de ce grand bienfait. Ce sera le moment où je pourrai prévoir la date de mon retour parmi vous.

Si vous êtes pauvres, ce n'est pas que je manque de plaider votre cause avec toute l'éloquence dont je suis capable. Courage, cela viendra. Notre maison est trop jeune pour pouvoir être d'une grande ressource; c'est beaucoup de se suffire à elle-même, dans si peu de temps, après avoir passé par une disette qui a duré dix-huit mois... mais je vous ai dit tout cela. Dès que nous pourrons vous être utiles, ce sera pour moi une douce satisfaction. Je viens d'acheter des vêtements pour habiller 700 personnes pendant une année; j'ai dépensé pour cela et pour divers achats 23.000 francs que j'avais économisés depuis un an; je ne viens que tous les ans à Cayenne.

Les lettres de ma bonne sœur Rosalie m'ont fait grand plaisir; pourquoi ne lui écrivez-vous donc pas plus souvent, en lui donnant de mes nouvelles toutes les fois que vous en recevez?

Je lui ai envoyé un gros paquet de lettres, il y a dix mois, par ma Chère Mère de la Martinique, et puis je compte sur vous. A Mana, il m'est impossible d'écrire; j'ai trop à faire, le temps passe si vite qu'une année passe comme un mois! Écrivez-lui donc, je vous en supplie, ne lui laissez rien ignorer, envoyez-lui les livres qu'elle demande, surtout qu'elle les paye au libraire elle-même; réclamez ce qui est égaré. Il faudrait faire vos envois par les bâtiments du Roi, lorsqu'il part des Sœurs.

Il y a donc du danger sur terre comme sur mer? Voyagez le

moins possible ; après cela, mettons notre confiance en Dieu.

Ma bonne Sœur Bathilde, recevez l'expression de ma vive reconnaissance pour tous les bons soins que vous prodiguez à ma bonne sœur Marie-Joseph ; je les tiens comme faits à moi-même. Le bon Dieu vous a faites l'une pour l'autre, il sera votre récompense. Mille choses aimables à notre chère Emma ; je voudrais bien que le bon Dieu en fit une de nos chères filles ; quelque parti qu'elle prenne, elle peut compter sur mon tendre attachement.

Ne faites plus de démarches près de Nosseigneurs ; priez, priez, et attendez tout du temps et de Dieu, il est le maître des cœurs. Dites-moi ce que vous pensez du nouvel évêque de Beauvais. S'il voulait le noviciat à Senlis, là se bornent tous mes vœux dans cette affaire ; je suis tranquille en attendant.

La pauvre Annette est à Mana, le temps lui dure bien ; mais je partirai dans vingt jours ; le Père Lagrange part demain avec un bâtiment que j'envoie porter toutes nos emplettes ; un bâtiment du Roi viendra me conduire. M. de Saint-Hilaire va recevoir le rapport promis pour Son Excellence et pour lui. J'en enverrai le double à M. le baron Roger, notre vieil ami.

Adieu, toute à vous.

*P.-S.* — Ma sœur Marie-Joseph, je vous envoie ma lettre pour ma bonne sœur Rosalie, joignez-en une bien longue et envoyez-la-lui dans le même paquet.



## LETTRE 354<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

*Nouvelles du fils de leur cousin Javouhey. Bénédiction de Dieu sur l'œuvre de Mana ; détails intéressants. Affaire d'Autun. Avenir prospère de l'établissement de la Trinidad. Importance de la maison de la Guadeloupe.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 23 février 1838.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Vous vous plaignez avec juste raison que vous ne recevez pas de mes nouvelles. Ne me faites pas l'injure de croire que je pense moins à vous ; il ne se passe presque pas de jour que je ne parle de vous avec votre cher élève, le petit Javouhey (1), qui vous aime comme une tendre mère ; nous passons notre récréation à Bourbon. Je tâche de le dégourdir, il est si timide ! mais il fait bien des progrès dans la tenue des écritures. Je lui ai obtenu 4.000 francs du gouvernement, il est nourri et soigné à la maison. J'espère que son oncle Javouhey dont il tient les écritures lui donnera 200 francs.

Chaque fois que j'écris à ma bonne sœur Marie-Joseph, je lui dis de vous envoyer copie de mes lettres ; elle ne l'a donc pas fait ? Nous marchons à grands pas vers le but de l'œuvre que Dieu nous a confiée : il l'a bénie d'une manière admirable, tout passe nos espérances. Nous n'avons pas eu besoin de gendarmes pour contenir les noirs et réprimer les désordres ; la religion, la morale ont suffi (2). Ils craignent tant de me faire de la peine ! le plus colère s'apaise dès que je parais ; un mot leur rend la paix. Notre famille est composée de près de 700 personnes ; dans ce nombre se trouvent 420 lépreux logés dans un établissement à part dont nous nous sommes chargées ; le reste, ce sont tous ceux que nous préparons au grand bienfait de la liberté. Nous avons eu 23 premières communions et 82 mariages. Nous avons bâti

1. Pierre Javouhey, né en 1817, fils de Louis Javouhey et de Marie Thévenin qui rejoignirent la Chère Mère Rosalie à Bourbon. Pierre Javouhey, frère de la R. M. Vincent-de-Paul, vint ensuite à Mana où il mourut le 1<sup>er</sup> février 1842.

2. Lors des premiers envois des libérés, il y eut, à la tombée de la nuit, une rixe assez grave entre les noirs presque sauvages qu'on envoyait et qui étaient la terreur de Cayenne. La Vénérable, accompagnée seulement de M. Louis Javouhey qui remplissait à Mana les fonctions d'officier de l'état civil, se présenta aux combattants le crucifix à la main ; elle parla aux plus forcenés, et tout rentra dans l'ordre comme par enchantement. Ensuite elle se mit à panser elle-même les blessés. (Summarium additional, p. 97.)

150 cases ou maisons composées chacune de trois pièces, c'est la règle. Chacun a son jardin, son abattis, partie terre basse, partie banc de sable, ce qui leur donne tout ce dont ils ont besoin pour leur nourriture. Ils travaillent trois jours pour leur propre compte et trois jours en commun. Nous donnons une rétribution de 30 sous par semaine à ceux qui font des travaux pénibles ; avec cela ils achètent ce qui leur est nécessaire ; nous donnons 20 sous aux femmes. Quand ils font des fautes, ils payent une petite amende. Ils sont très assidus aux instructions, aux prières, personne ne travaille le dimanche ; quelquefois ils pêchent dans la soirée. On ne boit point de tafia que celui que nous donnons ; aussi il n'y a aucun excès dans ce genre. C'est à cette sage précaution que nous devons la tranquillité dont nous jouissons. Nous avons deux grands magasins fournis de tout ce dont ils peuvent avoir besoin ; nous sommes obligées aussi d'acheter ce qu'ils ont à vendre ; tout cela se fait très bien.

Personne ne peut venir à Mana sans ma permission, ce qui empêche toutes les intrigues d'y pénétrer ; aucun marchand n'y peut venir, nous sommes dans une parfaite solitude... je voudrais y passer ma vie, si c'était la sainte volonté de Dieu. Ah ! si vous y étiez huit jours !

On vient de me dire que vous avez un excellent gouverneur ; notre ordonnateur a l'honneur de le connaître. Cette nouvelle m'a fait grand plaisir.

Nous sommes au même point avec Mgr d'Autun ; celui de Beauvais vient de donner sa démission. Le bon Dieu peut tourner le cœur du nouveau de manière à accepter l'hommage de notre noviciat pour son diocèse ; là se bornent mes vœux dans cette affaire. La maison de Cluny resterait maison principale du diocèse d'Autun. Le temps, la Providence arrangeront tout selon les desseins de Dieu, je ne veux pas m'en tracasser davantage.

Nos maisons des Antilles vont très bien ; celle de la Trinidad, qui ne date que de deux ans, veut égaler les anciennes ; elle a 50 pensionnaires et elle en aurait davantage si la maison était plus grande. Ma Chère Mère de la Martinique y est depuis trois à

quatre mois ; nous vous avons écrit toutes les deux pendant son séjour ici.

La maison de la Guadeloupe est une des plus importantes par sa position et son brillant succès ; elle a 60 pensionnaires, les classes y sont très bien tenues, la maison est magnifique, mais elle nous coûte cher par les bâtiments qu'on y a faits, et cette maison qui existe depuis dix ans n'a pas encore remboursé un sou à la Congrégation. On fait dans la même colonie une maison pour les filles de couleur ; ma Sœur Isabelle, Supérieure de Cayenne, part pour cette destination ; c'est aux frais du gouvernement qu'elle voyage.



## LETTRE 355<sup>e</sup>

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

*Amical reproche. Religieuses rentrant en France. Elle va écrire à Monseigneur de Carcassonne au sujet des jeunes Africains. Prochaine libération de 185 noirs ; détails sur l'œuvre. Hâter l'envoi des jeunes Africains à la Guyane. Donner de ses nouvelles à diverses personnes. Départ de M. Lafond remplacé par M. Lagrange.*

Mana, 15 mars 1838.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai vu dans une lettre de vous adressée à ma Chère Mère Marie-Joseph, que vous vous plaignez de ne pas recevoir de mes nouvelles ; cela me fait grand plaisir, car je croyais que vous ne pensiez plus à moi, depuis mon départ, puisque je n'ai reçu de vous aucun signe de vie ; enfin oublions tout ce qui a pu nous faire de la peine et causons.

Comment va notre charmante maison ? toujours bien, j'en ai la ferme confiance. Vous avez fait un et même deux établissements ; cela me fait plaisir. Recevez des sujets et tâchez d'en faire de bonnes et saintes religieuses ; sans cela elles sont partout un embarras. Nous allons perdre six de nos anciennes qui ont dix ans de colonie ; plusieurs sont de vos filles ; je les laisse partir à

regret, mais enfin elles ont bien travaillé, il faut bien qu'elles se reposent et se rafraîchissent un peu ; elles sont toutes capables de remplir un emploi... un peu volontaires, c'est leur plus grand défaut ; j'espère qu'en France cela leur passera. Si vous avez de bonnes Sœurs qui aient de la vocation pour venir partager nos travaux, envoyez-nous-les avec nos jeunes abbés africains.

Je vais écrire à Mgr de Carcassonne pour le prier de les ordonner ; si, contre toute apparence, il ne voulait pas, j'ai la ferme confiance que, munis de bons certificats des Supérieurs du Séminaire, de M. Vidal, notre digne curé, ils pourront être ordonnés à la Trinidad, colonie anglaise, où nous avons une maison d'éducation ; c'est là qu'a été ordonné M. l'abbé Terral venu ici avec M. Lafond. Je vous dis ceci pour votre gouverne, n'en parlez pas, sinon à M. Vidal, avant qu'on ne soit sûr que Monseigneur s'y refusera. Si donc il faut en venir à cette extrémité, j'écrirai au ministre de la Marine pour les faire nommer instituteurs à Mana, avec des appointements de 1.500 à 1.800 francs, afin qu'ils se rendent ici avec une mission ; après cela, qu'ils soient bien tranquilles, je me charge du reste, mais j'écris à Monseigneur par le même bâtiment.

Nous voici bientôt au moment de donner la liberté à 183 noirs que nous avons tâché de bien préparer ; j'espère que ce sera pour leur bonheur présent et futur. Leurs petits établissements sont prêts, leurs moissons seront récoltées, leurs maisons bâties. Il y en a 70 de mariés, 25 ont fait leur première communion. Mana ressemble à un joli village de France ; tout y est régulier, les maisons simples, mais bien alignées, les cultures considérables pour le pays et rapportant cent pour un. Notre famille est composée de 700 personnes plus faciles à conduire que 20 colons blancs. La jeunesse donne beaucoup d'espérance ; c'est sur elle que reposent l'espoir et l'avenir de cette population si malheureuse et si maltraitée. Encouragez ces jeunes gens (les Africains) à venir nous rejoindre, c'est pour leur bonheur et celui de leurs concitoyens. Qu'ils soient prêtres ou qu'ils ne le soient pas, je vous en supplie, qu'ils viennent, ils ne seront nulle part ni plus utiles, ni plus heureux ; c'est pour cette sainte œuvre que Dieu les a tirés de la

foule, qu'il les a comblés de ses grâces avec tant d'abondance, c'est sur eux que repose le sort de leur patrie... Je n'entre pas dans d'autres détails, le bon Dieu fera le reste.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.

Nos Sœurs partiront en juin prochain ; nous tâcherons de vous envoyer du café de Mana, et puis de quoi payer les frais de voyage de nos enfants.

J'ai reçu des nouvelles de nos chères Sœurs du collège de... je leur écris par ce bâtiment ; j'en ai reçu de ma Sœur de Saint-Pierre-et-Miquelon... est-ce Sœur Sabine de Caunes ? Je lui écris par les États-Unis. Donnez de mes nouvelles à nos chères filles des petites maisons ; je voudrais leur écrire à toutes, mais je ne leur dirais que ce que je vous dis, soyez donc mon interprète auprès de toutes. Dites à notre chère Élisabeth mille choses aimables, ainsi qu'à ma bonne Sœur Vincent-de-Paul. Dites-lui que nous avons à Mana son frère de Bourbon, nous en sommes bien contentes. Il est nourri et soigné chez nous ; il est doux, poli comme une demoiselle bien élevée.

M. Lafond part pour France, et le Père Lagrange vient pour le remplacer ; nous gagnons beaucoup au change ; ce dernier est aussi doux que l'autre est sévère, l'un est rempli de talents, l'autre n'en a aucun ; mais enfin Dieu les a faits ainsi.

Je vous prie de dire mille choses à nos chers Africains ; je les attends avec la plus vive impatience ; dites à M. Vidal que le Père Lagrange leur tiendra lieu d'appui, de directeur ; il les formera, leur apprendra à connaître la population et ses besoins ; qu'il en donne l'assurance à Mgr l'Évêque de Carcassonne.

Adieu encore, priez pour moi.



LETTRE 356<sup>e</sup>

PROBABLEMENT A M. LE BARON ROGER.

*Prochaine libération des noirs. Projets d'avenir.*

Mana, mars 1838.

Nous voici arrivées au moment de la libération. Nous avons tâché de préparer ceux des noirs qui y ont droit avec tout le soin possible; leur instruction morale et religieuse est mieux que nous n'osions l'espérer; ils montrent, pour le plus grand nombre, l'amour du travail et de la propriété. Ils ont ensemencé les terres que je leur ai partagées, de manière qu'elles seront prêtes à récolter un mois avant qu'ils soient libres; une autre partie ne sera bonne que six mois plus tard. Leurs maisons sont toutes bâties en bois et couvertes en paille, c'est l'usage du pays.

Sur 183 personnes qui seront libres le 28 mai prochain, il y a 70 familles mariées légitimement.

Vous voyez que tout est aussi bien que nous pouvions l'espérer. Je viens d'acheter ce qui est nécessaire pour les mettre en ménage, les habiller, fournir à leurs premiers besoins. Nous les garderons auprès de nous au moins deux ans, pour voir comment ils se conduiront; ensuite, à mesure que leurs plantations s'agrandiront, ils se bâtiront de nouvelles maisons sur leur terrain qui est à trois lieues de Mana.

*La fin manque.*



LETTRE 357<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL DUPERRÉ

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*Rapport sur l'établissement de Mana.*

Mana, 10 avril 1838.

Monsieur le Ministre,

Deux années se sont écoulées depuis l'établissement des premiers noirs libérés à Mana, et nous touchons à l'époque où 183

d'entre eux vont obtenir leur libération définitive et prendre rang dans la société. La tâche que je me suis imposée tend à résoudre deux questions d'un haut intérêt : celle de l'aptitude des noirs à jouir, sans trouble pour les colonies, des bienfaits de la liberté, et celle de savoir si le travail libre ne peut avec succès remplacer celui des esclaves. Les éléments mis à ma disposition étaient peu favorables, et moi-même je pouvais douter d'un succès que je regarde aujourd'hui comme certain. Le simple exposé de ce que j'ai déjà obtenu et des moyens employés portera, je l'espère, la même conviction dans votre esprit.

Les noirs introduits par détachements successifs à Mana, à mesure que les cultures et les carbets (1) pouvaient leur assurer une partie de la nourriture et le logement, sont arrivés, savoir

4 mars 1836. . .	51	nègres	et	négrillons,	négresses	et	négrillonnes	
13 avril 1836 . .	66	—	—	44	—	—	—	
26 juillet 1836 .	26	—	—	55	—	—	—	
31 août 1836. . .	29	—	—	70	—	—	—	
14 janvier 1837. .	32	—	—	12	—	—	—	
7 mars 1837. . .	21	—	—	52	—	—	—	
12 avril 1837. . .	8	—	—	41	—	—	—	
	<hr/>			<hr/>				
	233			244				
	<hr/>			<hr/>				

477

Depuis le 4 mars 1836, 31 décès et 22 naissances ont modifié le chiffre total de la population, qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1836, était de 468 dont 220 nègres et négillons, et 248 négresses et négillonnes.

Les travaux immenses à exécuter pour l'établissement, ceux de dessèchement des terres basses par exemple, exigeaient le concours unanime de toutes les forces, et je les ai poussés avec vigueur, sans cependant imposer aux noirs une tâche aussi forte à beaucoup près que celle exigée des esclaves sur les habitations particulières. L'accomplissement de l'œuvre confiée à mon zèle voulait que l'heure de la messe réunît quotidiennement les libérés,

1. Cases de sauvages.

que des instructions communes leur fussent données chaque jour, que dans le cours même du travail, la voix de la morale se fit entendre à ceux qui en avaient le plus besoin, et que la prière du soir vît de nouveau toute la population implorer l'assistance divine. L'éducation de l'âme étant la plus négligée, devait nécessairement absorber beaucoup de temps. Elle exigeait aussi, pour que la réflexion pût la faire fructifier, que les travaux matériels n'accablèrent pas le corps.

De la nécessité de travailler en commun et presque uniquement aux cultures, à la préparation des vivres et à l'exploitation des bois pour les bâtisses, est résulté l'impossibilité de partager de prime abord les noirs par industrie séparée; cependant 50 ont été spécialement employés par continuité à creuser les canaux de dessèchement et d'irrigation.

Les cultures consistent en manioc sur le banc de sable à proximité du poste; bananerie du poste; riz et maïs en terre haute. Quelques carrés de cannes ont été plantés en terre basse comme essai et pour les besoins de l'établissement; le café cultivé en petit, près du village, est de qualité supérieure, et la belle venue des caféiers promet pour l'avenir. Le mûrier n'est encore qu'en pépinière, il réussit à merveille. Plus de 400 carrés de vivres en rapport sont en commun; 50 autres sont préparés et le nombre en augmente chaque jour.

Les noirs assujettis à un travail fort modéré font un utile emploi du temps qui leur reste après leur tâche et leurs devoirs religieux: ils se livrent à la pêche, à la recherche des fruits sauvages, à l'amélioration de leurs cases, à quelques travaux manuels et à la culture du manioc en petit. La qualité du sol, le genre des cultures, la nécessité d'assurer la subsistance générale et le besoin d'instruction morale ont rendu impossible, dans le principe, l'abandon absolu d'un certain nombre de jours par semaine. Pour indemniser les noirs, ils reçoivent chaque samedi un salaire de 1 franc 50, 1 franc 25 ou 1 franc, selon l'aptitude et le travail de chacun. Une fois les dessèchements terminés en quantité suffisante — mais alors seulement — chacun pourra avoir sa part affectée spécialement dans les abattis.

Jamais il n'a été nécessaire d'employer les punitions, pas même la simple menace pour contraindre les noirs soit à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, soit au travail. Rarement la paresse a osé simuler de fausses indispositions pour s'en exempter. Ils se louent même volontiers au peu de gens libres qui habitent les bords de la rivière et sont satisfaits du salaire journalier de 1 franc, quoique leur tâche soit alors presque doublée.

Les peines infligées ont été la détention plus ou moins prolongée, et très rarement celle du fouet; quelques rixes, quelques désordres peu graves et qui deviennent de plus en plus rares, ont été réprimés avec la plus grande facilité. Une seule fois, le 30 mars dernier, une tentative de vol a dû me faire convoquer un jury composé de 8 noirs, choisis au nombre de 7 parmi ceux qui vont être libérés en mai 1838. Ce jury s'est montré sévère et a invoqué la peine du fouet. M. le lieutenant de vaisseau Jolivet, commandant « la Daphné », assisté de MM. Javouhey, officier de l'état civil, et Laurins, chef du bureau des domaines à Cayenne, voulut bien présider cette cour de justice, et faire, au résumé des débats, une allocution vraiment paternelle à tous les noirs réunis par cette circonstance extraordinaire. Il fit comprendre à son auditoire que si Dieu punissait dans l'avenir seulement les mauvaises actions, la justice humaine devait atteindre les coupables et leur appliquer la loi qui garantit à chacun sûreté et protection; que le vol qui prive le travailleur d'un produit péniblement acquis au profit d'un paresseux est nuisible, surtout dans une société naissante. « Les sentiments de religion et de morale que vous avez puisés près des dignes Dames qui vous dirigent, et la voix des ministres du Seigneur, vous ont instruits des récompenses et des châtimens de la vie éternelle, dit-il en terminant; aujourd'hui, vous apprenez à appliquer la loi qui doit vous régir à l'avenir. Vous commencez à jouir des droits attachés à la liberté par le plus beau peut-être... N'oubliez jamais que c'est par la vertu que l'homme libre doit se distinguer de l'esclave ! Pour savoir si une action est ou non agréable à Dieu, vous interrogez votre conscience; c'est elle, elle seule, qui doit aussi vous guider dans l'application de la loi humaine; vous devez

écarter toute idée de haine, de vengeance : aucune raison ne peut vous faire condamner un innocent ; aucune raison ne peut vous faire absoudre un coupable. Témoins et jurés doivent dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité ! »

L'effet moral produit par cette allocution et par une procédure toute nouvelle, a paru excellent.

Trop peu de temps s'est écoulé depuis la réunion des noirs à Mana, et les qualités du sol sont trop variables pour qu'il soit possible de déterminer dès maintenant, sans le secours de l'expérience, l'étendue du terrain qu'il est nécessaire de concéder au nouvel établissement. Un demi carré en rapport et un demi carré préparé suffiront, au moins provisoirement, pour la nourriture et le bien-être, à chaque famille libérée.

Les terres de Mana peuvent se classer en sables presque purs, terres basses de première et deuxième qualité, et terres hautes, sablonneuses, compactes. Les premières conviennent au manioc et au café ; mais il est à craindre qu'elles ne perdent un jour et pour longtemps la fertilité qui les distingue depuis plusieurs années ; les secondes ne peuvent être mises en culture et entretenues que par des travaux communs. La canne à sucre et le bananier, le riz, le maïs, le millet d'Afrique, le café y prospèrent ; le coton et le rocou (1) y réussiraient probablement à merveille ; le manioc est exposé à y pourrir. Les troisièmes, sablonneuses, compactes, conviennent au manioc, aux ignames, aux patates, au maïs, où il y a malheureusement à craindre les fourmis et les chenilles. Les concessions à faire aux libérés devront donc, pour réunir le plus possible d'avantages, être pour chacun d'eux partie en terre basse et partie en terre haute.

La nourriture des noirs est en grande partie aujourd'hui le produit des cultures de l'établissement et ne diffère pas de celle des nègres d'habitation : en 1836 et 1837, il a fallu acheter à un prix élevé une assez forte quantité de riz et de couaque, ce qui n'a pas empêché de donner de la morue en ration quand il a été possible de s'en procurer à Cayenne. Leur habillement ne diffère

1. Matière tinctoriale, d'un rouge vermillon, contenue dans le fruit du rocouyer.

non plus de celui des noirs d'habitation que par un peu plus de propreté et de recherche ; tous, hommes et femmes, sont décemment vêtus, même au travail, et la nudité est bannie de l'établissement.

La réputation des engagés était fort équivoque à Cayenne, leurs vices étaient nombreux, disait-on ; les habitants en redoutaient le contact pour leurs ateliers, et leurs craintes pouvaient être fondées ; on ne pouvait les conduire que par les moyens les plus rigoureux. Il eût peut-être été imprudent, ou au moins prématuré, de former une garde de police ; on s'en est tenu à faire exercer une surveillance active par quelques noirs de choix, et ce moyen a suffi dans tous les cas. On ne peut concevoir aucune inquiétude pour la tranquillité future : l'ordre le plus parfait règne à Mana. Cet heureux effet ne tient pas seulement aux exhortations ; on doit l'attribuer en partie à l'impossibilité dans laquelle les noirs sont de s'enivrer ; non qu'ils soient absolument privés de tafia, ce qui eût été trop rigoureux : ceux qui ont fait des corvées pénibles en reçoivent un petit verre, et on permet à tous d'en acheter une ration dans les magasins. L'abus de cette tolérance est impossible, puisque tous sont connus.

Le rétablissement d'un poste à Mana est absolument inutile pour la sûreté, et le contact des soldats blancs ou noirs aurait les résultats les plus fâcheux pour les mœurs et le bon ordre.

Les engagés hommes et femmes, lors de leur arrivée à l'établissement, étaient pour la plupart atteints de maladie, fruit du libertinage et de la malpropreté ; leur état sanitaire s'est beaucoup amélioré. Tous les malades sont traités à l'hôpital à nos frais et par nos soins. Mais après la libération complète, qui devra supporter cette charge ? Le chiffre des malades est aujourd'hui de 5 % environ.

Les récompenses ont été presque toutes pécuniaires, en portant à 3 francs le salaire de la semaine. On a aussi employé avec fruit l'autorisation de se marier, et on fait le choix de la meilleure négresse pour épouse.

Les noirs de Mana, quoique entrant à peine dans la voie de la civilisation, paraissent entendre assez bien l'économie et possé-

der un esprit d'ordre ; leurs petites économies sont employées par eux en vêtements et en objets de ménage. Le pécule existe de fait et de droit, mais on conçoit qu'il est à peine formé et n'a pu s'accroître que de très faibles réserves. Les hommes font avec adresse de jolis paniers ; ils ont du goût pour le charpentage, la menuiserie, la taillanderie. Les femmes montrent fort peu d'aptitude pour les travaux à l'aiguille ; mais les enfants des deux sexes y réussissent à merveille et montrent beaucoup d'intelligence.

Depuis le commencement de l'établissement, 85 unions légitimes se sont formées et paraissent mieux assorties qu'on eût pu l'espérer. Elles sont dues presque en totalité à la séparation établie, dès le principe, entre les deux sexes, séparation qui a produit les plus heureux effets pour les mœurs.

Les femmes non mariées et leurs enfants habitent de grands carrets clos, sous la surveillance d'un certain nombre de Sœurs ; elles ne se réunissent aux hommes que pour le travail, le service divin et les instructions morales. Le jour, elles circulent librement, mais sont sous clef la nuit. Les nouveaux époux reçoivent, lors de la célébration de leur mariage, une valeur de 40 francs en habillements, et les nouveaux baptisés, un vêtement de la valeur de 12 francs. Chaque ménage occupe une case particulière, propre, solide, bien aérée, ayant porte et fenêtres pleines et ferrées. Les hommes célibataires habitent, par réunions de quatre ou cinq, des cases séparées. Le nombre total des cases s'élève à 150, formant deux larges rues perpendiculaires à la rivière. Le village contient en outre deux vastes magasins, plusieurs grands hangars, une petite sucrerie, un manège, un atelier de forge, des logements pour les divers employés du poste, une maison pour la Supérieure, la communauté, un hôpital, une église ; ces deux derniers bâtiments ne peuvent être considérés que comme provisoires.

Les captives rachetées au Sénégal étant encore fort jeunes, aucune n'a été mariée ; elles se conduisent bien et sont en général intelligentes.

Un règlement de police n'était pas facile à rédiger et surtout à faire exécuter, dans l'état d'ignorance et d'abrutissement où

avaient croupi les noirs, dits du Roi, à Cayenne. Provenant de diverses nations inconnues les unes aux autres, ils n'avaient entre eux, à l'exception d'un très petit nombre, d'autres liens que celui de l'esclavage. C'était, ai-je pensé, par la religion et par la douceur alliée à une sage fermeté et à la plus stricte justice, qu'il fallait agir sur ces âmes abruties plutôt que dépravées. La loi eût échoué faute d'être comprise et d'avoir trop souvent à punir là où l'autorité bienveillante de la famille devait être toute puissante. L'établissement de Mana a donc été considéré comme une famille dont les Scœurs de Saint-Joseph étaient les grands parents et la Mère Supérieure le chef. Cette manière d'envisager les choses a eu les plus heureux résultats.

Aujourd'hui que 185 individus vont être définitivement libérés, il devient sans doute nécessaire de les soumettre à des règlements écrits. Ces règlements doivent être, selon moi, clairs, précis, peu nombreux, tels enfin qu'il convient à une société dans l'enfance qui, si elle a encore peu de vertus, n'a pas non plus la majeure partie des vices inhérents à la civilisation. Ils doivent laisser une large part à l'autorité de la famille. L'abus ne peut se glisser ou être durable, là où le gouverneur de Cayenne a le droit d'inspection. Assez étrangère à la législation, j'ai dû prier M. l'Ordonnateur de la Guyane de faire préparer un projet de règlement sur lequel je ferais, avant son adoption, les observations que me dicterait l'étude du caractère et des besoins des noirs.

Le grand saint Vincent de Paul n'était peut-être pas plus législateur que moi, et son œuvre bienfaisante n'en a pas moins réussi. Indigne de lui, mais cherchant à suivre ses traces en m'occupant aussi d'enfants sans pères, d'une race dépossédée, abaissée au rang de la brute, dont on a été jusqu'à nier l'intelligence, je compte que, Dieu aidant, mes efforts seront couronnés de succès. Jusqu'à présent les résultats ont dépassé mes espérances, et j'ai marché d'un pas ferme appuyée sur le bâton de la foi et de la charité, soutenue par Celui qui console de l'injustice.

Souvent, ô mon Dieu, j'ai invoqué votre soutien, lorsque la

sueur ruisselait de mon front et que les angoisses torturaient mon esprit : vous avez relevé mes forces abattues ; c'est vous, ô mon Dieu, qui avez ouvert l'oreille des puissants et des justes à la voix de l'humble fille quittant en sabots la chaumière paternelle, pour remplir la mission que vous lui aviez donnée.

D'abord mon charlatanisme devait échouer, grâce aux vices de la population que l'on confiait à mes soins ; la voix des colonies le proclamait !... puis, c'était de ma part une spéculation d'argent, j'accablais les noirs de coups, je leur imposais des tâches au-dessus de leurs forces !... Enfin, je n'ai obtenu des noirs qu'un travail insignifiant. — Cette malveillance avouée qui dénaturait mes intentions pour entraver mon zèle, se compliquait encore trop souvent de la résistance sourde de quelques employés de l'établissement, et de difficultés administratives.

L'administration coloniale est et doit être esclave des chiffres ; elle veut une exactitude mathématique que comporte difficilement une œuvre de bienfaisance dont l'accomplissement rencontre des difficultés imprévues qu'il faut surmonter avec économie, sans doute, mais qui peuvent forcer à dépasser de trop faibles prévisions.

Encore quelques années, et chacun pourra me juger par les faits accomplis et non plus avec des passions irritées ; on verra si j'avais pour mobile un sordide intérêt, si j'ambitionnais moi-même une récompense mondaine.

Les dispositions sont prises pour concéder aux noirs qui vont être libérés des terres basses, près du poste principal, et des terres hautes au lieu dit Terres rouges, à deux heures en rivière. Mais je suis loin de penser qu'on puisse les établir immédiatement aussi loin de la surveillance active qui ne doit pas les abandonner encore. Cet éloignement absolu ne peut s'effectuer que peu à peu, par famille, et à mesure que cela sera justifié par une bonne conduite soutenue. Les libérés sont trop neufs dans la civilisation pour pouvoir se passer des instructions qui doivent les diriger dans leur nouvelle vie. Les liens sociaux et de famille à peine formés ne peuvent avoir acquis la force qui maintient les sociétés ; eux se relâchant, on se trouverait n'avoir édifié que sur

du sable ; les nouveaux libres, après avoir entrevu l'aurore de la civilisation, retomberaient dans les ténèbres de la vie sauvage. Un autre obstacle tout physique s'oppose à ce que 85 individus de la première libération (de mai 1838) soient séparés entièrement des noirs dont l'engagement n'est point expiré. Cet obstacle naît de l'état maladif de la majeure partie de ces libérés, dont plus de la moitié sont, sinon impropres, du moins peu aptes au travail.

On ne peut espérer que d'une seconde génération une véritable industrie, une aptitude générale aux travaux qui sont une nécessité, une condition de la vie des peuples civilisés ; c'est donc cette génération qu'il convient de soigner d'une manière toute particulière, d'instruire et de façonner à d'autres mœurs. Les habitants de Cayenne craignaient le contact des engagés pour leurs ateliers ; aujourd'hui la question est renversée : c'est pour les noirs de Mana qu'il faut redouter le contact des esclaves et celui même des blancs.

Tel est, Monsieur le Ministre, l'aperçu des faits qui se sont réalisés ou doivent se réaliser dans l'avenir à Mana. Les résultats déjà obtenus sont immenses, surtout quand on considère la nature des éléments et la jeunesse de la colonie. Ces résultats sont prouvés par le bon ordre, la tranquillité, la gaieté, la sobriété, la santé, la rareté des délits, le nombre des alliances légitimes et le très petit nombre des naissances illégitimes. Les noirs ne sont sourds ni à la voix de la morale et de la religion, ni à celle de la civilisation ; fils du père commun, ils sont hommes comme nous. Ceux de Mana vivent sans trouble, dans la paix la plus profonde, sous les ordres d'une femme qui n'a que la force morale. Plus tard, ils prouveront que l'intérêt personnel bien compris par eux, suffira pour les porter à un travail productif.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur l'Amiral, Ministre,

Votre très humble et obéissante servante,

SCŒUR JAVOUHEY,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*

## LETTRE 358<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*La liberté donnée aux noirs excite la jalousie du Conseil général de Cayenne. Encouragements. Ses sollicitudes pour la Congrégation. Consolations que lui donne l'œuvre de Mana. Se reposer en Dieu.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 3 juin 1838.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Vous serez heureuse d'apprendre que la liberté est donnée à 183 personnes depuis le 21 mai et que tout s'est passé à merveille. Nous n'avons qu'à bénir la Providence d'un tel bienfait. Si vous voyiez cette société dont l'aspect était si rebutant, si pénible il y a dix-huit mois, et aujourd'hui si édifiante, si docile, en grande partie si chrétienne, qu'on ne peut méconnaître le doigt de Dieu !

Nous sommes tranquilles et heureuses ; que n'êtes-vous près de nous pour vous reposer de vos fatigues !... Ne croyez pas que tout soit fini, non, il nous faut soutenir et perfectionner cette bonne œuvre et ses heureux commencements. Nous avons un grand nombre d'ennemis qui sont au désespoir de nous voir réussir. Ce qui les confond, c'est que nous ne nous plaignons pas, que nous ne voulons pas de gendarmes, que notre autorité suffit pour réprimer les plus mutins. Enfin nous avons des vivres en grande abondance, tandis qu'ils sont dans la disette depuis près de trois ans. Dans le dernier Conseil général de Cayenne, on a parlé de nous avec fureur ; on veut renvoyer nos Sœurs, détruire tout ce qu'ils pourront pour se venger de la réussite de Mana ; mais hélas ! pauvres aveugles, que peuvent-ils contre ce que Dieu protège... le mal qu'ils veulent nous faire retombera sur eux.

Un nouveau député part ; c'est un homme de bien, il ne nous est pas contraire, mais il craint la libération, il a 200 ou 300 nègres esclaves, voilà le sujet de ses inquiétudes.

Qu'il me tarde d'avoir des nouvelles fraîches ! Les dernières sont celles qui nous parlent de la maladie de ma bonne Sœur Bathilde et de votre chute en diligence ; tout cela m'afflige, Dieu seul me console en m'inspirant qu'il vous aime, qu'il saura bien vous soutenir et vous donner toutes les consolations dont vous aurez besoin. Votre dernière lettre avait une couleur si triste que je ne pouvais la lire ; vos idées étaient si sombres qu'elles m'effrayaient. Vous avez reçu les 2.000 francs que jé vous ai envoyés par duplicata ; j'ai écrit à ma sœur de la Martinique qu'elle redouble d'efforts pour vous aider. Je vais payer les marchandises de Rouen arrivées à Cayenne ; j'attends le bâtiment qui doit emmener nos cinq Sœurs ; elles vous porteront de nos nouvelles et tout ce que nous pourrons d'argent, ce sera peu pour vos besoins, mais assez pour notre position financière.

Comme je reçois peu de lettres en ce moment, je ne sais pas bien ce qui se passe dans la Congrégation, et je ne puis ni n'ose en parler, cela me gêne pour écrire ; je prie tous les jours pour ses besoins spirituels et temporels. J'ai bien du plaisir à en parler avec Dieu, je me soumetts à tout ce qu'il lui plaira d'en disposer, c'est ce qui fait mon repos. Ma santé est très bonne ; j'ai souffert pendant quelque temps, mais je ne m'en porte que mieux, il me semble que je n'ai que quinze ans...

Nous avons bien des consolations de nos chers enfants noirs : ils sont pieux, simples, ils nous aiment comme leurs mères, je les aime bien aussi. Je suis heureuse au milieu d'eux ; j'aime à les faire causer, à leur faire conter des histoires de leur pays. Si vous saviez comme ils se trouvent heureux ! ils ne veulent pas croire qu'ils sont libres. Ils reçoivent la ration comme s'ils étaient à notre service. Nous avons des bananes en si grande quantité que nous en récoltons 12.000 livres par semaine.

Je vous prie de m'écrire promptement, de me parler de votre santé ; celle de ma bonne Sœur Bathilde nous donne de l'inquiétude. Reposons-nous en Dieu, et nous serons toujours heureuses ; sa providence veille sur nous, elle nous a donné tant de marques de sa bonté que nous serions bien coupables de ne pas avoir en elle une entière confiance.

*Ella avait  
80 ans  
en 1833*

Je vous prie de dire mille bonnes choses à l'excellente famille Franquart; je suis reconnaissante de ce qu'ils font pour nous; nous sommes assez de monde pour répondre de vos dettes, qu'ils soient tranquilles!

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie, priez pour moi qui suis toute à vous.

Faites passer cette lettre à M. le baron Roger.



## LETTRE 359<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL DUPERRÉ,

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.

*Libération de 185 noirs. Heureux résultats de l'entreprise. Projets d'avenir. Développement de la colonie. Humilité de la Vénérable.*

Mana, 4 juillet 1838.

Monsieur le Ministre,

C'est avec un sentiment, non de crainte, comme on pouvait nous le supposer, mais bien plutôt de joie et d'espérance, que nous avons vu arriver le jour de l'entière libération de 185 des noirs de Mana confiés à nos soins. Nous attendions M. le Gouverneur de Cayenne pour présider à cet acte et lui donner une certaine solennité, mais notre attente a été trompée. Personne autre que nous-même n'a été le témoin et l'instrument de cette première libération.

Nous pensons que ce mot de liberté produirait quelque effet sur des esprits qui n'avaient nullement compris la loi de leur engagement; mais non, tout a été d'un parfait accord, tout a réussi au delà de nos espérances: pas une réclamation n'a été avancée, pas une parole contre n'a éclaté; en un mot l'acte n'a eu aucun retentissement, ni à l'extérieur, ni même à l'intérieur, si ce n'est pourtant un sentiment de joie et de reconnaissance envers l'auteur d'un si grand bienfait. Nous y avons procédé avec gravité et simplicité, tâchant d'y donner, autant que possible,

un caractère de famille. Le partage des terres s'est fait avec ordre, avec intérêt. Un demi-carré défriché avec une digue plantée, a été le lot assigné à chacun des libérés, indépendamment d'un autre demi-carré qu'on leur avait donné auparavant pour préparer des vivres. Ils continuent à recevoir leur ration du magasin jusqu'à ce que leurs abattis les mettent à même de se nourrir.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, d'après le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, quel résultat on pouvait se flatter d'obtenir à cette époque. Les sages mesures qu'on a prises, à l'égard des mœurs surtout, ont seules amené, avec l'autorité de la religion, cette réforme heureuse dans les esprits, et ont fait de ces hommes que le fouet seul semblait pouvoir réduire, des enfants dociles, laborieux et soumis. Quelques noirs, je n'en doute point, s'élèveront pour noircir cette œuvre, la combattre, la frapper d'irrégularité; mais il est un sûr moyen de repousser toute accusation portée contre elle : c'est de présenter les faits, afin qu'on puisse mieux la juger. Pour moi, je n'en poursuivrai pas moins ma tâche, à laquelle je consacre de grand cœur mon temps et mes soins.

Il est vrai, Monsieur le Ministre, qu'un grand point de l'œuvre vient de recevoir son accomplissement; mais je ne borne pas mes soins au temps présent : quel moyen de la soutenir si nous ne pensons à l'avenir? Permettez que je vous fasse connaître mes projets.

La position de Mana est admirable. Le sol est, par expérience, le meilleur peut-être de la Guyane; les terres basses sont d'une fertilité rare. Or, comme il importe à la fertilité de la colonie que l'on défriche autant de terrain que possible, j'aurais l'idée de faire construire une digue qui aille rejoindre un banc de sable situé à une demi-heure de Mana, et où les libérés, par la suite, pourraient former un village auquel on communiquerait par une double voie, c'est-à-dire par terre et par eau. Le défriché comprendrait un espace de 500 carrés au moins, spécialement affectés aux familles des libérés. La plus grande partie des noirs de fouille sont aujourd'hui affranchis de leur engagement et sont, par con-

séquent, considérés comme des journaliers. Vous comprenez qu'alors, si je veux occuper ces hommes à l'exécution d'un projet quelconque, il faut toujours que je puisse les salarier. J'ai calculé que ce travail ne demanderait pas moins d'une somme de 25.000 à 30.000 francs. Si, pour le temps actuel, nous n'avions déjà d'autres entreprises d'une aussi grave importance, la reconstruction de la chapelle et d'un hôpital et où j'ai mis moi-même mes propres fonds, je craindrais, dis-je, en toute autre occurrence, de recourir à votre libéralité.

Oui, c'est pour l'avenir qu'il faut considérer l'entreprise de Mana. D'hommes malheureux, abaissés au plus bas rang de la société, corrompus et perdus plus par l'exemple du vice que par un penchant naturel au mal, on est parvenu à faire des hommes utiles à eux-mêmes, des chrétiens, des citoyens qui sentent et comprennent leurs devoirs civils et religieux. Et quand le but de cette œuvre n'aurait été que de les arracher à l'abîme d'immoralité qu'on leur avait creusé, ne serait-ce pas assez pour intéresser un cœur humain à leur sort ! Eh bien, j'ose dire qu'on l'a fait, et c'est pour cela que la haine et tant d'autres passions violentes sont venues me heurter jusqu'au milieu de la solitude où j'élève avec tant d'intérêt ces familles malheureuses. Dieu le veut ainsi ! C'est le sort des grandes entreprises et surtout de celles où sont l'abnégation et l'entier dévouement, d'avoir à combattre pour se soutenir ; et celle-ci se soutiendra, j'en suis sûre, Monsieur le Ministre, car elle est assise sur des bases trop solides pour faillir : la religion et la morale.

En un mot, la colonie se développe, prospère, par le travail commun aussi bien que par celui de chacun ; elle prend même de l'accroissement, car la population augmente, les maladies disparaissent par le soin qu'on prend de bien nourrir les individus, de les bien traiter, de pourvoir à leurs nécessités de tous genres ; et je dirai que la population, à en juger approximativement, sera doublée dans moins de quatre ans. C'est alors que Mana, s'élevant au milieu des forêts de la Guyane avec ses habitants, son industrie, sa liberté, serait digne de fixer un instant les regards des colons, de suspendre la haine qu'ils lui ont vouée... Et moi,

pauvre et humble instrument d'une si belle œuvre, je voudrais pouvoir dire à Sa Majesté : « Sire, la tâche que vous m'aviez imposée est remplie ; je la remets en vos mains libérales ; vous la devez à votre munificence et aux soins généreux et constants de votre excellent et digne ministre. »

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble servante,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*



## LETTRE 360<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUEHY, A BOURBON

*Se plaint de son silence. Lettres de plusieurs Sœurs. L'œuvre de Mana exige qu'elle y reste encore. Changement d'évêque à Beauvais ; la situation de la Congrégation fixée de ce côté. Produits de Mana. Construction d'une maison appelée « le Gouvernement ».*

Mana, 17 août 1838.

Ma bien chère fille, sœur et amie,

J'espère que c'est un gros paquet qui vous arrive cette fois et qui vous apprendra ce que vous désirez savoir. Ce serait peut-être à mon tour de me plaindre de votre abandon. Comment n'avez-vous pas pitié de nous, pauvres sauvages au milieu des bois et des marais, qui n'avons pour toute société que de pauvres noirs, et puis le petit Javouhey que j'aime beaucoup. Mais vous l'avez élevé comme une demoiselle, nous aurons peine à en faire un paysan comme moi ; n'importe, il est bien. Nous parlons souvent de vous, de Bourbon ; je lui demande des renseignements sur les cultures, la direction des noirs, mais il n'est pas fort avancé dans cette partie, il était trop jeune. Il connaît mieux Mana, il désire nous être utile, et je lui en sais gré.

J'ai reçu plusieurs lettres de nos chères filles, Sœur Aimée

de Jésus, Sœur Delmotte, Sœur Antoinette Moulines et ma bonne, excellente Sœur Raphaël ; toutes m'ont fait le plus grand plaisir ; témoignez-leur-en ma vive reconnaissance. Faites-leur part des nouvelles que vous recevez de Mana, cela vaudra mieux que tout ce que je pourrais leur dire. J'ai vu la lettre d'une Sœur Gonzague de Pondichéry qui n'était pas aimable ; parlez-moi de cette intéressante maison et de sa Supérieure, donnez-leur de nos nouvelles.

Ma bien chère fille, vous désirez me savoir en France ; je ne peux pas dire que je partage votre désir ; non, je crois que l'heure n'est pas encore venue. Songez que l'œuvre que le ciel m'a confiée ne doit pas rester imparfaite ; il faut donc travailler sans craindre que rien ne souffre de mon absence. Dieu est dans tous les pays, et pour faire une bonne œuvre il n'en détruira pas une autre. Cependant, il me semble que dans deux ans j'y ferai un voyage.

Je viens d'apprendre la plus consolante nouvelle qui pouvait m'arriver : Mgr l'Évêque de Beauvais est changé (1) ; celui qui le remplace a dit la messe dans notre maison de Senlis destinée à devenir le noviciat de tout l'Ordre. Sa Grandeur a dit que Mgr l'Évêque d'Autun n'avait rien à voir dans son diocèse : c'est là tout ce que je désirais. Si Mgr l'Archevêque de Paris ne veut pas revenir sur sa décision, nous transférerons l'établissement à Senlis qui peut tout contenir, et nous n'aurons plus qu'un pied à terre à Paris. J'espère pourtant que Sa Grandeur changera d'avis et nous conservera. Si c'est la sainte volonté de Dieu, Cluny restera maison principale du diocèse, et nos Statuts resteront ce qu'ils étaient. Nous dirons l'office en latin ; nous donnerons le voile blanc aux novices, il y aura deux ans de noviciat, tout cela ne touche rien au fond. La patience vient à bout de tout. Je suis bien heureuse d'avoir passé trois ans ici ; ils auraient été bien orageux en France, on m'aurait fait faire des sottises (2) dont j'aurais gémi toute ma vie. Quand on pense combien de ruse

1. Mgr Lemercier, remplacé par Mgr Cotteret qui se montra favorable à la Congrégation.

2. Allusion à la signature que Mgr d'Autun avait exigée d'elle, en 1835. (Voir Lettres de la Vénérable Anne-Marie Javouhey. 2<sup>e</sup> volume, lettre 323<sup>e</sup>, page 284.)

Mgr l'Évêque d'Autun a employée pour s'emparer de la Congrégation comme de sa propriété ! Je n'aurais jamais cru qu'il fût possible de réunir tant de choses contraires.

J'espère être assez heureuse dans notre pauvreté pour pouvoir aider notre bonne sœur Marie-Joseph. Je payerai (à nous seules) le loyer de Paris. Cette année nous vendrons au moins 100 milliers de vivres à 250 et 300 francs le millier ; puis pour 10.000 à 12.000 francs de bois d'acajou. Nous avons des scies de long depuis longtemps ; nous consommons en bâtisse la moitié des planches et nous vendons les plus belles ; ensuite nous recevons 16.000 francs par an pour la léproserie, et les consommations se prennent à Mana, ce qui nous donne un grand avantage. Nous avons le monopole du commerce, c'est dans l'intérêt de la colonisation et cela facilite beaucoup pour l'administration. Je paye tous ceux qui travaillent : les plus chers sont à 3 francs par semaine et nourris, les moindres sont des enfants de sept à huit ans qui gagnent depuis trois sous jusqu'à dix ; les plus grands de dix sous jusqu'à quinze pour leur entretien ; celui qui perd un sou a bien du chagrin. Démêlez tout cela, puis trouvez 12.000 francs à envoyer à ma sœur Marie-Joseph à Paris. Oh ! ma chère fille, tâchez d'en faire au moins autant, mais que ce soit à part de vos commandes.

Nous venons de bâtir une jolie maison appelée « le Gouvernement ». Nous plaçons vingt lits dans le bas pour les malades ; je reste dans le haut qui domine toute la colonie. Les galeries ont dix pieds de largeur. Le petit Javouhey a sa chambre dans le bas, à côté du secrétariat et du salon, sans voir les malades ; les tentures sont en jolie indienne.

Il est temps de finir et de vous donner un peu de repos pour vaquer à vos occupations. Écrivez-moi souvent et longuement ; mon jeune secrétaire se propose de vous tenir au courant de toutes nos opérations. Si l'on vous dit du mal de Mana, n'en croyez rien ; nous sommes très heureuses. Le bon Dieu se plaît à déjouer les complots des méchants.

Adieu, ma bien bonne fille et amie ; priez pour moi, je le fais pour vous et pour tout ce qui vous entoure.

## LETTRE 361<sup>e</sup>

A LA SŒUR NATHALIE RAYMOND, A CAYENNE

*La charge de l'administration de la maison de Cayenne. Appelle Sœur Isabelle à Mana. Annonce l'arrivée prochaine de plusieurs Sœurs.*

Mana, 19 août 1838.

Ma bien chère fille,

Je n'ai pu répondre à votre aimable lettre avant le départ du gouverneur; mes occupations m'en ont empêchée. Sœur Isabelle devant revenir par le premier bâtiment, je vous prie de vous charger seule de l'administration de la maison de Cayenne. Sœur Isabelle sera chargée des affaires de Mana jusqu'à son départ; je lui donne des ordres pour ce qu'elle a à faire ici. J'espère que tout se passera bien entre vous et que rien ne vous contrariera.

Je pense que nos chères Sœurs de Mana sont encore auprès de vous; elles vous auront donné des détails sur notre cher Mana, ainsi je ne vous en dirai rien. Dans peu vous recevrez Sœur Emmanuel Vermot pour première maîtresse, avec trois Sœurs pour Mana. Si dans le nombre il s'en trouve qui vous conviennent, vous pourrez les garder et nous envoyer ma bonne Sœur Augustine pour rétablir sa santé. Écrivez-moi par le retour de la goélette qui doit nous amener Sœur Isabelle avec ce que je lui demande.

Adieu, ma bien chère fille.



## LETTRE 362<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

*Est privée de ses nouvelles. Progrès parmi les noirs. Projet de voyage à la Martinique. La sainte messe à Senlis. Son admiration pour les grâces que le Seigneur accorde à la colonie de Mana.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 23 octobre 1838.

Ma bien chère fille et sœur,

Voici plus d'une année que nous sommes séparées, et depuis je n'ai presque pas eu de vos nouvelles, sinon par des voix étrangères. Cependant que de choses se sont passées ! que de peines vous avez éprouvées ! Si le bon Dieu vous honore de sa croix, il m'accorde souvent aussi de petits souvenirs ; mais comme je suis faible, la consolation les suit de près.

Le Père Guillier vient de partir après avoir donné la confirmation à près de 200 personnes qui y étaient bien préparées ; nos Cayennais étaient stupéfaits de l'ordre qui régnait partout ; je crois qu'ils sont partis meilleurs qu'ils ne sont venus. Nos nègres travaillent beaucoup mieux qu'avant la libération, parce que nous les payons plus cher, et que la religion fait des progrès dans leurs cœurs. Je paye 2.000 francs par mois tant à ceux qui sont libres qu'à ceux qui ne le sont pas. Nos récoltes sont magnifiques. Nous vendrons 400 milliers de couaque et la moitié de riz. Les bois vont bien aussi ; les vivres se vendent très cher. On nous paye cinq sous la livre de couaque.

Je vais garder Sœur Isabelle pour me remplacer ; elle aura une bonne assistante dans Sœur Angèle qui vient d'arriver, et puis dans la bonne Sœur Ignace. Le Père Lagrange veut bien demeurer pendant mon absence, mais je ne compte partir pour la Martinique qu'au mois d'octobre 1839, et de la Martinique en avril ou mai ; voilà mon plan, à moins que le bon Dieu ne veuille pas qu'il en soit ainsi. Je vais écrire en France pour les tranquiliser et les assurer que je serai fidèle à cette promesse, et tout ira bien.

Vous savez que nos chères filles de Senlis ont la sainte messe, c'est un grand pas. Cette nouvelle m'a comblée de consolation ; je vais écrire à Mgr l'Évêque qui nous a accordé cette faveur. J'espère que vous en savez plus long que moi, ma bien chère fille, puisque Sœur Onésime est de retour. Oh ! que je lui sais

gré de son dévouement ! que je me réjouis de causer avec vous deux pendant les trois mois que j'espère passer dans vos parages !

Je vous prie de vous tranquilliser sur le compte de Mana ; tout va beaucoup mieux que nous n'espérons. Je suis dans l'admiration des grâces que le Seigneur accorde à cette pauvre petite colonie ! Un jour, peu éloigné, le bon Dieu y sera mieux servi que parmi les peuples civilisés, et surtout que dans les colonies. Je voudrais bien que Mana puisse être utile à nos pauvres maisons de France, en dédommagement des peines que mon absence leur a causées ; je pense souvent à cela et je travaille en conséquence. Je voudrais que chaque maison des Antilles pense de même, au lieu de faire de grandes maisons qui ruinent et qui seront bientôt vides par la misère des colonies : marchons plus simplement et nous ferons plus de bien.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, je vous prie de donner mon souvenir à toutes nos chères filles ; priez pour moi qui suis toute à vous pour la vie.

*P.-S.* — Je suis extrêmement pressée pour le départ du courrier, adieu ; écrivez-moi par « la France », si vous n'avez pas d'occasion, et dites-moi ce que vous pensez.



## LETTRE 363<sup>e</sup>

A LA SOEUR NATHALIE RAYMOND, A CAYENNE

*Se plaint de ne pas avoir de nouvelles de Cayenne.*

Mana, 9 novembre 1838.

Ma bien chère fille,

Il me tarde de recevoir de vos nouvelles ainsi que de votre maison, surtout de vos santés ; je désire vivement qu'elles soient bonnes ; et puis je ne sais pas si vous avez reçu nos deux courriers. J'ai beau envoyer, on ne nous rapporte pas un mot de personne.

Nous attendons M. Diot avec impatience, dans l'espoir qu'il nous apportera ce dont nous avons le plus besoin ; M. Deschamps est chargé des achats, j'espère qu'il s'en occupera de manière à charger la goélette. Je désire que vous nous envoyiez Adèle par le premier bâtiment ; elle veillera sur nos effets. Vous recevrez par le retour de la goélette la bonne Marthe qui la remplacera. Donnez-moi des nouvelles de Sœur Alexandre, elle nous a fait bien défaut ; dites-le-lui, mais vous gagnerez ce que nous perdons.



## LETTRE 364<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Consolantes cérémonies religieuses. Hostilité changée en admiration. Commissions. Projet de retour en France.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 23 novembre 1838.

Ma bien chère fille,

Au sortir d'une grande et belle cérémonie, je ne vous dirai qu'un petit bonjour. Le bon Père Guillier vient de donner la confirmation à près de 200 de nos enfants qui étaient préparés avec le plus grand soin, la première communion à 14 et la communion à 150 ; il en a marié 12, ce qui fait à présent 107 mariages légitimes à Mana. Tout s'est passé avec une piété, un recueillement admirables ; il a fait aussi 4 baptêmes.

Le bateau à vapeur, en amenant le Père Guillier, avait aussi amené six personnes notables de Cayenne qui apportaient des dispositions hostiles à la bonne œuvre ; ils sont partis pénétrés d'admiration de tout ce qu'ils ont vu de leurs yeux. Oui, ma bien chère fille, tout va très bien, j'en bénis la divine Providence qui nous comble de ses faveurs.

J'ai écrit à Rouen pour qu'on nous fasse un second envoi de 4.000 francs ; nous avons de quoi payer. Écrivez à ma bonne

Sœur Théophile qu'elle presse le départ de tout ce que j'ai demandé à M<sup>lle</sup> Arton, c'est-à-dire 4.000 aunes de cotonne bleue croisée, en grande largeur, comme celle qu'elle nous a envoyée.

J'espère bien que les lettres sont arrivées avec nos chères filles ; prenez courage. Je vous annonce que je partirai de Mana pour me rendre à la Martinique, et de là près de vous, avec ma Chère Mère Marie-Thérèse, en octobre de l'année prochaine. Quand vous recevrez cette lettre, il n'y aura plus que quelques mois à attendre.

J'attends des nouvelles de ma bonne Sœur Bathilde avec impatience. Allons, ne vous découragez pas ; songez que le bon Dieu nous a fait la grâce de réussir au delà de toutes nos espérances ; vous avez souffert à cause de nous, mais Dieu saura bien vous en récompenser.

Je vous prie d'envoyer à leur adresse les lettres ci-jointes, quand vous les aurez lues. Adieu, je suis si pressée que je ne sais ce que j'ai dit.

Vous savez tout ce que je vous suis.



## LETTRE 365<sup>e</sup>

A LA SŒUR NATHALIE RAYMOND, A CAYENNE

*Divers détails.*

Mana, 1838.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'espère que vous avez reçu la lettre que je vous ai adressée le 3 octobre par le courrier ; que, de plus, vous avez vu nos chères filles partir par le vapeur et que vous avez causé sur tout ce qui peut vous intéresser et qu'il serait trop long d'écrire ; ensuite le Père Lagrange vous aura donné des nouvelles de notre belle cérémonie. Cette lettre est pour vous supplier de mettre toute la diligence possible pour faire partir celle que j'ai adressée à ma Chère Mère de la Martinique. Joignez-en une pour lui

donner de vos nouvelles ; vous savez combien cette bonne Mère prend d'intérêt à tout ce qui vous regarde. J'ai envoyé par le même courrier les états trimestriels de l'Acarouany et de Mana, avec les quatre procurations qui vous mettront à même de payer partout où nous devons.

Adieu, ma bien chère fille, toute à vous et à toutes nos chères filles.



## LETTRE 366<sup>e</sup>

A SA NIÈCE THÉRÈSE JAVOUHEY (1), A SAINT-NIZIER

*Elle l'encourage à répondre à l'appel de Dieu et l'invite à se rendre à Paris.*

Mana, fin de 1838.

Ma bonne petite fille,

Votre charmante lettre m'a fait le plus grand plaisir, je ne sais si ma réponse vous en a fait autant. Allons, êtes-vous assez courageuse pour vous engager dans les missions lointaines ? Si le bon Dieu vous appelle, ne résistez pas, venez vous préparer près de nous pour cette grande œuvre ; le bon Dieu la bénira. Nous vous donnerons pour compagne Rosalie Chevreton (2). Amenez avec vous sa petite sœur (3). Ma sœur Marie-Joseph sera la grand'maman ; l'enfant a besoin de prendre des forces avant de partir. Ne tardez pas au delà du 1<sup>er</sup> février ; je serai heureuse de vous voir embrasser une si sainte carrière ; nous allons bien prier pour vous.

Adieu, ma chère enfant, venez près de ma Chère Mère Marie-Joseph et comptez sur mon tendre et sincère attachement.

1. Fille de Pierre Javouhey, devint plus tard Mère Marie-Thérèse. Elle naquit à Saint-Nizier (Loire), le 24 février 1823, entra au noviciat de Cluny le 1<sup>er</sup> novembre 1839, y prit le saint habit en 1841 et y fit profession le 13 février 1842. Elle fut Assistante Générale de la Congrégation et mourut à Paris le 15 février 1879.

2. Rosalie Chevreton, plus tard Mère Marie-Victoire, naquit à Mars (Loire) le 26 octobre 1829 et fit profession en 1849. Elle est morte à la Guadeloupe le 15 septembre 1910.

3. Mariette Chevreton, devenue plus tard Sœur Sainte-Anne, décédée à Pondichéry en 1877. Ses parents ne consentirent pas à la laisser partir alors à Paris, à cause de son jeune âge.

LETTRE 367<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

*Détails sur la colonie de Mana. Elle y emmène plusieurs anciens colons. Excellentes récoltes. Départ de Sœurs. Bienfait des croix. Tremblements de terre. Diminuer les dépenses à la Guadeloupe et à la Trinidad. Bonnes dispositions du gouverneur. Parle des Sœurs Onésime, Léontine et autres. Donner aux Sœurs les nouvelles qui les intéressent. Famille Javouhey bien établie à Mana.*

Cayenne, février 1839.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Arrivant à Cayenne, j'apprends qu'un bâtiment va partir pour Saint-Pierre. Avec quel plaisir je vais causer avec vous, depuis si longtemps que j'en suis privée !

D'abord nous jouissons toutes de la meilleure santé ; nous allons bien, et très bien. Vous recevrez ci-joint les détails sur la colonie et sur la libération des noirs confiés à nos soins. Le ministre paraît satisfait de nos efforts que le ciel a couronnés. Il nous donne un bel encouragement en augmentant notre budget de 20.000 francs ; ce qui le porte à 45.000 ; c'est plus que nous ne l'espérons.

L'église est commencée. J'emmène avec moi Auguste et Lefèvre, anciens colons de Mana, je leur donne à chacun 200 francs par mois, 450 francs à Jolivet et autant à Jean-Marie ; tout cela payé sur la dotation. Nous les garderons jusqu'à ce que nous ayons fini l'église et l'hôpital ; nous ne leur fournissons rien, ils ont chacun deux enfants et leur femme.

Nous venons de terminer la moisson du riz ; nous en avons une grande quantité : on dit plus de 900 barriques. Les nègres en ont beaucoup aussi. La récolte du café a été de 630 livres et toutes sortes de récoltes à proportion ; de plus le tabac que nous cultivons en grand et qui promet les plus heureux succès.

Depuis trois mois nous avons mis Jolivet à la tête du chantier

de bois ; il fait merveille. Nous faisons par mois plus de 23.000 francs, sans compter les bois inférieurs qui servent à notre usage, et nous allons doubler le revenu par le moyen des deux chefs que j'emmène. Nous venons de recevoir un maître-jardinier ; c'est un de nos jeunes noirs de Limoux qui paraît rempli de bonne volonté et de moyens. Les abbés sont au Séminaire du Saint-Esprit, on est très content d'eux.

Vous voyez que notre personnel s'augmente en sujets éprouvés par la misère ; ils sont aussi modestes qu'ils paraissaient pédants par le passé ; ils ont tous fait un dur apprentissage.

Mes Sœurs Victoire et Basile partent pour France par un bâtiment qui passe chez vous ; elles sont enchantées de la circonstance qui leur permettra de vous faire leurs adieux et de prendre vos commissions. Nous restons bien peu de monde, mais nous sommes remplies de courage. Les noirs sont meilleurs depuis qu'ils sont libres. Nos travaux vont bien ; ma confiance que Dieu soutiendra son œuvre ne fait qu'augmenter chaque jour. Je suis heureuse au delà de ce qu'il est possible ; j'aime ma position. J'ai assez de croix pour ne pas m'élever, mais pas assez pour me rendre malheureuse. Nous avons toujours MM. Lagrange et Terral, pleins de ferveur et de courage.

Parlons de vous, ma bien chère fille, il est bien temps. Vous avez eu bien des soucis, des chagrins, par les pertes que vous avez faites et que vous pouviez encore faire ; ensuite un terrible tremblement de terre qui a tant fait de mal et qui pouvait vous engloutir. Nous l'avons bien senti à Mana, à la chapelle ; il a remué le tabernacle, les chandeliers et a fait tomber la couronne de saint Joseph. Il était 6 heures du matin, et on ne se doutait pas que ce fût un tremblement de terre ; c'est après que nous y avons pensé.

Il est fort heureux que nous n'ayons pas commencé le petit établissement de Fort-Royal. Votre maison a souffert ; cela va encore vous coûter beaucoup. Bâissez le moins possible, contentez-vous d'entretenir. Les colonies, comme vous le voyez, diminuent et n'augmenteront pas de si tôt. Je suis bien fâchée des énormes dépenses que vous avez faites à la Basse-Terre ; tenez

ferme pour qu'on ne continue pas ; il en est de même pour la Trinidad. Ce n'est pas de longtemps que ces maisons seront liquidées. Si le gouvernement veut des établissements utiles, qu'il fasse lui-même les frais, comme il les fait pour Saint-Pierre et autres. Tâchons d'aider en France, c'est de là que viennent les sujets ; aidons de tous nos moyens. Nous bâtissons notre église et notre hôpital, aidées de 20.000 francs que le gouvernement nous donne. Cette faveur, à laquelle nous étions loin de nous attendre, a fait taire nos envieux qui faisaient des pieds et des mains pour nous nuire dans l'opinion du gouvernement. La nouvelle en est arrivée à Cayenne le même jour que moi, de sorte que les autorités nous font la cour, et la veille ils nous disaient de grosses sottises.

Que ma bonne Sœur Onésime trouve ici l'assurance de mon tendre et sincère attachement. Je suis enchantée de son retour ; quelle consolation pour vous ! Conservez-la auprès de vous, elle vous est nécessaire. Et puis, ma bonne Sœur Léontine qui croit que je ne l'aime pas. Quoi, une mère peut-elle ne pas aimer ses enfants ! Ne lui ai-je pas donné toute la confiance qu'elle mérite ? Oh ! ma fille, ma chère fille, votre lettre m'a fait du chagrin. Je n'écris pas, mais en ai-je le temps ? Vous devez me plaindre et chasser loin de vous toute pensée que vous regarderiez comme injurieuse à vous et à moi ; allons, embrassez-moi et faisons la paix. Dites à ma bonne Sœur Thérèse (l'Espagnole) que nous parlons souvent d'elle ; qu'elle prie pour nous, afin que la Mère et les enfants deviennent des saints.

Ma Sœur Augustin de Mana m'a écrit une jolie lettre, témoignez-lui ma satisfaction et mon sincère attachement ; donnez-lui des nouvelles de Mana, cela lui fera plaisir. Lisez à toutes nos chères filles le rapport de M. le Gouverneur, la lettre du Ministre et celle de M. de Saint-Hilaire. Vous pourrez envoyer copie de toutes ces pièces à ma Sœur Léonard et à la Trinidad, cela fera plaisir à nos chères filles. Vous leur donnerez mon souvenir en les assurant de tout mon dévouement ; elles ne m'écrivent jamais, elles m'ont donc oubliée?...

Hier j'ai fait nommer mon cousin Javouhey et ses deux fils

mes aides de camp ; la maman vient aussi pour soigner son mari et ses fils ; ils sont tous très intéressants et capables de remplir la mission que je leur donne. Ils auront 6.000 francs d'appointements pour les trois ; les deux fils sont ici, nous sommes très contents d'eux. Le père et sa femme viendront dans quatre mois ; tout ce renfort sera acclimaté avant mon départ qui aura lieu en février ou mars prochain.

J'ai la ferme résolution de passer près de vous pour vous engager à m'accompagner pour ma consolation et aussi pour votre santé !

. . . . .



## LETTRE 368<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Démarche au ministère de la Marine pour M. Louis Javouhey et ses fils. Elle désire le retour de plusieurs Sœurs. Restreindre les dépenses. Reconnaissance due à M. de Saint-Hilaire. Se plaint du silence de la Mère Clotilde. Désire savoir Mère Marie-Joseph heureuse.*

Cayenne, 29 avril 1839.

Ma bien chère et bien-aimée fille et sœur,

J'ai reçu avec un grand plaisir toutes les lettres arriérées depuis six mois ; j'ai vu et reconnu que vous avez souvent des peines et des embarras. Que ne suis-je près de vous pour les alléger ! encore un peu de temps et vous me verrez, prenez courage ; j'arrangerai toutes nos affaires de manière à être tranquille pendant mon séjour en France. Je veux emporter avec moi l'assurance d'une parfaite réussite, les faits parleront assez haut pour ne pas laisser de doute.

J'écris au ministre de la Marine pour nommer, comme mes aides, mon cousin Louis Javouhey et ses deux fils qui sont déjà à Mana. J'espère que la maman ne les laissera pas seuls, qu'elle viendra pour soigner sa famille et je pense que cette nouvelle lui

fera plaisir. Je désire qu'ils viennent le plus tôt possible ; il faut que je leur montre ce qu'ils auront à faire pendant mon absence. J'espère que Sœur Bernard reviendra avec eux ; il ne faut pas qu'elle passe encore un hiver en France, elle aurait trop froid. Si Sœur Joséphine veut l'accompagner, j'en serai bien aise. Sœur Adrienne ne me paraissait pas éloignée de revenir, nous la verrions avec plaisir.

Les anciennes Sœurs nous conviennent mieux que les nouvelles, parce qu'elles connaissent les nègres, elles les comprennent. Ma Sœur Victoire, qui vous remettra ma lettre, m'a promis de revenir dans six mois, je désire vivement qu'elle tienne sa promesse.

Vous recevrez les traites pour payer les marchandises ; vous pourrez en payer la moitié et vous servir du reste.

. . . . .  
Je voudrais que vous ne soyez pas si facile à envoyer ce qu'on vous demande sans argent, surtout quand ce sont des Sœurs qui n'ont pas d'ordre ni d'économie ; elles ne savent que dépenser sans songer au vœu de pauvreté qu'elles ont fait. Vous êtes trop facile pour donner. On ne m'aimera pas, parce que je prêche partout l'économie : quand on a 700 personnes à nourrir et à vêtir, il faut y penser et apprendre à compter. Comment ! sur une simple lettre de Sœur Ignace, que je n'ai pas lue, vous dépensez de l'argent si mal à propos ! nous avons ici tout ce que vous venez d'acheter. Quand nous aurons une grande église et deux ou trois prêtres, nous vous ferons des demandes en conséquence. Vous n'avez pas de quoi payer et vous êtes toujours prête à acheter !

Je vous prie de continuer de donner la petite rente annuelle au père Massy ; il est si malheureux ! je vous rembourserai. Je vous prie de vous en rapporter à mes lettres et pas autre chose ; si j'avais besoin de Sœurs, je saurais bien vous le dire. Toutes ne peuvent convenir à Mana ; il faut une vocation spéciale et des vertus peu communes.

J'ai reçu d'aimables reproches de l'abandon que vous avez fait de M. de Saint-Hilaire. Quoi ! vous êtes restée un an sans le voir ! Vous avez donc oublié que la Congrégation lui doit tout !

sans lui nous ne serions plus aux colonies. C'est, après M. Roger, le meilleur de nos amis. Je voudrais que ma Sœur Clotilde le vit, l'entretint de nos établissements d'outre-mer. Qu'elle lui témoigne notre vive reconnaissance pour tant de bien qu'il nous a fait et le prie de continuer à la Congrégation sa haute protection.

Michel va bien et mon cousin aussi ; dans trois ou quatre jours nous partons pour Mana, où il me tarde d'être rentrée. Je ne reviendrai à Cayenne que pour partir pour France, je vous le répète, patience. Dites à ma bonne Sœur Clotilde que son silence me fait bien de la peine ; je n'accuse pas son cœur, mais seulement sa paresse qu'elle ne peut vaincre ; j'ai bien un peu sa maladie, cela tient de famille. Je vous envoie la lettre que j'ai écrite à ma sœur de la Martinique pour ne pas répéter toujours les mêmes choses. . . . .

Je partirai pour les Antilles vers novembre en me rendant en France. Ne comptez sur moi que vers le mois d'avril ou de mai ; vous ne voudriez pas que je m'expose en rivière, la navigation est trop mauvaise. Je vous le répète : prenez patience et soyez en repos. Vous me parlez toujours intérêt ! N'y pensez pas tant. Pardon mille fois de vous répéter toujours la même chose, mais je voudrais vous savoir heureuse et vous ne l'êtes pas !...

Adieu, ma chère et bien-aimée fille, priez pour moi qui suis votre sœur et amie. . . . .



## LETTRE 369<sup>a</sup>

A LA MÈRE ONÉSIME LEFÈVRE

Supérieure à la Martinique

*La prie de ne pas mettre obstacle au départ pour France de la Chère Mère Marie-Thérèse et lui confie l'intérim. Promet sa visite.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 29 avril 1839.

Ma chère et bien-aimée fille,

Cette lettre est pour vous prier de ne point mettre d'obstacle à la prière que je fais à notre bien-aimée sœur de se rendre en France pour me remplacer, en attendant le moment où j'irai la rejoindre pour travailler à l'affermissement de notre chère Congrégation. Vous savez mieux que personne le besoin de ce renfort ; vous savez aussi toute la confiance que cette chère fille inspire, laissez-la donc partir et n'affaiblissez pas son courage. Je vous laisse le soin de la remplacer, je ne puis mieux confier nos chères enfants. Je connais tout votre dévouement et la force d'âme dont Dieu vous a pourvue, je suis tranquille sur les résultats.

En janvier ou février, j'irai vous visiter et passer deux ou trois mois avec vous pour connaître toutes nos chères filles des trois établissements et pourvoir à leur tranquillité. Entendez-vous avec ma Chère Mère sur ce que vous aurez à faire, et puis faites tout pour le mieux ; surtout point de nouvelles entreprises, point de dépenses inutiles, les moments sont durs.

Adieu, ma bien chère fille, nous prions pour vous, priez pour nous.



LETTRE 370<sup>e</sup>

AUX SOEURS DE LA MARTINIQUE, DE LA GUADELOUPE  
ET DE LA TRINIDAD

*Rentrée en France de la Chère Mère Marie-Thérèse. Sœur Onésime nommée Supérieure.*

SALUT EN NOTRE-SEIGNEUR !

Cayenne, 29 avril 1839.

Mes bien chères filles,

Des raisons majeures me forcent de prier notre bien-aimée fille, Sœur Marie-Thérèse Javouhey, de partir pour France,

afin de me remplacer pour le bien et la consolation de notre Société. Elle ne fait que me devancer de quelques mois. Je vous conjure de ne rien dire, de ne rien faire qui puisse montrer de la faiblesse et lui rendre l'obéissance pénible. Je compte sur vous toutes, mes bien chères filles, pour soutenir l'œuvre de Dieu et l'honneur de notre chère Congrégation.

J'ai nommé, pour la remplacer pendant son absence, notre chère fille Sœur Onésime. Vous lui obéirez comme à moi-même, selon l'esprit des Statuts qui régissent la Congrégation.

J'irai vous voir en février prochain, je vous dirai de vive voix que je suis et je serai toujours votre Mère et votre meilleure amie.

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny.*



## LETTRE 371<sup>e</sup>

A LA SŒUR ROSALIE BRENOT, A LIMOUX

*Famille de Sœur Vincent-de-Paul Javouhey. Prochain retour de la Vénéralle en France. Elle veut affermir l'œuvre des noirs avant de quitter la Guyane. Lui envoie un rapport sur Mana.*

Cayenne, 29 avril 1839.

Ma bien chère fille,

Vous m'avez fait le plus grand plaisir en m'écrivant ; comment, ma bonne Sœur Vincent-de-Paul n'a pu se décider à en faire autant ! Je lui pardonne, mais qu'elle m'écrive bientôt. J'aurais eu du plaisir à la voir arriver à Mana avec ses frères ; peut-être que dans peu son père et sa mère viendront nous rejoindre ; j'écris au ministre, pour cela. Leurs emplois seront de m'aider dans la mission que Dieu m'a confiée.

Vous désirez beaucoup mon retour en France ; bientôt vos vœux seront accomplis : en mai prochain je serai parmi vous. Il m'était difficile de partir plus tôt ; mes enfants noirs étaient trop jeunes ; il fallait consolider la grande œuvre qui m'était confiée et

ne pas laisser de doute sur la réussite, Dieu a couronné nos efforts d'une manière beaucoup plus consolante que nous n'espérons.

Je vous envoie un rapport dans lequel vous verrez tout ce qui s'est passé, vous pourrez le communiquer à notre digne protecteur M. Vidal et à ses amis ; cela m'évitera la peine d'entrer dans des détails trop longs pour vous faire connaître notre position. Si la santé de Mgr de Carcassonne le permet, vous prierez M. Vidal de le lui communiquer, en lui témoignant mon profond respect et ma vive reconnaissance.

Vous verrez avec plaisir ma bonne Sœur Basile ; elle vous dira tout ce que vous désirez savoir concernant Mana ; j'espère qu'elle nous reviendra, mais je veux que ce soit librement. Il faut à Mana des personnes pleines de courage et de bonne volonté.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.

*P.-S.* — Tous mes encouragements à nos chères petites Clotilde (1) ; tâchez de les bien élever, afin qu'un jour elles deviennent de bonnes Sœurs de Saint-Joseph.

Je pense à toutes nos filles, en particulier à ma bonne Sœur Eustache (2) ; qu'elle prenne courage, sa bonne Mère Clotilde reviendra bientôt près de vous.



## LETTRE 372<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

*Rentrée prochaine en France de la Chère Mère Marie-Thérèse. État de la colonie de Mana.*

1. Clotilde Javouhey, petite nièce de la Vénérable, qui devint Sœur Amélie et mourut à Chamblanc en 1832. L'autre Clotilde nommée ici est sans doute une autre parente.

2. Sœur Eustache Dépit, décédée à Limoux en 1839.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Mana, 14 mai 1839.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Avec quel plaisir j'ai reçu votre correspondance du voyage de Pondichéry que ma bonne sœur Marie-Joseph m'a adressée ! Je vois avec plaisir que vous jouissez d'une bonne santé et que vous faites tout le bien que vous pouvez, avec la grâce de Dieu.

Vous paraissez désirer vivement que je rentre en France, ma bien chère fille, j'y serais déjà si c'était la volonté de Dieu. Mais soyez tranquille, ma bonne Chère Mère de la Martinique vient de recevoir la prière de s'y rendre à ma place, afin qu'on prenne patience encore un peu. Vous savez tout l'attachement que la Congrégation lui porte et tout ce qu'elle mérite de confiance de notre part ; j'ai une tranquillité parfaite. Vous verrez par le rapport du gouverneur de la Guyane, dont je vous envoie copie, l'état de notre nouvelle colonie ; vous verrez en même temps, par les lettres de S. Exc. le Ministre de la Marine, tout l'intérêt qu'il prend à l'œuvre qui nous a été confiée. Depuis l'époque dont il est question dans le rapport, l'établissement n'a fait que s'améliorer chaque jour ; les noirs prennent l'habitude du travail, de la religion et des bonnes mœurs, de manière à faire concevoir les plus grandes espérances pour un parfait succès. Si vous voyiez la belle jeunesse qui nous environne !... J'ai pris pour m'aider trois Javouhey ; je viens de nommer le bon cousin Louis Javouhey aide de colonisation ; un des fils secrétaire, et celui de Bourbon est chargé de l'instruction des jeunes nègres les plus avancés.

. . . . .  
Je crois vous faire plaisir en vous apprenant cette nouvelle.

Je suis très heureuse ; il me semble que je suis sûre de faire la sainte volonté de Dieu. Je ne vous en dirai pas long ; je prie ma bonne sœur Marie-Joseph de me suppléer, en vous envoyant les paquets que je lui adresse pour en prendre connaissance et vous les transmettre.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, priez pour moi comme je prie pour vous.

## LETTRE 373<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL ROSAMEL,

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris (1)

*Lui exprime sa reconnaissance et annonce l'envoi d'un budget pour 1840.*

Mana, 14 mai 1839.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 18 janvier, dans laquelle vous me témoignez votre satisfaction pour tout ce que j'ai fait jusqu'à ce jour, et vous me promettez votre approbation et des secours pour l'avenir.

Daignez me permettre de vous exprimer ma vive reconnaissance pour vos bontés et pour la bienveillance que vous me portez, ainsi que pour les témoignages de faveur que m'a transmis, de votre part, M. le Gouverneur de la Guyane.

J'ai encore à vous remercier, Monseigneur, de ce que vous voulez bien faire dans l'intérêt de la nouvelle colonisation de Mana. L'avis que vous avez la bonté de me faire parvenir, et par lequel vous m'annoncez que le budget de cette colonie sera porté à 45.000 francs pour l'année 1840, m'a causé la plus vive satisfaction et sera pour moi un motif de plus de redoubler mes efforts, pour continuer à mériter la confiance du gouvernement et à remplir, dans toute leur étendue, les vues qu'il a sur l'intéressant établissement de Mana dont il a daigné me remettre la direction.

Il est de mon devoir de vous faire connaître à l'avance l'emploi que je crois convenable de donner aux 20.000 francs que vous m'annoncez. Je joins en conséquence à cette lettre un projet de budget pour 1840.

Je ne saurais trop vous exprimer, Monseigneur, combien je

1. M. Rosamel qui avait déjà été ministre de la Marine et des Colonies en 1836 remplaça, pendant dix-huit mois environ, en 1839 et 1840, l'amiral Duperré à ce Ministère.

suis touchée des bonnes dispositions que vous m'exprimez dans votre lettre relativement à vos nouveaux libérés. Je puis vous promettre qu'il ne sera rien négligé de ma part pour améliorer leur sort et maintenir leur situation ; trop heureuse si je puis me flatter un jour d'avoir, par mes constants efforts, pleinement justifié la confiance que le gouvernement a placée en moi.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

De votre Excellence,  
La très humble servante,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*



### LETTRE 374<sup>e</sup>

AUX RR. MÈRES MARIE-JOSEPH ET MARIE-THÉRÈSE JAVOUEY,  
A PARIS

*Recommandations spéciales pour le bien de l'Institut. Prospérité de Mana. Détails sur la colonie que, par distraction, la Vénérable croit adresser à M. de Saint-Hilaire.*

Mana, 14 mai 1839.

Mes bien chères et bien-aimées filles,

Il m'est bien doux de penser que vous êtes réunies ou bien près de l'être. Ma Chère Mère de la Martinique est-elle arrivée en bonne santé ? qu'il me tarde de le savoir !

Vous allez être bien soulagée par la présence de cette bonne Mère. Convenez que c'est une excellente pensée qui m'est venue pendant la sainte messe ; je l'ai suivie avec un grand plaisir et une entière confiance ; vous m'attendrez au moins tranquillement. Cela ne m'empêchera pas de partir aussitôt que je le pourrai sans nuire à l'œuvre de Dieu.

A présent, mes bien chères filles, demeurez tranquilles, ne remuez rien, ne faites aucune entreprise, n'augmentez pas vos

dettes. Je vais faire mon possible pour vous aider à les payer, car toutes vos lettres ne respirent qu'inquiétude ; elles seraient charmantes sans cela ! Mana sera le point d'appui de la Congrégation avant peu. Il s'y est opéré une amélioration étonnante depuis trois mois, je vous en donnerai les détails dans ma prochaine lettre, ce qui vous fera grand plaisir. Si on vous parle d'affaires, de la Congrégation, vous n'avez qu'une réponse à donner : « Lorsque notre Mère et Fondatrice sera de retour, nous ferons ce qu'elle croira être la volonté de Dieu. » Du reste, ne faites pas de nouvelles maisons ; il serait plus utile d'en supprimer quelques petites pour soutenir les grandes, où il est plus facile de suivre la règle et de faire le bien.....

Auguste Ménard et Lefèvre sont ici ; je les ai engagés pour la somme de 4.800 francs pour les deux ; ils sont à la tête de l'exploitation des bois. Nous en livrons, par mois, pour le commerce, de 5.000 à 6.000 francs ; mais 40 hommes y sont employés. Cela ne gêne en rien les travaux de culture qui vont parfaitement. Combien je serai heureuse de vous procurer la tranquillité ! Les envois que vous nous avez faits de Rouen nous ont fait plaisir, je suis arrivée à Cayenne pour les recevoir.....

Nos nègres sont déjà dans une grande aisance, ils ont beaucoup à vendre, cela va très bien. Le Père Lagrange est très content d'eux. J'espère que la traite de 4.000 francs que je vous ai annoncée partira sur le même bâtiment que cette lettre, et puis ma sœur Marie-Thérèse vous dira combien les bois que nous avons envoyés ont produit.

Écrivez-moi toutes deux longuement et souvent, mais ne me parlez pas argent. Dites-moi comment va notre chère Sœur Bathilde, je la plains d'avoir perdu sa pauvre sœur, mon Dieu qu'il y a des moments pénibles dans la vie !... reposons-nous en Dieu seul. Renvoyez-nous bientôt ma bonne Sœur Victoire et Sœur Bernard ; Sœur Marie-Thérèse Musset pourrait les accompagner. Laissez-les passer l'hiver ; elles pourraient s'embarquer ensuite par un beau temps, n'importe la saison ; on ne risque rien en revenant. Michel ne va pas mal, il travaille au jardin. Je

vous prie de faire de ma part une visite aux jeunes abbés africains ; dites-leur que j'ai reçu leurs lettres avec bonheur, je crains qu'ils n'aient pas écrit d'eux-mêmes. Qu'ils m'écrivent de nouveau tous les trois ; je veux qu'ils ne soient pas influencés, qu'ils ne suivent que leur volonté et non celle de quelques amis charitables ; cela pour leur éviter des regrets. Priez ma bonne Sœur Bathilde de faire cette visite pour moi ; elle m'en écrira le résultat.

J'ai reçu la lettre de ma chère Sœur Irène de Senlis, qui m'a fait grand plaisir ; témoignez-lui ma vive reconnaissance ; ne pensez pas à faire de nouvelles dépenses pour cette maison avant mon arrivée. Présentez mon tendre attachement à toutes nos chères filles ; je suis bien contente de tout le bien qu'on me dit de leur bonne tenue religieuse. Remerciez pour moi le digne curé de Senlis des soins que sa charité nous prodigue avec tant de générosité. Qu'il me sera agréable de le lui dire de vive voix aussitôt mon arrivée !

J'ai tant écrit que je ne sais plus ce que je dis.

Adieu, toute à vous.

*Les lignes suivantes s'adressent, par une erreur de la Vénérable, à M. de Saint-Hilaire, comme le post-scriptum l'explique.*

Vous donnerez à Son Excellence M. le Ministre de la Marine les explications nécessaires pour l'emploi des 20.000 francs d'augmentation du budget. Les trois agents de colonisation sont deux parents qui sont déjà à Mana, et le troisième est leur père, Louis Javouhey, qui arrive de Bourbon où il a passé neuf ans ; il est à Paris avec son excellente femme. Je vous prie de nous les envoyer le plus tôt possible l'un et l'autre ; ayez l'extrême bonté de leur faire payer les frais de voyage jusqu'à leur embarquement. Je vous prie de me pardonner la hardiesse que je prends, mais à qui aurais-je recours ?

Les autres dépenses sont établies d'après les besoins, et toutes dans l'intérêt général de la colonie, d'après mes demandes. Évitez tout ce qui peut nous donner le moindre rapport avec Cayenne, vous connaissez toute leur malveillance ; il serait

honteux de vous dire tout ce qu'on a tenté pour démoraliser les nègres. S'il y avait quelque retard dans les progrès d'amélioration, la cause en est tout entière dans les visites fréquentes des commissaires, des bâtiments chargés de curieux corrompus et corrupteurs. Pour empêcher, autant qu'il dépend de moi, toute visite de curieux, j'ai fait un marché avec un honnête capitaine qui doit faire un voyage par mois, je lui donne 750 francs par voyage. Les productions de la colonie suffiront pour son chargement, il porte 40 tonneaux. Nous avons récolté 900 barriques de riz, autant de maïs ; je vous donnerai le détail des productions dans quelques mois, vous verrez, si comme on le dit, nous sommes des paresseux.

*P.-S.* — Mes bien chères filles,

Vous allez voir qu'au revers de ma lettre je me suis trompée, je croyais écrire à M. de Saint-Hilaire. N'importe, je ne veux pas recommencer, pensez que cette page n'est pas pour vous. Vous saurez ce que je lui dis et agirez en conséquence.



## LETTRE 373<sup>e</sup>

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

*Menus détails.*

Mana, 2 juillet 1839.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je viens de recevoir votre lettre attendue si longtemps ; je vous remercie de tout ce que vous me dites de bon et d'aimable. Je vous écrirai dans un mois, quand je serai à Cayenne ; ici tout va à merveille, la divine Providence nous comble de ses bienfaits. Mana prend un développement qui étonne tous ceux qui en sont témoins.

Nous chargeons deux goélettes par mois de nos produits ; nous produirons plus de 400.000 francs. Le Père Lagrange est

tout à fait fixé à Mana ; je vous donnerai de grands détails dans ma prochaine lettre.

Donnez mon souvenir à nos anciennes filles de Mana.

Bonjour à nos charmantes nièces.

Toute à vous pour toujours, votre tante et amie.



## LETTRE 376<sup>e</sup>

A LA MÈRE MARIE-THÉRÈSE GRIFFAUT,

Maitresse des novices, à Cluny.

*Explique la rareté de ses lettres. Détails sur l'œuvre et le personnel de Mana. Ne peut abandonner l'œuvre de Dieu. Conseils pour la formation des novices. Achat d'une goélette.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 18 août 1839.

Ma bien chère fille,

Cette lettre est pour vous, pour ma Sœur Thérèse Musset et votre compagne de la Guadeloupe, ainsi que pour vos chères enfants qui sont l'espoir de notre Congrégation.

Vous vous plaignez, ma bien chère fille, de ce que je ne réponds pas à vos lettres ; cela ne doit pas vous faire de peine ; vous savez tout ce que j'ai de travail, et puis, à soixante ans, on a de la peine à écrire, ne vous fâchez donc plus.

Vous voulez savoir des nouvelles de notre position ; elle s'améliore tous les jours, mais le bien se fait lentement, trop heureux si on ne recule pas. Les noirs et les blancs se ressemblent en beaucoup de choses ; cependant si j'avais 500 blancs à diriger, j'aurais 500 fois plus de peine. Si vous voyiez Mana, vous seriez contente de nos progrès en tous genres ; bientôt une jolie église et la communauté seront finies, cependant il faut bien encore six mois. Nous avons une jeunesse florissante : depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 23 naissances, il n'est mort que 2 personnes qui sont maman Gertrude et papa

Dondon. L'état sanitaire est parfait. M. Lagrange s'est engagé pour douze ans à Mana, je lui ai loué 22 quartiers de terre à raison de 4.000 francs chaque année, pour planter du rocou. Il fait travailler 25 à 30 personnes; Javouhey est son intendant; cela va fort bien et ne le gêne en rien pour son ministère. L'abbé Terral est toujours l'aumônier fervent, mais bien simple; il voudrait bien être un autre Père Lafond, mais il n'y atteindra jamais. Ma Sœur Alexis est à l'Acarouany depuis plus de deux ans; elle a rendu cet établissement charmant et y fait tout le bien possible; Sœur Alexandre est sa compagne. Ainsi ne croyez rien des absurdités qu'on vous débite; tout cela n'est dirigé que contre Mana, qu'ils voient réussir et qu'ils ont juré de détruire par tous les moyens imaginables (1). Je viens de donner ma démission de l'Acarouany; si le Ministère l'accepte, cela me fera plaisir, mais que les lépreux seront à plaindre (2)!

1. Les rapports favorables des divers gouverneurs qui s'étaient succédé à Mana — celui de M. Jubelin en 1829, de M. Laurens de Choisy en 1837, de M. Ducamper en 1838 — décidèrent les agitateurs du Conseil colonial de la Guyane qui voulaient la ruine de Mana, à se servir des plus basses intrigues pour arriver à leurs fins. Ils s'adressèrent à l'abbé Guillier, préfet apostolique, qui prêta une oreille complaisante à leurs insinuations calomnieuses et se fit remettre des lettres qu'il adressa à l'évêque d'Autun, lettres où la Vénérable était faussement accusée. L'abbé Guillier prévint alors la Mère Fondatrice qu'il allait lui donner l'ordre de rentrer en France, et cela « pour empêcher la liberté des nègres d'avoir son cours » écrivit la Servante de Dieu à sa sœur, la Mère Rosalie, le 31 août 1840. A son tour, la Vénérable adressa au ministère deux rapports, l'un le 25 juillet 1840, le second le 26 juin 1841, rapports qui furent favorablement accueillis. Mais le nouveau gouverneur, M. Charmasson (juin 1841 à mars 1843) ayant fait sa visite à Mana accompagné de l'abbé Guillier, celui-ci fit tous ses efforts pour faire échouer l'entreprise de la zélée Fondatrice, et il devint l'auxiliaire inconscient peut-être, mais le plus utile néanmoins, de certains membres du Conseil colonial. De plus M. de Saint-Hilaire, directeur des Colonies, prit sa retraite en 1842 et son successeur, M. Galos, qui reconnaissait pourtant les résultats de l'action civilisatrice de la R. Mère, n'entra pas dans ses vues pour faire élever à Mana les enfants esclaves de la Guyane. (Essais de colonisation à la Guyane française, par le général Javouhey.)

2. L'œuvre de l'Acarouany fut aussi, pour la Vénérable, l'occasion de grandes peines. Accusée de priver les malades de nourriture et de vêtement, de les obliger à travailler et de les abandonner à leurs derniers moments, la R. Mère offrit enfin sa démission. Mais le gouvernement n'ignorant pas la fausseté des rapports qui avaient été faits contre elle, la pria de conserver la direction de l'œuvre, ce qu'elle fit.

J'ai la douce confiance que ma Chère Mère de la Martinique est en France, que déjà vous avez eu le bonheur de la voir. Ah ! que je voudrais en avoir l'assurance ! je serais tranquille, vous ne penseriez pas si souvent à mon retour qui ne dépend pas de ma volonté, mais de ma position ; je ne peux pas abandonner l'œuvre de Dieu sans la certitude qu'il sera content. Vous partagez mon opinion, n'est-ce pas ? Ma bonne Sœur Émilienne doit être au comble de ses vœux si elle possède sa Chère Mère Marie-Thérèse ; elle a bien raison, elle la consolera de bien des misères.

A présent, ma bien chère fille, parlons de votre fonction. Il est bien difficile de former de bonnes religieuses ; en général, si peu qu'elles aient d'instruction, elles manquent d'humilité . . . pauvre humanité, qu'elle est misérable de ne pas sentir sa misère ! Oh ! ma chère fille, ne leur enseignez que l'humilité et la simplicité : tout le reste viendra à la suite et sans danger ; apprenez-leur à réfléchir, à ne se compter pour rien, mais rien ; et puis ce n'est pas de bouche, c'est du cœur. Je n'ai pas besoin de vous dire en quoi consistent vos devoirs, vous les connaissez ; mais si vous saviez comme les jeunes religieuses perdent facilement l'esprit de leur état ! elles ne veulent trop souvent de notre saint état que ce qui les élève au-dessus du commun des femmes qui valent mieux que nous ; mais pour l'humilité elles n'en connaissent pas le premier degré ; c'est une science qu'elles n'ont pas apprise ou qu'elles ont oubliée faute de l'avoir pratiquée. C'est assez, le bon Dieu vous inspirera le reste. Dites à vos chères novices qu'elles prient pour moi, je le fais pour elles. Qu'elles mettent toute leur confiance en Dieu et non dans la création. En suivant ces conseils, elles n'auront rien à craindre dans les dangers qu'elles pourront rencontrer : si elles s'appuient sur Dieu, il ne les laissera pas tomber.

Je pars pour Mana dans deux jours avec notre goélette qui fait le voyage de Cayenne tous les vingt-cinq jours. Nous n'avons pas pu nous dispenser d'acheter celle de M. Diot pour l'écoulement de nos denrées qui sont considérables. Elle nous coûte 14.000 francs avec le nègre Thomas que vous connaissez ; cela

nous donne une grande aisance et éloigne de nous les bâtiments qui nous ennuyaient beaucoup.

Adieu, mes chères et bien-aimées filles ; priez pour votre vieille Mère, afin qu'elle fasse toujours la sainte volonté de Dieu. Dites bien des choses à ma bonne Mère Noémie et à toutes ces dames. Ne m'oubliez pas près de votre digne pasteur et de toutes nos chères filles.

Toute à vous.

*P.-S.* — Si ma Sœur Thérèse Musset veut venir, je la recevrai avec plaisir ; si elle n'était pas à Cluny envoyez-lui un extrait de cette lettre. M. Violot est malade, Madame X... bien vieille, priez pour tous. Toutes vos filles et les nôtres ne vous oublient pas.



## LETTRE 377<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

*Départ du gouverneur de Cayenne pour Pondichéry. Luites de la Vénérable à Mana. Envoi de bois de Mana.*

Cayenne, 30 août 1839.

Ma bien chère fille, sœur et amie,

C'est par notre bon gouverneur que cette lettre vous sera remise ; il part pour Pondichéry, emportant nos regrets. Je sais qu'on a grand besoin de lui à Pondichéry et je me console par l'espérance qu'il sera utile à nos chères filles qui, étant si éloignées, ont bien besoin de soutien.

J'ai reçu trois de vos lettres en même temps : celle de votre départ, séjour à Pondichéry et retour ; toutes me font un nouveau plaisir. Si vous saviez avec quelle ardeur je désire vos lettres, vous ne craindriez pas de m'écrire souvent, vous qui le faites si facilement ! J'ai peur que M. le Gouverneur ne vous donne de l'inquiétude, en vous disant que la colonie de Cayenne ne m'aime pas à cause de l'œuvre de Mana ; cela ne doit pas

vous faire la moindre peine, puisque c'est le signe certain de notre prospérité. Soyez en repos, je vous assure que je suis heureuse. Nous n'avons pas fait un pas en arrière depuis le commencement, c'est beaucoup. On ne nous épargne pas les tracasseries ; c'est comme si on nous faisait des compliments ; ils me font pitié et voilà tout.

Vous avez près de vous ma bonne Sœur Xavier de Pondichéry et notre bonne Sœur Tharsille de Mana ; dites-leur que je serais bien contente de recevoir de leurs nouvelles. Elles ne reconnaîtraient plus Mana tant il est transformé ! La piété s'affermi chaque jour, tous nos pauvres enfants noirs sont bien changés, quoiqu'il leur reste encore bien des défauts ; cependant 700 noirs sont plus faciles à diriger vers le bien que 20 blancs. Nous avons deux prêtres habituellement ; nous bâtissons une charmante église ; lorsque vous recevrez cette lettre, on y aura dit la première messe. On construit aussi une communauté pour les religieuses.

M. le Gouverneur vous remettra une petite boîte comme échantillon des bois de Mana ; conservez-la pour l'amour de moi. Je voudrais vous envoyer une caisse de tapioca fait par nous ; mon cousin Javouhey m'a dit qu'il n'y en avait point à Bourbon ; je ne sais si elle arrivera à temps.

Je pars demain pour Mana ; il faut vous dire que j'ai acheté un joli bâtiment pour conduire nos productions à Cayenne et dans les Antilles ; il me coûte 14.000 francs, mais avant, nous étions obligées de payer 8.000 francs de fret pour l'année. Nous payons 250 francs par mois au capitaine, les matelots sont nos enfants ; et puis il est à nos ordres, il fait un voyage tous les vingt-cinq jours et il charge pour 5.000 à 6.000 francs de marchandises. Il aura peine à suffire à l'écoulement de nos denrées.

Bien à vous.



## LETTRE 378<sup>e</sup>

A LA SOEUR JOSÉPHINE TARRIOT, SUPÉRIEURE,  
ET AUX SOEURS DE PONDICHÉRY

*Le gouverneur de Cayenne envoyé à Pondichéry. Encourage les Sœurs à persévérer dans le bien qu'elles font. Est heureuse de faire la volonté de Dieu. La colonisation de Mana prospère.*

Cayenne, 30 août 1839.

Mes bien chères et bien-aimées filles,

Il serait difficile de vous dire avec quel plaisir je saisis l'occasion unique qui se présente pour vous écrire. Notre bon gouverneur devient le vôtre et il emporte les regrets de tous ses administrés. Si je m'en console, c'est dans la persuasion qu'il sera pour vous ce qu'il n'a cessé d'être pour nous : un ami dévoué. Donnez-lui votre confiance, il la mérite tout entière.

J'ai reçu de vos nouvelles par ma Chère Mère Rosalie ; elle m'a paru bien contente de votre établissement. Vous faites le bien avec zèle et courage, j'en suis heureuse ; Dieu seul peut récompenser tant et de si généreux sacrifices. Il ne faut pas s'arrêter en si beau chemin, mais persévérer jusqu'à la fin qui couronne l'œuvre.

Vous désirez que nous vous parlions un peu de notre position. M. le Gouverneur vous dira, sans doute, que l'œuvre dont nous sommes chargées contrarie les habitants de Cayenne ; en conséquence, ils ne m'aiment pas. Leur haine augmente avec nos services, cela ne vous étonnera pas ; mais je n'en suis pas malheureuse, au contraire, j'ai la conviction que je fais la sainte volonté de Dieu, je suis heureuse, et très heureuse. Je ne désire rien que l'accomplissement de cette volonté divine.

Notre colonisation va très bien, les progrès dans le bien ne sont pas très rapides mais ils sont constants ; ainsi priez le Seigneur qu'il nous bénisse et qu'il nous fasse la grâce de persévérer dans une si sainte entreprise. Ma Chère Mère de la Martinique est partie pour France, afin de me remplacer dans ce qui

sera nécessaire. Je ne doute pas qu'elle ne fasse infiniment mieux que moi ; tout sera tranquille sous sa direction, elle est tant aimée !

Je voudrais bien recevoir de vos nouvelles par France ; cela est facile puisque nous en recevons bien de ma bonne Chère Mère Rosalie. Je ne vous donne pas de détails sur Mana, ma sœur vous a transmis ce que je lui en ai fait connaître.

Adieu, mes bien chères et bien-aimées filles, réunissons-nous souvent aux pieds de notre divin Époux, c'est là que nous pouvons trouver toutes les consolations dont nous avons besoin. Je suis, plus que je ne puis le dire, votre meilleure amie.



## LETTRE 379<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

*Départ de Sœur Tharsille. Arrivée en France de la Chère Mère Marie-Thérèse Javouhey. Sentiments d'humilité.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, fin septembre 1839.

Ma bonne Chère Mère Rosalie,

Je vous écrivis de Cayenne, il y a un mois ; le gouverneur devant partir pour Pondichéry me dit qu'il serait charmé de vous porter de nos nouvelles ; notre bâtiment arrive et on me dit que le gouverneur ne peut partir. Je veux cependant vous dire un petit bonjour et vous envoyer quelques bagatelles du pays par l'entremise de ma bonne Sœur Tharsille dont vous êtes le sauveur ; c'est une excellente religieuse, bien attachée à ses Supérieures et à ses devoirs ; elle vous sera utile ; vous pouvez mettre en elle une pleine confiance.

Nous allons très bien. Je viens d'apprendre l'arrivée en France de ma bonne Chère Mère Marie-Thérèse ; le voyage lui a fait le plus grand bien, sa santé se trouve beaucoup mieux. On

ne pensera plus à me tourmenter pour retourner en France ; vous savez la confiance que cette bonne Mère inspire à toute la Congrégation ; et puis elle a tant de sagesse et de prudence ! elle a toujours réparé mes fautes, je ne doute pas qu'elle ne parvienne à réparer la plus grande : celle d'avoir montré de la faiblesse en signant ce qui nous a causé tant de tracasseries ; mais Dieu l'a permis pour l'expiation de mes péchés et pour me donner de l'humilité dont j'ai si grand besoin.

Ne m'oubliez pas auprès de toutes nos chères filles, en particulier de ma bonne Mère Raphaël Montet, de Sœur Moulins, de ma bonne Sœur Marguerite et de ma bonne Sœur Théophile ; que fait-elle ? Savez-vous que je ne connais plus guère de Sœurs à Bourbon. Ma Sœur Aimée de Jésus est-elle toujours près de vous ? Dites-lui de prier pour moi. Et vous, ma bien chère fille, écrivez-moi souvent, longuement, et vous me ferez grand plaisir. Aidez autant que vous le pourrez nos Chères Mères de France ; je voudrais qu'elles n'aient pas d'inquiétude pour le temporel.

Toute à vous, mille fois, votre sœur et amie.



## LETTRE 380<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A PARIS

*La Vénérable est heureuse de son arrivée en France. Recommandation spéciale d'observer les Statuts approuvés. Confiance en Dieu. Nouvelles de Mana. Avis divers.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 10 octobre 1839.

Ma bien chère et bien-aimée-fille et sœur,

Je viens d'apprendre votre heureuse arrivée en France. Cette nouvelle me comble de consolation ; vous avez fait la sainte volonté de Dieu, vous serez heureuse et vous ferez le bonheur de tout ce qui tient à notre chère Congrégation. A présent ne vous

tourmentez pas, n'ayez pas de craintes chimériques ; à chaque jour suffit son mal.

Observez le plus que vous pourrez les Statuts approuvés ; ne comptez pour rien les changements qu'on a voulu y faire par finesse et par surprise ; répondez à tout ce qu'on vous dira, que vous ne pouvez rien faire que ce qu'ils vous enseignent ; que s'il y a des abus, vous êtes toute prête à remédier au mal, mais que vous ne devez pas anticiper sur l'avenir. Et puis, je vous le répète, parlez peu d'affaires ; n'augmentez pas le nombre des maisons, surtout dans le diocèse d'Autun, le moment n'est pas favorable ; il y en a même que je supprimerais volontiers, mais cela peut se remettre.

Ne me pressez pas trop de partir ; dès que je pourrai le faire sans nuire à l'œuvre qui m'est confiée, soyez sûre que je partirai aussitôt ; mais patience, marchez paisiblement, tranquillement, en remettant tout entre les mains de Dieu. Que peut-on vous faire ? rien que du bien ; le mal sera pour ceux qui l'auront fait. Vous êtes entourée de bonnes Sœurs ; pour celles qui ne seraient pas contentes, laissez-les aller. . . la Congrégation en sera plus tranquille. Où sont celles qui nous ont quittées ! . . .

J'espère que vous nous enverrez bientôt Sœur Bernard, Sœur Victoire et Sœur Madeleine du Sénégal ; avec ces trois bonnes Sœurs nous marcherons bien. Je n'en veux pas d'autres de Mana ; si ma Sœur Adrienne veut revenir, qu'elle vienne, les autres sont trop entêtées.

J'espère vous envoyer 5.000 à 6.000 francs en janvier prochain. Les denrées ne se vendent pas du tout ; c'est ce qui gêne en ce moment, nous sommes encombrées de marchandises. Le tabac va très bien, nous le vendons 2 francs la livre ; le tafia 4 franc le litre ; ces deux articles sont d'un grand débit.

Notre chapelle s'avance, elle sera charmante ; le bâtiment a 145 pieds de long, sans le vestibule où sera le clocher, et 40 pieds de large ; la communauté tiendra à la chapelle avec laquelle on communiquera sans sortir. Mana s'améliore chaque jour, ce n'est pas sans peine ; j'espère que ce ne sera pas sans récompense.

Donnez-moi des nouvelles de la Guadeloupe ; vous y avez passé

huit jours, dites-moi ce que vous en pensez. Quel est l'esprit qui y règne? comment avez-vous trouvé la Mère Supérieure? vous a-t-elle fait connaître les affaires de la maison qu'elle dirige?

Je n'écris qu'à vous parce que je suis très pressée. Dites à Sœur Bathilde que sa petite lettre m'a fait le plus grand plaisir; qu'elle m'écrive longuement, ainsi que ma bonne sœur Marie-Joseph dont j'envie le sort. . . . .

Je viens d'écrire à Bourbon par l'entremise de notre gouverneur qui va à Pondichéry. Si vous appreniez qu'il passe à Paris, je vous prie d'aller le visiter et de lui remettre vos commissions; témoignez-lui votre reconnaissance pour toute la bienveillance qu'il a eue pour nous. Vous écrirez à nos Sœurs de Pondichéry par lui. Si ma bonne Sœur Xavier de Pondichéry voulait accompagner nos Sœurs qui doivent venir à Mana, laissez-la venir, elle sera très utile près de nous aux Antilles; qu'elle vienne toujours, sa santé se rétablira près de nous.

Ne manquez pas de faire une visite à M. de Saint-Hilaire de ma part en lui demandant de vous continuer sa bienveillance, et témoignez-lui toute ma vive reconnaissance.



## LETTRE 381<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Peine et surprise du retour inattendu de la Chère Mère Rosalie en France. Sent la nécessité d'y rentrer elle-même; recommandations spéciales à suivre jusqu'à son arrivée. Son regret de quitter Mana. Arrivée de Sœur Madeleine. État satisfaisant de la colonie.*

Cayenne, 2 janvier 1840.

Ma bien chère sœur,

Je profite d'une occasion qui se présente pendant mon séjour à Cayenne, pour vous dire combien la nouvelle que m'apprend ma Sœur Bathilde m'étonne et me fait de peine. Je suppose, d'après sa lettre, que ma Chère Mère Rosalie est de retour en France, mais qu'elle n'est revenue que contrainte par les tracas-

series et les désagréments sans nombre que lui a fait éprouver M. Poncelet (1). Je suis extrêmement peinée de ne pouvoir attribuer ce retour qu'à de semblables motifs et de voir combien elle a eu à souffrir, car sans doute elle a lutté autant qu'elle a pu, sans doute elle n'a abandonné son poste qu'à la dernière extrémité. Je me vois donc par là obligée d'effectuer mon retour en France, et si j'apprends positivement avant le mois de mai que ma sœur est arrivée, je partirai immédiatement pour aller terminer des affaires que notre réunion nous donnera la force de régler plus avantageusement. Je sens qu'il faut là-bas de la vigueur et du courage pour les opposer à ceux qui voudraient nous contraindre et nous dominer ; et je vois que notre concours mutuel peut seul nous les donner. Ne faites donc rien avant mon arrivée ; laissez les choses dans le même état et n'accordez rien avant que j'aie pu examiner par moi-même ; surtout n'entreprenez aucune fondation, quelque peu importante qu'elle soit, sans ma participation.

Veuillez présenter ma sœur Rosalie à M. de Saint-Hilaire auquel j'écris pour la recommander.

Je regrette de quitter Mana où je sens que ma présence est toujours nécessaire ; heureusement que j'y puis laisser des personnes qui ont toute ma confiance. Du reste, mon absence ne sera pas de longue durée, car je pense être de retour ici avant un an.

L'arrivée de ma Sœur Madeleine m'a fait d'autant plus de plaisir que je ne l'attendais pas de sitôt. Elle se montre pleine de zèle et de bonne volonté à me seconder, telle qu'elle s'est montrée partout. Nous nous occupons activement à faire monter notre église qui sera grande et où j'espère entendre la messe avant mon départ. L'état de notre colonie est satisfaisant sous tous les rapports ; je ne demande qu'à la voir marcher de la même manière pendant que je n'y serai pas.

Recevez les vœux que je forme aujourd'hui pour vous toutes, en attendant que j'aie le bonheur de vous revoir.

Votre sœur qui vous aime bien tendrement.

1. Préfet apostolique de Bourbon. Il croyait avoir le droit de diriger les communautés, au spirituel et au temporel. La Chère Mère Rosalie eut beaucoup à souffrir de la sévérité de sa direction.

## LETTRE 382<sup>e</sup>

A LA SŒUR NATHALIE RAYMOND, A CAYENNE

*Détails divers concernant Mana.*

Mana, janvier 1840.

Ma bien chère fille,

Malgré ma peine, mon voyage a été très heureux. Depuis notre arrivée j'ai eu beaucoup à faire, à cause de ces messieurs que j'ai accompagnés deux fois à l'Acarouany. Notre belle église est montée, cela me donne un vrai plaisir ; nos travaux marchent à grands pas.

J'envoie une livre de tabac au Père Guillier, une au Père Violot, une au Père Guerret. Je vous prie de les leur remettre en les assurant de mon profond respect. Le Père Lagrange part tout à fait fâché contre moi, parce que je n'ai pas pu lui permettre d'établir une scierie pour planches. C'est un droit que je ne dois céder à personne.

S'il n'y avait tant de monde à bord, ma Sœur Angèle serait partie pour vous aider, mais ce sera pour le prochain voyage. Envoyez-nous les lettres que vous aurez reçues, je les attends avec une grande anxiété. Qu'il est difficile que je quitte Mana ! Je vous écrirai longuement à la première occasion. Je suis si occupée que je n'ai pas un moment. Nous travaillons tant ! nous voulons faire 15 à 20 milliers de tabac. Je ne partirai pas avant ; j'ai de la besogne. J'ai trouvé tout le monde tranquille, le travail allait bien. J'ai donné 4.000 francs à M. Diot à compte sur la goélette. C'est la moitié de ce que j'ai rapporté.

M. Deschamps ne fera décharger qu'après avoir parlé à M. l'Ordonnateur qui nous autorisera à livrer deux mois à compte de notre marché ; ce qui fait 2.000 kilos de couaque et 4.000 de riz blanc. Ce qui restera en surplus, il le vendra à six sous la livre et une barrique de riz rouge à cinq sous. Recommandez bien nos sacs et nos barils, ainsi que 4 boucauts ; qu'on les fasse refouler à mesure ; toujours les fonds sont perdus, ce qui est misère.

Ne faites aucune démarche auprès du Père Lagrange ; ce serait vous compromettre et vous me feriez de la peine.

Nous ne pouvons rien vous envoyer, nous sommes à sec.

Adieu, toute à vous.



## LETTRE 383<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Elle attend avec anxiété l'annonce certaine de l'arrivée de la Chère Mère Rosalie à Paris. Difficultés qui s'opposent à son départ de Mana ; vertus que réclame sa position. Détails sur la colonie. Un mot au sujet des démarches faites auprès de Mgr l'Évêque d'Autun. Intentions de la Vénérable sur Senlis et sur Cluny.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 1<sup>er</sup> mars 1840.

Ma bien chère et bien-aimée fille et amie,

Avec quelle anxiété j'attends la nouvelle de l'arrivée de notre chère et bien-aimée fille, ma sœur Rosalie ; oh ! que je serai heureuse lorsque je la saurai parmi vous !... Je ne doute pas un seul moment de la sainte volonté de Dieu qui la ramène pour me remplacer en France. J'espère que vous serez tranquille et heureuse, en attendant que je puisse me rendre près de vous ; je ne peux pas forcer la Providence à faire tout ce que vous voulez. Toutes celles que vous m'envoyez pour me remplacer ne sont bonnes qu'à augmenter ma charge et ne sont capables que de bien peu de choses : il faut une vertu mâle, une humilité robuste pour supporter les peines inséparables de ma position. Pour y être heureuse, il ne faut se compter pour rien, pardonner septante fois sept fois par jour les blessures que l'on fait à notre amour-propre, toujours trop délicat ; en un mot il faut y être appelée de Dieu ; sans cela point de repos.

Notre belle église vient d'être couverte, j'espère qu'on y dira

la sainte messe pour la Fête-Dieu. C'est un bel édifice pour un désert comme le nôtre (1) !

Le Seigneur donne une fertilité inconcevable à toutes nos plantations : nous avons déjà récolté 3.500 livres de tabac et nous en avons encore plus de 10 milliers à récolter dans trois mois ; nos nègres ont bien 50 milliers de riz et autant de manioc ; le caféier tombe sous le poids de ses fruits. Je voudrais vous dire que nous faisons autant de progrès dans la vertu, mais qu'ils sont lents ! que le vice est difficile à détruire ! Plus on acquiert de civilisation, plus la malice augmente ; point de règle cependant sans exception, nous avons une jeune population qui nous donne de douces espérances.

Sœur Angèle n'a pas pu s'accoutumer parmi nous. Elle regrette toujours Limoux et doit retourner en France par le premier bâtiment. Sa santé est des plus mauvaises, mais c'est une sainte religieuse. Sœur Madeleine nous a étonnées ; j'ai été enchantée de la voir, c'est une bonne enfant. C'est moi qui suis chargée de lui faire terminer son noviciat : j'ai remarqué avec peine qu'elle avait un œil perçant pour voir les défauts des autres, je tâcherai de lui faire perdre cette mauvaise habitude et de lui en faire prendre de plus modestes. Quel charme d'avoir tant de Supérieures à conduire ! C'est une bonne religieuse qui a été trop longtemps Supérieure. Quand j'irai en France, je veux être Sœur converse... pourvu que ce ne soit pas par orgueil.

Je vous envoie une note pour des outils, et puis je joins ce billet de 500 francs pour vous aider à les payer. Nous vous enverrons de l'argent pour payer nos dettes, par Sœur Angèle. Je regrette bien notre chère Sœur Irène, le bon Dieu a voulu la récompenser.

Ma bien chère fille, ne craignez pas de m'avoir fait de la peine en faisant des démarches inutiles auprès de Mgr d'Autun. La Providence a voulu vous ouvrir les yeux en vous montrant le

1. Cette église que fit construire la Vénérable existe encore aujourd'hui. Comme elle menaçait ruine, en 1909, on pensa la démolir pour en élever une autre ; mais les noirs s'y opposèrent, disant : « C'est la Chère Mère qui l'a fait bâtir, personne ne fera mieux qu'elle. » L'architecte ayant examiné les fondations assura qu'elles étaient solides, et on se contenta de faire seulement quelques réparations.

piège ; cela vous fera rester tranquille jusqu'au moment où sa volonté se montrera.

Si ma Chère Mère Rosalie est arrivée, je désire qu'elle habite Senlis ; c'est la maison où doit rester la Supérieure Générale. Agissez ensemble comme ne faisant qu'un ; ne reconnaissez que nos Statuts ; mettez bien dans nos intérêts M. le Curé, notre digne Supérieur et en première ligne Mgr l'Évêque de Beauvais. Faites-lui connaître que je désire vivement que la maison principale de la Congrégation soit dans son diocèse, que je ferai tout ce qui sera nécessaire pour obtenir cette faveur. Cluny sera la maison principale du diocèse d'Autun, mais non pas le noviciat. Les jeunes personnes y feront leur premier noviciat, mais feront leurs vœux à Senlis ; le Conseil sera aussi à Senlis. Je ne fais que vous indiquer, le plus vivement possible, ce que je désire. Je prie le Seigneur de vous éclairer et d'être votre consolation.

Adieu, je n'écris qu'à vous, mais c'est afin que vous donniez de mes nouvelles à ceux qui en désireront. J'écrirai à ma bonne Sœur Bathilde par la première occasion ; dites-lui mille choses pour moi ; qu'elle écrive à la pauvre Annette qui est maigre à faire craindre pour ses jours, depuis la mort de M. Roy.

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi qui suis  
Votre sœur et amie.



## LETTRE 384<sup>e</sup>

A M. L'ABBÉ GONDIN, CURÉ DE CHABEUIL

*Lui exprime sa reconnaissance ; elle pense faire vraiment l'œuvre de Dieu. Elle ne peut rentrer en France avant la fin de l'année. Mana prospère, mais le bien se fait lentement.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 23 avril 1840.

Mon très digne Père,

J'admire la divine Providence qui vous donne la persévérance dans l'affection que vous portez à notre chère Congrégation, je

vous en suis bien reconnaissante ; continuez, mon bon Père, à nous soutenir dans nos tribulations. Le Seigneur nous visite souvent et nous affermit dans la pensée que c'est vraiment son œuvre que nous avons le bonheur de faire ; tout ce que les hommes voudraient faire pour se l'approprier ne peut réussir.

Nous sommes toujours là ; nous avons ma bonne Sœur Gonzague Métifiot avec sa sœur ; toutes les deux sont d'excellentes religieuses, je les aime beaucoup. Il m'est impossible de me rendre en France avant la fin de cette année ; il me semble qu'il est d'autant plus facile de prendre patience que mes trois sœurs sont en France. Je compte beaucoup sur la fermeté et le bon jugement de ma sœur Rosalie.

Mana est en état de prospérité : nos nègres viennent de récolter plus de 600 barriques de riz, sans compter les autres récoltes. Leur intelligence se développe lentement ; l'orgueil et la sottise marchent plus vite. Il y a des moments décourageants, puis le lendemain, cela va mieux. Priez pour ces pauvres malheureux, ils me font tant pitié ! ils porteront longtemps les vices de l'esclavage.

. . . . .  
Je vous prie, mon Père, de me rappeler au souvenir de ma bonne Sœur Marie-Thérèse ; je suis trop pressée. Ses protégées ne sont pas toujours bonnes ; elles donnent souvent de la tablature à ma bonne Sœur Louise qui voudrait en faire des saintes, mais l'étoffe manque quelquefois ; elle en sèche de ne pouvoir réussir. Je lui dis souvent : patience, cela viendra !

Priez pour moi, je vous en prie.

Mille choses à nos chères filles de Moras ; je ne sais plus leurs noms, elles ne m'ont pas écrit.

Adieu, mon Père, toutes vos filles vous demandent des prières, et surtout votre fille

Sœur Javouhey.



## LETTRE 385<sup>e</sup>

A LA SŒUR NATHALIE RAYMOND, A CAYENNE

*Retour de M. Lagrange à Cayenne. Affaires courantes.*

Mana, 23 avril 1840.

Ma chère fille,

Vous avez été surprise en voyant arriver nos voyageuses accompagnées du vénérable M. Lagrange : le voilà encore une fois planté à Cayenne ! Il est parti sans nous faire ses adieux ; depuis son retour, il me boudait. Nous prenions nos repas en trappistes ; je parlais, on ne me répondait jamais. Ma bonne Sœur Stanislas vous dira le reste.

J'envoie les états de l'Acarouany qui donneront plus de 4.000 francs. Priez M. l'Ordonnateur de vous les faire payer en traites sur le Trésor (gratis) ; ce sera une faveur qu'il nous accordera et dont je lui serai bien obligée, parce que ma Sœur Stanislas emportera les primata ; et puis vous y joindrez 2.000 francs que vous avez reçus sur le budget, ce qui fera 6.000 francs. Nous en devons 4.000 à Rouen, et je demande pour 6.000 francs de marchandises. Vous donnerez à ma Sœur Stanislas 300 francs pour le voyage, afin qu'elle ne touche pas aux 6.000 francs. Pour les commissions de Mana, faites pour le mieux avec la Sœur qui connaît nos besoins. Le chargement est de 3.300 francs en marchandises ; si le bâtiment peut revenir de suite, c'est-à-dire le plus tôt possible, nous vous en renverrons autant et même davantage, à condition qu'on puisse le placer avantageusement.

Écrivez-moi longuement par M. Diot ; dites-moi tout ce qui peut m'être utile pour ma gouverne. Vous présenterez mes Sœurs au Père Guillier, en l'assurant de mon profond respect ; j'irai causer avec lui dans trois mois. Je laisse à Dieu le soin de ma réputation, il pourra parler à nos chères filles. Je crois qu'il faudrait aussi les présenter à M. l'Ordonnateur et à M<sup>me</sup> Devilly.

Si le café que j'ai laissé à M. Deschamps y est encore, il faut l'envoyer par mes Sœurs; le petit baril serait pour Limoux et les deux gros pour Paris. Priez M. Foucaut de les expédier, celui de Paris par Nantes, et celui de Limoux avec ma Sœur Angèle par le roulage de Bordeaux, ou comme il sera le plus commode et le plus sûr. Si vous avez encore du tapioca, donnez-leur-en un peu comme curiosité. Je regrette bien de n'avoir pas pensé à leur donner quelques morceaux de bois de couleur; ce sera pour une autre fois.

Il me semble que ma bonne Sœur Adélaïde devrait venir passer trois mois ici pour rétablir sa santé; elle prendrait du lait, ensuite elle retournerait près de vous si elle le désire, cela vaudrait mieux que la France. Sœur Isabelle est parfaitement guérie de cette maladie.

Je suis enchantée de l'arrivée du papa et de la maman Javouhey, c'est un grand soulagement pour moi. On vous dira que le Père Lagrange les a reçus comme des manants..., cela me faisait pitié.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi.



## LETTRE 386<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL ROSAMEL

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*Accuse réception de lettres concernant la demande de Mgr l'Évêque d'Autun pour la suppression du noviciat de Bailleul. Motifs qui l'obligent à retarder son retour en France. Le remercie de l'intérêt qu'il porte à la colonisation de Mana.*

Mana, 24 avril 1840.

Monseigneur,

J'ai reçu, avec votre très honorée lettre du 4 février dernier, copie d'une lettre adressée à votre ministère par le ministre de la Justice et des Cultes (18 janvier 1840), à l'effet de recevoir mes observations sur la demande formée par Mgr l'Évêque d'Autun

pour obtenir la suppression du noviciat de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, situé à Bailleul-sur-Thérain (Oise). Il est dit que l'on attend mon retour en France pour procéder à cette nouvelle mesure. Sans doute, mon plus vif désir serait de me rendre aux vœux de la Congrégation et de toutes les personnes qui me demandent ; mais permettez-moi de vous faire observer, Monseigneur, que je ne puis actuellement abandonner l'œuvre que le gouvernement et Votre Excellence m'ont confiée, et cela pour plusieurs raisons fort importantes.

Vous ne voudriez pas qu'il fût dit que j'aie quitté Mana sans emporter avec moi l'assurance que toutes choses sont établies sur un pied qui permet de ne former aucun doute sur leurs chances de succès.

Nous avons entrepris diverses constructions d'un haut intérêt, celles d'une église et d'un hôpital, auxquelles on travaille constamment, et que je serais trop heureuse de voir achevées avant mon départ.

Je ne puis donc que prier Votre Excellence de suspendre toutes mesures relatives à la demande de Mgr l'Évêque d'Autun jusqu'à mon arrivée qui aura lieu à la fin de l'année, temps que je juge m'être nécessaire pour terminer mes affaires les plus essentielles ; d'autant plus que les nouvelles que je reçois régulièrement me font voir que la Congrégation se soutient d'une manière très satisfaisante.

J'ai d'ailleurs appris, avec le plus grand plaisir, l'arrivée en France de ma sœur Rosalie, dont la présence fera beaucoup de bien, ayant reçu tout pouvoir d'agir en mon nom.

Daignez, Monseigneur, continuer à nous accorder votre bienveillance et l'intérêt que vous avez toujours témoigné pour notre colonisation naissante. Soyez persuadé que nous ferons tous nos efforts pour nous en rendre dignes de plus en plus et pour répondre à la confiance dont on nous a honorés.

J'aurai, dans le courant du mois prochain, l'honneur de vous adresser, sur la situation actuelle de ce jeune pays, un rapport détaillé, où je pourrai développer à vos yeux et ses ressources et ses besoins ; trop heureuse si je puis par là vous donner, Mon-

seigneur, une nouvelle assurance du profond respect avec lequel  
j'ai l'honneur d'être

De Votre Excellence,

La très humble servante,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*



## LETTRE 387<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Quelques lignes relatives aux difficultés avec Monseigneur d'Autun.*

Mana, 24 avril 1840.

Ma bien chère fille,

Vous verrez par ces lettres que je vous envoie en communication (1) combien Mgr d'Autun désire parvenir à ses fins avant mon arrivée. Le bon Dieu est plus fort que lui.

Je réponds à Son Excellence (2), vous porterez vous-même la lettre. Faites comprendre à Monseigneur que la Congrégation va très bien et marche d'un pas ferme depuis quarante ans, et qu'elle n'éprouve de peines, de contrariétés que celles que Mgr d'Autun lui suscite.

Priez notre digne protecteur, M. de Saint-Hilaire, de vous accompagner près de Son Excellence ; voyez aussi M. le Garde des Sceaux.



## LETTRE 388<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A CLUNY

*La suppose heureuse du retour de la Chère Mère Rosalie qu'elle a nommée Supérieure Générale intérimaire. Prospérité de Mana.*

1. Celles dont il est parlé dans la lettre précédente, au sujet de la suppression du noviciat de Bailleul.

2. M. l'Amiral Rosamel, ministre de la Marine et des Colonies. (Voir Lettre 386.)

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 26 avril 1840.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Vous voilà bien heureuse du retour de ma Chère Mère Rosalie ; encore un moment et nous serons toutes réunies pour partir ensuite pour le grand voyage de l'éternité ! Mais, à propos, on nous dit que vous vouliez partir la première : ne vous en avisez pas, c'est à moi qu'est dû l'honneur de passer avant vous ; je ne suis pas pressée, j'attendrai tant que le bon Dieu voudra.

J'ai nommé ma sœur Rosalie Supérieure Générale pour faire l'intérim, afin de soulager ma bonne sœur Marie-Joseph. Je lui donne les instructions sur ce qu'elle doit faire et surtout éviter. Je ne vous plains plus ; vous pouvez prendre patience et vous tranquilliser.

C'est ma bonne Sœur Stanislas qui part pour revenir bientôt ; elle n'a que six mois de congé, aussitôt son retour je partirai. Le bon Dieu vient de lever le grand obstacle qui m'empêchait de partir ; ma Sœur Stanislas vous dira tout cela. Je l'engage à aller vous voir. Mille choses aimables à Sœur Émilienne. Elle doit être bien heureuse de son sort ; passer sa vie près de vous, ma bonne et excellente sœur !

J'envoie ci-joint un billet de 200 francs destiné au père de M<sup>me</sup> Jolivet ; vous me ferez grand plaisir de l'acquitter.

Nous nous portons bien, nous sommes tranquilles et en grande récolte. Je viens d'acheter près de 400 à 500 barriques de riz de nos nègres ; nous en avons la moitié, il leur en reste presque encore autant ; jugez de l'abondance ! A Mana, nos caféiers sont tellement chargés qu'ils en cassent. Notre tabac va bien, nous avons une belle récolte ; une partie a souffert de la grande pluie. Notre église s'avance. Priez pour nous ; adieu. Un bonjour à ma bonne Mère Nonin ; qu'elle ne parte pas sans moi. Mille choses aimables à toutes ces dames.

Adieu, toute à vous pour toujours.



LETTRE 389<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL ROSAMEL

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*Rapport sur l'établissement de Mana.*

Mana, 23 juillet 1840.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer, dans une de mes lettres précédentes, un rapport que je devais vous faire sur la position matérielle et morale de notre jeune colonisation de Mana, et c'est avec un sentiment profond de respect et de confiance en vos bontés que je viens aujourd'hui remplir l'engagement que j'avais pris auprès de vous ; car je sais tout l'intérêt et la sollicitude dont vous entourez l'établissement que le gouvernement du Roi m'a appelée à former et à administrer. Ce n'est pas que je ne me croie obligée de me tenir en garde contre moi-même lorsque j'ai à vous parler d'une entreprise dont je suis seule chargée, ne me dissimulant pas combien la tâche est difficile. J'invoquerai la vérité pour le faire avec l'assurance et en même temps avec la discrétion que veut l'état actuel des choses ; trop heureuse si je puis, Monseigneur, par le tableau que je vais soumettre à votre appréciation, je ne dis pas mériter, mais conserver à cette œuvre que vos prédécesseurs ont fondée, la bienveillance qu'ils lui ont accordée jusqu'à ce jour.

A la fin de 1838, M. le Gouverneur de la Guyane française, Ducamper, adressa au ministre de la Marine, sur l'établissement de Mana, un rapport dans lequel il présentait l'état de la population de Mana, des habitations, des productions du pays et du climat. Les limites du plan que je me suis tracé ne me permettront pas de vous donner autant de détails sur ces différents objets. Mais comme vous les connaissez déjà, je n'aurai qu'à vous marquer leurs progrès depuis l'époque de la visite de M. le Gouverneur Ducamper.

*Population.* — La population de Mana est dans un état de

prospérité étonnante. Les nombreux mariages qui ont été contractés pendant les deux premières années de l'établissement ont donné lieu à une égale quantité de naissances ; elles se sont élevées dans les six premiers mois de cette année au nombre de 22. Une telle augmentation est vraiment remarquable, et si elle se soutient, comme on peut le croire, le nombre des habitants de Mana sera doublé dans onze ans. Il y a eu 2 morts.

22 individus de l'un et de l'autre sexe étant parvenus au terme de leur engagement, nous avons prononcé leur acte de libération définitive, et nous leur en avons remis le titre.

*Habitations.* — Presque toutes les cases des noirs qui avaient été d'abord bâties avec la plus grande célérité lors de leur arrivée à Mana, ont été refaites par eux cette année sur le même plan et dans le même alignement. Ils les ont agrandies, ménagé entre chacune des espaces raisonnables, formé de nouvelles rues qui sont entretenues à frais communs, c'est-à-dire par un travail de propreté auquel chacun participe. Ils ont aussi mis dans cette reconstruction une certaine recherche et une sorte d'émulation qui en ont fait, non seulement des habitations commodés et spacieuses, mais même agréables à la vue, car elles sont blanchies au dehors comme au dedans. L'intérieur contient déjà des meubles dont l'usage leur était inconnu auparavant. Ils ont des lits bien garnis, des tables et des chaises qu'ils ont gagnées en travaillant pour la communauté, ou au moyen de la vente des produits de leurs abattis.

L'église nouvelle va être achevée dans quelque temps ; elle sera belle et vaste pour la population dont une partie ne pouvait trouver à se placer dans l'ancienne. On a ajouté à la chapelle neuve, en y attendant tout à fait, une maison construite en même temps pour la communauté des Sœurs et qui forme, avec l'église, un bâtiment de 47 mètres de longueur sur une largeur de 12 mètres 66 centimètres.

L'hôpital qui sera refait aussi sur un plus vaste plan, suivant le besoin du service, est commencé, et nous espérons le voir achevé pour la fin de l'année. Nos bras encore peu exercés ne bâtissent presque qu'à tâtons, car nous n'employons que les

hommes de l'établissement et nous tenons à tout faire par nos propres moyens que nous avons été, pour ainsi dire, obligés de créer, puisque, de tous ces noirs venus à Mana, beaucoup ne connaissent que la fouille, et quelques-uns à peine les premiers éléments des professions qu'ils exercent.

Les autres bâtiments consistent, encore comme auparavant, en une maison de communauté pour les Sœurs, un grand hangar, un magasin général, un atelier de forge, puis un autre magasin où on fait le sucre et où l'on manipule le manioc. Ils forment tous, avec l'ancienne chapelle et le couvent où se retirent les jeunes personnes non mariées, une seule ligne au bord de la rivière. Par derrière se trouvent placés le presbytère, l'ancien hôpital, les maisons de l'officier civil et du médecin et enfin les cases des noirs, toutes sur le banc de sable, dans une longueur indéterminée.

*Culture et travaux de la journée.* — Les cultures s'étendent en remontant et en descendant la rivière. De chaque côté du banc de sable est placé le village sur une distance assez considérable. Le côté situé en aval de la rivière, qui est réservé pour les besoins de la communauté, est planté principalement en café, cannes à sucre et tabac, dont une partie sert à la consommation de la colonie, et l'autre est livrée au commerce à Cayenne. Nous avons récolté ce tabac en terres neuves, en qualité supérieure, et nous pouvons espérer qu'il ne fera que gagner aux soins qu'on lui donne; le café est tout à fait beau et d'un très bon rapport. Nous avons encore les plantations de vivres qui assurent l'existence du pays, et qui consistent en manioc, maïs et bananes.

Près de la rivière sont placées les cultures des noirs qui ont tous leur portion désignée et bien entretenue, dans laquelle ils récoltent du maïs, du manioc et des ignames. Nous leur louerons ensuite plusieurs carrés, où jusqu'à présent nous avons soigné les vivres qui ont servi à les nourrir. Ils cultivent encore des manioes sur les bancs de sable et à l'habitation Terre Rouge (à quatre lieues de Mana). Nous leur avons abandonné la culture du riz qui leur a produit plus de 800 barriques. Ils vendent aux Sœurs leurs récoltes, c'est-à-dire ce dont ils n'ont pas besoin

pour leur nourriture ; et par ce moyen, ils s'entretiennent dans une aisance qui fait plaisir. Ils possèdent en outre des talents acquis et des industries qu'ils exercent, soit individuellement pour leur propre compte, soit en se louant pour nos travaux, en qualité de scieurs de long, de charpentiers, de menuisiers, de domestiques ; de manière que nous pouvons exploiter nos forêts pour faire des planches et abattre les bois nécessaires pour nos constructions ou pour livrer au commerce. Ils sont dirigés dans chacune de ces parties par des maîtres européens. Nous n'employons en rien le concours d'ouvriers étrangers à l'établissement, dont les services achetés par le sacrifice de notre centralisation et de notre isolement seraient bientôt plus dangereux qu'utiles, en ce sens qu'ils donneraient à nos nouveaux libres des idées et des besoins qu'ils ne doivent pas encore connaître.

Quelques-uns s'adonnent à la pêche et à la chasse, et savent se rendre indépendants de la nécessité. Les femmes soignent le ménage et partagent les travaux d'agriculture de leurs maris, ou se louent à la communauté. L'on a formé deux ateliers pour les enfants qui ont atteint huit et dix ans et commencent à pouvoir travailler. Leur temps est partagé entre l'instruction et les ouvrages des mains ; les filles à la couture et les garçons à l'extérieur, suivant leurs forces. Ils sont sous la surveillance spéciale des Sœurs jusqu'à ce qu'ils soient à même d'apprendre un état. Tout le monde est donc occupé tous les jours et chacun est payé à la fin de la semaine, suivant ce qui a été convenu.

La population se réunit à 6 heures du matin tous les jours pour faire la prière suivie d'une instruction et du chant ; après quoi, on règle le travail de la journée consistant en une tâche qui peut être remplie en cinq ou six heures ; le reste du temps est à la disposition de chacun qui en profite à sa volonté. Le soir on se réunit de nouveau pour la prière, le chant et l'instruction.

*Climat. État sanitaire.* — On ne peut guère parler du climat de Mana sans répéter ce qui est déjà bien connu de tous ; il est, comme celui de la Guyane, très abondant en pluie depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juillet et très chaud le reste de l'année ; en toutes saisons les nuits sont fraîches et les rosées

fortes. Le soleil darde des rayons qu'un Européen ne peut braver impunément et qui, lorsqu'on y a été exposé quelque temps, provoquent des maux de cœur, des fièvres, puis la mort. Mais si Mana souffre de la rigueur des saisons, c'est sans danger pour la salubrité de l'air qui est toujours pur et très vif. Les vents, constamment réguliers, passant par dessus les bois et la rivière, nous arrivent sains et dégagés de toutes qualités nuisibles ; d'ailleurs les terres qui nous environnent étant couvertes de forêts et d'ombrages, ne sauraient produire ces effets destructeurs qui sont le partage des pays bas et marécageux. Aussi voyons-nous avec plaisir et même avec étonnement l'état sanitaire de notre jeune pays. Je dis jeune et c'est le mot, car tout y est nouveau, fort, vigoureux ; les hommes sont sains, robustes, l'hôpital ne reçoit que des femmes en couches et quelques rares malades ; les vieillards, contre tout espoir, ont repris une vigueur qui n'est pas de leur âge, et les enfants dégagés de toutes entraves, se développent et se fortifient rapidement dans les mains de la seule nature.

*Éducation morale et religieuse.* — C'est ici la question la plus importante et qui a besoin d'être étudiée avec le plus de soin ; car pour atteindre le but que l'on s'est proposé, de faire participer cette jeune population aux bienfaits de la liberté et de l'éducation, il ne suffit pas de leur avoir appris à travailler et à satisfaire leurs besoins purement matériels, il faut encore qu'ils sachent vivre avec la société et avec eux-mêmes, qu'ils sachent ce qu'ils doivent à Dieu et à leurs frères.

Ici, Monseigneur, je suis obligée à plus d'attention et de vigilance sur moi pour vous présenter les choses sous leur véritable point de vue. Appelée à vous demander votre jugement sur mon propre ouvrage, je dois vous en rendre un compte fidèle et exact, sans rien exagérer par amour-propre et sans rien cacher par un faux sentiment d'humilité. Les hommes que le gouvernement a envoyés à Mana en 1836 et 1837 étaient esclaves, et actuellement ils sont libres. Ont-ils bien compris leur position présente comparée avec leur condition passée ? N'ayant aucune juridiction

pour répondre à cette demande, je me contenterai de les montrer tels qu'ils sont aujourd'hui.

Lors de leur arrivée à Mana, ils sortaient des fers et se sentaient dégagés d'un joug qui avait pesé sur eux pendant plusieurs années et leur avait fait subir sa longue et funeste influence. Livrés longtemps à la conduite, ou plutôt à la verge du commandeur, ils ne pouvaient, dans l'idée de leur prochaine libération, qu'entrevoir le bonheur d'être à jamais débarrassés des entraves que leur avait imposées leur malheureux sort. Ils pensaient que leur qualité d'hommes libres leur donnerait la faculté de vivre sans aucun souci, sans aucun travail ; ils soupiraient donc après le terme de leur engagement, après le moment qui devait les mettre en possession de leur titre. Mais des précautions avaient été prises pour leur faire considérer sous un autre jour leur position nouvelle ; et, en leur donnant des idées de bien-être et d'intérêt, nous avons fait naître en eux des goûts qu'ils ne se croyaient pas capables de concevoir. Nous leur remettions une propriété à chacun, une portion de terre à soigner et à faire fructifier : ce terrain, ils l'avaient préparé eux-mêmes, avec l'assurance que c'était pour eux ; ils le recevaient en bon état ; ils l'avaient convoité, ils en avaient sans doute réglé d'avance l'emploi du revenu. En devenant libres, ils devenaient propriétaires et devaient, par conséquent, continuer à travailler. Eh bien, ils ont compris cette nouvelle situation, et l'on peut dire qu'ils s'y sont voués sans de grands efforts ; car beaucoup d'entre eux, peu contents de leur portion de terrain, ont cherché à y ajouter, ont fait de nouveaux défrichés, ont formé des habitations sur plusieurs points de la rivière. D'autres qui ont un métier, qui sont scieurs de long et charpentiers, augmentent leur bénéfice en louant leurs bras, et savent assez leur intérêt pour s'affliger d'un refus de service ou d'un manque d'occupation.

Voilà donc la manière dont ils conçoivent le travail pour eux, et l'on peut juger par là de leurs dispositions à cet égard. Il n'en est pas de même, peut-être, lorsqu'ils travaillent pour un salaire ; habitués pendant le temps de l'esclavage à voir le fruit de leurs peines passer dans les mains d'un maître qu'ils ne connaissaient

pas, ils ne se croyaient obligés au travail qu'autant qu'ils ne pouvaient s'y soustraire absolument. C'est une éducation dont ils ressentiront longtemps les traces ; aussi, ne sont-ils pas, sous ce rapport, ce qu'on pourrait souhaiter ; aussi est-on encore obligé de les surveiller dans l'emploi de leur temps. Mais, comme je viens de le dire, cela tient à l'éducation, aux préjugés mêmes. Notre mission d'ailleurs est moins de leur donner du travail, que de leur en faire comprendre l'utilité et le parti qu'ils peuvent tirer pour l'avenir de leur conduite d'hommes libres.

Les noirs libérés de Mana comprennent-ils leurs devoirs envers leurs frères, envers la société ? Là encore se font sentir et se conserveront longtemps les habitudes données à l'esclave par son éducation. La nécessité, la crainte, l'indépendance, l'avaient fait froid et égoïste. Il ne pouvait concevoir des liens de famille, elle n'existait pas pour lui ; encore moins comprenait-il ceux de la société, il se croyait obligé de redouter ses frères et de se défier d'eux. N'ayant personne à qui faire part de ses chagrins et de ses joies, séparé de bonne heure de ses père et mère pour être vendu à un autre maître, il ne quittait aucune affection, il ne regrettait rien pour le suivre. A quoi lui eût servi de s'attacher aux lieux et aux personnes ? il sentait bien que son existence ne dépendait pas de lui, et qu'il devait tout sacrifier à l'ordre ou au caprice de celui qui l'avait payé. Tel il était alors, tel il se montre encore dans quelques circonstances, lorsque surtout il se trouve contrarié dans ses projets d'ambition et d'agrandissement ; mais bientôt, ramené à lui-même par des paroles de douceur et de conciliation, il se souvient qu'il a plus de bonheur à rester. Il a sa famille, son foyer, son habitation, sa fortune, il a ses frères à présent, ses frères qu'il aime et qu'il ne quittera pas sans peine. Alors il se soumet et il s'étonne ensuite d'avoir voulu s'en aller.

Nous avons toujours cherché à les tenir séparés de toute communication avec l'extérieur, et notre but en cela est de leur imprimer, pendant le temps de cet isolement, une règle de conduite et des habitudes sages, capables de les maintenir au milieu des villes à l'abri de leurs funestes exemples. La tâche sans doute sera pénible, et le moindre écart dans notre système de centrali-

sation pourrait nous porter grand préjudice en ce qu'il porterait ces hommes, peu habitués à juger sainement les choses, à de nouveaux désirs d'indépendance et d'affranchissement. L'on nous demandera quels moyens nous employons pour les empêcher de quitter l'établissement. Nous n'en avons pas d'autres que la persuasion et la représentation de leur intérêt réel. Mais, nous dira-t-on encore, comment ferez-vous lorsque le temps sera venu de les livrer à leur propre direction ? Est-ce en les privant de leurs facultés que vous prétendez les amener à la vie sociale ? accoutumés à se laisser conduire comme par la main, ils ne pourront jamais se suffire à eux-mêmes. Et comment fera-t-on pour les autres noirs qui n'auront pas été élevés de cette manière ? — Je répondrai à toutes ces questions que les noirs de Mana sont libres, et parfaitement libres, maîtres de refuser le travail qu'on leur offre, sans qu'il soit demandé compte de l'emploi de leur journée : on ne les contraint jamais, on les persuade ; on leur montre leurs devoirs sans leur cacher leurs droits, et si nous les retenons d'abord, c'est pour leur donner ensuite plus de force.

D'ailleurs, notre colonie est un pays à part, un pays qu'on a fondé et qui doit continuer d'exister dans la suite des temps. Nous avons dû chercher à fixer les citoyens sur son sol, et pour cela nous y avons un intérêt. Il s'agissait de leur faire concevoir ce que les habitants de nos campagnes comprennent si bien, que c'est la terre qui les nourrit qui est leur patrie. Pour cela, il fallait des années d'expérience ; ils le reconnaissent déjà, et le temps ne fera qu'accroître en eux ce sentiment. Une fois ces besoins-là fixés pour eux, une fois cette habitude acquise, qu'on les mette en rapport, si l'on veut, avec le reste des hommes dont ils étaient séparés depuis longtemps, je crois pouvoir affirmer que ce rapprochement n'aura pour eux aucun effet sensible, qu'ils ne quitteront pas leur vie douce et facile pour le tumulte et les agitations d'une position nouvelle, plus brillante peut-être, mais certainement moins heureuse.

Il n'entre pas dans le plan de mon rapport de décider si les autres noirs qui n'ont pas été élevés comme ceux de Mana, sont ou non capables de recevoir le bienfait de la liberté ; seulement,

à la question que je me suis posée, je présenterai les faits. Que l'on considère ce qu'étaient les noirs de Mana lors de leur arrivée et ce qu'ils sont maintenant. S'ils sont parvenus au point de civilisation qu'ils ont atteint, s'ils ont rempli l'espoir qu'on avait fondé sur eux, c'est que leurs dispositions n'étaient pas entièrement négatives, c'est que leur race, leur couleur, n'est pas totalement dépourvue de ces qualités qui font l'homme de la société. L'on peut donc juger par là que l'affranchissement des esclaves n'est pas impraticable. Quel moyen doit-on adopter, quelles mesures doit-on prendre pour y procéder avec sécurité et certitude de succès ? Il est des hommes assez sages, assez éclairés qui connaissent ce qu'il est plus à propos de faire dans les circonstances. Quant à moi, je n'ai pour répondre à la grande question qui s'agite, que la voix du peuple confié à mes soins.

Les idées religieuses ont aussi une influence remarquable sur nos nouveaux libérés, et l'on doit reconnaître en eux un progrès réel ; ils écoutent avec attention et docilité les instructions qu'on leur fait ; ils admirent, ils aiment la pompe et la solennité des cérémonies. Le chant religieux leur plaît beaucoup et ils le suivent avec goût, avec recueillement. Lorsque notre église se trouvera entièrement achevée, nous pourrons donner à ces moyens une plus grande efficacité, en y mettant une régularité et une importance que nous interdisait l'exiguïté de nos lieux de réunions. Les circonstances sont telles que nous n'avons qu'un seul prêtre à Mana. Il peut, je crois, suffire avec le concours d'un missionnaire qui nous vient de Cayenne plusieurs fois dans l'année ; car je pense qu'il est moins utile de charger l'esprit encore faible de ces gens ignorants que de chercher à leur bien faire comprendre les simples vérités qui sont à leur portée et qui leur sont nécessaires.

Il est encore un article important que nous ne devons pas omettre dans ce rapport ; c'est au sujet de l'ordre et de la discipline à maintenir dans notre établissement, et des moyens que nous devons employer pour y parvenir. Toutes nos mesures prises à ce sujet ont été celles de la douceur et de la condescendance. Nous pouvons nous dire heureux d'avoir établi ici ce

genre d'administration toute de famille ; car pour aucun cas encore, nous ne nous sommes vus dans la nécessité d'appeler la force à notre secours. Nous leur avons montré que nous les reconnaissons comme nos enfants et que nous voulions les conduire par les seules voies de la douceur. Eh bien ! nous les avons toujours trouvés dociles à notre égard, et lorsque quelque différend surgissait entre eux, nous les ramenions encore par la conciliation. Méritent-ils une punition ? quelques jours, d'autres fois quelques heures de détention suffisent pour l'amendement de leur faute. J'ai jusqu'à présent rejeté toute mesure réglementaire à ce sujet, et je m'applaudis encore de ne pas les avoir introduites ici, ne les ayant pas jugées nécessaires dans notre système d'éducation.

*Conclusion.* — Telles sont, Monseigneur, les considérations que j'ai dû vous présenter sur notre colonie. Je suis entrée dans tous les détails que pouvait embrasser le plan de mon rapport. J'ai traité tous les sujets et je vous ai montré notre position telle que je la connais moi-même. Vous avez vu le développement de la population, le revenu des terres, la situation de l'établissement, l'emploi du temps et les progrès qu'ont faits les nouveaux libres vers la vie sociale et religieuse.

C'est en considérant les choses dans leur ensemble que vous pourrez connaître à quel point nous sommes parvenus jusqu'à ce moment. Ici s'arrête le champ de mes attributions. Je vous ai présenté des faits et rien autre chose, toutes sortes d'observations m'étant interdites ; et je dois laisser à vos lumières, à vos connaissances, à votre bonté, le soin de formuler votre décision.

Mais, avant de terminer, permettez-moi, Monseigneur, de vous faire entendre la voix des enfants dont je viens de vous entretenir.

Permettez qu'ils vous offrent l'expression de leur reconnaissance pour ce que le gouvernement a fait en leur faveur. Ils vous disent : « Nous avons reçu un immense bienfait, celui de la liberté, et avec cela vous nous donnez une position, vous nous procurez des biens que nous n'aurions jamais osé espérer. D'es-

claves que nous étions, voués au mépris et à l'abandon, vous nous faites parvenir au rang des hommes, participer aux droits de la société, au bonheur de la civilisation... pourrons-nous jamais vous remercier comme vous le méritez ? Ce n'est qu'en vous donnant l'assurance de notre gratitude et de notre dévouement que nous nous montrerons dignes de tout ce que vous avez fait pour nous. Eh bien, nous vous la donnons, cette assurance. Puisse-t-elle contribuer à attirer sur nos frères qui gémissent dans l'esclavage la bienveillance dont nous avons été l'objet ! Puisse-t-elle servir à prouver que les noirs ne sont pas indignes de l'attention compatissante de ceux qui cherchent à adoucir ce que leur sort a de triste et de pénible. Et lorsque, pour eux aussi, aura sonné l'heure qui les appellera à la liberté, lorsqu'on aura prononcé ce mot qui doit les rendre à eux-mêmes et à leur qualité d'hommes, alors nous nous lèverons de nouveau tous ensemble pour remercier et exalter le gouvernement du Roi qui nous a fait cette faveur, et le ministre qui a travaillé à nous l'obtenir. »

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*



## LETTRE 390<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS.

*Départ de Sœur Nathalie Raymond pour France. Visites à faire. Arrivée des Sœurs. Nouvel archevêque de Paris. Ligne de conduite à suivre. Rapport à envoyer au baron Roger. Conseils de prudence.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 8 août 1840.

Ma bien chère fille,

Vous serez surprise en voyant ma bonne Sœur Nathalie que le médecin oblige à partir pour rétablir sa santé; guérissez-la vite, afin de nous la renvoyer. Ma bonne Sœur Madeleine (1)

1. Sœur Madeleine Collonge, auparavant Supérieure au Sénégal.

la remplacera pendant son absence, vous savez qu'elle administre très bien, mais elle est peu propre à l'instruction. N'importe, tout est si bien en ordre que cela ira bien jusqu'au retour de ma Sœur Nathalie, qui ne passera pas plus de six à huit mois en France. Elle vous sera très utile, soit à Paris, soit à Senlis, pour l'ordre du pensionnat.

Vous aurez la bonté d'aller voir M<sup>me</sup> de Sacy; vous lui remettrez un petit souvenir en reconnaissance du tendre attachement qu'elle m'a toujours conservé : c'est un bouquet que j'ai cueilli la veille de sa fête. Ne manquez pas de présenter ma Sœur Nathalie à M. de Saint-Hilaire, après avoir vu M<sup>me</sup> de Sacy; il sera bien aise d'avoir des nouvelles de Mana par une personne qui lui dira la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Nos Sœurs Victoire et compagnie sont arrivées à Cayenne le 5 juillet, toutes jouissant d'une bonne santé; bientôt elles vont être réparties dans les différents postes qui leur seront assignés. Leur arrivée me fait grand plaisir; elles nous aideront dans notre grande tâche que le Seigneur continue à bénir et à faire prospérer, malgré les méchants qui souhaitent le contraire.

Je viens d'apprendre la nomination de l'archevêque de Paris (1). Je souhaite que ce soit pour le bonheur présent et futur de celui qui a reçu cet honneur. A présent qu'allez-vous faire? D'abord ne pressez rien : vous irez lui faire une visite de soumission et d'obéissance; mais ne demandez rien... attendez, attendez les moments de la Providence; bientôt je serai parmi vous. Pour le moment, n'allez pas vite; étudiez les desseins du bon Dieu sur son œuvre, et ne cherchons qu'à répondre à ses desseins sans rien précipiter.

Il me semble qu'on fait beaucoup trop d'établissements, ce qui vous donne bien des soucis inutiles. Le besoin de sujets fait que vous en recevez qui n'auraient jamais dû être parmi nous... quelques-unes sorties d'autres Ordres... je m'arrête; les antécédents sont contre moi, mais l'expérience m'oblige de vous dire ceci.

1. Mgr Affre qui succéda à Mgr de Quélen. La Vénérable avait déjà eu des rapports avec lui, lorsqu'il était Vicaire Général.

Je vous envoie en communication le rapport que j'adresse au ministre de la Marine; vous en prendrez lecture et vous l'enverrez à M. le baron Roger avec la lettre que je lui adresse; vous lui enverrez aussi en communication celles adressées à ma sœur Rosalie; ma pensée en cela est de le mettre à même de prendre un extrait de l'ensemble pour en faire l'usage qu'il lui plaira. Vous savez combien nous sommes peu propres à faire des rapports, et surtout à les bien faire; il y a des vérités qui auraient besoin de développement, ce serait trop long à écrire, vous les comprendrez, ou ma Sœur Nathalie vous les expliquera.

Je prie ma Sœur Nathalie de voir nos chers Africains, de sonder leurs dispositions, d'éclairer les erreurs qu'on a tâché de semer dans leurs esprits contre l'œuvre à laquelle ils sont appelés à concourir et pour laquelle nous avons fait tant de sacrifices!

Vous avez la consolation d'avoir près de vous ma bonne sœur Rosalie; je compte beaucoup sur vous trois pour soutenir l'œuvre de Dieu sans déroger aux anciens Statuts. Je remercie le bon Dieu de ne pas être en France; dans les circonstances présentes, vous êtes mieux seules. Je vous répète ce que je vous ai déjà dit : n'allez pas trop vite; ne prenez jamais l'initiative; attendez, il vous sera plus facile de répondre aux propositions qu'on pourrait vous faire. Permettez que je vous donne encore un conseil : ne faites pas de dépenses dans le désir de vous agrandir, marchez pas à pas, défiez-vous de toute entreprise; je tremble pour toutes celles que vous avez faites si légèrement. Vous voyez qu'à soixante ans on est guéri des folies de la jeunesse, c'est un peu tard, j'en conviens. Si cela peut servir à mes successeurs, je le souhaite... pour moi, c'est une grande faveur que je ne dois pas recevoir en vain. Je vous adresse tout ce que j'écris au ministre ainsi qu'à M. Roger, afin que je n'aie pas besoin de tant répéter la même chose.

Le 18 courant partira un bâtiment qui emportera le budget de Mana. Je vous écrirai encore quelques mots en vous envoyant les duplicata de traites que ma Sœur Nathalie emporte. Les détails que je voulais donner à ma sœur Rosalie, je les adresse

à M. le baron Roger; je vous les envoie sous cachet volant, afin que vous en preniez connaissance et les lui portiez ensuite, ou les lui envoyiez s'il n'est pas à Paris; mais affranchissez le paquet. Vous enverrez aussi la lettre à ma Chère Mère de Cluny en lui faisant parvenir copie du rapport, et vous lui direz tout ce qui peut l'intéresser.

Je vous prie de n'expédier aucun livre classique à Cayenne sans que la demande soit signée de moi. Envoyez par ma Sœur Stanislas des marchandises de Rouen pour la somme de 6.000 francs; nous payerons dès que nous les aurons reçues. Cette année nous espérons faire face à toutes nos affaires. Vous pouvez laisser le jardin et le pavillon dont vous me parlez; et puis ne faites pas trop de dépenses dans une maison qui n'est pas à nous. Encore une fois, ne cherchez pas à vous agrandir avant d'en avoir le moyen.

Adieu, je vous laisse, ménagez bien vos précieuses santés. Songez que bientôt je serai parmi vous. Je n'ose pas vous donner trop de conseils de peur de vous embarrasser. Faites donc tout pour le mieux : le bon Dieu ne nous a jamais abandonnées dans le besoin; ayons une ferme et entière confiance en lui : c'est ce qui fait ma force et toute ma consolation.

Je suis, ma bien chère et bien-aimée fille et sœur, votre toute dévouée mère.



## LETTRE 391<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A CLUNY

*Elle admire les desseins de la Providence dans la marche des affaires actuelles. Mana. Confiance en Dieu seul. Éloge de Sœur Nathalie. Questions pécuniaires.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 10 août 1840.

Ma bien chère et bien-aimée fille et sœur,

Dans quel lieu cette lettre vous trouvera-t-elle? Sera-ce à Paris ou à Cluny? N'importe! je désire ardemment qu'elle vous

trouvé en bonne santé et heureuse autant qu'on peut l'être sur la terre en faisant la volonté de Dieu. Vous avez bien souffert, que cela me fait de peine ! mais vous n'avez pas été sans consolation au milieu de vos chères filles qui vous désiraient si ardemment. Ma pauvre Sœur Émilienne a déjà versé bien des larmes de crainte, d'espérance et d'amour pour Dieu et pour vous. Avec quelle satisfaction vous avez reçu notre bonne Chère Mère Rosalie ! Son retour en France, dans les circonstances actuelles, n'est rien moins qu'un miracle. Voyez, ma bien chère fille, comme le bon Dieu se joue des desseins des hommes ; il tourne leur malice et la fait servir à l'accomplissement de son œuvre... que cette providence est admirable ! je la vois, je l'admire, elle est toute ma consolation sur la terre, au milieu des plus singulières contradictions.

Avec quel plaisir j'ai revu ma Sœur Victoire ! nous parlons sans cesse de vous, de votre pénible voyage, nous voudrions que vous puissiez venir comme un oiseau, sans avoir le mal de mer.

Notre cher Mana va bien, très bien ; notre belle église sera achevée pour la Toussaint ; le Père Guillier viendra en faire l'inauguration, ainsi que celle de la communauté qui tient à l'église. Les religieuses sont parfaitement ; elles vont de plain-pied à deux tribunes de chaque côté du chœur par en haut, et dans le bas de même, dans une seconde sacristie qui donne entrée dans l'église par la chapelle de saint Joseph. On a fait un beau parquet en bois de différentes couleurs dans le chœur et les deux chapelles. C'est Jolivet qui en a été chargé ; cela ressemble à la pharmacie des dames, à Cluny. Dites à ces dames mille choses aimables de ma part ; ma bonne Mère Nonin ne partira pas sans moi, je suis aussi vieille qu'elle.

Vous voilà avec un nouvel archevêque de Paris qui n'est guère de nos amis ; le bon Dieu ne veut pas que nous mettions notre appui dans les hommes, mais dans lui seul. Il n'a pas besoin de nos conseils pour faire son œuvre, ni de ceux qui nous semblent les plus nécessaires. Ne devançons pas ses desseins, attendons qu'il nous les fasse connaître ; nous faisons toujours des sottises en allant trop vite. Je voudrais aussi que vous ne

fissiez pas d'établissement nouveau avant mon arrivée dans dix mois ; vous en avez déjà tant qui souffrent, manquant de bons sujets. . . . .

Je ne vous donnerai point de détails sur notre position actuelle ; je viens de faire un rapport au ministre de la Marine ; je prie ma bonne Sœur Nathalie de vous en donner copie. Cette bonne Sœur part pour sa santé qui est bien mauvaise ; elle est gravement menacée et vous la trouverez bien changée. Elle laisse la maison de Cayenne dans un ordre parfait. C'est ma bonne Sœur Madeleine qui va la remplacer ; ma Sœur Nathalie vous dira les raisons pour lesquelles je n'ai pas pu y mettre Sœur Isabelle qui se porte bien à Mana ; elle connaît et dirige bien les nègres dans la partie qui lui est confiée.

Je vous ai priée, dans ma dernière lettre, de payer pour moi 200 francs pour Jolivet ; je vous rendrai cette somme à mon arrivée près de vous. Je ne doute nullement de l'effet de ma demande, ce serait vous faire injure, n'est-ce pas ?... Le retour de nos Sœurs Victoire, Stanislas et Bernard me donnera une grande facilité pour me rendre en France ; je serai tranquille sur leur bonne administration.

Ménagez votre faible santé ; j'ai peur que le froid de Cluny ne vous soit contraire ; je laisse au bon Dieu le soin de vous éclairer.

Adieu, toute à vous.

Votre sœur et amie.

*P.-S.* — Charles Bourbieu nous est arrivé avec un billet de 900 francs que je lui avais fait et qu'il dit ne lui avoir pas été payé ; je viens de lui donner 400 francs d'acompte en attendant votre réponse pour lui donner le reste, si je lui dois. Écrivez-moi promptement.



## LETTRE 392<sup>e</sup>

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

*Ne rien déroger aux anciens Statuts. Nouvel archevêque de Paris. Projette la construction d'une grande chapelle à Senlis. Quelques mots de la Chère Mère Marie-Thérèse.*

Cayenne, 10 août 1840.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Il y a longtemps que je n'ai pas reçu de vos nouvelles. Il s'est passé bien des choses depuis l'arrivée de notre Chère Mère Rosalie qui a dû vous combler de joie, comme moi-même. Je regarde son retour comme un miracle dans les circonstances actuelles. Le bon Dieu lui a donné un bon jugement et la fermeté nécessaire pour soutenir son œuvre contre l'entreprise. Il est nécessaire de ne rien déroger aux anciens Statuts qui feront toujours notre force. L'expérience que nous avons faite malheureusement nous a montré que le moindre écart nous entraîne et nous perd.

Voilà un archevêque de Paris qui n'était guère de nos amis... mais cela ne fait rien à l'œuvre de Dieu ; que celui de Senlis nous reste fidèle encore quelques années, et nous réparerons tout le mal que celui d'Autun a cru et voulu nous faire. Je n'en dirai pas davantage sur cette affaire que vous connaissez comme moi.

Dites-moi, je vous prie, où vous en êtes pour votre maison. Avez-vous vendu ? Conservez votre campagne en toute propriété. Si vous avez vendu, je désirerais que le prix soit placé sur l'État jusqu'à ce qu'il y ait une somme suffisante pour bâtir une chapelle dans la maison de Senlis qui doit faire la maison principale de la Congrégation. Ma bonne sœur Marie-Thérèse a passé quelques jours près de vous. Qu'elle a dû être heureuse de voir l'ordre de votre établissement ! Et puis, sa santé, comment s'est-elle trouvée ? Il me tarde de savoir tout cela. La campagne a dû lui faire plaisir, oh ! si j'avais été là !... Je ne dois pas porter mes désirs loin de la croix puisque le bon Dieu veut que

je reste encore à ses pieds ; je dois trouver mon bonheur à faire la sainte volonté de Dieu.

Comptez, ma bien chère fille, sur mon tendre et sincère attachement pour vous et vos filles qui me sont toutes bien chères.

*P.-S.* — Mille respects au digne M. Vidal. Michel est marié ; il se conduit très bien, il a fait un bon mariage.



### LETTRE 393<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Elle la rassure sur leur position. Nouvelle fondation à la Guyane. Sœur Nathalie ne peut retourner aux colonies. Ne pas commencer la chapelle de Senlis avant le retour de la Vénérable.*

Cayenne, 31 août 1840.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je ne veux pas partir pour Mana sans vous écrire pour vous tranquilliser sur notre position. Je crains que ma Sœur Nathalie ne vous ait donné de l'inquiétude à cause des tracasseries inséparables de l'œuvre dont nous sommes chargées ; mais je vous assure que nous restons tranquilles et heureuses.

Nous partons demain ; j'emmène ma Sœur Victoire qui va conduire deux de nos Sœurs à Sinnamary pour instruire les pauvres nègres ; il y a un prêtre à demeure fixe. Elle ira ensuite conduire celles de l'Approuague (1), qui seront deux ou trois, parce que l'établissement sera plus considérable. Il est à croire qu'on en demandera pour les autres quartiers ; mais laissons agir la Providence.

Je pense que ma Sœur Nathalie pourra vous être d'un grand secours pour un de vos petits pensionnats ; elle a beaucoup d'ordre et de régularité. Cependant ne l'exposez pas trop ; le

1. Sur la rivière de ce nom, à 80 kilomètres au S.-E. de Cayenne.

médecin dit qu'il ne faut pas la renvoyer dans les colonies à cause de sa santé. Dites-lui que tout va assez bien ; ses chères filles lui envoient leur souvenir.

Vous recevrez les duplicata des lettres que Sœur Nathalie vous a portées. Nous allons faire tous nos efforts pour aider à la construction de la chapelle de Senlis ; mais je vous demande en grâce de ne pas commencer avant mon retour... ainsi patience, quand nous aurons fini la nôtre, nous préparerons la vôtre.



## LETTRE 394<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A CLUNY

*L'engage à apprendre l'italien. Désire connaître le résultat de sa visite à Mgr l'Archevêque de Paris. Différend survenu avec le préfet apostolique.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 31 août 1840.

Ma bien Chère Mère Rosalie,

Je ne sais où vous êtes, c'est pourquoi je ne vous dirai qu'un mot. Je vous prie d'apprendre l'italien ; nous aurons besoin de savoir cette langue bientôt ; je connais votre intelligence et votre mémoire, c'est pour cette raison que je vous engage à l'apprendre.

Comment vous trouvez-vous de vos voyages dans le Midi ? vous devez être fatiguée. J'attends avec bien de l'impatience le récit de votre visite à Mgr l'Archevêque de Paris. Quelquefois je pense qu'il nous sera plus favorable que par le passé ; cependant je vous le répète : ne pressez rien, attendez les moments de la Providence. Nous sommes dans sa main, laissons-la faire.

J'ai eu une belle peur ! notre digne préfet apostolique (1), qui m'a toujours soutenue envers et contre tous, s'était laissé

1. M. l'abbé Guillier.

influencer ; il était prêt à me donner l'ordre de retourner en France et d'abandonner à d'autres mains l'œuvre dont la divine Providence m'a chargée ; et cela pour empêcher la liberté des nègres d'avoir son cours. Je lui ai fait toutes les représentations que m'inspirait l'amour que je porte à cette sainte entreprise, en m'appuyant sur le Bref du Pape, du 3 décembre 1839 (1), cité dans l'*Ami de la Religion* du mardi 24 décembre 1839, numéro 3219. Avec cette pièce remarquable, j'ai remporté la victoire ; il m'a donné l'absolution, et puis nous sommes bons amis comme auparavant. Je pars demain avec un grand bonheur. Comme nous allons bien faire ! restons à notre poste le plus que nous pouvons, tout en ira mieux.

J'espère que rien ne m'empêchera de me rendre à vos désirs le printemps prochain. Envoyez-nous Sœur Stanislas et Sœur Bernard ; je partirai tranquille si elles sont là.

Adieu, mes chères et bien-aimées filles.

Toute à vous.



## LETTRE 395<sup>e</sup>

A LA SOEUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Épreuve de la Vénérable ; sa confiance en Dieu. Le Père Guillier refuse de la confesser. Prie de lui écrire longuement. Recommandations et questions diverses.*

1. C'est le Bref " In Supremo ", de Grégoire XVI, détournant les fidèles chrétiens du négoce des nègres. En voici l'analyse : 1° Dans les premiers temps de l'Eglise, les chrétiens ont traité leurs esclaves — surtout si ceux-ci étaient aussi chrétiens — comme des frères. Au témoignage de saint Grégoire de Nysse, ils les libéraient en quantité aux fêtes pascales. — 2° Depuis, par lucre, par oubli de l'Evangile, des chrétiens ont rendu esclaves des Indiens, des nègres et d'autres malheureux ou, par des navires ou des établissements, ont favorisé le commerce des négriers. — 3° Rappel des condamnations antérieures, principalement contre l'Espagne, le Portugal, le Brésil : de Pie II en 1462, de Paul III en 1537, d'Urbain VIII en 1639, de Benoît XIV en 1741, de Pie VII. — 4° Grégoire XVI s'associe à ces protestations et les accroit. Interdiction aux prêtres et laïcs d'attenter aux droits des Indiens d'Orient ou d'Occident, des nègres, etc., soit par atteinte à leur liberté ou à celle de leurs enfants et épouses, soit en les séparant de ceux-là ou de celles-ci, soit en les transportant en masse ou par familles, etc..., soit en s'associant par procédés indirects à ceux qui auraient commis ces actes barbares.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, octobre 1840.

Ma bien chère fille,

Nous vous avons promis une longue lettre en vous envoyant les états de mutations, je tiens parole.

Je vous dirai qu'il ne faut jamais se décourager dans les peines et les humiliations qui nous arrivent. Notre divin Sauveur en a enduré bien d'autres pour notre amour ; nous devons adorer ses desseins sans murmurer. Cependant ce n'est pas la conduite que j'ai tenue ; j'ai murmuré contre M. Lafond : c'est un saint prêtre, mais un bien pauvre homme. Je désire qu'il soit à jamais éloigné de tout ce qui me touche, qu'il n'ait jamais accès chez nous (1). Je n'ai pas craint de dire ma pensée au Père Guillier, à qui il a fasciné les yeux... Je voudrais être quelques heures près de vous pour vous raconter tous les rapports qu'il a faits contre nous. Il croyait détruire la Supérieure Générale, et puis, il n'en trouve point. Bénissez le Seigneur que je ne sois qu'une pauvre petite religieuse ; il peut marcher sur moi tant qu'il voudra, il ne peut plus me faire mal. Ma confiance est toute en Dieu et non dans les hommes qui ne sont que cendre et poussière.

.....

Il me tarde de recevoir des nouvelles de France, je vous enverrai des lettres pour France par la première occasion. Si

1. M. Lafond était un bon et pieux prêtre du diocèse de Rodez qui se rendit à Mana comme aumônier, en 1833. D'un caractère emporté et autoritaire, il contraria toujours la Vénérable dans ses projets et chercha à détourner les Sœurs de sa direction. La Mère Fondatrice demanda et obtint son changement, et, en 1838, M. Lafond rentra en France. Renvoyé en Guyane en 1840, c'est lui qui rapporta à M. Guillier, préfet apostolique, l'ordre de Mgr d'Héricourt de priver la Servante de Dieu des sacrements si elle ne reconnaissait l'évêque d'Autun pour Supérieur Général de sa Congrégation. En 1841, M. Lafond quitta Mana pour Sinnamary où il mourut presque subitement. (Voir lettres 421° et 422° de la Vénérable.) — L'influence du climat avait agi sur M. Lafond, ainsi que sur d'autres prêtres envoyés à Mana, l'abbé Philippe, par exemple, qui mourut fou. (Il sera parlé de lui à la lettre 398°.) Ceci excuse les actes et les écrits de ces prêtres vis-à-vis de la Vénérable.

vous en recevez pour moi, je vous permets d'en prendre lecture ; ensuite vous les recachèterez pour me les envoyer.

Mon Père Guillier n'a pas voulu me confesser ; ainsi j'attendrai que la Providence m'envoie l'homme selon son cœur. Je conserve la paix de mon âme ; ce n'est pas l'opinion des méchants qui me rendra coupable devant Dieu, voilà ma consolation !

Écrivez-moi longuement, dites-moi l'opinion de nos visiteurs sur Mana ; M<sup>me</sup> Devilly vous en donnera des nouvelles ; dites-lui mille choses aimables. Notre goélette lui portera un petit souvenir de ma part, mais je voudrais avoir de ses nouvelles par la première occasion.

Je vous envoie la lettre de M. Foucaut ouverte, afin que vous en preniez connaissance et que vous vous conduisiez avec sagesse et prudence pour ne pas le heurter, vous savez comme l'amour-propre se pique aisément ; ayez pour lui de la confiance avec réserve . . . . .

Il est probable que j'irai à Cayenne avec notre goélette, ainsi courage. Ne manquez pas d'envoyer 400 francs à la ménagère de M. Diot, dont vous prendrez un reçu. Ce sont des commissions pour Auguste Ménard.

Je vous prie de nous envoyer du savon en petite quantité ; s'il est cher, s'il passe 14 sous, il n'en faut que 200 livres — 12 barriques de sel au-dessous de 10 francs ; s'il est plus cher nous attendrons — 4 caisses de chandelles (10 à la livre) de 15 à 20 francs la caisse — 4 barriques de vin de Provence, de 50 à 60 francs la barrique. Point de morue, la barrique de M. Maurice est pourrie. S'il y a de l'huile bon marché, envoyez-nous-en ; du savon américain à 8 francs la boîte ; aiguilles à coudre des numéros 1, 2, 3, 4 (200 de chaque numéro), nous en avons grand besoin ; 2 barriques de farine fraîche ; 50 livres de clous américains ; 2.000 briques comme les dernières pour lester le bâtiment. Le plus beau lest, ce seront nos Sœurs qui désirent venir en vacances ; je crains que la peine ne passe le plaisir, mais nous serons enchantées de les voir.

Voici qu'il faut tout changer. Notre goélette partira dans un

mois, six semaines au plus tard ; ainsi nous ne ferons pas venir de goélette de commerce ; nous ne pourrions pas la charger en même temps que la nôtre ; vous attendrez pour ce dont nous avons besoin.

J'écris à M. le Gouverneur, en lui envoyant deux rapports que je lui ai promis. Je le prie, s'il est possible, de nous envoyer nos deux Sœurs en vacances par une petite goélette du port ; en même temps, nous la chargerions de couaque pour le magasin général ; vous verrez ce que M. le Gouverneur vous en dira. Vous nous écrirez par Bamboche, nègre de M. Diot, qui reviendra par terre, si M. le Gouverneur ne veut pas nous envoyer nos Sœurs.

Je désirerais que vous puissiez conserver au magasin général les 2.000 francs qu'on vous doit afin d'obtenir des traites pour 3.000 francs à envoyer en France ; ainsi on finira de payer nos marchandises. Les sommes que vous recevrez pour les appointements vous serviront à payer à Cayenne ce que nous devons. J'espère qu'on vous donnera les traites au pair pour les marchandises que nous livrons au magasin général. Je vous adresse une note pour Rouen, mais ne l'envoyez qu'avec l'argent.

Allons, courage ; mettons toute notre confiance en Dieu, et puis laissons aller les choses.

Adieu, toute à vous. Priez pour moi.



## LETTRE 396<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Avis divers.*

Mana, 19 octobre 1840.

Ma bien chère fille,

Je n'ai que le temps de vous souhaiter le bonjour et de vous dire courage ! en vous priant de ne pas rendre de visites inutiles et de n'en recevoir que le moins possible ; jamais dans l'intérieur

de la maison, seulement au parloir et rendez-les le plus courtes que vous pourrez.

Je vous prie de dire au Père Guillier que Sœur Bernard ira vous rejoindre par la prochaine goélette avec deux autres Sœurs ; je vous écrirai longuement par cette occasion. Il y a un sac de riz en paille pour les chevaux du Père Guillier.

Il y a temps de se faire et temps de parler. Nous nous portons assez bien.

Adieu, toute à vous.

*P.-S.* — Encouragez de ma part toutes nos chères filles ; écrivez-moi longuement ; dites-moi tout ce qui peut nous intéresser. J'écris deux mots au Père Guillier. Je vous envoie la note du chargement, telle qu'à M. Deschamps. Je désire que le bâtiment revienne bientôt, nous avons un chargement tout prêt. Mais qu'on nous renvoie tous nos sacs, barriques et boucauts pour les remplir. Nous allons faire faire des nattes ; ma Sœur Bernard vous les portera. Priez M. Deschamps de vous donner un double des factures de tout ce qu'il achète pour nous et qu'il nous les envoie de même. Nous sommes bien embarrassées quand nous ne savons pas le prix des choses.



## LETTRE 397<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Confiance en Dieu. Commissions. L'abbé Terral. Renouvellement des vœux. Départ de deux Sœurs. Affaires temporelles.*

Mana, octobre 1840.

Ma bien chère fille,

Je n'ai pu vous écrire par M. Diot ; je veux m'en dédommager par le courrier. Comment vous trouvez-vous au milieu de tant de travail pénible et difficile ? Si votre santé se soutient, tout ira bien. Je pense que nos Sœurs sont parties pour France et que vous êtes rendues à vos propres forces. Ayez confiance, le bon

Dieu vous aidera : j'ai vu par moi-même qu'il n'abandonne jamais dans le besoin.

Vous profiterez du vapeur pour nous envoyer quelques petites choses qui nous manquent : une grande meule pour repasser les outils des nègres (j'en ai parlé à M. Deschamps) ; de la chandelle ; 4 pièces de vin de Provence comme celui que nous avons reçu et qui a coûté 63 francs la barrique. Je ne fais que vous rappeler le plus essentiel ; vous savez ce qu'on vous a demandé dans les dernières lettres ; je n'ai pas besoin de vous parler de ce que nous attendons de Marseille et de Nantes, vous le savez.

Si nos Sœurs sont arrivées de France, vous nous enverrez celles dont vous croyez pouvoir vous passer. Je suis enchantée que nous n'ayons plus le Camp (1) ; vous êtes plus à vous-mêmes, et les Cayennais ne seront plus jaloux.

Vous avez été bien étonnée de l'arrivée de l'abbé Terral, je pense que vous l'aurez vu quelquefois ; écrivez-moi ce que vous pensez de lui. Il aurait bien besoin de quelques années de séminaire ; mais ce sont de ces hommes que rien n'instruit, parce que leur ignorance leur fait croire qu'ils savent tout. Je voudrais bien que le Père Guillier le place dans un quartier de votre colonie ; si nous avions deux prêtres, je le verrais partir sans regret.

Vous renouvellez vos vœux pour cinq ans, ainsi que nos deux jeunes Sœurs que vous préparerez de votre mieux à cette grande action. Je consens au départ de nos deux Sœurs, si elles croient que c'est pour leur bonheur ; j'en doute, elles feraient tout aussi bien de venir près de nous à Mana.

J'envoie les états de l'Acarouany ; j'espère qu'on ne fera pas attendre le paiement trop longtemps. J'écris à M. Deschamps pour les achats, afin de vous en éviter la peine ; vous lui direz quand vous aurez des fonds pour payer les achats. J'espère vous envoyer 5 à 6 milliers de couaque par le vapeur. Nous aurions bien besoin de 2 milliers de briques ; je n'ose pas espérer que le vapeur veuille et puisse s'en charger.

1. Probablement un terrain convoité par les Cayennais.

Adieu, toute à vous pour toujours.

Présentez mon respect au bon Père Guillier ; nous l'attendons avec impatience. Mille choses à toutes nos chères filles.



## LETTRE 398<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*L'abbé Philippe lui cause bien du chagrin. Dévouement de M. Lafond. Départ de l'abbé Philippe pour Cayenne ; recommandations à son sujet.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, fin janvier 1844.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je ne vous écrirai pas longuement, puisque c'est pour vous dire seulement que j'irai à Cayenne par le retour de la goélette ; ce sera donc vers les premiers jours de février.

J'ai eu bien du chagrin causé par l'abbé Philippe. Il faut qu'il ait le cerveau dérangé, autrement il mériterait d'être mis au séminaire pour le reste de ses jours. Il en a fait voir de cruelles à MM. Lafond et Terral ; en plusieurs églises il les a traités de mauvais prêtres, de voleurs, d'infâmes, et dans sa chambre, criant de toutes ses forces qu'il les voyait brûler dans l'enfer. Il les apostrophe à table, partout. Tout le monde gémissait ; je me suis vue obligée de lui imposer silence, de lui montrer tout le chagrin que me causait sa conduite. Si la colonie n'est pas l'œuvre de Dieu, il ne lui faudra pas six mois pour la détruire. Il a conçu un plan diabolique en allant de maison en maison répétant que ces messieurs disaient tout le mal possible de chacun, qu'ils révélaient les confessions, etc.

Ma bien chère fille, je ne vous parlerai pas affaires, puisque je vais vous voir ; mon cousin m'accompagnera comme secrétaire ; nous tâcherons de vous aider autant que nous pourrons. Je ferai vos provisions le mieux possible et vous les porterai.

Nous sommes heureuses que le Père Lafond soit venu nous consoler... je ne sais ce que nous aurions fait sans lui. Toutes les Sœurs se confessent à lui ; il a bien changé à notre égard. S'il nous délivre de M. Philippe, je lui en saurai gré toute ma vie.

Faites une visite à ma bonne amie, M<sup>me</sup> Devilly, lui annonçant mon arrivée prochaine. . . . .

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, je suis toute à vous pour toujours.

Le Père Philippe part ; c'est un bonheur ! . . . . .  
Ne l'introduisez pas chez vous.

Adieu, nous allons remercier le bon Dieu de ses grâces. M. et M<sup>me</sup> Macé partent par la même goélette, nous voilà bien au large.

*P.-S.* — J'écris au bon Père Guillier, mais comme c'est officiellement, je vous prie de lui faire part de cette lettre, afin de le mettre mieux au courant des maux qui pèsent sur nous.



## LETTRE 399<sup>e</sup>

A LA SŒUR JOSÉPHINE TARRIOT, A PONDICHÉRY

*Intérêt qu'elle lui porte. La prie de voir M. le gouverneur Ducamper. Un mot de la mort de la Chère Mère Marie-Thérèse.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 21 février 1844.

Ma chère fille,

Vous êtes si éloignée de nous, dans votre pays des Indes, que si on ne vous écrivait pas quelquefois vous pourriez facilement craindre de tomber dans l'oubli. Cependant il n'en sera pas ainsi pour vous, parce que toutes nos enfants nous sont également chères, et l'on ne vous aurait pas envoyée à l'autre extrémité du monde pour vous abandonner ensuite à vos seuls moyens, sans vous adresser, au moins de temps à autre, quel-

que témoignage d'affectueux souvenir. Ma sœur Marie-Joseph vous en donne le gage en vous envoyant des Sœurs qui sont parties de France en octobre ou novembre dernier et qui vous porteront les secours dont vous avez besoin ; et moi d'ici, car je suis aussi reléguée dans mon coin, je tâcherai par cette lettre de vous rassurer un peu, de vous encourager et de vous aider à supporter les ennuis et les privations d'un éloignement aussi considérable.

J'ai écrit par cette même occasion à M. Ducamper, votre gouverneur, qui m'avait adressé une réclamation tendant à obtenir des Sœurs capables de professer les arts d'agrément dont on ne trouve pas de maîtres à Pondichéry. Je lui ai dit qu'il ne devait pas compter sur nous pour cela maintenant. Excusez-nous encore auprès de lui, si c'est nécessaire, et néanmoins assurez-le de vos bonnes dispositions à faire en tout point ce qui dépendra de vous pour correspondre à ses bienveillantes intentions. Je le crois bien porté pour vous, et je vous recommande surtout de chercher à entretenir sa faveur.

Je suis toujours à Mana, au milieu de mes enfants noirs, cherchant à leur faire du bien autant que je puis. Je ne suis pas très bien portante, quoique en voie de rétablissement, et je resterai un peu plus à Cayenne pour me remettre tout à fait.

Vous savez que ma chère sœur Marie-Thérèse nous a laissées sur la terre après avoir rempli toutes les intentions de Dieu sur elle (1). Priez pour elle et pour moi qui suis toujours.

Votre bien affectionnée Mère.

1. C'est la première fois que nous voyons la Vénérable parler de la mort de sa sœur, la Chère Mère Marie-Thérèse, décédée le 25 octobre 1840, ce qui prouve une lacune dans les lettres de la Mère Fondatrice. Nous le regrettons.



## LETTRE 400<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL DUPERRÉ

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*Heureuse de son retour au Ministère. Détails sur la colonisation de Mana.*

Cayenne, 1<sup>er</sup> mars 1841.

Monseigneur,

J'ai reçu avec autant d'intérêt que de satisfaction la lettre que votre prédécesseur m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 23 octobre dernier, en m'accusant réception de mon rapport sur notre établissement de Mana. La façon gracieuse et bienveillante avec laquelle Son Excellence a daigné accueillir ce rapport m'a pénétrée d'une vive reconnaissance, et je me préparais à l'en remercier aussi dignement qu'il est en mon pouvoir, lorsque j'ai appris que de nouvelles dispositions vous avaient fait rentrer au Ministère de la Marine. Je me suis donc encouragée moi-même en pensant que j'avais, grâce à votre haute protection, un titre de plus pour m'adresser au gouvernement du Roi dont vous êtes le très digne organe. Car, tout en appréciant, comme je le dois, la bonté et la sollicitude dont j'ai été l'objet depuis le commencement de mon entreprise à Mana, je me rappelle que c'est à vous, à vos soins, que j'en suis particulièrement redevable. Aussi toute mon ambition, tous mes désirs sont-ils de pouvoir rendre cette colonisation capable de remplir l'espoir que vous avez fondé sur elle, et de vous la remettre, puisqu'elle est à vous, dans un état de prospérité telle que l'on puisse juger que l'avenir suffira pour en développer avantageusement les progrès.

Je viens donc vous entretenir un peu, pensant que vous recevrez avec la même faveur ces nouveaux détails, sur un sujet qui vous est précieux et qui est tout pour moi.

Il y a, Monseigneur, à la vérité, peu de chose de changé dans la manière d'être et de vivre de nos colons noirs depuis l'époque où j'adressai mon dernier rapport. Les impressions sont longues

à se faire remarquer chez ces gens qui, nés en Afrique, soumis, à leur arrivée ici, à une direction aussi brutale que peu éclairée, étaient abandonnés, non à leur instinct pour vivre, mais à leurs passions que le fouet était impuissant à vaincre ; aussi avaient-elles grandi chez eux, aidées qu'elles étaient par toutes sortes de mauvais exemples ; aussi se présentent-elles encore comme un obstacle bien difficile à surmonter. Il faudra donc que, sans prétendre les détruire entièrement, nous nous appliquions à en arrêter la marche et à en prévenir les effets ; et le moyen que nous employons, c'est de donner le change à tous leurs penchans en faisant naître et en entretenant en eux l'idée de chercher à se procurer tout le bien-être dont est susceptible leur position. Je crois qu'ils sont parvenus, sous le rapport moral, au point qu'ils peuvent atteindre : ils sont soumis et dociles, ils travaillent assez et assez volontiers pour ne pas faire craindre que la paresse les entraîne à des désordres fâcheux. Nous ne devons donc guère prétendre à autre chose de plus qu'à nous conserver cet ascendant qu'ils nous laissent prendre sur eux et que nous fondons toujours sur la justice et sur la saine raison.

Mais il est aussi un autre avenir à espérer pour la génération qui va venir. Je veux parler d'une salle d'asile fondée depuis quelque temps, où nous réunissons tous les enfants au sortir du berceau, jusqu'à l'âge de huit ans. Ils sont plus de 100 et suivant les mêmes exercices, si toutefois on peut donner ce nom à nos premiers essais.

Home

Nous apprenons à tous à lire, nous leur faisons connaître la religion. La culture de la terre formant la base des ressources de tous les pays et étant le plus utile de tous les états, nous la leur ferons pratiquer à tous, sans exception, jusqu'à ce que leur intelligence plus développée, en même temps que leurs forces corporelles les mettent à même de choisir un état et de s'y adonner, chacun suivant son goût. J'espère qu'en les enlevant (sans cependant les éloigner de leurs parents) aux mauvaises impressions des exemples domestiques ; qu'en les prévenant dès le bas âge contre tout mauvais principe, nous pourrons plus facilement leur faire acquérir cette instruction religieuse et, mieux encore, cette

moralité de la religion dont le pouvoir est si efficace dans l'essai de la civilisation des peuples. Ils resteront sous notre tutelle pour apprendre leurs devoirs de chrétiens et d'hommes, jusqu'à l'âge de quinze à dix-huit ans, afin que l'on puisse bien s'assurer, par ce moyen facile autant que profitable, jusqu'à quel point leurs facultés peuvent s'étendre. Nous nous épargnerons ainsi pour l'avenir la peine d'arrêter des désordres que nous avons su prévenir et, confiants dans leur docilité, leur soumission et leur reconnaissance que nous nous serons acquises par plusieurs années de soins et de sollicitude, nous les verrons suivre sans efforts l'impulsion donnée, pour arriver au plus haut degré de bien-être que puisse comporter leur position.

Voilà, Monseigneur, le but que je souhaite de tout mon cœur qu'ils puissent atteindre ; voilà le rêve qui se réalisera pour moi, le moment que je bénirai ; et lorsqu'il sera arrivé, et pour eux et pour moi, je détournerai un instant leurs yeux et leurs pensées, je les élèverai jusqu'à la source d'où leur vient un si immense bienfait, et je leur dirai : Je vous ai tous aimés comme mes enfants, j'ai voulu vous rendre heureux, je vous ai voué mes soins et ma sollicitude, mais l'intérêt que je vous ai témoigné et les efforts que j'ai faits en votre faveur eussent été superflus si le gouvernement du Roi, si son bienveillant ministre n'avait pas tout fait pour vous. Il a été la voix et la volonté qui vous appelaient à la vie sociale, qui vous rendaient vos droits d'hommes, je n'ai été que l'instrument. Adressez-vous donc à lui ; élevez vos voix pour remercier Son Excellence, comme elle le mérite, pour attirer sur elle les bénédictions du ciel qui sait égaler la récompense au bienfait.

Et maintenant, Monseigneur, il nous faudra construire deux bâtiments adaptés au genre d'éducation auquel devront participer nos élèves de l'un et de l'autre sexe, que nous séparerons comme il convient ; et c'est là ce qui fera l'objet de mes soins aussitôt que je serai de retour à Mana, car je veux mettre à l'exécution de ce projet autant de régularité que l'on peut en souhaiter lorsqu'il s'agit de l'avenir de tout un peuple.

Depuis quatre mois environ, on célèbre l'office divin dans

notre nouvelle église qui n'est cependant pas entièrement achevée, et qu'il nous faudra maintenant orner d'une manière décente. L'hôpital, déjà bien avancé, nous occupera ensuite pour le pourvoir de tout ce qui est nécessaire aux soins des malades.

C'est donc encore pour nous une faveur bien grande que d'avoir reçu cette augmentation de notre budget, laquelle nous met à même de parer si avantageusement à toutes nos nécessités.

Recevez-en, je vous prie, les sincères remerciements que je vous adresse en mon nom et en celui de toute la colonie et daignez en même temps, Monseigneur, agréer l'expression des sentiments de vive gratitude et de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

La très humble et très obéissante servante,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*



## LETTRE 401<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL DUPERRÉ

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*Suppression du noviciat de Bailleul. L'œuvre de Mana exige une prolongation de son séjour dans la colonie.*

Cayenne, 4 mars 1841.

Monseigneur,

Je reçois, par l'intermédiaire de M. le Gouverneur de la Guyane française, communication de la lettre que vous lui adressez à l'effet de me demander ma réponse écrite au sujet du projet formé par NN. SS. les Évêques d'Autun et de Beauvais pour la suppression du noviciat que notre Congrégation possède à Bailleul-sur-Thérain (Oise). Pensant que j'effectuerais mon retour en France dans le courant de l'année dernière, j'avais

répondu, à ce sujet, en priant qu'on attendît, pour l'exécution de cette mesure, le moment de mon arrivée (1). Ayant vu ensuite que des circonstances impérieuses me forçaient à prolonger mon séjour à Mana, j'avais pris le parti de remettre tous mes pouvoirs et mes titres de Supérieure Générale à ma sœur Rosalie Javouhey qui, dès lors, pouvait agir avec pleine autorité. Elle m'a écrit depuis, en novembre dernier, qu'elle avait effectué la suppression du noviciat de Bailleul (2). Cet acte faisant le seul objet, autant du moins que j'ai pu en juger par les communications qui m'ont été faites, des demandes réitérées de Mgr l'Évêque d'Autun, j'aime à croire que Sa Grandeur voudra bien prendre avec ma sœur Rosalie les mesures qui en seront la conséquence, les plus bienveillantes et les plus efficaces pour l'intérêt de la Congrégation, et conformément à nos Statuts approuvés par l'Ordonnance du Roi, du 3 janvier 1827, et par délibérations du Conseil d'État le 10 janvier de la même année.

Aujourd'hui, me reposant sur l'assurance que cette mesure a été prise, vous voudrez bien permettre, Monseigneur, que je m'en autorise pour m'arrêter encore quelque temps à Mana, dans l'intérêt de l'établissement, malgré le degré de prospérité où il est réellement parvenu. Il m'en coûte de l'abandonner tant que je puis croire que ma présence y est utile. J'ai d'ailleurs peine à me persuader que la nécessité de mon retour en France soit si urgente qu'on me le dit, depuis surtout que j'ai mis ma sœur Rosalie à même d'agir avec parfaite autorité et indépendance.

Daignez agréer, je vous prie, Monseigneur, l'expression des sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

La très humble et très obéissante servante,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Chuny.*

1. Voir lettre 386° à M. l'amiral Rosamel, alors ministre de la Marine et des Colonies.

2. L'érection de ce noviciat ayant été faite en 1827 par une loi de l'État (Statuts), il fallait également une loi de l'État pour le supprimer. (Voir à

## LETTRE 402<sup>e</sup>

A M. DE SAINT-HILAIRE

Directeur des Colonies, à Paris

*Le remercie de sa bienveillance. Emploi des ressources que le gouvernement met à sa disposition. Elle ne peut fixer encore l'époque de son retour en France.*

Cayenne, 4 mars 1841.

Monsieur le Directeur,

Oh! que je vous remercie de tout cœur de l'intérêt et de la sollicitude que vous avez la bonté de me témoigner dans toutes vos lettres! Je viens aujourd'hui, pleine de ces sentiments de reconnaissance et de bons souvenirs, répondre à celle que vous avez bien voulu m'écrire le 22 octobre dernier, en m'adressant en même temps la réponse bienveillante que le ministre de la Marine a daigné faire à mon rapport sur Mana. Je me trouve heureuse de cette correspondance si efficace, si encourageante de votre part. Je m'enhardis tous les jours, par l'assurance que vous me donnez de votre puissante coopération dont les promesses ne sont que l'annonce des effets qui les accompagnent, plutôt qu'ils ne les suivent.

Vous avez vu, par la communication que je vous faisais de notre projet de budget, l'emploi des fonds qu'on nous a accordés pour cette année 1841. Vous trouverez dans ma lettre ci-jointe à Son Excellence, quels sont et nos besoins et nos projets pour l'avenir. Je lui ai fait part de mon intention de faire construire une vaste salle d'asile divisée en deux bâtiments, à l'effet de séparer les enfants des deux sexes dont nous voulons faire nous-mêmes l'éducation. J'ai pensé que c'était rendre un grand service aux parents que de les décharger des soins qu'ils n'auraient pu consacrer à leurs enfants, empêchés qu'ils sont par

ce sujet lettres 422<sup>e</sup> et 424<sup>e</sup> de la Vénérable). D'après une lettre du Ministre de la Marine à Mgr d'Héricourt, les Chambres n'étaient pas alors disposées à s'occuper de cette affaire. — Pour l'instant donc, le noviciat de Bailleul, supprimé de fait, existait toujours de droit.

leur travail et plus encore par le manque complet d'instruction et de connaissances quelconques. J'ai aussi pensé que ce service serait plus grand et plus efficace encore pour les enfants eux-mêmes, qui, enlevés de bonne heure à la stupide direction de leurs père et mère, mis au sortir du berceau à l'abri de toute mauvaise impression domestique, gardés avec soin contre tout mauvais exemple et contre leurs propres penchants, se trouveront, à leur entrée dans la vie sociale, munis de l'instruction morale et religieuse, ainsi que des métiers qui sont à leur portée. Ce bienfait inappréciable aujourd'hui peut-être, se fera plus tard sentir à eux avec toute l'énergie de son utilité pour leur bien-être.

Je veux que les enfants nous soient tous remis, qu'ils participent aux mêmes exercices. Nous nous chargerons d'eux et nous ferons ce qui dépendra de nous pour favoriser les dispositions qu'ils montrent. Vous pensez bien que pour l'exécution de ce projet déjà mis en œuvre, dont le but est si louable et les résultats si avantageux pour l'avenir de cette population, vous pensez bien, dis-je, qu'obligés de construire pour nous établir, une somme quelconque devra être affectée aux besoins de cette installation première qu'il faudra ensuite entretenir. Nous trouverons là l'emploi d'une partie des fonds que l'on veut bien nous accorder, et sans lesquels nos propres efforts seraient insuffisants.

L'hôpital qui sera achevé dans quelque temps et dont les ressources jusqu'à présent étaient assez précaires, va se trouver, grâce à nos nouvelles ressources, enrichi et garni d'une manière satisfaisante pour les soins à donner aux malades.

Il en sera de même pour notre église, qui pourra être ornée avec plus de pompe pour la célébration des offices. Nous avons, comme par le passé, et malgré les dispositions de notre projet de budget, deux prêtres attachés à l'établissement. M. le Préfet Apostolique a pensé que nos besoins l'exigeaient ainsi. Je n'avais d'ailleurs pris des mesures contraires qu'à cause de graves difficultés qui s'offraient à moi de toutes parts, à cette époque.

Telles sont donc les voies nécessairement ouvertes à l'emploi

du montant de notre budget ; le personnel n'a d'ailleurs subi aucune modification. Il y aura, comme vous l'avez vu plus haut, l'entretien du culte, l'éducation des enfants, le soin des malades et l'assistance à donner à ceux qui se trouveraient dans le besoin, toutes nécessités de premier ordre et qui doivent se renouveler tous les ans.

Je vous ai fait part de tous ces détails, Monsieur le Directeur, parce que je sais l'intérêt que vous nous portez, parce que je crois vous devoir toutes ces communications, afin que vous puissiez juger que les ressources que le gouvernement veut bien nous accorder, nous mettant à même de développer l'ensemble de notre colonisation, nous cherchons, par ces mêmes moyens, à la faire arriver au plus haut degré de bien-être qu'il nous soit permis d'entrevoir.

Si je vous parlais de mon retour en France, ce serait pour vous dire que je ne puis absolument en fixer l'époque. Je me trouve mieux à Mana, et pour moi-même et pour les besoins de cette colonisation. Je suis d'ailleurs loin de me croire aussi nécessaire là-bas qu'on veut bien me le persuader. La triste nouvelle de la mort de ma Chère Mère Marie-Thérèse m'a mise à même de voir qu'une des grandes raisons qu'on m'avancait allait être anéantie par les dispositions que devait prendre ou qu'avait déjà prises ma sœur Rosalie, savoir : la suppression du noviciat de Bailleul et l'installation de celui de Cluny comme seul noviciat de la Congrégation. Ma sœur Rosalie avait pour ce faire tous les pouvoirs et tous les moyens nécessaires, ayant reçu de moi-même, pour le moment, ma démission en sa faveur. Je dois encore à ce sujet une réponse à S. Exc. le Ministre de la Marine.

Je n'ai donc plus, en attendant que je me décide à quitter Mana où je suis si fortement retenue, qu'à vous prier, Monsieur le Directeur, de bien vouloir agréer l'assurance des sentiments de respect et de reconnaissance que je voudrais pouvoir vous exprimer de vive voix et avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et obéissante servante,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*

## LETTRE 403<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Douleur de la mort de la Chère Mère Marie-Thérèse. Affaire d'Autun. Désintéressement admirable. Ne pas augmenter les dépenses.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 20 mars 1841.

Ma bien chère et bien-aimée fille, Sœur Marie-Joseph,

Que le temps m'a paru long de ne pouvoir répondre plus tôt à vos lettres qui m'ont mise à deux doigts du tombeau ! Je ne peux me consoler de la mort de notre chère et bien-aimée sœur Marie-Thérèse que j'aimais plus que moi-même ; j'envie son sort, je ne pense qu'à aller la rejoindre dans le sein de Dieu ; tout le reste m'est devenu étranger. Mon partage dans ce monde est de prier pour vous, mes bien bonnes sœurs, afin que le bon Dieu vous éclaire, vous dirige selon sa sainte volonté. J'ai soixante-deux ans tout à l'heure, je ne dois plus compter sur la terre, je ne veux penser qu'à l'éternité. C'est avec un effort incroyable que j'ai pu me décider à vous tracer ces quelques lignes pour vous dire courage ! Ma santé n'est pas très bonne, mais elle s'améliore un peu. Je suis tranquille ; je remets tout entre les mains de Dieu.

Je viens de répondre aux lettres multipliées de Mgr l'Évêque d'Autun qui m'a fait écrire par tous les ministres pour la suppression du noviciat de Bailleul ; il n'a fait connaître que ce désir. Je me suis renfermée dans l'acquiescement que je fais à son désir, en répondant que j'ai remis tous mes pouvoirs à ma sœur Rosalie Javouhey, Supérieure à Cluny, qui peut s'entendre avec Sa Grandeur pour l'exécution des Statuts approuvés le 3 janvier 1827. Ainsi on pourra assembler le Chapitre en mai prochain, afin de réélire une Supérieure Générale selon les mêmes Statuts ; mais au nom du ciel n'y dérogez pas ; sachez

souffrir et attendre... respectez des Statuts qui nous ont conduites si sagement au milieu de tant d'écueils (1).

Une fois que je ne serai plus Supérieure Générale, que je n'aurai plus rien à démêler avec Mgr l'Évêque d'Autun, j'irai en France. Je tâcherai de vous dédommager de toutes les peines que vous a causées ma faiblesse d'avoir signé, malgré ma conscience, un écrit contre lequel j'ai protesté. Je m'arrête, j'irais trop loin; ma sœur Rosalie en a ressenti les effets, et si ce n'eût pas été l'œuvre de Dieu, la Congrégation serait bouleversée. Je n'ai pas le courage d'en dire plus.

Je vous engage à ne pas étendre si facilement vos charges en multipliant les établissements. Ne faites bâtir nulle part sans avoir les fonds libres de toutes dettes. Senlis n'étant plus qu'un pensionnat, attendez-moi pour augmenter les dépenses. Tâchons de reconquérir la simplicité que nous avons perdue et l'esprit de pauvreté sans lequel on n'est pas religieuse.

Vous m'écrirez dans le plus grand détail le résultat du Chapitre, et surtout le nombre de voix que chaque éligible aura obtenu.

Adieu, ma bien-aimée fille, priez pour moi.

Votre sœur et amie.



## LETTRE 404<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Affaire d'Autun. Convocation du Chapitre général. Recommande de ne rien changer aux anciens Statuts. La Congrégation est l'œuvre de Dieu, il ne l'abandonnera jamais.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 22 mars 1841.

Ma bien chère et bien-aimée fille, Sœur Marie-Joseph,

Quoique je vous aie écrit longuement il y a deux jours, je réponds aujourd'hui à vos lettres de décembre et de janvier que

1. La lettre par laquelle la Vénérable donne à la Chère Mère Rosalie les pouvoirs de Supérieure Générale nous manque malheureusement.

je viens de recevoir ; car un bâtiment va partir et je suis encore ici.

Ma chère fille, je serais bien fâchée de vous causer le plus petit chagrin en vous faisant quelque observation. Mais pourquoi poursuivez-vous ce saint évêque, malgré ma défense, pour obtenir ce qu'il se fait un jeu de vous refuser ? S'il avait les entrailles d'un père, comme il désire en usurper le nom, il ne remuerait pas ciel et terre pour arriver à ses fins, et il ne bouleverserait pas une Congrégation que Dieu ne l'a pas appelé à gouverner.

Je viens de répondre à tous les ministres qu'il tourmente pour obtenir de moi la suppression du noviciat de Bailleul. J'ai dit que le noviciat était supprimé, sans toucher en aucune manière aux Statuts approuvés, etc. ; de plus, que j'ai remis tous mes pouvoirs de Supérieure Générale à ma sœur Rosalie Javouhey, sans m'ôter ceux de Fondatrice, que je partage avec vous, ma bonne sœur, et avec ma sœur Rosalie. Je dis qu'on peut assembler le Chapitre quand on le jugera convenable, pour nommer la Supérieure Générale.

S'il était possible de remettre le Chapitre jusqu'aux vacances, à cette époque les Supérieures anciennes peuvent s'y rendre sans inconvénient, même celles des maisons d'éducation. Ce serait un grand soutien pour ne rien déroger aux anciens Statuts qui les ont faites ce qu'elles sont. Vous sentirez que je ne peux pas me trouver dans cette grande assemblée, après la faute que me força de faire Mgr l'Évêque d'Autun, tandis que le Chapitre assemblé ne doit reconnaître que les anciens Statuts approuvés.

Aussitôt cela fini, vous me verrez arriver en France pour vous aider à réparer le mal dont j'ai été la cause innocente. Apprenez par cœur les Statuts ; méditez-les, et vous y reconnaîtrez le doigt de Dieu ; votre conscience vous dira que c'est son œuvre dont il nous a chargées, et qu'il a soutenue jusqu'à ce jour envers et contre tous. Ce Dieu de bonté ne l'abandonnera pas dans un moment aussi critique ; mettons toute notre confiance en lui. Puis, ne me faites plus de reproches... les maux qui nous arrivent sont souvent une marque de l'amour de Dieu pour

nous... s'il appelle à lui les Sœurs de Saint-Joseph, c'est pour les récompenser dans l'heureuse éternité !

Prenez connaissance de tout le contenu de ce paquet et envoyez-le de suite à ma sœur Rosalie ; et puis, encore une fois, mettez toute votre confiance en Dieu. Communiquez le tout à ma sœur Bathilde, et puis priez ma bonne Sœur Rosalie d'en envoyer copie à ma bonne Sœur Clotilde.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, je suis toute à vous.



## LETTRE 405<sup>e</sup>

A MONSEIGNEUR D'HÉRICOURT

Évêque d'Autun

*Expose le motif qui a retardé sa réponse. Soumet humblement son impossibilité de contracter un engagement en opposition avec les Statuts. Propose la réunion d'un Chapitre général.*

Cayenne, 1841.

Monseigneur,

Si je n'ai point répondu plus tôt à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, c'est que je ne pouvais me décider à vous faire une réponse que je présume pouvoir ne pas vous être agréable. Combattue entre ce que je regardais comme un devoir et la profonde vénération que je veux et désire uniquement montrer en tout temps envers Votre Grandeur, je retardais tous les jours une décision si pénible, et cependant de si haute importance. J'invoquais en attendant les grâces d'En-Haut, afin que le Dieu de lumière daignât m'inspirer ce que j'avais à faire pour rester à la fois la plus respectueuse et la plus soumise de vos filles, et ne rien faire cependant qui pût un jour devenir préjudiciable à la Congrégation que la Providence m'a appelée à gouverner.

Aujourd'hui, Monseigneur, après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint et pouvant me rendre le témoignage que je ne

suis guidée que par le désir de la plus grande gloire de Dieu et le bien de ma Société, me sentant animée de la plus profonde soumission et de l'obéissance la plus entière envers Votre Grandeur, je me vois obligée, à mon très grand regret, de dire en toute humilité, mais en même temps avec toute la liberté qu'exige a charge importante où je me trouve élevée malgré mon indignité, *qu'il me semble tout à fait au-dessus de mon autorité de signer les conditions que Votre Grandeur me propose.*

Monseigneur, si chacune des communautés de notre Institut établies dans votre diocèse, si chaque religieuse de notre Ordre, tant qu'elle y réside, vous doit une obéissance sans réserve et se plaît à vous payer le juste tribut de vénération qui vous est dû à tant de titres, la Congrégation, en tant que Congrégation — tout en n'oubliant pas ce qu'elle vous doit de reconnaissance pour la protection qu'elle a éprouvée de votre part et de la part de votre prédécesseur, tout en reconnaissant avec empressement et sans réserve aucune que, tant que le chef-lieu de l'Ordre est dans votre diocèse, elle est sous l'autorité de Votre Grandeur ou d'un de ses délégués pour la présidence du Chapitre, l'élection de la Supérieure Générale et autres points expressément portés dans les Statuts — la Congrégation, dis-je, croit ne devoir obéissance qu'à ces seuls Statuts qui l'ont faite ce qu'elle est, qui sont son principe de vie, qui obtinrent l'approbation de votre prédécesseur et furent ensuite soumis à l'approbation du gouvernement.

Ainsi, pendant que chaque communauté, dans les diocèses de France ou de l'étranger, est soumise pour le spirituel à chaque évêque du lieu, la Congrégation, en tant que corps, ne peut relever que des Statuts, Statuts seuls légaux, puisqu'ils ont l'approbation des deux autorités religieuse et civile, Statuts qui seuls ont été gardés jusqu'à présent et qu'un Chapitre *légalement convoqué* pourrait seul modifier, en soumettant les changements qu'il croirait devoir y introduire, après *un vote libre et bien motivé*, à l'approbation de Votre Grandeur, et puis à la confirmation du gouvernement. Car si la Congrégation reconnaît que nul n'a le droit de rien ajouter à ses Statuts ou d'en rien

retrancher sans la délibération et le consentement de son Chapitre légalement réuni, elle croit en même temps qu'elle ne pourrait elle-même y rien changer, en rien retrancher sans l'approbation des deux autorités qui donnèrent vie et force de loi à ses Statuts primitifs.

D'après cet exposé, Monseigneur, vous comprendrez combien il me semble impossible de signer et de contracter envers Votre Grandeur un engagement qui se trouverait contraire à l'article 28 de ces Statuts, lequel suppose la possibilité d'un ou plusieurs noviciats dans les colonies. Elle comprendra également que je ne ferais qu'une chose nulle et illégale, sans aucune valeur, en donnant mon approbation aux autres points qui sont portés en question dans l'acte que Votre Grandeur a présenté à ma signature. Ni la Supérieure Générale, ni les Conseillères, ne peuvent usurper une autorité qui appartient au Chapitre seul légalement convoqué. Une Supérieure Générale dont les pouvoirs se bornent à administrer temporairement sa Société, des Conseillères qui n'ont d'autre charge que de l'aider dans cette administration, ne sauraient, par leur approbation ou leur refus, remplacer l'autorité du Chapitre, seul compétent.

Ainsi, Monseigneur, s'il semblait à Votre Grandeur qu'il y eût quelque chose à modifier dans nos Statuts primitifs et fondamentaux, ce serait au Chapitre général, légalement convoqué et réuni au mois de mai prochain, qu'il appartiendrait de décider en toute autorité et en tout droit, en soumettant plus tard ses délibérations à l'approbation de Votre Grandeur et à la confirmation royale. En ma qualité de Supérieure Générale, vous me trouverez disposée à soumettre à ce Chapitre toutes les questions que Votre Grandeur voudra bien proposer et qui intéressent le bien général de l'administration générale de l'Ordre. Jusqu'à cette assemblée, je maintiendrai de mon mieux ce qu'on m'a confié, mais je ne saurais rien changer sans outrepasser mes pouvoirs.

Que Votre Grandeur daigne entendre avec bienveillance les motifs de refus à ses désirs que j'ose lui exposer. Pourrais-je ne pas espérer qu'elle reconnaitra la justice et la puissance de ces

motifs, et qu'elle ne daignera pas moins me croire à jamais,  
De Votre Grandeur,

La plus soumise et la plus respectueuse servante et fille,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*



## LETTRE 406<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUEHY, A CLUNY

*L'encouragement par des sentiments de confiance en Dieu. Affaire d'Autun, ligne de conduite à tenir.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 7 avril 1841.

Ma bien Chère Mère Rosalie,

Cette lettre est pour vous encourager à soutenir le poids dont la Providence et notre amitié vous ont chargée ; ne craignez pas sa pesanteur : des épaules plus faibles que les vôtres l'ont soutenu pendant trente ans. Vous étiez mon soutien ; je serai le vôtre. Celui qui nous en a chargée a bien su l'alléger quand nous étions faible, il continuera à soutenir son œuvre. Ayons confiance, prions-le de nous donner sagesse et prudence ; avec cela, ne craignons rien.

Vous avez affaire au plus fin des hommes ; mais vous n'avez rien signé ! Appuyez-vous sur nos anciens Statuts, ils ont force de loi ; ne prenez aucune connaissance de tout ce qui doit y déroger. Conservez toutes les attributions accordées à la Supérieure Générale. Vous savez l'abus qu'a voulu faire M. Poncelet, c'est une leçon... ne laissez rien faire que conformément aux Statuts approuvés de la Congrégation. Écrivez-moi souvent et longuement ; je vous répondrai.

Je ne veux écrire à personne qu'à vous, ma bien chère Mère et fille, jusqu'à ce que les affaires soient finies. J'envoie toutes

mes lettres à ma bonne sœur Marie-Joseph, afin qu'elle en prenne connaissance et qu'elle vous renvoie le paquet tel qu'il est.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, soyez mon interprète auprès de toutes nos chères Sœurs.



## LETTRE 407<sup>e</sup>

A LA MÈRE ONÉSIME LEFÈVRE, A LA MARTINIQUE

*Douleur de la perte de la Chère Mère Marie-Thérèse. Intérêt de la Vénéralable pour ses filles des Antilles ; projet d'aller les voir. Écrire à la Trinidad.*

Cayenne, 17 avril 1841.

Ma bien chère et bien-aimée fille et amie,

Je ne voulais pas vous écrire avant d'avoir reçu une réponse aux deux lettres que je vous ai écrites depuis trois mois ; mais en pensant que peut-être vous ne les avez pas reçues, ou bien que vous n'avez pas eu d'occasion, je me hâte de vous dire de profiter de M. Richard, qui vous remettra celle-ci ; il nous adressera les vôtres par le premier bâtiment qui viendra à Cayenne.

Ma chère fille, nous n'avons que le moyen de la correspondance pour calmer la douleur de la perte de notre sainte et bonne Mère Marie-Thérèse ! J'ai cru la suivre de bien près, tant le chagrin m'a fait souffrir ; je n'accepte la vie que pour marcher sur ses traces, afin de mourir comme elle et nous réunir dans le sein de Dieu pour ne plus nous séparer. O ma chère fille, je suis sûre que vous partagez mes désirs.

Donnez-moi des nouvelles de nos chères filles ; vous savez si elles m'intéressent ; je ne sais plus les noms, il y a eu tant de changements dans nos trois maisons des Antilles ! Le bon Dieu nous a bien éprouvées, tâchons de n'en pas perdre le mérite. Donnez-moi des nouvelles de la Guadeloupe. Que font nos chères

et bien bonnes filles? Que je serais heureuse de vous voir toutes! Aussitôt les bateaux à vapeur mis en vigueur, j'irai vous visiter. Écrivez pour moi à nos chères filles de la Trinidad et dites-leur de m'écrire.

Je vous prie de bien recevoir M. Richard, notre ami; il mérite toute votre confiance; faites-lui voir votre établissement.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



## LETTRE 408<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Questions temporelles. Nouvelles de Mana. Recommandations à Sœur Bathilde. Demande la statistique du personnel et des établissements de la Congrégation. Régularité de la maison de Cayenne.*

Cayenne, 17 avril 1841.

Ma chère et bien-aimée fille, Sœur Marie-Joseph,

M. Richard vous remettra 500 francs, dont 400 francs à compte de ce que la famille Javouhey vous doit, et puis 100 francs pour Annette Peaucoup; elle les envoie à sa nièce mariée à un huissier qui voulait venir à Mana. Nous n'avons aucun emploi à leur donner; ils seraient dans la misère, il vaut mieux qu'ils retournent dans leur pays.

Je vous ai fait dire de ne plus rien payer à M. Macé; son fils a fini son engagement, il n'est plus chez nous; faites-lui quelque petite charité si vous le pouvez. Je vous enverrai 3.000 francs pour payer nos dettes, j'attends qu'on nous donne des traites. Notre église nous a beaucoup coûté, et puis nous bâtissons un hôpital, une salle d'asile et tant d'autres choses nécessaires. L'année a été dure à cause de l'intempérie des saisons. En tout la sainte volonté de Dieu!

J'ai été malade, cela va mieux. J'irai à Mana le mois pro-

chain, je vous écrirai avant mon départ. Notre cher Mana va très bien ; tout s'améliore, s'agrandit, mais ce n'est pas sans peine ni sans travail. Je mets tout entre les mains de Dieu, et mon âme est calme et tranquille ; j'attends avec résignation tout ce qu'il plaira à sa bonté de m'envoyer. Je vous écrirai longuement par le ministère. C'est le « Quos ego », bâtiment de Nantes, qui a emporté nos lettres le 6 avril.

Ma bonne Sœur Bathilde,

Ces deux mots sont pour vous prier de ne pas m'oublier, de m'écrire souvent et longuement. La curiosité commence à me revenir, c'est bon signe.

J'attends avec impatience l'effet que produira notre lettre sur Mgr d'Autun. Soutenez le courage de ma bonne sœur Rosalie. J'espère que le bon Dieu lui donnera tout ce qui lui sera nécessaire dans une circonstance aussi importante.

M. Richard, qui vous remettra cette lettre, est notre protecteur dans nos adversités, notre conseiller dans bien des circonstances. Faites-lui voir la maison, et si vous avez une lithographie de mon portrait, je vous prie de la lui offrir ; que cela ne vous gêne pas, il n'en sait rien.

Soyez toujours la meilleure amie, le conseil de ma bonne sœur Marie-Joseph que je voudrais savoir heureuse et contente. Elle le serait si elle ne voulait aller trop vite, si elle savait attendre les moments de la Providence et ne pas les devancer ; si elle ne voulait pas toujours prendre des charges, toujours bâtir sans argent. Ce n'est qu'à Mana qu'on fait de pareils tours de force ; mais en France ce n'est plus la même chose, il faut s'acquitter et ne plus faire de nouvelles entreprises. Souvenez-vous bien de ne pas encore bâtir à Compiègne. Si un établissement ne peut pas se suffire, il faut le supprimer. Voyez, que sont devenues toutes les espérances des colonies des Antilles!... le bon Dieu les ramène à la simplicité religieuse malgré elles ; pourvu qu'elles en profitent pour leur salut, c'est tout ce qu'il faut désirer.

Peut-être ces réflexions feront-elles de la peine à ma bonne sœur Marie-Joseph ; qu'elle me les pardonne.

Je suis, vous le savez, toute à vous.

*La Mère Fondatrice s'adresse encore une fois à la Chère Mère Marie-Joseph.*

Ma bien chère fille,

J'ai commencé et veux finir par vous. J'ai le plus grand désir d'avoir l'état exact de toutes les maisons de la Congrégation, le nom des sujets qui la composent, leur âge, le lieu de leur naissance et l'époque de leur entrée dans la Congrégation. Ma Chère Mère Rosalie et ma Sœur Bathilde peuvent me faire cela simplement, écrit assez fin. C'est ici que je ferai faire la matricule qui restera comme un monument après moi ; tâchez de le faire le plus tôt possible.

Un bâtiment doit partir bientôt ; j'écrirai à ma Chère Mère Rosalie, et, si les traites sont prêtes, je vous les enverrai.

Toutes nos Sœurs vont bien. La maison de Cayenne, dirigée par Sœur Madeleine, va à merveille ; il y a une régularité des plus exemplaires. Les Sœurs n'aiment pas beaucoup leur Supérieure, mais elles l'estiment et l'admirent ; j'espère que l'affection viendra. Les maîtresses de classe sont bonnes, jamais il n'y a eu autant de régularité, tout se fait à la minute. Le plus grand chagrin de Sœur Madeleine est de ne pas vous envoyer d'argent ; mais songez que nous avons 600 pauvres à soigner, voulez-vous que nous les laissions dans la misère, l'ignorance, pour soulager ceux qui ont tant de ressources en France ? Non, vous ne seriez pas contente. Oh ! ma bien chère fille, si vous étiez à ma place, vous en feriez plus que moi ; l'espérance d'en faire un peuple chrétien, laborieux, adoucirait toutes vos peines. Ne me blâmez pas pour me sacrifier à une œuvre agréable à Dieu et qui doit avoir un si grand résultat.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie, priez pour moi.



## LETTRE 409<sup>e</sup>

A M. AUGUSTE JAVOUEHY, A MANA (1)

*Le prie de venir la rejoindre à Cayenne. Dons gracieux. Affaires diverses.*

Cayenne, 27 avril 1841.

Mon bien cher Cousin,

Je vous prie, si cela ne vous coûte pas trop, de venir me rejoindre; nous avons beaucoup à faire, le budget, le marché de toutes les constructions de l'année, etc. Dans ma dernière lettre à ma sœur Marie-Joseph, je lui ai envoyé 400 francs, afin qu'elle ne soit pas gênée pour faire les dépenses que vous désirez pour votre sœur et votre frère; vous savez qu'en France on n'est pas riche.

Je vous envoie, à vous et à votre frère, chacun une cravate du dernier goût, et pour votre bon père, vous lui ferez choisir un beau foulard que vous lui offrirez de ma part. Je prie votre maman de choisir une robe dans les jolies mousselines anglaises, blanche ou en couleur, ce qu'elle préférera. J'ai à votre disposition vos appointements, vous les trouverez ici; je n'envoie que ceux de votre père et de votre frère. Il me tarde de vous voir; causez bien avec Sœur Isabelle, cela vous mettra au courant de ce que vous désirez savoir; apportez tous les papiers nécessaires.

Le couaque se vend facilement, on pourra le payer cinq sous le kilo; le riz, six sous le kilo, la barrique 8 francs. Livrez tout ce que vous aurez de prêt en riz blanc, couaque et café. Qu'on ménage bien le manioc.

Vous direz à ma bonne Sœur Stanislas qu'elle s'y reconnaitra comme elle pourra, je m'en rapporte à son expérience et à sa prudence. Je la prie de s'entendre avec Sœur Isabelle, je lui ai dit tout ce que j'ai pu. J'envoie quelques notes, faites tout pour

1. Auguste Javouhey, frère de Pierre Javouhey dont il est parlé à la lettre 354<sup>e</sup>, note 1.

le mieux ; qu'on veille bien au débarquement. Mon Dieu, qu'il me tarde d'être à Mana !

Mille choses aimables à votre chère famille, et vous, mon cher secrétaire, venez vite, je vous attends.

Votre bien dévouée parente.



## LETTRE 410<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Commissions. Nouvelles de sa santé. Recommandations.*

Cayenne, 21 mai 1841.

Ma bien chère fille,

Ma Sœur Isabelle est partie sans finir sa lettre ; cela me donne l'occasion de vous dire que nous avons reçu, toutes en bon état, les jolies marchandises que vous nous avez envoyées ; il n'y manquait que des voiles, scapulaires et ceintures pour nous. Vous profiterez de la première occasion de Nantes pour nous en envoyer un peu. Les outils que nous devons recevoir par le Havre, il y a un an, ne sont pas arrivés. S'il était possible de les réclamer... il ne faut envoyer que par Nantes. Vous avez sans doute reçu les lettres que je vous ai adressées par M. Richard ; elles étaient pour vous et pour ma sœur Rosalie.

Lorsque le bâtiment partira pour Nantes, je vous enverrai 4.000 francs pour commencer à payer nos dettes. J'ai acheté pour 20.000 francs de marchandises dont j'ai payé la moitié et dans un mois je paye le reste ; mais aussi nous voilà fournis pour une année. Je vous en prie, n'ayez pas d'inquiétude, nous vous payerons bien.

Ma santé est meilleure ; je vais retourner à Mana où ma présence est nécessaire pour quelque temps. Je suis entre les mains de la Providence, croyez que je ne veux que sa volonté : dès qu'elle se manifestera pour mon retour en France, je n'y résisterai pas ; mais la grâce que je vous demande, c'est d'être

calme, tranquille, de ne pas toujours vous agrandir, d'élever les novices dans la simplicité de notre saint état. Ne bâtissez pas, attendez. Pardonnez-moi si je vous répète toujours la même chose; c'est que je vois les choses de sang-froid; et puis ma maladie m'a fait faire tant de réflexions salutaires que je remercie le bon Dieu de me l'avoir envoyée. Je suis bien heureuse, je ne désire rien, ne veux rien que d'accomplir la sainte volonté de Dieu.

Je vous remercie de m'envoyer les lettres de ma sœur Rosalie et de Sœur Clotilde; je répondrai aux premiers jours à l'une et à l'autre.

Priez ma bonne Sœur Bathilde de m'écrire longuement; j'aime beaucoup recevoir des nouvelles. Pour vous, ma chère fille, vous êtes si occupée que je n'ose pas vous tant presser. Je vous ai fait bien des recommandations dans mes dernières lettres, pour vous prier de vous attacher aux anciens Statuts approuvés, sans jamais y déroger d'un iota. J'ai de grandes raisons pour vous dire cela; il ne faut jamais penser à avoir un évêque pour Supérieur Général, jamais, jamais! Chaque évêque est Supérieur spirituel dans son diocèse.

Adieu, à une autre fois pour le reste.



## LETTRE 411<sup>e</sup>

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

*Apprend avec plaisir que l'établissement de Limoux s'améliore. Éloge d'Auguste Javouhey. Affaire d'Autun. Projet soumis au ministre de la Marine pour l'éducation des enfants noirs.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 18 juin 1841.

Ma bien chère fille,

Il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, sinon indirectement. Ma bonne sœur Marie-Joseph m'a fait passer

quelques-unes de vos lettres, ce dont je lui suis bien reconnaissante.

J'ai vu avec plaisir que votre établissement s'améliore, s'agrandit. J'en remercie le bon Dieu. Ne vous donnez pas trop d'embarras; votre santé est si frêle, soignez-la. Je pense que notre bonne Sœur Rosalie (1) est près de vous; c'est une grande consolation pour vous. Et puis ma chère Sœur Vincent-de-Paul, comment va-t-elle? dites-lui que je suis contente de toute sa famille, mais particulièrement d'Auguste qui pense sérieusement à se faire prêtre; c'est à Carcassonne qu'il désire faire son séminaire. Il parle sans cesse du digne M. Vidal. C'est auprès de vous et de lui qu'il débutera. Il a vingt et un ans, ce n'est que dans deux ans qu'il partira; nous lui payerons la moitié de ses appointements pendant le temps qu'il restera en France: avec 1.200 francs il pourra payer sa pension et subvenir à tous ses besoins. Vous savez qu'il est mon secrétaire; il se conduit de la manière la plus édifiante.

Je ne vous dis rien de nos affaires; nos Chères Mères vous tiennent au courant de tout ce qui vous intéresse; les tracasseries de Mgr d'Autun paraissent toucher à leur fin. Il est content depuis que j'ai donné ma démission; mais je ne l'ai fait que pour conserver intacts nos anciens Statuts qui seuls font loi pour la Congrégation. Lisez-les, méditez-les, et n'y dérogez en rien; la ruse de Monseigneur m'a trompée, mais sa finesse retombera sur lui, et jamais la Congrégation ne sera son œuvre, mais celle de Dieu seul qui a choisi de si faibles instruments pour l'opérer, afin d'en avoir toute la gloire. Ayons confiance, il nous soutiendra contre tous nos adversaires.

Je me porte beaucoup mieux, mais j'ai soixante-deux ans, je ne dois plus espérer une santé parfaite; il faut se préparer au grand voyage de l'éternité.

Nous allons bien à Mana; l'établissement s'accroît chaque jour. Nous avons un grand projet dont je fais part au ministre de la Marine: c'est d'élever 3.000 enfants noirs, pris depuis

1. Sœur Rosalie Brenot.

l'âge de cinq ans jusqu'à quinze, et de les garder jusqu'à vingt et un ans dans 4 établissements à Mana. Ce nombre existe à la Guyane; le gouvernement les rachètera, nous les remettra pour les instruire et les préparer à la liberté. J'ai envoyé un double du plan à ma Chère Mère Rosalie; priez-la de vous en envoyer une copie. Après cela, priez et faites prier, afin que nous fassions la sainte volonté de Dieu.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, priez pour moi.



## LETTRE 412<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL DUPERRÉ

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*Rapport sur l'éducation des enfants esclaves de la Guyane française.*

Cayenne, 26 juin 1841.

Monseigneur,

Si la tâche honorable que Votre Excellence a bien voulu me confier depuis plusieurs années déjà, a dû nécessairement produire en moi, comme résultat qui me devenait personnel, l'idée de m'associer de cœur et d'effet à tout ce qui a été et pourra être tenté en faveur de la population esclave de nos colonies (et quoi que je me sois toujours trouvée en dehors de toutes discussions à ce sujet), je n'en ai pas moins suivi, autant qu'il a dépendu de moi et avec tout l'intérêt possible, le développement que prend de jour en jour la grande question de l'émancipation.

J'ai considéré que, dans les mesures prises pour parvenir à ce but, celle de donner aux esclaves une instruction morale et religieuse capable de leur faire connaître d'avance la portée des droits dont ils doivent jouir et l'importance des nouveaux devoirs qui leur sont imposés, tenait le premier rang et était également adoptée par tous ceux qui avaient examiné l'affaire. C'est aussi cette même mesure, dont l'efficacité ne peut être révoquée en doute, qui a toujours fait l'objet de ma sollicitude pour le bien-

être à venir de ceux qui, parmi les noirs remis à ma charge, sont susceptibles d'en profiter.

Ce n'est pas que tous les habitants de Mana ne soient appelés aux instructions publiques qui sont faites et aux exercices religieux qui se pratiquent le dimanche et plusieurs jours de la semaine, mais il y a des moyens d'éducation plus particuliers pour ceux qui, ayant meilleure volonté ou plus de loisirs, viennent les réclamer. Un instituteur désigné exprès et quelques Sœurs en sont uniquement chargés; ils reçoivent également, sans distinction d'âge, tous ceux qui se présentent pour acquérir ce qu'ils croient maintenant leur être devenu nécessaire.

Mais l'on peut observer, et l'on concevra sans peine, combien de difficultés s'opposent à ce que ces hommes, sauvages d'abord, puis abrutis par l'esclavage, apprennent seulement à lire d'une manière satisfaisante, surtout si l'on pense que beaucoup d'entre eux ne comprennent pas notre langue. L'on devra donc, pour ceux-là qui sont déjà arrivés à un certain âge, se contenter de leur donner une instruction toute morale, simple et entièrement en rapport avec leurs besoins. On leur enseignera l'amour du travail et la fuite de l'oisiveté; on les portera à s'aimer et à s'entr'aider, en les habituant à l'obéissance et à la soumission; non à cette obéissance pénible qui n'est exigée que par la force brutale, mais à cette obéissance douce et filiale qui est obtenue par la bienveillance et par la conviction, pour tous les devoirs qu'impose la société. On leur dira qu'ils sont libres, et par conséquent qu'ils doivent agir comme des hommes libres, c'est-à-dire s'entretenir eux-mêmes dans la paix et le bon ordre, sans qu'il soit nécessaire d'employer à leur égard les moyens violents qui les régissaient autrefois et qui répugnent autant à mon cœur qu'au système que j'ai adopté.

J'ai vu de plus que les jeunes gens et les enfants surtout, reconnus plus dociles et plus susceptibles de bonnes impressions, avaient été, sous le rapport de l'éducation, l'objet de considérations toutes spéciales. Pour eux, l'on a proposé d'augmenter le nombre des prêtres dans les colonies, d'établir des instituteurs et des Sœurs dans diverses localités, de fonder dans les princi-

pales villes des écoles gratuites où non seulement seront enseignés la lecture, l'écriture et le calcul, mais encore où se formeront, pour l'agriculture et les arts et métiers, des ouvriers capables ensuite de répandre leurs connaissances dans la colonie. Sans doute, de pareilles mesures offrent dans leurs résultats les plus belles espérances ; mais l'exécution en est si difficile et le succès sujet à tant d'éventualités, qu'il est nécessaire avant tout d'en bien peser toutes les conditions. Qu'il me soit permis, sans qu'on veuille me croire néanmoins prête à me placer en opposition aux vues généreuses du gouvernement, qu'il me soit permis de présenter quelques observations, lesquelles auront pour but de faire voir les inconvénients, les difficultés et les lenteurs de ce système.

Veillez, Monseigneur, recevoir d'avance les excuses que je crois devoir vous faire pour la liberté que je prends en ce moment de contredire les plans adoptés en faveur des jeunes noirs de nos colonies ; mais on voudra bien reconnaître que j'ai aussi le droit de parler avec l'espoir d'être entendue et si l'on demande sur quelles bases j'établis ce droit, je répondrai que je le trouve dans la confiance même dont le gouvernement a bien voulu m'honorer et qu'il m'a toujours continuée jusqu'à présent, ainsi que dans mes efforts pour y correspondre comme je le dois, et dans mon sincère dévouement à la grande affaire qui s'élabore. Devant aussi, dans quelque temps, montrer les effets produits par ma manière de procéder, je suis appelée par ma position à examiner toutes les modifications dont elle peut être susceptible pour le plus grand avantage de mes élèves.

Aujourd'hui que la question s'agrandit et va s'étendre, par la seule force des choses, à la généralité des sujets existants dans la colonie, désirant de tout mon cœur pouvoir contribuer au bien-être dont on espère les faire jouir et pensant que le choix des moyens est d'abord ce que l'on doit étudier avec le plus de soin, après avoir fait apprécier les résultats obtenus et à espérer, en même temps que les difficultés à prévoir, de ceux employés jusqu'à ce jour, je soumettrai à Votre Excellence les observations qui m'ont été suggérées par l'état présent des choses et par le plus grand désir de bien faire en cette occurrence.

Depuis plusieurs mois déjà, des prêtres et des Sœurs sont arrivés, envoyés ici pour préparer les jeunes noirs esclaves, par l'instruction morale et religieuse, à la libération qu'on doit leur accorder dans quelque temps. Or, les circonstances ont été telles que, malgré les bonnes intentions du gouvernement, les prêtres ont dû être affectés à une partie plus générale de service sur divers points de la Guyane, où ils manquaient, et que les Sœurs, toujours en disponibilité, n'ont pu encore être installées suivant les besoins des lieux. On a essayé à Cayenne (sans doute pour réparer ces défauts) des catéchismes réguliers pour les jeunes esclaves, auxquels un petit nombre d'enfants se sont rendus d'abord, et qui sont aujourd'hui abandonnés. Certes, si l'on éprouve tant de difficultés pour réunir, à Cayenne même, une quantité satisfaisante d'enfants, dont beaucoup ne sont pas employés, et qui sont très rapprochés, combien ces difficultés n'augmenteront-elles pas dans les quartiers où les enfants, dans les ateliers, ont leur portion de travail, sont disséminés sur des habitations très éloignées les unes des autres et ne communiquent que par des voies très difficiles ? Il faudrait à cet effet que les maîtres consentissent au sacrifice d'une grande partie de la journée de leurs enfants et se prêtassent à bien d'autres frais que je m'abstiens de mentionner. Ce qui ne se fait pas à Cayenne se fera encore moins sur leurs habitations, dans l'espoir peut-être de retarder le moment que le gouvernement a fixé pour la libération générale, en refusant leur concours aux mesures prises pour en hâter l'exécution. Il faudrait que les prêtres se multipliasent, pour ainsi dire, sur tous les lieux, tandis que les Sœurs, dont l'emploi ne peut s'étendre au loin, ne leur seraient que d'un bien faible secours.

On voit par là que les moyens d'éducation pour les esclaves deviennent nuls, tant que les maîtres ne seront pas contraints à y coopérer d'une manière efficace. Et de plus, lors même qu'ils se prêteraient à assurer à leurs noirs les avantages qui leur sont offerts, ne serait-il pas à craindre que les effets produits par les soins les plus assidus ne fussent bientôt affaiblis et tout à fait détruits par l'influence des mauvais exemples, par la force des

préjugés que les enfants retrouveront toujours au sein de leurs familles et par la violence des passions qui se développent rapidement chez eux et que la vigilance la plus sévère parvient difficilement à réprimer ?

Quel parti reste-t-il donc à prendre pour obtenir des résultats plus satisfaisants et qui répondent à la sollicitude du gouvernement ? Que faut-il faire pour donner enfin aux noirs, que tout sur la terre semble vouer à un état de dégradation éternelle, cette éducation qui, les relevant à leurs propres yeux, leur fasse souhaiter de conquérir un jour la place qu'ils sont appelés à occuper dans la société ? Je crois pouvoir le dire, car telle est mon intime conviction, il faudra adopter, en faveur du nouveau peuple qu'on veut former, de nouvelles mesures qui ne deviendront efficaces qu'autant que tous sans exception pourront en profiter, c'est-à-dire qu'après s'être acquis les droits de disposer d'eux, on les placera sur un seul établissement, sous une seule autorité, de manière qu'ils puissent tous recevoir l'instruction religieuse et morale convenable. Il faut qu'ils soient réunis, et isolés de tout contact étranger. Ils seront d'autant plus dociles et se prêteront d'autant plus volontiers aux bonnes impressions qu'on voudra leur communiquer, qu'ils seront moins distraits par des relations extérieures. Il faut qu'ils ne puissent jamais avoir sous les yeux aucun mauvais exemple, qu'ils soient maintenus et surveillés avec une exactitude qui ne se relâche jamais, à l'abri de toute influence pernicieuse. C'est loin des villes, loin de leurs parents même qu'ils devront être placés pour cela, sans qu'il soit à craindre que cet éloignement les leur fasse oublier ; car c'est plutôt par une bonne éducation que ces sentiments naissent et se développent ; et en apprenant à aimer leurs maîtres, ils apprendront à aimer leur père et leur mère. Ils ne seront d'ailleurs pas plus privés que nos enfants de France, lesquels s'en vont au loin chercher l'instruction que la maison paternelle ne peut leur offrir. Ils sauront surtout de bonne heure aimer et pratiquer la culture de la terre qui, étant toujours jugée la plus utile des connaissances, doit devenir l'objet de la plus sérieuse attention, puisqu'elle attache les

hommes au pays qu'ils habitent, les maintient dans des habitudes de travail qui n'ont plus rien de pénible pour eux ; elle écarte le vice et le luxe étrangers ; elle prévient par son influence les désordres intérieurs et peut nous garantir contre les inconvénients produits par toutes les libérations prématurées, lesquelles ont enlevé à la terre des bras capables de la féconder, pour les envoyer au sein des villes former cette masse oisive que la nécessité a souvent portée à des excès fâcheux.

Je n'ai jamais eu la pensée de me poser comme modèle pour la direction d'un établissement quelconque, et je reconnais sans peine qu'on peut trouver bien des personnes plus capables que moi, sous tous rapports, pour soutenir une opération semblable à celle qui m'a été confiée ; mais je crois pouvoir, dans la démarche que je tente aujourd'hui auprès de Votre Excellence, faire parler en ma faveur les résultats que j'ai obtenus jusqu'à présent et que je dois à la bienveillance du gouvernement, autant qu'au système qui m'a guidée.

Je vous ai fait part, Monseigneur, il y a quelques mois déjà, de notre véritable position à Mana, autant sous le rapport moral que sous le rapport physique. J'ai montré à Votre Excellence que ce pays favorisé par la nature, peut-être plus qu'aucun autre de toute la Guyane, offrait toutes les commodités qu'on pourrait désirer pour la fondation d'un immense établissement : rivière magnifique et paisible, bois superbes d'une exploitation facile et productive, terres d'une fertilité étonnante, air salubre exempt de toutes mauvaises qualités ; divers sites sur lesquels on partagerait au besoin l'excédent d'une population qui ne peut manquer de devenir de plus en plus riche et aisée, tels sont les avantages que je vous présente. Et si, d'un autre côté, on a reconnu que nous avons répondu d'une manière satisfaisante aux vues qu'on avait sur nous, qui empêchera qu'avec une égale assistance nous arrivions à des succès semblables ? D'ailleurs nos espérances de réussite dans cette nouvelle entreprise seront bientôt justifiées par la docilité que nous trouvons dans cette jeunesse exempte encore des préjugés et des vices de l'esclavage, que nous habituerons de bonne heure au travail et

que nous garderons avec soin contre les désordres qui naissent de l'oisiveté et de l'abandon.

J'ai vu que parmi les diverses propositions faites à la Commission d'émancipation, celles concernant les enfants étaient, comme moyen d'arriver plus tard à un résultat général, de les racheter à leur naissance et de les placer, en attendant qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes, dans une position intermédiaire qui, leur assurant l'existence, les mette aussi à même d'acquérir les connaissances intellectuelles et morales qui seront ensuite leurs ressources dans la condition où on les aura élevés.

Je ne ferai donc, en modifiant légèrement les plans qui sont présentés, que compléter les moyens dont il s'agit, en les étendant à tous les sujets dont le bien-être a toujours été pour moi une question de la plus haute importance et l'objet de mes vœux les plus ardents.

Il existe dans la Guyane française, suivant les relevés qu'on en a fait, environ 3.000 enfants, de l'un et de l'autre sexe, au-dessous de quinze ans. C'est sur eux que reposent toutes les espérances de l'avenir ; c'est sur eux que doivent se porter les soins les plus assidus, c'est donc pour eux que je proposerai :

1° De les racheter dans toute la colonie, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à quinze et de leur adjoindre ensuite les autres, à mesure qu'ils parviendront à leur cinquième année. On ne peut les attacher à un genre d'éducation quelconque qu'après avoir acquis le droit de disposer d'eux.

2° Réunir tous ces enfants dans un seul établissement fondé sur les bords de la Mana, où ils recevront, suivant que leur condition le comportera, l'instruction religieuse et morale qui doit, dans la suite, diriger leurs actions dans la vie sociale.

3° Former, s'il y a lieu, plusieurs classes d'enfants, suivant l'âge et le sexe ; et même, s'il était plus avantageux, les installer séparément sur deux points de la rivière de Mana. Il sera facile de faire servir à cet effet les ressources que peut nous offrir la colonie déjà existante des noirs libérés.

4° Accorder les fonctionnaires et les employés divers qui seront reconnus nécessaires pour maintenir, pour instruire les enfants et pour les former au travail qui leur sera attribué.

5° Allouer les fonds pour la construction et l'ameublement des bâtiments, pour la nourriture et l'entretien des enfants, tant en santé qu'en maladie, et pour le salaire des employés. A la suite de ce rapport, je présenterai à Votre Excellence le projet de distribution des sommes qui devront être affectées à une première installation et ensuite à l'entretien de l'établissement.

6° Pareillement à ce qui m'a déjà été accordé pour la colonie déjà fondée de Mana, je demande qu'il me soit laissée une entière liberté de disposer toutes choses comme je le jugerai convenable; de choisir et nommer les employés qui dépendront de moi pour l'exercice de leurs fonctions ; de recevoir et d'attribuer les fonds qui seront alloués pour l'entretien des enfants et des bâtiments. Et enfin, de m'isoler assez rigoureusement pour pouvoir suivre, dans sa plus exacte application, le plan d'éducation que je me suis fait et que je crois le plus capable de répondre aux vues du gouvernement sur les enfants de la population noire. Cette dernière condition, que j'avais jugé devoir poser comme principe et comme garantie de mes succès à Mana, m'a paru trop importante pour ne pas souhaiter de la maintenir encore.

A mesure que les enfants parviendront à l'âge de vingt et un ans, qui est l'époque marquée, je crois, pour leur émancipation définitive, ils pourront chercher à utiliser les connaissances qu'ils auront acquises soit à Cayenne, soit ailleurs, et même se fixer à Mana, s'ils le désirent. Et dans le cas où ils adopteraient ce dernier parti que nous aurons toujours tâché de leur faire entrevoir comme le plus avantageux pour eux et le plus profitable à leurs intérêts, je m'engage à leur procurer, comme aux noirs libérés de Mana, une portion de terrain préparé et en bon état de culture qui, en leur assurant l'existence, les attachera pour toujours au sol qui sera devenu leur patrie.

Je recevrai, Monseigneur, sur ces diverses propositions, les

observations que Votre Excellence jugera à propos de me faire, et je tâcherai de m'y conformer en tout ce qui dépendra de moi, ou d'y répondre avec la déférence que je vous dois.

Je crois donc, Monseigneur, vous avoir posé une question d'une bien grande importance locale et d'un intérêt à venir non moins grand. Je sens que de jour en jour les circonstances se manifestent plus puissantes et que l'on ne peut trop tenter, si l'on ne veut se laisser prévenir. Car de quoi s'agit-il, en effet, sinon de s'assurer les dispositions d'une classe nombreuse, longtemps opprimée, longtemps froissée, aussi ignorante que jalouse, et que l'on veut tout à coup élever à un rang dont elle ne connaît ni les droits, ni les devoirs dans la société. Ira-t-on, en prononçant l'acte solennel de son émancipation, lâcher sans précaution aucune tous les liens qui servent aujourd'hui à la maintenir, sans avoir cherché à les remplacer par d'autres aussi puissants ? Se dessaisira-t-on à la fois de tous les moyens capables d'arrêter ses prétentions, si elles venaient à se manifester d'une manière peu favorable ? Pense-t-on qu'en multipliant les gardes et les voies de contrainte, on pourra se flatter d'en être longtemps maîtres ? Non, on ne fera que multiplier les embarras ; car la discipline a peu de pouvoir lorsque la conviction du devoir n'existe pas dans le cœur, et les exemples ne sont pas rares qui nous prouvent qu'avant de chercher à se rendre maître d'un peuple, il faut se l'attacher par le sentiment. On peut facilement prévoir ce qui ne manquerait pas d'arriver à la suite de pareilles mesures. Les noirs devenus libres auront d'abord une répugnance invincible pour toutes sortes d'ouvrages. Ils se défient des blancs ; ils en sont jaloux ; ils craindraient qu'un engagement volontaire pour un travail quelconque ne les menât à un asservissement semblable à celui dont on les aurait libérés. Ces craintes, ces préjugés, ils les conserveront toute leur vie.

Doute-t-on qu'ils n'en sèment aussi l'esprit de leurs enfants à mesure qu'ils grandiront ? Voilà donc que ces dispositions se perpétuent de génération en génération dans l'ignorance et l'abrutissement ; voilà que l'oisiveté, dégénéralant bientôt en une

véritable horreur du travail, par la peur de maintenir chez eux l'esclavage, les portera avec une effrayante rapidité à tous les désordres, à tous les dérèglements de leurs passions, et les rendra les fléaux de la société dont ils auraient dû être des membres utiles..... Mais tout cela n'aura pas lieu, je l'espère, et, loin d'avoir à gémir sur l'insuffisance des mesures que l'on aura prises en faveur des noirs esclaves, nous n'aurons qu'à nous féliciter de leurs résultats et à louer la sagesse du gouvernement trop juste, trop éclairé, pour ne pas adopter les moyens les plus convenables et dictés par la plus franche générosité.

C'est dans cette conviction où je suis que les sacrifices ne seront pas épargnés pour assurer le succès de cette grande entreprise, que je viens à mon tour proposer le plan que j'ai essayé de tracer avec autant de clarté que de simplicité. Réunir les enfants pour les préserver des voies dangereuses et les préparer par une éducation morale et chrétienne, voilà tout, voilà le principe que je pose comme la base de toute la question qu'il s'agit de résoudre. Imitant en cela bien des hommes plus capables que moi d'apprécier les choses à leur juste valeur, je dirai donc avec eux que les ressources de la politique peuvent très peu lorsqu'il s'agit de lier les esprits et les cœurs, de concilier les dispositions et d'établir les relations qui doivent unir les uns aux autres les membres d'une même famille. On ne contraint pas les hommes libres, on les persuade. Or, quel est l'âge où ils sont plus susceptibles de recevoir ces impressions favorables? C'est pendant qu'ils sont jeunes, qu'ils sont enfants, qu'on parviendra à les instruire, parce qu'alors ils sont dociles, confiants, faciles à convaincre et à maintenir, exempts de toutes passions ; on n'aura rien à corriger, tout à former.

Oh ! qui me donnera de voir s'élever du milieu des forêts de la Guyane, comme du sein de la seule nature, appuyée d'un côté sur la religion, de l'autre sur la morale et l'amour du travail, cette population d'enfants dirigés par la piété et la douceur, animés du désir de bien faire, forts contre la séduction et le vice, et de montrer à la terre que le Christianisme seul est

capable de produire ces grands effets de civilisation que la philanthropie se contente de rêver dans son impuissance ! Un jour, oui, un jour, quelque chose me le dit, je verrai ces enfants, pleins de reconnaissance et d'amour, bénissant la main généreuse du gouvernement du Roi qui a répandu sur eux ses bienfaits, et la sagesse de son digne ministre, je les verrai, dis-je, s'élançant dans le monde pour y porter, avec enthousiasme, l'instruction et les talents qu'ils auront acquis dans le silence et la solitude, et pour faire, par leurs vertus, l'ornement de la société qui n'aura qu'à se féliciter de les avoir formés pour elle.

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny,  
Directrice de l'établissement de Mana.*

*État des sommes nécessaires pour l'installation et l'entretien de  
l'établissement, à Mana, des enfants noirs dont le GOUVERNE-  
MENT fera la remise à MADAME JAVOUEHY.*

Pour 1.000 enfants :

1° Construction à Mana, de deux bâtiments parallèles de 100 pieds de long sur 40 de large, devant contenir chacun 500 enfants . . . . .	40.000 fr.
2° Ameublement des bâtiments, entretien d'une année, première installation. . . . .	10.000 —
3° Nourriture des enfants : 480.000 kil. de couaque, à raison de 0 fr. 30 centimes le kilog. Morue, viande salée, poisson salé (nourriture du pays), la moitié de la somme ci-dessus. . .	54.000 —
4° Habillement, entretien des enfants à raison de 12 francs chacun . . . . .	12.000 —
5° Achat d'outils et autres objets. . . . .	4.000 —
6° Soin des malades, frais d'hôpital. . . . .	3.000 —
7° Un prêtre attaché à l'établissement. . . . .	3.000 —
8° Un médecin . . . . .	3.000 —
A reporter . . . . .	<hr/> 136.000 fr.

Report . . . . .	156.000 fr.
9° Douze Sœurs, à raison de 1.000 fr. chacune	12.000 —
10° Quatre employés divers, nécessaires dans l'établissement, à 1.500 francs. . . . .	6.000 —
Total . . . . .	<u>174.000 fr.</u>



## LETTRE 413<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Affaires temporelles. Il lui tarde de connaître l'accueil fait à son rapport du 26 juin. Détails sur Mana. Attend la visite du nouveau gouverneur. Privations spirituelles.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 21 juillet 1841.

Ma bien chère sœur et amie,

A la veille de mon départ pour Mana, je vous écris ces deux mots pour vous adresser le duplicata de la traite de 4.000 francs que j'ai envoyée l'autre jour à Sœur Théophile de Rouen. C'est un à compte sur ce que nous devons en France, et je pense payer le reste à la fin de cette année.

Vous avez dû recevoir déjà nos lettres et notre rapport sur notre grand projet (1). Il me tarde bien de savoir quel accueil on lui aura fait, si on l'aura reçu favorablement ou si on l'aura étouffé à sa naissance comme un enfant indigne de voir le jour. Oh ! cependant, j'ai pleine confiance en Dieu qui me l'a suggéré, et puisque c'est d'après son inspiration que je l'ai conçu, j'espère qu'il disposera les choses de manière à ce que son nom en retire autant de gloire que possible.

1. Celui de prendre à Mana les 3.000 enfants esclaves de la Guyane française, de les élever et de préparer ainsi l'abolition de l'esclavage. (Voir lettre 412 à M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies.)

Sa grâce se manifeste tous les jours sur nous à Mana, et quoique j'en sois absente depuis bientôt six mois, je n'en ai pas moins sujet d'être satisfaite et heureuse de ce qui s'y passe. Sœur Isabelle travaille avec zèle et avec soin, et obtient de bons résultats. Il y a eu, dans le courant de juin dernier, une espèce d'épidémie inoffensive qui, sans faire mourir personne, n'en a pas moins mis 120 individus dans le cas de recourir aux soins du médecin dans la même journée ; à présent tout est passé et tous se portent bien.

Je ne vous dis pas grand'chose de nos affaires ; de retour à Mana, j'en reprendrai la marche que j'avais suivie jusqu'alors. On nous promet que nous y aurons la visite du nouveau gouverneur (1), dans un mois ou six semaines ; je vais donc l'y attendre pour juger ensuite de ses impressions ; je crains seulement qu'il ne soit pas très communicatif.

Nous attendons de jour en jour les dispositions de notre administration pour placer définitivement dans leur emploi respectif les Sœurs qu'on nous avait envoyées pour être mises dans les quartiers de la Guyane. On nous fait espérer que tout sera bientôt prêt ; je vous assure que je le désire vivement pour le bien général.

Je ne vous parlerai pas de notre position sous le rapport spirituel ou plutôt ecclésiastique ; je ne pourrais vous en dire grand bien, cependant je n'en dis pas de mal. Nous avons actuellement pour curé M. Lafond et point d'autres avec lui ; nous emmenons un prêtre d'ici comme missionnaire pour quelques jours ; peut-être nous fera-t-il du bien. Enfin, je le dis avec peine, quoique sans honte, c'est là notre plus grand embarras. Dieu veuille qu'un jour nous soyons fixées sur un sujet suivant son choix et suivant son cœur.

Je finis ma lettre en vous rappelant que je me porte bien, et en souhaitant que vous jouissiez toutes là-bas d'une bonne santé. Priez pour moi, et croyez-moi toujours.

Votre bien affectionnée et bien dévouée sœur et amie.

1. M. Charmasson, gouverneur de la Guyane française de juin 1841 à mars 1843.

*P.-S.* — Mon cousin Auguste me charge de vous présenter ses respects ainsi que ceux de la famille qui se porte bien. Il embrasse sa petite sœur et souhaiterait bien la voir. Donnez de mes nouvelles à ma sœur Rosalie ; je ne lui écris pas parce que je ne veux pas me répéter.



## LETTRE 414<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Bienfait des tribulations. Épidémie à Mana et à l'Acarouany.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, fin septembre 1841.

Ma bien chère fille,

Il y a longtemps que je désire vous écrire pour vous dire : courage ! Je sais que vous en avez besoin, mais je sais aussi que le bon Dieu ne nous abandonne pas dans le besoin.

Le concours s'est-il bien passé ? je le désire vivement pour la satisfaction de nos chères et bien-aimées filles qui ont tant travaillé pour cela. Qu'elles se consolent cependant si tout n'a pas été à leur gré. Le bon Dieu qui voit le bien que nous pouvons tirer des tribulations, nous les envoie au lieu des consolations que nous croyons si bien mériter. Dites à toutes que je regrette qu'elles ne soient pas venues nous voir pendant les vacances ; elles nous auraient aidées à soigner les malades. Nous étions 8 Sœurs malades en même temps et 88 personnes du village, dont 30 à l'hôpital.

Nous avons eu, pendant cette épidémie, les 2 sœurs de Sinnamary et les 2 de l'Acarouany l'une après l'autre ; nous avons usé une demi-livre de quinquina, jugez du reste ! De tout cela il n'est mort qu'un enfant. Cette maladie dure depuis cinq semaines, mais elle paraît toucher à sa fin. Sœur Clémence est arrivée mourante de Sinnamary ; elle va mieux, cependant elle n'est pas capable d'y retourner. Ma Sœur Anne-Marie va très bien ; elle

aide aux Sœurs de l'Acarouany ; tout le monde y est malade, Sœurs et lépreux ; on en a enlevé 4 dans deux jours. Ce sont les derniers venus qui ont apporté la dysenterie, devenue contagieuse. M. le Curé et notre digne médecin y sont tout le temps. Sœur Anne-Marie repartira à son poste de Sinnamary avec le retour de notre goélette et emmènera avec elle ma Sœur Victoire, créole. J'espère que Sœur André ne perdra pas courage jusqu'à ce moment. Ce serait pénible d'abandonner cette maison qui est la consolation de tous ses malheureux habitants. J'ai envoyé à Sœur André par « la Mignonne » qui vient de partir, un sac de riz et de la cassave, pour lui aider à passer son temps ; mais je n'ai pu lui écrire, j'en suis bien fâchée.

J'ai permis à M. Diot de faire un voyage de dix à douze jours dans les quartiers avant de revenir, ce qui nous donnera le temps de préparer son chargement. Je vous envoie la note du chargement et de ce que nous avons demandé ; M. Foucaut en a le double.

J'ai souvent ma part de petites croix ; le bon Dieu me fait la grâce de les supporter tranquillement ; quelquefois j'en ris, d'autres fois je pleure, n'importe, j'ai courage.

Si vous recevez des lettres de France, adressez-les à Iracoubo (1) chez M. Jacquet ; il enverra deux Indiens nous les apporter ; nous les payerons ici. Si vous jugez que ces lettres n'en valent pas la peine, attendez le départ de la goélette pour nous les envoyer, avec 20 livres de chocolat.

Votre toute dévouée.

1. La Vénérable se rendait de temps en temps à ce village ; elle visitait les noirs, les consolait, leur parlait de Dieu et après avoir passé la journée au milieu d'eux, elle se reposait la nuit dans son canot, car on manquait de case à Iracoubo, pour la loger.



LETTRE 415<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Pardonne généreusement. Envois et commissions. Espère voir bientôt le gouverneur à Mana.*

Mana, septembre 1844.

Ma bien chère fille,

C'est au milieu de bien du monde et d'occupations que je vous écris deux mots pour votre tranquillité sur ce que vous avez fait avec le Père Guillier. Pauvre mon Père ! comme il écoute bien tous ceux qu'il devrait connaître ! mais il les connaîtra plus tard. Le Père Lafond vient de partir pour Sinnamary avec tout son bagage. Ce n'est pas de sa faute si le Père Guillier ne nous a pas toutes chassées à sa place... Mais Dieu est plus fort que tous les hommes. Je pardonne tout le mal qu'on me fait et qu'on voudrait me faire ; faites de même.

Nous avons écrit à M. Foucaut pour vous éviter des embarras. Je lui ai fait demander ce qu'il désirait pour chaque voyage de la goélette ; nous verrons. J'envoie 4 milliers de couaque à M. Deschamps et 9 milliers à M. Buja pour solde de son compte. J'envoie aussi 50 sacs de riz pesant chacun 100 livres, ce qui fait 5 milliers ; si M. Mathey voulait en prendre 40 sacs, vous les lui laisseriez, je le donnerai à tout prendre à 40 centimes le kilo. Causez-en avec M. Foucaut ; vous en garderez 10 sacs, si vous en avez besoin pour vendre à quelques personnes de votre service ; il y a 2 sacs de maïs, 2 grands paniers d'ignames, un panier de 300 œufs, un panier de cassave, plusieurs régimes de bananes et de bagasses (1), une corde de très beau bois de girofle, ce qui fait 6 pieds de large sur 4 de haut. Je vous envoie ci-joint les bons de fournitures de couaque pour l'Acarouany, on vous donnera le contre-bon, vous le porterez à M. Goriana qui a un billet que j'ai souscrit à M. Prête ; il vous remettra le surplus et

1. Fruit peu charnu, de la forme d'une orange, et comestible.

vous passerez le contre-bon à son ordre en retirant le billet. J'envoie 3 morceaux de très beau bois à M. Abadie, deux à M. Godard et deux à M. Bernard, un pour M. Boisseau, tous au magasin général. Chaque morceau est marqué au nom de celui à qui il appartient.

Nous avons à bord 200 planches d'acajou, je veux les vendre par 100 ou 200 ensemble, sans choisir. Vous les laisserez à 900 francs les 200. Voyez si M. Héraut voudrait les recevoir sur son compte ou les vendre le prix désigné, pour son compte. Si le bacaliau (1) est bon marché, envoyez-nous-en 4 boucauts, et 2 barriques de farine. On prendra 2 ou 3 milliers de briques chez M. Deschamps, semblables à celles qu'on nous a amenées par la goélette ; une barrique de vin de Provence pour Jean-Marie ; 150 livres d'étoupe. Il y a quelques petites commissions, vous tâcherez de les envoyer, mais ne manquez jamais d'envoyer les factures. Nous enverrons les planches de M. Jeanbe par la première goélette. Je ferai partir un courrier le 1<sup>er</sup> octobre, afin que vous n'éprouviez pas de retard dans les paiements. Vous pourriez céder des œufs à M<sup>me</sup> Rosalie, à deux sous ; nous pourrions vous en envoyer régulièrement.

Faites une visite pour moi à M. le Gouverneur ; dites-lui que nous le verrons arriver à Mana avec un grand plaisir. J'espère qu'il amènera le Père Guillier pour bénir notre église et nous réconcilier.

Le bois pour le vapeur est prêt ; il y en a 40 stères. Le bâtiment du cousin de M. Diot viendra vers le 10 octobre, nous vous écrirons ce qu'il pourra amener. Si nos chères Sœurs viennent en vacances, il pourra les amener ; arrangez votre concours pour cela. Nous préparerons le chargement. Demandez au magasin général s'ils ont bientôt besoin de vivres, couaque ou riz. Envoyez-nous nos barriques et nos sacs.

Mille amitiés à toutes nos Sœurs,

Toute à vous.

1. Nom donné par les marins à la morue sèche.

## LETTRE 416<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Nouvelles de France. Commissions. Lettre du ministre.*

Mana, 20 octobre 1841.

Ma bien chère fille,

Le courrier est arrivé avec toutes les dépêches qui nous ont fait grand plaisir. Vous avez vu que cela ne va pas mal en France ; les colonies sont les plus éprouvées sous tous les rapports. Il faut se soumettre à la sainte volonté de Dieu et tâcher de faire un bon usage des croix que le Seigneur nous envoie.

D'après les dernières nouvelles que nous avons adressées à M. le Gouverneur et à vous, peut-être enverra-t-on une goélette. Prévenez les personnes à qui M. Foucaut a vendu du couaque ou du riz que, si nous n'avons pas d'occasion, notre goélette partira fin décembre avec un très bon chargement ; je crois aller moi-même à Cayenne par cette occasion.

Je vous engage à m'attendre pour faire l'envoi en France dont je vous ai parlé ; nous le ferons de 5.000 à 6.000 francs à cette époque. Nous pouvons attendre pour les achats de ce que nous avons demandé. N'achetez rien de cher, mais profitez du bon marché, il paraît rare à Cayenne.

J'ai reçu du ministre une lettre très satisfaisante ; on paraît content de nos opérations. Nous n'avons pas encore reçu de réponse au sujet des enfants. Si je vais avec la première goélette, ce sera dans un mois.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles. Je suis heureuse de leur réussite, et surtout de ce que vous avez fait la retraite sans notre digne Père Lafond ; je souhaite qu'il ne s'occupe plus de nous jamais. Je conduirai la Sœur et la domestique de Sinnamary, en allant.

Adieu, toute à vous.



## LETTRE 417<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Commissions. Ira bientôt à Cayenne.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, jour de la Saint-Martin, mon saint protecteur,  
41 novembre 1841.

Ma bien chère fille,

J'adresse au magasin général 40 sacs de couaque pesant passé 7 milliers, plus 6 sacs de riz blanc pour vous. Si M. Foucaut ne trouve pas à le placer, vous vous en tirerez comme vous pourrez, faites tout pour le mieux. Notre bâtiment sera fini à la fin du mois.

J'espère être à Cayenne du 10 au 15 décembre ; nous vous porterons de 15 à 20 milliers de couaque, de 4 à 5 milliers de riz ; le bâtiment reviendra de suite à Mana prendre un chargement de planches et de bordages. Nous avons du sucre très blanc, nous en porterons aussi pour vendre en détail et du café s'il se vend bien ; nous en aurons pas mal.

Il est inutile que j'entre en conversation ; tout va aussi bien que possible. Je suis résignée à souffrir, pourvu que je fasse la sainte volonté de Dieu.

A vous, toutes nos chères filles, ma tendre affection.



## LETTRE 418<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*L'engage à être constante. Conseils pour sa conduite à l'égard d'une Sœur. Envois divers.*

Mana, 23 novembre 1841.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Comment allez-vous dans le cher Cayenne ? vous ne manquez pas d'ouvrage. Il faut du courage pour supporter tout ce qui se

rencontre dans la vie. Pourquoi parlez-vous déjà de changement ? ce n'est pas bien ; il faut être constante pour réussir à quelque chose. Tâchez, ma bien chère fille, de vous attacher à votre emploi et de laisser à vos Supérieures le soin de votre personne et de vos occupations. Ma Sœur Bernard remplacera comme assistante Sœur Théotime ; je l'envoie chercher par Annette qui la soignera à bord. Montrez de la confiance à ma bonne Sœur Bernard, elle le mérite sous tous les rapports. Causez souvent avec cette chère fille, vous trouverez en elle beaucoup de ressources ; vous êtes bien heureuse d'avoir une telle compagne. Elle a cherché ce qui pouvait vous être agréable en petites provisions, mais tout est sec, on n'a pas de légumes. Par le premier voyage, nous vous ferons plus riche.

J'envoie les bons de ce que nous avons fourni de couaque à l'Acarouany ; cela se monte à 800 et quelques francs ; mais nous devons de la farine au magasin pour à peu près la même somme. Entendez-vous bien avec le bon M. Deschamps. Nous voulons livrer des marchandises pour payer nos dettes le plus promptement possible. Nous enverrons par le prochain voyage 400 planches d'acajou avec le chargement. Je laisse à ma Sœur Bernard le soin de vous dire le reste ; je suis trop pressée.

Adieu, toute à vous.



## LETTRE 419<sup>e</sup>

A LA SOEUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Envois de différents produits. Encouragements.*

Mana, janvier 1842.

Ma bien chère fille,

Je vous envoie par la goélette « la Mignonne » 2 milliers de riz blanc et 12 milliers de couaque ; j'en adresse l'avis à M. Foucaut, afin qu'il le livre au magasin général. J'espère que ces deux articles seront vendus au cours du moment :

le riz à 0 fr. 80 le kilo et le couaque à 0 fr. 50 le kilo, suivant l'avis que j'en ai reçu.

Je partirai avec notre bâtiment, du 4<sup>er</sup> au 5 février. Nous aurons de 20 à 25 milliers de couaque et riz à bord; comme il faut faire piler le riz, nous n'en aurons guère plus de 2 milliers. Je vous prie de nouveau de ne pas vous fâcher avec M. Foucaut. J'ai confiance en lui parce qu'il n'est aimé de personne... le pauvre, il me ressemble !

Ma Sœur Victoire, la jeune, était prête à partir, et puis M. le Commandant a craint de passer à Sinnamary; mais patience! je la mènerai avec moi. J'espère emmener deux Sœurs pour soulager les plus fatiguées. Allons, ne nous décourageons jamais; que les peines, les tracasseries ne nous abattent pas; recevons tout de la main de Dieu; tout est pour notre plus grand bien. Encore quelques jours et nous aurons le plaisir de nous voir.

Adieu, priez pour moi.

*P.-S.* — Remerciez bien nos chères filles de m'avoir écrit de charmantes lettres, je leur répondrai de vive voix, je suis si occupée!

Une visite à M<sup>me</sup> Devilly; encore quelques jours et j'aurai le plaisir de l'embrasser, et nous causerons. Adieu.



## LETTRE 420<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Envois et commissions. Un mot des Sœurs de Sinnamary. M. Pierre Javouhey est mourant.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, janvier 1842.

Ma bien chère fille,

Encore une lettre! cela va vous ennuyer, mais j'ai tant de choses à vous dire! D'abord, vous recevrez par « la Bonite » 3 bar-

riques de sucre de Mana. Vous ouvrirez le petit baril pour votre usage ; les deux gros vous les garderez en magasin jusqu'à mon arrivée. Nous le vendons ici 8 sous la livre ; si on trouvait à en vendre au détail pour le même prix, nous vous en enverrions d'autre. Nous pourrions aussi vendre 500 à 600 livres de café ; je voudrais en savoir le prix ; puis 400 livres de tapioca de première qualité ; de l'amidon, une assez grande quantité. Nous adressons au magasin général environ 9.000 livres de couaque, ne pouvant pas en envoyer davantage faute de sacs pour le mettre ; si vous nous renvoyez bien tout ce que contiennent les deux chargements, quinze à vingt jours après, vous en aurez autant, tant de riz que de couaque. Nous serions contentes d'avoir 20 caisses de savon américain, s'il n'est pas cher ; une caisse de liqueur assortie de chez M. Sauvage.

J'engage nos Sœurs de Sinnamary à se rendre à Cayenne pour se rétablir ; elles partiront par « la Mignonne » et m'attendent pour régler leurs affaires qui sont en mauvais état. J'arriverai avec notre bâtiment à la fin de janvier. Ainsi courage !

Notre pauvre cousin Pierre Javouhey ne sera sans doute plus de ce monde, à cette époque, car il est à la dernière extrémité (1). Nous perdons un brave garçon et les nègres un excellent ami, il meurt en bon chrétien et voit l'heure arriver avec résignation.

Je vous prie de bien vous entendre avec M. Foucaut ; je crains toujours la brouille. Nous lui faisons des demandes ; vous accepterez les factures et vous payerez. Allez-y simplement avec lui ; soyez bonne, je vous en prie.

Allons courage ; priez pour moi, vous savez que j'en ai besoin. Je ne suis pas malheureuse, j'ai le calme et la paix de la conscience. Je pardonne à mes persécuteurs, et le bon Dieu fait justice.

1. Il mourut, en effet, le 1<sup>er</sup> février 1842.



LETTRE 421<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Mort de M. Lafond. Commissions.*

Mana, janvier 1842.

Ma bien chère fille,

Votre lettre m'étonne et me fait admirer le soin que Dieu prend de nous. Pauvre M. Lafond! c'était bien la peine de jurer une haine éternelle à une Congrégation qui lui a fait tant de bien! Je prie le Seigneur de lui pardonner; pour moi, je lui pardonne de tout mon cœur, mais je ne puis être fâchée de sa mort.

Parlons affaires. Dites-moi, comment n'avez-vous pas fait acheter 4.000 à 4.200 livres de savon? Priez M. Foucaut de réparer votre sottise. Ensuite, pas de chandelles, et nous sommes sans lumière; il en faut au moins 6 caisses, et même 10. Envoyez en même temps 6 barriques de vin, dont 4 de Provence et 2 de Bordeaux; 4 barriques de farine étuvée et 2 non étuvée (je ne veux pas mettre plus de 200 francs pour les deux barriques de Bordeaux); de l'huile, si vous en trouvez au même prix que celle que vous nous envoyez ordinairement; prenez-en 30 boîtes; un fromage pâte grasse; du sucre blanc, 2 ou 3 pains. Je voudrais qu'on prit le vin de Bordeaux chez M. Sauvage, de celui qu'il vend 110 francs la barrique; mais je ne le payerai que 100 francs; prenez aussi chez le même 6 paniers d'anisette, et même 12, au prix de la dernière facture.

. . . . .  
Si peu que le temps soit beau, je partirai sur la première goélette; s'il est trop mauvais, j'attendrai la suivante, mais je vous écrirai en conséquence.

On prie ma Sœur Bernard de nous acheter des boutons de nacre, un bon morceau de bleu pour le linge. J'ai oublié une caisse de bougies, mais pas trop forte.

Adieu, toutes nos chères filles.

## LETTRE 422<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Action de la Providence sur la Congrégation. Recommande de tenir fermement à la règle. Réunir le Conseil pour l'élection d'une Supérieure Générale. Profession et vêtue à la Trinidad. Elle prémunit contre le désir de bâtir. Mort de M. Pierre Javouhey. Rentrée de deux Sœurs en France. Projet de fondation d'une école à Mana ; Sœurs à y envoyer.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 14 mars 1842.

Ma bien chère fille,

Lorsque vous vous plaignez de ne pas recevoir plus souvent de mes lettres, vous vous persuadez sans doute que j'ai beaucoup de choses à vous apprendre, que l'établissement de Mana est une source de nouvelles très intéressantes et que je dois avoir à Cayenne bien des faits à vous raconter. Il en est presque comme vous le dites, quoique dans le récit de ce qui se passe je trouve peu d'enseignements à vous donner, à moins que je ne prenne de là occasion de vous faire admirer les desseins de la Providence et de ranimer votre confiance en elle.

En effet, ne reconnaissez-vous pas, comme moi, une intervention toute spéciale de Dieu en notre faveur, ne verrez-vous pas une marque toute particulière du bien qu'il nous veut dans ces deux faits que je veux vous citer ?

A peine avons-nous appris qu'un médecin en chef de Cayenne, un de nos rares ennemis parmi les laïques, mais aussi un des plus ardents, vient de faire amende honorable au lit de mort, reconnaître ses torts et en demander pardon à ceux qu'il croyait avoir armés contre nous, à peine, dis-je, avons-nous su cette mort, qu'un autre ennemi, plus dangereux encore parce qu'il était au milieu de nous et revêtu d'un caractère sacré (1), après

1. M. Lafond.

nous avoir quittés trois mois, tombe malade et meurt pour ainsi dire abandonné, ayant auprès de lui un prêtre auquel il n'a pas même le temps de se confesser !

Il avait reçu à notre sujet des instructions très précises et qu'il avait prises à cœur. Il devait m'amener par tous les moyens, la persuasion ou la violence, à donner mon adhésion aux vues de Mgr d'Autun. Nos Sœurs, heureusement, se sont maintenues fermes du côté de la justice. Il voulait avoir ma place, elles ne m'ont pas abandonnée ; il a alors tourné ses vues du côté du clergé déjà prévenu contre moi, et qu'il est parvenu à déchaîner entièrement.

Mais il n'a pas été plus loin ; Dieu a rompu sa trame au moment où elle semblait devoir m'envelopper ; il avait déjà obtenu qu'on me privât des sacrements, Dieu a arrêté sa course!... Je n'ai plus maintenant qu'à lui pardonner le mal qu'il a voulu me faire. Oh ! veuille Dieu ne pas le lui imputer ! Il l'a reconnu, j'aime à le croire ; il l'a expié... il a eu des terreurs, des craintes horribles, il a crié miséricorde !...

N'ai-je pas raison de m'écrier, devant cette conduite admirable des œuvres de Dieu, que nous ne pouvons rien sans lui. Mais lorsqu'il nous aide, nos faibles efforts obtiennent des résultats immenses. Nous l'avons si bien éprouvé jusqu'à présent que je craindrais de lui faire injure en changeant notre manière d'être et de penser. Nous avons une règle sur laquelle est fondée notre Institut, nous ne pouvons sans nous rendre coupables y déroger en aucune façon. Cette règle nous a suffi jusqu'à ce jour, elle nous a maintenues, préservées de bien des dangers, qu'elle soit donc toujours la même pour nous ; qu'elle soit une surtout, c'est le moyen qu'elle soit forte.

Vous savez qu'elle ne reconnaît qu'un seul chef : une Supérieure Générale administre, un Conseil l'assiste. La Supérieure Générale et le Conseil reconnaissent pour chefs spirituels les évêques dans leurs diocèses, à l'autorité desquels personne n'eût jamais la pensée de se soustraire. C'est cette unité qui fait notre force, elle existe dans notre règle, qu'elle soit donc dans nos cœurs et dans notre esprit. Que ceux qui veulent nous en détourner soient rejetés, parce qu'ils ne cherchent qu'à profiter

de nos fautes ; gardons-nous donc de leur montrer le défaut de nos armes, il nous percerait bientôt.

Ils ont cru obtenir de grands avantages sur nous lorsque la suppression du noviciat de Bailleul leur fut accordée ; mais ce coup n'est rien s'ils espèrent en faire usage pour anéantir les autres lois qui nous régissent. D'abord, il faut une loi pour sanctionner cette suppression du noviciat de Bailleul qu'une loi avait érigé. Eh ! croyez-vous que l'évêque de Beauvais, revendiquant ses droits et rejetant de son diocèse une intervention étrangère, ne pourrait obtenir à son tour de nous maintenir à Senlis contre toutes les poursuites de Mgr d'Autun ? La lettre de Sœur Bathilde, qui m'annonce l'ajournement à la session prochaine de la décision de cette question, ne sert encore qu'à me rassurer et à m'éclairer sur la marche des desseins de Dieu. Elle me prouve que tout le monde n'est pas aussi pressé que Mgr d'Autun de nous faire du tort.

Ma sœur Marie-Joseph, je vous le répète toujours, cessez de trembler comme vous le faites au moindre vent, cessez de vous laisser éblouir par de fausses apparences ; vous êtes toujours trop précipitée dans vos jugements. Je veux donc vous le dire et redire, tenez-vous à la simple expression de nos Statuts ; ils sont positifs, et tant que nous leur demeurerons attachées, nous ne risquerons rien.

Si vous avez pu croire ce que ma Sœur Madeleine vous disait : que la nouvelle de la suppression du noviciat de Bailleul m'avait causé un profond chagrin, rassurez-vous ; je n'ai vu là qu'un acte de la volonté de Dieu qui peut en être d'autant mieux glorifié que nos affaires auront paru plus chancelantes.

Je vous engage à vous réunir en Conseil au mois de mai prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'une Supérieure Générale, et dès que vous aurez effectué cette nomination, vous m'en ferez part, afin que j'aie en France vous rendre ma visite, dût-elle n'être que de six mois.

Dites-moi donc pourquoi Mgr l'Évêque de la Trinidad, sans la participation de Mgr l'Évêque d'Autun, a fait faire profession et donné l'habit religieux à de jeunes aspirantes ? Il paraît qu'il

ne craint pas Mgr d'Autun ; mais il devrait me craindre, moi. Et ne pouvait-on pas me prévenir d'une manière un peu plus régulière que par un lambeau de journal qui ne m'a été envoyé que lorsque les choses ont été faites ?

Pensez-vous qu'il ne serait pas bien de ne prononcer des vœux que pour une année et de mettre dans la formule ces mots : « Conformément aux Statuts de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. »

Je crois devoir aussi chercher à ralentir cette ardeur qui vous excite sans cesse à bâtir. Prenez garde ; c'est peut-être un mal pour l'avenir que de charger la Congrégation de tant de maisons lui appartenant, et dont l'entretien peut devenir considérable ! Je veux bien qu'à Limoux la chose soit nécessaire et sans inconvénient. C'est déjà un vieil établissement qui a une grande importance. Oh ! qu'on pourrait bien l'installer pour servir de maison de retraite pour les vieilles Sœurs des colonies ; que je serais heureuse de m'arrêter là un jour pour me préparer à la mort ! et puis, notre évêque nous y aime tant !... Mais qui nous dit que ce ne serait pas une grande faute d'en essayer autant à Compiègne ? — J'enverrai prochainement à ma Sœur Clotilde 4.000 ou 5.000 francs pour lui aider à faire ses réparations.

Nous venons de faire une perte bien sensible dans la personne de notre cher cousin Pierre Javouhey, l'élève de ma sœur Rosalie. Les derniers trois mois de sa vie furent un martyre, et sa mort fut une sainte mort. Oh ! que sa courte vie fut belle, et qu'il était bien l'ami de tous ! Dieu n'a pas voulu qu'il connût le monde, aussi ne le regrettait-il pas. Il n'a regretté, hélas ! que ses bien-aimés parents et le bien qu'il aurait pu faire aux noirs. Priez, mes Sœurs, priez pour lui, car il nous intéressait toutes.

Deux de nos Sœurs partiront pour France le mois prochain. C'est ma Sœur Françoise qui est bien vieille et qui veut mourir en France : elle aurait tout aussi bien fait de mourir ici, car, avec ses habitudes, elle aura trop froid là-bas ; et ma Sœur Alexandre qui va apprendre ce qu'elle n'a jamais bien su, l'esprit religieux, auprès d'une bonne Supérieure à qui vous la donnerez.

Voici maintenant un projet que je veux mettre incessamment à exécution et dont je vous fais part : fonder à perpétuité, pour les enfants de Mana, une école pour 50 garçons et 50 filles, et dont je veux décharger entièrement les parents, depuis l'âge de six ans, à leur sortie des salles d'asile, jusqu'à l'âge de dix-huit ans pour les filles et vingt ans pour les garçons.

Je vais faire, au ministère, la demande de deux Sœurs en augmentation, pour diriger cette école. Vous demanderez que le gouvernement paye leur trousseau, et vous les ferez inscrire sur le tableau de nos Sœurs employées aux colonies et ayant droit à l'indemnité de 200 francs par an.

Je vous indiquerais bien, si j'osais, la sœur de ma Sœur Victoire et celle de ma Sœur Théotime, deux jeunes Sœurs auxquelles vous en joindriez une troisième plus âgée pour leur servir de mère pendant le voyage. Je voudrais que vous puissiez les envoyer par Nantes, par le bâtiment qui emmène nos Sœurs, et à bord duquel celles-ci vous diront si elles étaient bien.

Je finis en vous répétant ce que je vous ai dit au commencement : priez et ayez confiance, Dieu n'a pas conduit quarante ans son œuvre par la main pour l'abandonner aux passions des hommes. Soyons unies, et nous serons pleines de force. Réfléchissons, pensons à ce que Dieu promet à ceux qui lui sont fidèles. Consultez surtout notre digne curé de Senlis qui vous introduira auprès du nouvel évêque de Beauvais lorsqu'il sera nommé (1).

Adieu, courage, je serai toujours la même pour vous, toujours toute dévouée de cœur et d'affection.

*P.-S.* — Je vous écrirai plus au long par mes Sœurs qui partiront les premiers jours d'avril. Nous n'avons pas reçu le ballot de Paris, mais nous avons reçu les outils annoncés depuis si longtemps. Vous enverrez cette lettre à notre Chère Mère

1. Mgr Gignoux. Supérieur du Grand Séminaire de Beauvais depuis 1824, il avait travaillé en 1827 à la rédaction des Statuts. Nommé évêque de Beauvais, il se montra très bienveillant pour l'Institut, en accueillant, en 1845, le noviciat de Cluny dans son diocèse. Toujours favorable à la Mère Fondatrice, il resta jusqu'à sa mort — 1878 — l'ami et le protecteur de la Congrégation.

Rosalie à Cluny. Mille choses à ma bonne Sœur Bathilde ; j'attends la suite de son premier numéro. Je vais envoyer la copie de cette lettre à ma bonne Sœur Clotilde.



## LETTRE 423<sup>e</sup>

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

*Lui envoie la copie de la lettre précédente. Annonce plusieurs envois. Prospérité de la maison de Cayenne.*

Cayenne, 17 mars 1842.

Ma bien chère Sœur Clotilde,

Sous ce pli vous trouverez la copie d'une lettre destinée à mes sœurs Marie-Joseph et Rosalie. Deux bâtimens partent en même temps ; je profite de celui de Bordeaux pour vous envoyer deux barriques de sucre de Mana. Je joins à cet envoi une caisse contenant du tapioca ou farine de manioc faite aussi à Mana. Je désire que ce petit envoi vous soit agréable. Le tapioca est bon pour votre faible poitrine ; faites-en usage au gras ou au lait. Si vous en êtes contente, je ferai vos provisions. Vous n'aurez rien à payer, sauf de Carcassonne à Limoux, j'ai tout acquitté.

Les 2 Sœurs qui vont partir vous porteront la moitié de la somme promise ; le reste sera pour dans un an. C'est la première année où nous faisons des économies ; aussi si vous saviez comme nos dignes pasteurs voudraient nous remplacer ! Priez le bon Dieu que nous fassions sa sainte volonté.

La maison de Cayenne va très bien ; jamais les classes, tant gratuites que payantes, n'ont été aussi nombreuses ; il y a beaucoup d'ordre et d'économie, tout y est d'une régularité parfaite. Sœur Madeleine est une bonne Supérieure, ses filles sont très bien aussi.

Je vais vous donner le cauchemar en lisant tous ces détails. Dites à Sœur Rosalie de m'écrire, et vous aussi. Sœur Vincent

va recevoir une lettre de son cher frère Auguste ; son père et sa bonne maman se portent bien.

Adieu, ma chère fille et nièce.



## LETTRE 424<sup>e</sup>

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

*Espère voir bientôt le noviciat à Senlis. Épreuves de Mme Vialart. La Mère Fondatrice remercie Dieu de l'avoir retenue à la Guyane. Elle désire deux abbés africains à Mana. Affaire d'Autun. Prospérité de Mana.*

Cayenne, 25 mars 1842.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Avec quel plaisir j'ai reçu vos lettres du 9 janvier ! tout ce que vous me dites me prouve à quel point vous aimez votre vieille Mère. Le bon Dieu bénit d'une bénédiction particulière les enfants qui aiment tant leur mère.

.....

Ce que vous me dites de nos chers Africains me fait grand plaisir, c'est bien là l'œuvre de Dieu, que faut-il de plus pour convaincre les incrédules ? ils auront beau regimber, le bon Dieu les forcera à se rendre à l'évidence. Je ne serais pas étonnée de voir avant peu rétablir le noviciat dont le ciment résiste à la truelle destructive ; oui, une loi l'a établi, il n'y a qu'une loi qui puisse le détruire ; cela va plus loin que leur prévision..... Remettons tout entre les mains de Dieu, et attendons en paix. Dès que le moment sera venu, vous me verrez accourir sans craindre le danger ; mais songez que l'expérience m'a appris que l'œuvre de Dieu se fait lentement et qu'on ne gagne rien à devancer ses moments.

J'espère que vous avez reçu nos échantillons et que, dans peu, nous recevrons des marchandises ; je les attends. En vous envoyant le montant, je vous ferai de nouvelles demandes, car

la Providence a augmenté nos moyens. Nous consommons beaucoup de marchandises dans une année. Nos nègres sont mieux habillés (quoique simplement) que certains blancs de France qui sont plus riches qu'eux ; ils ne travaillent que pour vivre et s'habiller, ils ne veulent pas s'occuper de l'avenir.

La lettre de M. Picard m'a fait grand plaisir. C'est unique de voir la ressemblance des tracasseries de M<sup>me</sup> Vialart (1) avec celles qu'on nous a suscitées à nous-mêmes ; mais songez qu'elles ne font que commencer, et nous il y a quarante ans qu'elles durent ! nous devons être plus près d'en voir la fin ; cependant ses souffrances peuvent finir avant les nôtres. Si l'œuvre dont elle est chargée n'est pas celle de Dieu, je la plains, elle ne réussira pas ; mais si c'est l'œuvre de Dieu, elle n'a rien à craindre de la malice des hommes.

Je remercie le bon Dieu de m'avoir retenue ici ; j'aurais eu peu de courage pour résister à l'orage, j'aurais manqué ma mission, j'aurais fait la volonté des hommes et peut-être abandonné celle de Dieu ; ici, j'ai le temps de méditer les demandes insidieuses et les pièges qu'on nous tend. Je suis moins distraite et, par ce moyen, toujours prête à répondre.

Nous allons faire la demande des 2 abbés africains dont vous nous dites tant de bien ; ils viendront à Mana avec un digne prêtre de Carcassonne qu'ils connaissent beaucoup. Je ne sais si cela leur conviendra, mais je crois qu'ils seraient heureux parmi nous ; il y a tant de bien à faire et tant de moyens pour l'exécuter ! Je demande au bon Dieu qu'il leur fasse connaître sa sainte volonté ; joignez vos prières aux nôtres, afin qu'ils ne résistent pas à la volonté de Dieu. Que je serais heureuse de les voir parmi nous ! je les aime comme une mère aime ses enfants, mais c'est pour Dieu seul que je les aime.

Le gouvernement nous autorise à faire un établissement pour 100 enfants dont il payera une petite pension et fera les frais d'installation ; ce sont tous des enfants noirs de Mana. Les abbés

1. Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, eut de grandes difficultés avec l'évêque d'Alger et consulta plusieurs fois la Vénérable à ce sujet.

donneraient les principales leçons aux garçons ; par la suite, si on trouve des dispositions dans les élèves, on établira un séminaire de noirs qui marcheront sur les traces de leurs maîtres. Il me semble que pour ces jeunes abbés, ce doit être l'objet de tous leurs vœux. Je crains qu'ils ne se laissent influencer par les ennemis du bien, mais je mets toute ma confiance en Dieu qui saura bien faire réussir son œuvre. Qu'est-ce que les efforts des hommes contre la volonté de Dieu ?

Si Mgr l'Évêque d'Autun ne nous persécutait pas, j'aurais eu bien du plaisir à passer deux années en France, à voir toutes nos chères filles, à jouir de leurs succès. Je serais trop heureuse, les jouissances ne sont pas pour cette vie !... Ne me croyez pas malheureuse pourtant ; non, ma chère fille, je suis calme et tranquille ; cependant je pleure souvent et je ris peu ; n'importe, quand on est utile à un si grand nombre de malheureux, cela donne espoir et courage.

Si vous voyiez comme Mana s'agrandit, s'embellit, comme la population devient meilleure ! Nous avons une jeunesse qui donne les plus belles espérances. Il y a 230 enfants au-dessous de douze ans ; le gouvernement nous encourage à les bien élever ; il fait tout ce que nous voulons parce qu'il a confiance en nous. Mgr l'Évêque d'Autun croit que s'il pouvait se mettre à ma place, on lui accorderait la même confiance, mais il se trompe !..... Jamais un homme, quel qu'il soit, ne pourra faire pour la Congrégation ce que le bon Dieu a daigné faire par nous, misérables créatures. Ce n'est pas l'œuvre des hommes, mais celle de Dieu : le talent, le pouvoir, la richesse n'y peuvent rien, rien du tout.

Il est temps de finir. Adieu, priez pour moi. Ne manquez pas de dire à notre bon Père Saint-Sever que je demande au bon Dieu la grâce de le voir avant de mourir ; il me l'accordera.

Que toutes nos chères filles prient pour demander à Dieu l'accomplissement de sa sainte volonté.

Je suis toute à vous.

Votre Mère et amie.



## LETTRE 425<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL DUPERRÉ

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*Demande pour Mana un prêtre qu'elle désigne et deux abbés africains.*

Cayenne, 4 avril 1842.

Monseigneur,

La démarche que je tente aujourd'hui auprès de Votre Excellence vous paraîtra certainement bien extraordinaire, et vous aurez peine à croire que j'aie des raisons assez graves pour agir ainsi, surtout lorsque je vous prierai de ne pas exiger de moi de vous les détailler. Il me serait trop pénible d'avoir vous faire de telles révélations ; assez d'autres se chargent de ce soin. La seule chose que je puisse vous dire moi-même, c'est qu'il y va du succès et de l'avenir de l'œuvre que vous m'avez confiée.

Je demande, Monseigneur, que vous nous donniez, pour Mana, un bon prêtre qui soit à nous et que nous puissions garder sans nous voir exposées à le perdre au premier mot de l'autorité ecclésiastique supérieure de la Guyane. Je désirerais qu'on pût lui donner le titre et les pouvoirs de préfet apostolique de Mana, ce qui nous ferait indépendantes du clergé de Cayenne.

Notre budget particulier de Mana peut lui faire un traitement annuel de 4.000 francs. J'ai demandé à Mgr l'Évêque de Carcassonne de vouloir bien nous donner un prêtre de son diocèse que j'ai connu, capable de seconder mes vues. Sa Grandeur aura la bonté de vous informer, aussitôt qu'il y aura lieu, de l'acquiescement de M. Bouge (c'est le prêtre que je lui désigne) à votre demande, ou du choix qu'elle aurait fait d'un autre prêtre, si ce premier ne pouvait venir.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien nous envoyer à

Mana les deux abbés africains David Boilat (1) et Arsène Fridoil (2), qui aideront dans l'exercice du saint ministère M. Bouge, leur ancien professeur, et qui pourront aussi être chargés de l'instruction de la jeunesse. On leur donnera, sur le budget de Mana, 2.500 francs par an, à chacun.

Je pense que le temps est venu de les appeler à exercer leur ministère à Mana où leur présence peut être d'un très bon effet. Ils auront d'ailleurs encore besoin longtemps d'un guide. M. Bouge leur en sera toujours un bon. Il faut aussi changer notre

1. David Boilat, né au Sénégal, était orphelin de père et de mère lorsqu'il fut choisi par la Vénérable pour faire partie de son petit séminaire africain ; il avait alors douze ans. Le baron Roger l'amena en France en 1827 avec un groupe de jeunes nègres, et l'enfant vit souvent sa bienfaitrice qui lui dit un jour : « David, je ferai de toi un missionnaire apostolique. » Il continua ses études avec succès et, de bonne heure, manifesta le désir d'embrasser l'état ecclésiastique. A Limoux où fut transféré le séminaire africain, sous la direction de M. Naudin et des abbés Vidal et Figeac, M. Boilat se montra toujours pieux et un modèle de vertus. En 1838, il se rendit à Paris au séminaire du Saint-Esprit, y fut ordonné prêtre en 1840 et célébra sa première messe, à Senlis ; il tint aussi à prêcher la parole de Dieu et à offrir le saint sacrifice dans plusieurs chapelles des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, entre autres à Fontainebleau et à Rouen. Son retour en Afrique eut lieu en cette même année 1840. Le ministère de l'abbé Boilat fut très fructueux au Sénégal et il fonda, pour l'éducation de la jeunesse, un collège qui prospéra rapidement. Quand l'abbé Boilat rentra en France, en 1833, il fut reçu dans le diocèse de Meaux et occupa quelques années la cure de Dampmart ; puis il entra au collège des Oratoriens de Juilly comme professeur. Il faisait partie de la Société de Géographie de France et cultivait les arts, surtout la peinture ; on lui doit aussi une grammaire wolof très estimée. Quand l'âge ne lui permit plus d'enseigner, il obtint de Mgr de Brie, évêque de Meaux, la cure de Nantouillet où il mourut en 1900. — L'abbé Boilat conserva toujours une profonde vénération pour la Vénérable Anne-Marie Javouhey ; il avait son buste dans sa chambre, la priaît chaque jour et, en 1897, il attesta devant le Tribunal ecclésiastique l'héroïcité des vertus de la Servante de Dieu qui, quelques mois auparavant, l'avait guéri subitement d'une pneumonie très grave.

2. Arsène Fridoil, fils d'un Anglais, naquit au Sénégal en 1816. Faisant partie du séminaire africain fondé par la Mère Javouhey, il suivit David Boilat à Bailleul et à Limoux, et après avoir terminé sa philosophie, se rendit au séminaire de Carcassonne puis, en 1839, au séminaire du Saint-Esprit où il reçut la prêtrise en 1840. Lui aussi célébra sa première messe à Senlis ; il accompagna l'abbé Boilat au Sénégal en 1840, partagea ses travaux d'évangélisation et ses succès jusqu'en 1833, où il s'embarqua malade pour rentrer en France. Il mourut avant d'arriver au port. — La Maison-Mère des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny possède une très belle peinture représentant l'ordination de David Boilat, Arsène Fridoil et Pierre Moussa, dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, par Mgr de Gualy.

situation avec le clergé de Cayenne, situation qui ne peut durer plus longtemps sans nous compromettre.

Je finis ma lettre, Monseigneur, en vous priant de nouveau d'agréer mes excuses de ne pouvoir exprimer d'une manière plus précise les raisons qui ont amené ma démarche, ce que je ne pourrais faire qu'en me plaignant de certaines personnes dont je dois respecter le caractère, malgré leurs torts envers moi. Mais croyez bien que ce que je vous demande est de la plus haute importance, je dirai même d'une absolue nécessité pour nous.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

De Votre Excellence,

La très humble et très obéissante servante,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny,  
Directrice de l'établissement de Mana.*



## LETTRE 426<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Persécution qu'elle subit à la Guyane. Lettres à remettre à M. de Saint-Hilaire. Au sujet du Chapitre général de Cluny. État satisfaisant des établissements de la Guyane.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 16 avril 1842.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Sœur Marie-Joseph,

Je vous ai écrit par Bordeaux, ainsi qu'à ma Sœur Clotilde, le 5 mars à peu près, et j'ai reçu vos lettres du mois de janvier presque en même temps. Les deux mots de ma Sœur Bathilde ont excité ma curiosité et m'ont fait grand plaisir. Je ris toute seule quand j'y pense. Qu'il me tarde de savoir comment Monseigneur se sera tiré d'affaire avec des religieuses qui s'entêtent à aimer leur Mère, qui ne veulent de Sa Grandeur que la sainteté

de son ministère et qui ne veulent pas lui donner la peine de leur direction temporelle !... Il a défendu à M. Guillier de m'admettre à la participation des sacrements, à moins que je ne lui donne ma démission et que je ne le reconnaisse comme Supérieur Général de la Congrégation ! Il ne peut plus nous faire de mal, il a fait tout celui qui est en son pouvoir : je le lui pardonne de bon cœur, pour l'amour de Dieu ; je n'en serai que plus fidèle à ma vocation qui vient de Dieu et non de lui. Il n'est pas en mon pouvoir de défaire ce que Dieu a fait.

Je vous envoie copie des lettres du clergé de Cayenne depuis le retour de M. Lafond qui s'était chargé, en France, de me mettre à la raison et de se mettre en mon lieu et place. Vous lirez la lettre du Père Guillier à M. l'abbé Ischier qu'il a envoyé à Mana en lui donnant les instructions que je joins à sa lettre. Je vous le demande, ma bien chère fille, si Mana n'était pas l'œuvre de Dieu, tiendrait-il contre de pareilles persécutions, marchant vers son but et tranquille comme si on nous faisait des compliments ? Que j'ai eu de peine à supporter l'outrage de ces lettres ! déjà M. Lagrange m'avait refusé publiquement la communion dans l'église de Cayenne ! Ne croyez pas pour cela que je sois malheureuse ; non, ma bien chère fille, jamais je ne fus plus fervente et plus unie à Dieu ; mes Sœurs ont la charité de me montrer la même confiance. Ce ne seront pas les hommes qui nous jugeront, ayons confiance !

Vous recevrez sous cachet volant les lettres adressées au ministre et à M. de Saint-Hilaire ; vous en prendrez connaissance, vous les cachèterez et les porterez (les deux paquets) à M. de Saint-Hilaire après lui avoir écrit pour lui demander audience. Vous lui donnerez connaissance de celles que M. Guillier m'a écrites et des bons conseils qu'il a donnés à un prêtre qu'il nous avait envoyé depuis peu de temps. Jugez de la bonne impression que cela va lui faire ! Depuis cette époque ce prêtre n'a plus voulu m'admettre à la participation des sacrements ; tout s'est fait d'une manière dure et révoltante de la part du Père Guillier et de l'abbé qu'il nous a laissé, sans vouloir nous en donner un autre. Voilà les raisons qui ont déterminé la

démarche que je fais aujourd'hui pour obtenir un clergé indépendant de Cayenne, choisi par un saint évêque qui nous connaît ; mais je crois qu'il ne faut envoyer les lettres à Mgr l'Évêque de Carcassonne (1) que lorsque M. de Saint-Hilaire aura obtenu l'assurance que M. Fourdinier (2) donnera les pouvoirs à ceux que Monseigneur aura nommés. Tâchez de bien comprendre cette affaire et de la faire bien comprendre à notre digne protecteur ; il faut beaucoup de prudence. Écrivez-moi de suite pour me donner connaissance de tout ce qui se passe et qui peut nous intéresser. Écrivez-en à ma bonne Chère Mère Rosalie ; tout ceci ne l'étonnera pas, elle connaît le désir d'empiètement de plusieurs membres du clergé. Je vous répète ici ce que je vous ai dit souvent : si c'est l'œuvre de Dieu, les hommes ne l'empêcheront pas de marcher vers son but et de réussir.

Nous voici arrivées au mois de mai, ce mois attendu avec une si grande anxiété. Eh bien, qu'avez-vous fait pour le bonheur de la Congrégation ? Avez-vous nommé une Supérieure Générale ? Monseigneur a-t-il compris sa mission vis-à-vis une Congrégation qu'il n'a pas établie, qu'il n'a pas su connaître et qu'il persécute (3) ?

Si vous avez l'espérance de réussir pour notre clergé de Mana, vous verrez nos jeunes Africains, vous leur demanderez s'ils viendront avec plaisir occuper un poste où ils pourront faire tant de bien ; je désire que ce soit de bonne volonté, je veux qu'ils soient heureux en faisant le bien.

Jugez de notre impatience, nos Sœurs qui doivent partir aujourd'hui ne sont pas encore arrivées ! Nous faisons retarder le bâtiment jusqu'à demain midi ; si elles n'arrivent pas, comment allons-nous faire ? j'avais préparé 4.000 francs pour vous envoyer ; nous serons obligées d'attendre une autre occasion, puis leurs places sont payées, nous perdrons la moitié.

1. Mgr de Gualy.

2. Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit depuis 1832. (Voir note de la lettre 293, 2<sup>e</sup> volume, page 234).

3. La convocation du Chapitre général de 1842 demandé par la Vénérable, n'eut pas lieu. Personne du reste, dans l'Institut, n'eut jamais consenti, du vivant de la Fondatrice, à la remplacer. (Vie de la R. Mère Javouhey, par le R. P. Delaplace. Tome II, page 327.)

J'irai faire mes pâques à Sinnamary, le bon curé veut bien me confesser ; on ne le lui a pas défendu, j'en profiterai.

Je vais envoyer un rapport à S. Exc. le Ministre de la Marine et à M. de Saint-Hilaire ; ils verront avec plaisir les heureux progrès de la colonisation : les récoltes des nègres ont dépassé toutes nos espérances ; c'est Mana qui entretient l'abondance à Cayenne. Autant les habitants de la Guyane nous persécutaient au commencement, autant ils nous témoignent de confiance ; je tâche d'y répondre de mon mieux. Toutes les classes sont très nombreuses ; jamais la maison de Cayenne ne fut plus florissante. Celle de Sinnamary va bien aussi ; un bon curé va soigner ce poste qui est pauvre et bien isolé. Les Sœurs s'y trouvent heureuses ; on les aime beaucoup.

Un bâtiment de Bordeaux partira dans quelques jours ; j'en profiterai pour envoyer à ma Sœur Clotilde son petit cadeau. C'est ce bâtiment qui portera notre budget et les lettres ministérielles. J'écrirai aussi à notre digne ami le baron Roger ; hélas ! il nous oublie entièrement, cela m'afflige, dites-le-lui, je vous en prie.

Enfin, voici l'heure du départ, et nos Sœurs ne sont pas arrivées ! Je vais toujours vous envoyer nos lettres ; le reste partira par le premier bâtiment. Nous aurons le temps de prendre des traites, ce qui sera plus commode. Vous donnerez 100 francs à ma Sœur Bathilde pour Annette Peaucoup ; elle lui dit dans sa lettre ce qu'elle en fera.

N'ayez ni peine, ni souci à mon sujet. Je suis contente, parce que je suis persuadée que je fais la sainte volonté de Dieu.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi.



## LETTRE 427<sup>e</sup>

A M. L'AMIRAL DUPERRÉ

Ministre de la Marine et des Colonies, à Paris

*Lui soumet le budget de 1843. Détails sur la colonie de Mana. Sentiments généreux au sujet de cette œuvre.*

Cayenne, 29 avril 1842.

Monseigneur,

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser au commencement de ce mois, je ne parlais à Votre Excellence que de ce qui concerne notre position vis-à-vis du clergé de Cayenne, et du moyen que je croyais employer pour ramener un meilleur état de choses. Aujourd'hui je vous écrirai plus généralement et je vous entretiendrai de tout ce qui peut vous intéresser sur l'établissement de Mana.

J'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Excellence notre projet de budget pour l'année 1843, dans les bornes de 53.000 francs, montant de l'allocation qui nous est faite. Vous verrez que nous ferons tout ce qu'il est possible avec la somme qui nous est accordée. Mais en vous priant, Monseigneur, de vouloir bien autoriser nos dépenses de la manière que je l'ai indiquée dans l'état ci-joint, je ferai observer à Votre Excellence que si nous n'obtenons pas un supplément d'allocation, nous ne pourrions procéder à l'exécution des projets que nous avons conçus pour 1843.

La somme de 1.000 francs disposée pour l'entretien d'une salle d'asile de 100 enfants sera loin d'être suffisante, puisque le nombre des enfants est le double, et qu'il faudra leur donner des maitresses et des gardiens. Deux Sœurs adjointes aux 10 que nous employons déjà, seront particulièrement chargées de leur prodiguer des soins. Les 6.000 francs pour les deux prêtres ne font pas le montant du traitement que nous devons aux trois ecclésiastiques, dont l'un a 4.000 francs et les deux autres

2.500 francs chacun. Ce n'est donc qu'en retranchant sur autre chose que nous pourrions compléter leurs appointements. Nous avons, de plus, arrêté la construction d'un presbytère, attendu que jusqu'à ce jour les prêtres ont été logés par la communauté, ce qui ne peut plus être désormais.

Les maîtres que nous employons pour diriger les travaux des noirs n'ont pas été soldés depuis longtemps. Je suis donc obligée de vous prier, Monseigneur, de vouloir bien nous venir en aide pour faire face à toutes ces dépenses motivées pour le seul intérêt de l'établissement. Une somme de 10.000 francs serait nécessaire.

Notre petite colonie continue à marcher d'une manière satisfaisante. Nos habitants travaillent et vendent beaucoup et, par ce moyen, augmentent de jour en jour leur bien-être. Ils se procurent, par l'échange de leurs produits et par leur travail pour la communauté, ce qui peut flatter leurs désirs et même entretenir une certaine aisance ; pour cela surtout, ils ne craignent point la dépense. Ils ont beaucoup augmenté leurs plantations de riz et de manioc, et la communauté en occupe toujours un bon nombre à ses plantations particulières de cannes à sucre, de café et de vivres ; mais je crois qu'il serait bien difficile de leur faire entrevoir les avantages d'une entreprise faite en commun. Leur caractère jaloux et égoïste se refuse à de semblables spéculations. En travaillant avec d'autres, ils ne pourraient se persuader qu'ils ne travaillent pas pour des maîtres. D'ailleurs, la jouissance du nègre est toute du moment présent ; et si le fruit de ses peines se fait attendre longtemps, si surtout il doit le partager, il se dégoûte bientôt de son ouvrage : c'est la confiance qui lui manque.

J'aurais cependant bien désiré prouver jusqu'à quel point l'union, qui fait la force, pouvait avoir d'influence sur eux ; mais lorsqu'on reconnaît que les liens de la famille sont à peine suffisants pour les maintenir, que peut-on espérer ? J'ai voulu leur suggérer d'entreprendre en commun et pour eux-mêmes une plantation de cannes à sucre, m'engageant à les diriger, et même à leur fournir une usine banale que j'aurais installée à cet

effet et consacrée uniquement à la fabrication de leurs denrées. Mais ils ne m'ont pas comprise ; c'est tout au plus s'ils oseraient essayer de planter du café ou du coton, dont les produits se font à la vérité longtemps attendre, mais qu'ils pourraient cultiver par famille.

Je ne parle ici toutefois que de nos vieux nègres qui, à leur arrivée d'Afrique, ayant été placés à Cayenne dans les ateliers du gouvernement, n'ont pu se faire une idée de la manière de travailler des habitations et des avantages que l'on trouve à réunir ses efforts sur un même point. Les jeunes gens sont en cela supérieurs aux anciens, et sont bien loin de méconnaître leurs véritables intérêts.

Nos constructions nous occupent toujours beaucoup. Nous en avons fait plusieurs importantes et d'absolue nécessité : un bâtiment pour l'atelier de menuiserie, un pour le moulin à sucre. Notre hôpital, qui a plus de 30 mètres de longueur sur une largeur proportionnée, va être occupé dans quelques jours. On travaille maintenant à réparer, ou plutôt à refaire presque en entier, un bâtiment où nous recevons les personnes qui viennent nous rendre visite, lequel ayant été mal construit par des gens qui ne connaissaient pas les bois, se trouve déjà, à peine après sa cinquième année, hors d'état d'être habité sans danger. Aussitôt après, nous entreprendrons le presbytère, afin que, comme je l'ai dit plus haut, nous ne soyons pas dans l'obligation de fournir le logement aux prêtres.

Les noirs, dans leur intérieur, continuent à tenir leurs cases dans le meilleur état possible. Ils cherchent toujours à se procurer tous les objets d'utilité ou d'agrément ; l'aisance dont ils jouissent leur en fait juger la possession indispensable. Ils ne travaillent que pour cela et se persuadent que jamais l'avenir puisse leur manquer. Il est vrai que la ressource de l'hôpital leur est assurée.

La population est toujours belle et croissante. L'état sanitaire de notre établissement est parfait. Pour 10 personnes peut-être qui meurent dans l'année, il en naît au moins 30 ou 40.

Ce sont surtout les enfants qui fournissent la plus belle por-

tion de notre colonie. Il y en avait, au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, 116 au-dessous de cinq ans et 93 âgés de cinq à quatorze ans ; ensemble 211 dont nous allons former deux salles d'asile, afin de leur donner à tous une même direction, de leur faire pratiquer à tous les mêmes travaux à mesure que l'âge permettra de les y appliquer ; afin aussi de les faire participer aux mêmes soins et de les mettre, par cette éducation simultanée, à l'abri de toutes les mauvaises influences domestiques ou étrangères. C'est là, à mon avis, et je le répète, le seul moyen convenable pour les rendre ce que l'on désire qu'ils soient : des hommes honnêtes, laborieux, utiles à eux-mêmes et aux autres.

Un des deux abbés africains que j'ai demandés sera plus spécialement chargé du soin de nos enfants à Mana. Vous savez, Monseigneur, qu'ils n'ont été élevés eux-mêmes en France avec des attentions toutes particulières, qu'ils ne se sont instruits et qu'ils n'ont embrassé leur état, qu'afin de pratiquer à l'égard des autres ce que l'on a fait pour eux. Et quel plus bel emploi pourront-ils faire de leur ministère et de leurs talents qu'en les consacrant au bien à venir de leurs frères de couleur, devenus les objets des mêmes soins et les enfants de la même mère ? Ils n'auraient pu désirer une carrière plus honorable et en même temps plus douce.

Oh ! je vous l'assure en ce moment, Monseigneur, c'est avec un bonheur indicible que je les verrai arriver au milieu de nous, pleins de zèle et de bonne volonté, se mettre à l'œuvre avec le désir et le courage de bien faire. Je serai heureuse de leur faciliter les voies de tous mes moyens, de les garder de tout danger et de détourner de dessus leur tête tous les coups qui pourraient les atteindre.

Et lorsque toutes mes dispositions auront été prises pour assurer un avenir de bonheur et de paix à cette jeune population, lorsque nous aurons donné à ces chers élèves toutes les marques possibles de notre tendresse et de notre sollicitude, lorsque nous les verrons animés de bons principes et de sentiments honnêtes, se montrer prêts à rendre témoignage des bienfaits qu'ils ont reçus si largement du gouvernement du Roi,

alors je croirai en avoir assez fait et je demanderai que l'on veuille bien me permettre de me retirer et d'employer le peu de jours qui me resteront encore à vivre sur cette terre à remercier la divine Providence d'avoir tant fait en faveur d'une population à laquelle je me suis toujours intéressée d'une manière si particulière, et de m'avoir choisie pour être l'instrument de ses admirables desseins sur elle.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

La très humble servante,

Sœur Javouhey,

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny,  
Directrice de l'établissement de Mana.*



## LETTRE 428<sup>e</sup>

A M. DE SAINT-HILAIRE

Directeur des Colonies, à Paris

*Budget de 1843 soumis au ministre de la Marine. Prie M. de Saint-Hilaire de lui faire obtenir le supplément d'allocation qu'elle demande.*

Cayenne, 29 avril 1842.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'adresse à S. Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies notre projet de budget pour l'année 1843, en le priant de vouloir bien autoriser nos dépenses de la manière que je les ai indiquées.

Ma lettre contient aussi des articles intéressants sur notre position qui continue à être satisfaisante, tant sous les rapports physiques que sous l'aspect moral, sauf sur le point qui a fait l'objet de ma dernière demande au ministère. L'amour du travail fait des progrès chez les noirs ; leurs cultures et leurs défrichements s'agrandissent, et c'est par ce moyen qu'ils peuvent satisfaire leur goût pour une vie plus aisée. La population s'aug-

mente, s'embellit, et l'état sanitaire de l'établissement est aussi bien qu'on peut le désirer.

Dans les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sur la fin de l'année dernière, j'ai vu que vous preniez une part très active à nos projets en faveur de la jeunesse noire, et cela m'a causé le plus grand plaisir. J'aurais dû vous répondre plus tôt, à ce sujet, Monsieur le Directeur, mais l'occasion m'a manqué, et ce n'est qu'aujourd'hui que je me vois à même de vous dire que je suis parfaitement disposée à entreprendre tout ce dont on voudra me charger. Mon désir le plus ardent est de ne pas me montrer au-dessous de la confiance dont on veut bien m'honorer.

En attendant l'effet des promesses que j'ai reçues de vous au sujet des enfants esclaves de la Guyane et de nos autres colonies, j'espère mettre à exécution, immédiatement après mon retour à Mana, avec nos ressources particulières, le plan d'éducation que j'ai formé pour les enfants de notre établissement. Aussitôt que nos autres travaux nous le permettront, je ferai commencer le bâtiment et disposer les lieux pour cela. Mais je prévois d'avance que mes moyens pécuniaires sont faibles et au-dessous de cette entreprise. Je me vois donc dans la nécessité de vous prier de nous venir en aide.

Vous m'avez fait espérer qu'il ne serait pas impossible d'obtenir un supplément d'allocation, si cela devenait urgent. J'ai présenté à Son Excellence l'état de mes dépenses pour l'année prochaine et nos projets en faveur de l'établissement. Je lui ai dit que mon intention étant de me charger de tous les enfants pour leur donner l'éducation que leurs parents sont dans l'impossibilité de leur procurer, je voulais pourvoir à tous leurs besoins, leur donner des maîtresses et des gardiens, confier le soin de leur instruction religieuse à un des abbés africains que j'ai demandés et que, si pour tous ces desseins, je n'avais assuré d'une part que 1.000 francs à l'entretien de la salle d'asile et le traitement de deux Sœurs, de l'autre que 6.000 francs pour deux prêtres, au lieu de la somme qui sera nécessaire, ce n'a été que pour ne pas dépasser les bornes de l'allocation qui nous est faite.

Mais vous apprécierez sans peine, qu'avec nos seuls moyens nous ne pourrions faire les choses qu'à moitié; que ce serait perdre notre temps et nos peines, car vous savez qu'en pareil cas, restreindre ses essais à un petit nombre d'individus, c'est les manquer absolument. J'ai demandé à Son Excellence 10.000 francs en dehors de l'allocation de 55.000 francs qui nous est faite. Cette somme sera suffisante, mais elle nous est indispensable.

J'aime à espérer que vous voudrez bien me tenir compte de mes efforts pour n'avoir recours à vous que dans l'absolue nécessité. Ce n'est pas que j'aie jamais douté de votre zèle et de vos bontés pour nous; mais ayant toujours tenu à prouver que jamais des vues d'intérêt particulier ne m'avaient fait agir, je dois attendre pour formuler mes demandes que le besoin en soit parfaitement connu de tous.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Directeur,

Votre très humble servante,

Sœur Javouhey.



## LETTRE 429<sup>e</sup>

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

*Affaires temporelles. Difficultés d'Autun. Conseils relatifs à sa charge. Demande des prières. Commissions. S'informe des maisons environnantes. Un mot de Mana.*

Cayenne, avril 1842.

Ma bien chère fille,

Je ne veux pas laisser partir un bâtiment du Havre sans vous dire un petit mot pour vous remercier de toute la peine que vous avez prise pour nous choisir des marchandises si bon marché. Je vous enverrai des billets pour 4.000 francs par le retour du bâtiment qui partira en juillet; je les adresserai à ma sœur

Marie-Joseph, afin qu'elle les fasse accepter à Paris, ensuite elle vous les enverra. Il y a une erreur dans la facture, par un double emploi de cinq articles montant ensemble à la somme de 219 francs ; ainsi la facture n'est que de 7.347 francs au lieu de 7.566 francs ; je vous la renvoie afin qu'on puisse constater l'erreur.

Nous parlons toujours intérêt quoique je n'aime guère cela. Qu'il me tarde de revoir votre chère maison et tous ceux qui la composent, la Mère à la tête ! Cela viendra dès que Mgr d'Autun sera persuadé qu'il ne sera jamais notre Supérieur Général et que chaque évêque est et doit être notre Supérieur spirituel dans son diocèse ; alors j'irai vous voir. Il faut que ma sœur Rosalie soit Supérieure Générale et qu'elle observe et fasse observer nos Statuts tels qu'ils sont approuvés par l'autorité ecclésiastique et civile ; sans cela point de paix ni de repos pour la Congrégation.

Dites à notre bon Père Saint-Sever combien son souvenir m'est agréable ; qu'il prie pour moi. Je ne l'oublierai jamais après tant de bien qu'il nous a fait. Rien n'a rebuté sa charité, on n'en trouve plus comme lui ! que je serai heureuse de le voir !

Ma bien chère fille, soyez toujours courageuse et fervente dans le noble emploi qui vous est confié. Votre charge est bien pesante, mais Dieu est là et notre bon Père saint Joseph pour vous aider. Plus vous sentez votre faiblesse, plus vous devenez forte, en vous cramponnant à de tels appuis. Vous avez besoin d'une grande surveillance, elle doit être de tous les instants ; l'expérience que vous avez acquise me tranquillise. Mettez toute votre confiance en Dieu et tout ira bien.

Recommandez-moi aux prières de toutes nos chères filles de Saint-Yon ; il y en a bien encore quelques-unes qui se souviendront de moi ? Je les prie toutes de faire une neuvaine à Marie conçue sans péché pour demander l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu dans une grande affaire.

Nous n'avons ni voiles, ni scapulaires ; je désirerais qu'on joignit à cet envoi une pièce de bonne flanelle pour nos Sœurs qui sont obligées d'en porter. Comme ma sœur Marie-Joseph doit nous envoyer les voiles, je pense que vous pourriez lui adresser la pièce de flanelle.

Allons, ma bien chère fille, je vous quitte; mais j'oubliais de vous demander pourquoi M<sup>lle</sup> Arton ne m'a pas écrit un pauvre petit mot. Et Sœur Mathilde, que fait-elle? est-elle toujours religieuse? Dites à ces dames mille choses aimables de ma part. Dites-moi aussi un mot de Quevilly, Darnétal et Sainte-Barbe; vous devez me faire l'historique de toutes les maisons qui sont sous votre direction. Dites-leur à toutes que je serai heureuse de faire leur bonheur; qu'elles se joignent à vous pour la neuvaine demandée.

Tout va bien ici et à Mana; notre bâtiment vient d'arriver avec des vivres dont on a grand besoin; à Cayenne nous venons d'en livrer pour 6.000 francs; Mana est riche en vivres, notre magasin est bien fourni. Quand nous aurons payé les marchandises, nous vous ferons de nouvelles demandes.

Adieu, ma chère et bien-aimée fille, je suis toute à vous.



## LETTRE 430<sup>e</sup>

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

*Commissions. Tranquillité des habitants de Mana. Reconnaissance à Son Eminence le Cardinal de Rouen. Mme Vialart. Question de l'unité de noviciat. Divers conseils. Souvenir à plusieurs personnes.*

Cayenne, mai 1842.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai reçu avec reconnaissance la lettre qui accompagnait la bonne marchandise que vous nous avez envoyée; votre choix est parfait, recevez-en mes remerciements. Mais vous avez déjà sans doute une nouvelle commande, tant pour notre église que pour nous; tâchez de nous envoyer tout cela par Nantes, c'est beaucoup plus sûr. Les bâtiments du Havre ont toujours du retard et des avaries: je suis obligée de payer 200 francs pour chaînes perdues avec leurs ancres. . . . .

... Je ferai venir de Rouen la presque totalité de ce dont

nous avons besoin en marchandises sèches; cela vous donnera de l'embaras, mais comme moi vous aimez à acheter... J'ai trouvé le coton à coudre trop fin et trop cher; nous en avons pour plus d'un an. Les pièces de piqué sont bon marché, ainsi que tous les coutils.

On vous fait des contes sur Mana; ce n'est que par jalousie, car nos pauvres nègres font bien leurs affaires, ils sont très heureux sous tous les rapports. Ils boivent bien quelques coups, ils se donnent quelques tapes; mais cela n'empêche pas les sentiments... ils valent mieux que nos paysans et sont plus faciles à contenter; ils travaillent bien, que pouvons-nous désirer de plus? Prions beaucoup afin que le Seigneur dirige son œuvre selon sa sainte volonté. Les hommes ne peuvent pas empêcher l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu; ayons confiance. Trop souvent nous voulons faire notre volonté et rarement celle de Dieu... cependant, à nous entendre, on ne le croirait jamais.

Actuellement, parlons affaires sérieuses. Savez-vous que vos réponses à Mgr d'Autun ne sont guère modestes; il n'est pas permis de parler si durement à un maître tel que celui-là! Je suis enchantée que vous ayez donné l'habit et fait faire profession à Rouen. Témoignez mon profond respect et ma vive reconnaissance à S. Ém. le Cardinal (1). Dieu veuille nous le conserver de longues années, pour son peuple et pour nous!

Je souhaite que vous entreteniez correspondance avec le bon M. Picard afin qu'il nous fasse connaître l'affaire de M<sup>me</sup> Vialart dans tous ses détails et ses résultats. J'ai vu par les journaux que Mgr l'Évêque d'Alger est parti pour Rome; sans doute pour se justifier, et peut-être pour la faire condamner. Le contraire m'étonnerait beaucoup, car c'est un homme qui n'a pas l'air de craindre le Saint-Père qu'il appelle son confrère! Je remercie le bon Dieu de n'être pas à Alger; Mgr d'Autun est un mouton en comparaison. Il me tarde de savoir la suite de cette affaire; cela pourrait nous donner des lumières pour nous conduire.

J'ai été très contente des lettres de ma sœur. Elle me dit

1. Prince de Croy, archevêque de Rouen.

qu'elle a représenté combien la Congrégation souffre de l'unité de noviciat. Je ne vois pas grande difficulté d'en avoir un pour les colonies à Paris ou aux environs de Senlis ; ce serait bien l'affaire, c'est si près de Paris ! et puis, le troisième à Limoux pour le midi de la France. Et pour tout cela une Supérieure Générale et son Conseil, ainsi que le portent les Statuts approuvés. Tous les évêques où nous avons des maisons sont nos Supérieurs spirituels, et l'autorité compétente nos directeurs temporels selon la loi ; elle est pour nous ce qu'elle est pour le clergé, comme pour tous les Français.

J'attends avec impatience des réponses à mes dernières lettres ; je voudrais savoir comment nous sommes avec le nouvel évêque de Beauvais. Ah ! s'il pouvait revendiquer les droits de son diocèse pour conserver à Senlis le noviciat des colonies, quelle tranquillité il nous procurerait ! je partirais de suite pour France dans la bonne saison ; j'ai quelque espoir... fiat, fiat !

Je voudrais bien qu'on quittât l'établissement de Sainte-Barbe (1) ; cette maison me pèse, je ne sais pourquoi, je laisse cela à la sagesse des Supérieures et du Conseil. Soignez bien Quevilly ; cette pauvre petite maison grandira sans efforts, mais qu'elle conserve sa simplicité ; si elle veut devenir beau pensionnat, elle tombera. J'ai en horreur la vanité dans les religieuses, c'est ce qui nous perd et nous empêche de faire le bien. Ensuite, ne nous présentez plus de religieuses venant d'un autre Ordre,

1. Vocabulaire de la communauté de Dieppedalle, fondée en 1837. La maison comprenait un pensionnat et une école gratuite.— Le culte de sainte Barbe, rapporté d'Orient à l'époque des croisades, fut vite implanté sur les rives de la Seine, surtout près de son embouchure, et une partie de la rive de Dieppedalle retint le nom de la sainte, comme aussi les roches grandioses qui la bordent et l'île située à cet endroit. Quand, en 1472, les Religieux du Tiers-Ordre de Saint-François s'établirent au hameau de Dieppedalle, ils dédièrent naturellement leur couvent à sainte Barbe. Profané par les protestants, restauré au xvii<sup>e</sup> siècle, abritant au xviii<sup>e</sup> des personnes détenues par ordre du Roi, ce couvent, devenu bien national au moment de la grande Révolution, fut ensuite acheté par Nicolas Lanne, propriétaire à Canteleu, et transformé d'abord en filature, puis en pensionnat de jeunes gens. En 1837, les héritiers de Nicolas Lanne vendirent l'antique Sainte-Barbe à la pieuse famille Lemaréchal qui y établit les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et rendit la chapelle au culte.

c'est la misère dans une communauté. Je ne sais si on pourrait admettre une exception ; ce n'est plus mon avis.

Je vous envoie des échantillons de ceintures pour les cinq couleurs, il en faut cinquante aunes de chaque couleur, tâchez qu'elles soient bien semblables aux échantillons. Si vous n'en trouvez pas, écrivez à Paris, et qu'on les envoie par Nantes, le plus tôt possible. Vous y joindrez une ou deux pièces de tulle pour voiles,  $5/4$  de large, bonne qualité. Nous arrangerons nos affaires de manière à vous envoyer de l'argent en vous faisant les demandes deux fois par an. Vous voyez que nous voulons mettre de l'ordre dans nos affaires. Il faut pour Mana de bonnes marchandises et pas cher, surtout des couleurs bleu et rouge solides. Vous avez reçu une petite note pour ma Sœur Ignace et pour nous : c'est une bannière, un dais pour les processions, diverses marchandises. Si cela n'est pas parti, vous joindrez le tout ensemble et vous nous l'enverrez par Nantes.

Plusieurs de vos filles m'ont écrit, je vous prie de leur témoigner ma satisfaction. Dites à ma bonne Sœur Marguerite que j'ai été heureuse de sa lettre, qu'elle prie pour moi, je la reverrai avec plaisir ; à la Supérieure de Quevilly, qu'elle soit assez bonne pour être mon interprète auprès de M. le Curé et qu'elle encourage Sœur Marguerite à bien remplir ses devoirs. Ma santé va bien, j'espère vous voir avant de mourir ainsi que notre bon Père Saint-Sever. Que de choses nous aurons à nous dire ! Qu'il ne s'avise pas de partir avant moi, nous devons faire route ensemble.

Mille choses aimables et gracieuses à toutes nos chères filles de toutes les maisons de votre arrondissement. Il est bien temps que je finisse.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi.



## LETTRE 431<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Au sujet de sa rentrée en France. S'informe des dispositions du nouvel évêque de Beauvais pour la Congrégation. Ne pas s'opposer au départ pour les missions du Sénégal. Retraite de M. de Saint-Hilaire. Ne pas chercher de protections dans les hommes.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 8 mai 1842.

Ma bien chère fille, sœur et amie,

Il faut donc que je dise bien mal dans mes lettres puisque vous me comprenez si peu ! Vous m'appellez toujours en France, comme si vous ignoriez les raisons qui m'empêchent de me rendre à vos désirs. Ne vous ai-je pas dit et redit ce que vous deviez faire pour échapper aux pièges qu'on nous tend de toutes parts ? Si ce que Mgr d'Autun demande lui paraît si juste, pour-quoi tant de finesse pour arriver à ses fins ? L'esprit de Dieu marche droit et à découvert ; il ne prend pas les précautions qui répugnent à la vérité. Je vous répéterai ce que je vous ai dit tant de fois : c'est l'œuvre de Dieu, la ruse ne parviendra pas à changer l'ordre qu'il a établi.

Vous ne me dites rien du nouvel évêque de Beauvais ; le connaissez-vous ? que faut-il espérer de son règne ? S'il voulait revendiquer les droits de son diocèse, à savoir le noviciat des colonies tel que la loi l'accorde par nos Statuts, il n'a qu'un mot à dire, et nous donnerons à la maison de Senlis toute l'extension nécessaire pour cet objet ; cela ne souffrira aucune difficulté. Si Monseigneur vous donnait son assentiment, vous m'en donneriez avis aussitôt et je prendrais les moyens nécessaires pour l'exécution d'une sage mesure à laquelle j'attache un grand prix. Au nom du ciel, remettez toute entreprise jusqu'à la fin de celle-ci . . . . .

Si quelque Congrégation nous envie le Sénégal (pour expier

ses péchés), ne vous opposez pas à de si saintes intentions (1). Vous prierez Son Excellence (2) de nous envoyer à Mana toutes les Sœurs dont vous pourriez vous passer, nous les emploierons au service des malheureux; ainsi ne vous tourmentez pas, soumettez-vous à la sainte volonté de Dieu.

Je vous envoie une traite de 5.000 francs pour nos affaires et les vôtres. J'envoie 3.000 francs à ma bonne Sœur Clotilde par les Sœurs Françoise Birot et Alexandre Dubreuil; je pense qu'elles passeront l'hiver à Limoux et s'y rendront bien utiles l'une et l'autre. Elles sont converties; il y a un mois qu'elles sont en retraite à Cayenne avec moi.

Vous nous annoncez une bien triste nouvelle, la retraite de notre digne protecteur M. de Saint-Hilaire; il me semble qu'il nous manque au moment du plus grand besoin. C'est à présent que nous devons redoubler de confiance en Dieu et en Dieu seul; il me semble que nul homme ne pourra comprendre notre position comme lui; mais je le répète: Dieu seul! Si au moins l'affaire des abbés africains et de M. Bouge était faite!... Et si M. le baron Roger est encore à la campagne, que ferez-vous?... M. Gerbidon aura l'extrême bonté de vous diriger dans cette affaire.

J'ai encore une grande grâce à vous demander: c'est de supporter patiemment la privation de la chapelle, en esprit de pénitence pour nos péchés. Ne cherchez donc point de protecteurs parmi les hommes, ni près de l'archevêque de Paris, ni près de l'évêque d'Autun. C'est à Dieu, dans la prière, que vous devez demander ce que les hommes vous refusent; je vous l'ai dit tant de fois, puis-je espérer que vous m'entendrez mieux cette fois que les autres?

Votre sœur et amie.

1. Par cette réflexion, la Mère Fondatrice faisait allusion aux peines, difficultés et sacrifices de la mission du Sénégal qui, au point de vue du mérite, n'est pas la dernière pour les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

2. Le ministre de la Marine et des Colonies.

## LETTRE 432<sup>e</sup>

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

*Arrivée de Sœurs. Retraite de M. de Saint-Hilaire. Désire M. l'abbé Bouge pour préfet apostolique. Monseigneur d'Autun. Question d'un noviciat à Sentis et d'un à Limoux. Un mot à Sœur Vincent-de-Paul Javouhey.*

Cayenne, 8 mai 1842.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'espère que vous avez déjà reçu la lettre que je vous écrivis par Bordeaux, accompagnée du sucre de Mana et d'une caisse de farine de manioc ou tapioca que je vous adressais. Celle-ci vous sera remise par mes bonnes Sœurs François et Alexandre que j'ai engagées à aller passer l'hiver près de vous. L'une et l'autre peuvent vous être utiles, elles sont courageuses et Sœur Alexandre travaille à merveille. Si au printemps elles désiraient voir leurs familles, vous leur permettriez d'y aller. Je profite de leur occasion pour vous envoyer 3.000 francs en argent ; j'ai pensé que cela vous serait agréable pour vos dépenses. J'adresse 5.000 francs à ma bonne sœur Marie-Joseph et vais la prier de faire part d'un morceau à ma Chère Mère Rosalie ; je tâcherai de réparer la brèche dans quelques mois.

Nous avons donc perdu M. de Saint-Hilaire, c'est une grande perte pour la Congrégation ! C'est en Dieu seul qu'il faut espérer ; il est le maître des cœurs, ma confiance est en lui seul. Nous venons de demander à Mgr de Carcassonne de nous envoyer M. Bouge comme préfet apostolique, avec deux de nos jeunes Africains comme vicaires et pour l'instruction de la jeunesse. Tous les papiers sont partis au ministère de la Marine et dès qu'ils seront approuvés, on les renverra à Mgr de Carcassonne. Suivez cette affaire de concert avec M. Vidal notre digne pasteur ; dans tous les cas, je ne veux que la sainte volonté de Dieu, et je la veux sincèrement.

Ma chère fille, je ne veux pas entrer dans le détail de toutes

les peines et les tracasseries que nous fait éprouver Mgr d'Autun, mais j'ai la ferme confiance que l'œuvre de Dieu n'en marchera pas moins vers son but; il est plus fort que les hommes. Si je n'étais pas si convaincue que je dois soutenir contre l'envahissement l'œuvre dont le Seigneur m'a chargée, j'abandonnerais tout à la volonté de celui qui voulant, disait-il, être notre père, ne cesse de persécuter ses enfants !... Combien j'aurais de choses à dire !

Je vais écrire à ma bonne sœur Marie-Joseph et à ma Chère Mère Rosalie pour les prier d'arrêter leurs entreprises. Les jours peuvent devenir plus mauvais, il faut se restreindre. Payons d'abord nos dettes, n'en faisons pas de nouvelles; resserrons-nous le plus possible, afin qu'il soit plus difficile de nous entamer. Je voudrais pour tout au monde que Mgr le nouvel évêque de Beauvais revendiquât ses droits pour conserver à Senlis le noviciat approuvé par les Statuts et que les menées les plus captieuses n'ont pu détruire, parce que le bon Dieu ne l'a pas voulu. Cette pensée me donne les plus douces espérances; joignez vos vœux aux miens, et dites-en votre pensée à nos Chères Mères. Je voudrais qu'il y eût un noviciat à Limoux pour le Midi; il donnerait beaucoup de sujets pour les colonies qui en ont un si grand besoin. J'espère que je vous en ai dit assez long, pardonnez-moi.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.

Mes respectueux hommages à notre digne Père, M. Vidal. Mon souvenir à toutes nos chères filles; qu'elles prient pour moi.

Ma bien chère et bien-aimée fille, Sœur Vincent-de-Paul,

Je vous prie d'accepter le livre que votre bon et saint frère vous a destiné (1). C'est un souvenir précieux que vous aimerez à conserver. Ne m'oubliez pas moi-même dans vos ferventes prières, j'en ai grand besoin.

1. Pierre Javouhey venait de mourir à Mana.

Mes encouragements à votre chère compagne Sœur Rosalie. Mon cousin Auguste (1) vous a entretenue pour lui et pour moi de ce qui peut vous intéresser.



## LETTRE 433<sup>e</sup>

A M. GALOS

Directeur des Colonies, à Paris

*Recommande à sa bienveillance les besoins de l'œuvre dont elle est chargée.*

Cayenne, 10 mai 1842.

Monsieur le Directeur,

Après un séjour assez prolongé que des affaires importantes m'ont fait faire ici, et au moment de retourner à Mana pour reprendre le soin de cet établissement dont la direction m'est confiée, j'apprends votre nomination comme Directeur des Colonies. Je m'empresse donc de vous adresser ces lignes où je vais appeler votre attention sur une œuvre fondée par le gouvernement dans l'intention de procurer le bien-être matériel et moral de gens autrefois si malheureux.

Dans l'éloignement où nous nous trouvons du reste de la société, dans la position exceptionnelle que l'on nous a faite, nous n'avons d'autres protecteurs que ceux qui nous ont envoyées et c'est à eux seuls que nous pouvons demander des secours. Ne vous étonnez donc pas, et surtout ne nous repoussez pas, lorsque nous vous prions de vouloir bien continuer à nous, simples religieuses, et à la pauvre population qu'on nous a confiée, les soins et la sollicitude dont nous avons été l'objet jusqu'à ce jour.

Vous verrez, Monsieur le Directeur, par la lettre que j'ai adressée à votre prédécesseur, et que vous recevez vous-même, que nous ne craignons rien tant que d'être importunes par des

1. Autre frère de Mère Vincent-de-Paul et dont il a déjà été parlé.

prétentions exagérées, et que, si les circonstances nous obligent à former quelques demandes de sujets ou d'argent au delà de ce qui nous est accordé, ces demandes reconnues nécessaires sont motivées par l'unique désir du bien de l'établissement, à la prospérité duquel vous ne doutez pas que le gouvernement s'intéresse.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mon profond respect.

Sœur Javouhey.

*Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny,  
Directrice de l'établissement de Mana.*



## LETTRE 434<sup>e</sup>

A LA SŒUR BATHILDE LAPARRE

Secrétaire Générale, à Paris

*Diverses nouvelles. Sentiments de résignation et d'humilité. Prêtres de Mana. Esprit de pauvreté; y former les novices. Lui adresse un reproche. Mana. Revient sur la question des noviciats.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 10 juin 1842, veille de mon départ pour Mana.

Je ne veux pas laisser partir cette bonne occasion sans vous écrire. J'attendais toujours des nouvelles de notre nouveau directeur des Colonies; chacun est dans l'impatience de le voir à l'œuvre, moi comme les autres. Vous avez reçu les lettres que je vous ai adressées par « la Blayaise » de Bordeaux qui a amené ma Sœur Françoise et une Sœur Alexandre Dubreuil; je les ai envoyées à Limoux. Par le même bâtiment, j'ai adressé toutes nos dépêches au ministre, et dans les paquets, une lettre à ma sœur Marie-Joseph et une autre à ma Sœur Théophile, par « les Deux-Jumeaux » du Havre . . . . .

Nous venons de terminer le mois de Marie, ensuite la retraite des enfants de la première communion. Que de grâces le bon Dieu nous a accordées! elles sont d'autant plus estimées que nous

n'osions les lui demander... cependant j'en sens tout le prix, et j'espère mettre en pratique les saintes résolutions que j'ai prises.

Ma santé est bien rétablie; avec elle, la gaieté, le courage pour faire tout ce que le bon Dieu demandera de moi. Oh! qu'on est heureux quand on ne veut que la sainte volonté de Dieu! quelle paix on goûte dans l'adversité, les contradictions! les biens et les maux sont indifférents. J'ai cependant un grand défaut qui me tracasse souvent; c'est la paresse pour écrire; je me refuse à croire que mes lettres puissent être de quelque utilité, pas plus que ma personne. Il me semble que les réclamations que vous me faites sans cesse pour aller en France sont une tentation du diable, à laquelle vous succombez sans vous en douter; déliez-vous-en donc davantage et ne cherchez que la sainte volonté de Dieu! Je compte là-dessus.

Nos enfants de Mana vont très bien. Nous avons deux saints prêtres que j'aime tous les deux: l'un pour me faire souffrir, l'autre pour me consoler; je pense que tous les deux font bien, ils sont bons. Cela n'empêche pas que je désire ardemment avoir un clergé à Mana. J'ai bien peur que le départ de M. de Saint-Hilaire ne soit un obstacle à ce projet; je compte sur notre digne protecteur M. le baron Roger pour vous diriger dans cette affaire difficile.

Je viens de compter le fond de ma bourse; je vais en tirer 4.000 francs pour vous les envoyer; mais pardonnez ma faiblesse, je voudrais en envoyer 2.000 à ma bonne Chère Mère Rosalie qui sera bien contente pour notre pauvre Cluny, et puis 2.000 pour vous. Mais je vous en supplie l'une et l'autre, soyez de bonnes économes; songez aux événements imprévus. Je crois que j'aime mieux la pauvreté que vous. Vous voulez que tout soit brillant dans vos pensionnats, et moi je n'ai de bonheur que dans la simplicité. Il faut de l'ordre, de la propreté, mais de la simplicité.

C'est aux novices qu'il faut inculquer ces maximes salutaires; renvoyez les orgueilleuses sans miséricorde. Il me semble que si j'étais en France, c'est au noviciat que je vous demanderais un petit coin, pour réparer ce que je n'ai pas eu le courage de faire étant jeune.

J'ai écrit une longue lettre à ma Sœur Théophile de Rouen ; priez-la de vous l'envoyer, afin que je ne répète pas ici ce que je lui ai dit ; bien des choses vous regardent. Pardonnez-moi si je vous écris tout ce que je pense. Quelquefois je songe : quand ma Sœur Bathilde n'a pas trop d'ouvrage, elle devrait mettre aussi ses pensées sur le papier. Savez-vous que vous me laissez ignorer bien des choses ! Je tâche de mettre cette mortification à profit. Celle que je comprends le plus difficilement, c'est le placement ou le déplacement des Sœurs sans que j'en sache toujours bien le nom, je ne sais même pas très exactement combien nous avons de maisons, tant en France que dans les colonies. Puisque je suis encore Supérieure Générale, faites-moi cette galanterie avant de nommer ma remplaçante ; et puis enfin, quand elle serait nommée, elle consentira bien à ma faiblesse. Songez que j'ai bientôt soixante-trois ans ; il n'est pas étonnant que j'aie les faiblesses des enfants de mon âge.

On dit que nous allons avoir des bateaux à vapeur ; on fera le trajet de Paris à Cayenne en vingt jours, tout compris le chemin de fer et la mer ; j'espère que vous viendrez alors passer vos vacances à Mana. Quel bonheur de vous voir et de vous faire admirer la Providence dans ses œuvres ! Vous admirerez aussi tout ce que le bon Dieu a fait pour ces malheureux qui n'y pensent pas plus que les blancs. Nous nous ressemblons tous par l'égoïsme et l'ingratitude, mais chacun croit mieux valoir que son voisin. Si les noirs n'avaient pas été perdus, scandalisés par les blancs, ils vaudraient mieux qu'eux.

Il me tarde de connaître l'opinion de Mgr de Beauvais. Je ne puis croire qu'il renonce à l'autorité qu'il a sur nous pour nous sacrifier à l'amour-propre de celui qui s'arroge des droits qui ne lui appartiennent pas plus qu'à lui. Il est notre père aussi bien que Mgr l'Évêque d'Autun l'est pour son diocèse, celui de Rouen, de Carcassonne pour les leurs. Le noviciat des colonies appartient au diocèse de Beauvais, les Statuts approuvés sont positifs. Nous reconnaissons toutes qu'un seul noviciat ne peut suffire pour la Congrégation ; elle est trop nombreuse et pas assez riche pour suffire aux frais de voyages d'un bout de la

France à l'autre ; personne ne connaît mieux nos besoins que nous-mêmes. Si Monseigneur continue à nous tourmenter, nous transporterons le noviciat de Cluny ailleurs. La maison de Cluny restera maison principale du diocèse d'Autun. Ceci n'est pas difficile à faire, on peut le proposer à Mgr d'Autun. Plusieurs évêques m'ont offert leurs diocèses pour la Congrégation ; je n'ai pas besoin de les nommer ici, mais si cela était nécessaire, je le ferais. Cependant je vous prie de ne pas aller plus vite que la Providence qui veut être secondée et non devancée. Attendez ses moments sans la presser ; laissez l'évêque d'Autun et l'archevêque de Paris bien tranquilles, ne paraissez pas vous affecter de ce qu'ils font ; priez, priez beaucoup, mettez tout entre les mains de Marie et de Joseph, et puis dormez en paix.

. . . . .  
Ne manquez pas de nous dire comment seront reçues nos lettres au ministère, surtout par M. le Directeur des Colonies, et puis ce que pensent M. Gerbidon et M. Roger.

Adieu, on va lever le sac, le bâtiment va partir. Je suis plus que je ne peux le dire, toute à vous pour toujours.



## LETTRE 433<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Nouvelles de Mana. Arrivée de deux Sœurs. Confiance en Dieu. Avis pour recevoir les postulantes. Maison de Limoux. Conseils de sagesse. Recommandations pour les Africains.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 22 juin 1842.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

Je veux vous écrire encore au moment de partir pour Mana. J'espérais avoir des nouvelles, en réponse de tout ce que je vous ai écrit depuis le changement du digne M. de Saint-Hilaire, et je

n'ai rien. Je ne sais plus à qui m'adresser ; il me semble que je suis étrangère et inconnue à toutes ces grandes autorités ; je m'en consolerais, pourvu que les choses continuent à marcher comme à présent. Nous n'avons pas lieu de nous plaindre : Mana va très bien ; il y a deux bons prêtres en ce moment, en attendant l'effet de nos demandes. Si le bon Dieu y donne succès, j'en serai enchantée ; si le contraire arrive, je m'y soumettrai courageusement parce que je ne veux que la sainte volonté de Dieu.

On vient de nous signaler un bâtiment ; il nous apporte peut-être des nouvelles... fiat, fiat !

24 juin.

Je reprends ma lettre après avoir reçu les vôtres que m'ont apportées nos chères Sœurs Marie-Joseph et Mélanie. Elles sont arrivées bien portantes et paraissent courageuses ; il me semble qu'elles feront très bien, je vous remercie de nous les avoir envoyées. Un bâtiment part pour Nantes demain, c'est « le Cayennais », le capitaine est de nos amis ; si vous avez à nous envoyer quelque chose de Rouen, profitez-en.

Je n'ose pas encore espérer que nos missionnaires soient prêts à partir. Que ce serait une bonne occasion pour eux ! Mon Dieu, j'ai mis toute ma confiance en vous ; j'espère que votre œuvre s'accomplira ; vous tenez le cœur des hommes entre vos mains ! Dès que les missionnaires seront arrivés, je me préparerai à partir pour me rendre près de vous. Ne négligez rien, M. Roger peut tout dans cette affaire. La charmante lettre que je viens de recevoir du bon abbé Arsène Fridoil, me fait voir que Dieu plaide notre cause ; on a cru ici que c'était la réponse à ma demande qui n'est cependant partie que le jour où la sienne partait de France. M. Guillier en est stupéfait, il me parle avec un ton qui n'est plus si désolant, il voit qu'il a eu tort. J'espère que tout ira bien, très bien ; demeurez paisible ; ne demandez plus rien ; attendez qu'on vous offre.

Si vous avez des postulantes, vous pourriez les faire recevoir, soit à Rouen, soit dans le Midi ; on les recevra à Saint-Affrique ou à Limoux, mais tout cela provisoirement. A mon arrivée,

nous arrangerons tout. Que les premiers vœux ne soient que pour un an, et toujours « conformément aux Statuts de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny » (1).

Il y a quatre mois que je suis à Cayenne pour voir comment on peut se passer de moi à Mana. Tout y va très bien ; ma bonne Sœur Isabelle, mes cousins Javouhey conduisent cela à merveille. Tous les nègres travaillent pour leur propre compte ; nous leur louons des terres que nous avons fait défricher à prix d'argent ; ils nous donnent 1/10 de leurs récoltes, et nous vendent les 9 autres parties qui leur appartiennent ; cela fait un total considérable pour un commencement. Nous avons vendu au gouvernement de Cayenne et à un particulier 240 milliers de couaque (ce qui remplace le pain), et 50 milliers de riz, tout cela cultivé par nos nègres ; ensuite tout le bois de construction que nous consommons dans une année vient de Mana, et nous livrons encore au commerce pour 8.000 à 10.000 francs de planches d'acajou. Tout ce monde est payé en argent et en marchandises.

Nous avons une goélette pour le transport des marchandises, qui nous coûte d'entretien 7.000 à 8.000 francs par an ; mais c'est la plus jolie de la rade de Cayenne et le meilleur marcheur ; il nous serait impossible de nous en passer, parce que nous ne permettons à aucun bâtiment de venir à Mana, afin d'éviter le désordre. Encore une année et tout ira bien ; je supprimerai quelques employés ; les plus grands travaux seront faits, le magasin et tout ce qu'il contient sera payé... je pourrai rester deux ans parmi vous sans que rien en souffre. Mais, je vous le répète, nos chers Africains!... Souvenez-vous bien de ne pas faire de nouvelles entreprises qui nous donnent trop de soucis. Point de bâtisse à Compiègne avant mon arrivée. Il vaut mieux que les pensionnaires attendent leur tour que de les attendre et qu'elles ne viennent pas, ce que nous avons vu quelquefois. Nous avons beaucoup à réformer avant d'aller plus loin. Je veux me mettre au noviciat et bien d'autres avec moi... Nous avons

1. La Vénérable avait déjà fait cette recommandation pour Cluny. (Voir page 13, note 1.)

besoin de nous rajeunir avant de faire le grand voyage de l'éternité.

Nous allons faire notre possible pour aider ma bonne Sœur Clotilde dans le courant de l'année ; et vous aussi, ma bonne Chère Mère ; ainsi que ma Chère Mère Rosalie qui paraît en avoir besoin. Il me semble que vous êtes bien merveilleuse, que vous ne craignez pas la dépense ; moi je suis économe..... pas possible !... J'achète beaucoup, mais c'est pour le magasin ; c'est ce qui nous donne le moyen de faire le bien. Je crois qu'il faut aider de tous nos moyens la maison de Limoux ; ce sera par la suite votre magasin, parce qu'on y sera toujours sans concurrence (1) ; et puis le clergé nous aime. Cette maison prendra une belle extension.

Je voudrais bien avoir ma bonne petite Sœur Adrienne de Limoux, pour être notre économe, et puis la Sœur Victoire Richard ; vous nous les enverrez par « le Cayennais », capitaine Joigny, elles seront parfaitement bien. Si ces messieurs (les Africains) sont prêts, qu'ils viennent par la même occasion, j'en préviens le capitaine. Oh ! tâchez que cela puisse s'arranger ! Les deux Sœurs sont en remplacement des Sœurs Françoise et Alexandre Dubreuil ; l'une avait quinze ans de colonie et l'autre guère moins.

Si mes Sœurs de Rouen ont quelque chose à nous envoyer, elles profiteront de la même occasion. Nous voudrions bien avoir de très bons souliers de femme, de toutes les grandeurs ; mais de bons souliers à la religieuse, avec des cordons dessus, semelle double, au moins 50 paires ; mettre cela bien en ordre dans une malle ; nos Sœurs nous l'apporteront.

Aussitôt l'arrivée de mes lettres, répondez-nous longuement. Ne faites pas de démarches, attendez-moi. Quand l'heure de la Providence sera arrivée, tout ira bien, sans efforts et malgré le mauvais vouloir des ennemis. En attendant, ne vous tourmentez pas pour moi ; ma santé est bonne, mon courage de même. L'œuvre de Dieu marche vers son but sans rétrograder.

1. Allusion à la difficulté de tenir un asile d'aliénés.

Dites à nos chers abbés qu'ils ne s'inquiètent pas, on est bien disposé pour eux, ils n'auront de contradictions que dans le clergé ; mais cela ne doit pas les étonner, puisque ce sont les seuls qui ne voudraient pas la réussite de Mana par des religieuses. C'est assez, vous devinez bien le reste. Mana est un établissement à part, il n'a réussi que parce qu'il était fermé à une partie de ses contradicteurs, mais...

Adieu, ma bien chère et bien-aimée fille, priez pour moi.

*P.-S.* — Faites passer cette lettre à ma bonne Chère Mère Rosalie, et puis, écrivez à Sœur Clotilde nos bonnes dispositions pour elle et pour son diocèse. Que le bon Dieu vous conserve Mgr de Carcassonne et Mgr d'Albi. J'apprends que M. Vidal est tombé dans un puits ; quelle peine pour tous les paroissiens, surtout pour nos chères Sœurs ! Pauvre Sœur Clotilde, toujours des chagrins !



## LETTRE 436<sup>e</sup>

A LA SŒUR BATHILDE LAPARRE, A PARIS

*S'adresser à M. de Saint-Hilaire pour l'envoi des abbés africains à Mana. Prochain voyage de la Mère Fondatrice en France.*

Cayenne, 26 juin 1842.

Ma chère fille,

Votre bon souvenir que je reçois à l'instant m'a fait, comme toujours, grand plaisir. Je vous réponds de suite, afin de vous prier instamment de faire votre possible pour nous envoyer nos chers Africains avec leur maître, M. le Curé, qui les a élevés à Limoux. J'ai écrit en conséquence ; vous avez reçu nos lettres, je l'espère.

Je pense que M. le baron Roger est à la campagne ; voyez M. de Saint-Hilaire, il vous aidera, j'en suis sûre ; il me semble qu'il est à Paris. S'il nous abandonne, à qui aurons-nous

recours ? Dieu s'est servi de lui pour commencer et soutenir une œuvre hérissée de difficultés ; jusqu'à présent le bon Dieu nous a fait la grâce de les vaincre avec son appui ; mais du moment où on l'a vu abandonner les rênes, on nous a crues tombées : tâchons que cela ne soit pas. Dites-lui qu'il prie Son Excellence de faire droit à notre demande : qu'on nous envoie nos chers Africains avec un Supérieur choisi par Mgr l'Évêque de Carcassonne et approuvé par M. Fourdinier, afin qu'il ne dépende pas de Cayenne. Il n'y a que M. de Saint-Hilaire qui puisse arranger cette affaire.

Tout va bien à Mana ; aussitôt que nos prêtres seront arrivés, j'irai faire un voyage en France pour vous aider et pour répondre à l'empressement de nos chères filles et de nos bons amis. J'attends les réponses à mes lettres des mois de mai et d'avril. J'écrirai ensuite longuement ; nous préparons tout comme si les réponses devaient être favorables.

Je vais vous quitter ; adieu, ma bien chère fille.

*P.-S.* — Je n'ai pas besoin de vous dire que nous n'avons pas une pensée cachée pour vous.



## LETTRE 437<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Humilité de la Vénérable. Commissions. Communauté de Sinnamary.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 2 août 1842.

Ma bien chère fille,

Me voici enfin dans ce cher Mana que personne n'aime, auquel tout le monde en veut. Que je le trouve joli et agréable, surtout aujourd'hui que toutes les fêtes sont passées ! rien ne m'ennuie comme les honneurs qu'on me rend et que je sens si vivement ne pas mériter. C'est ma croix..... autant celle-là qu'une autre !

Nous vous renvoyons « la Bonite » avec un honorable chargement : mon Père Labale, ma Sœur Stanislas et près de 6.000 francs de marchandises. Ne dites donc plus que nous sommes des paresseux, nous valons nos pareils. Je vais écrire à M. Foucaut, afin qu'il livre à chacun ce qui lui est dû : 45 milliers de couaque au magasin général et 10 milliers à M. Goriana ; pour le riz, nous tâcherons d'en faire accepter 3.000 kilos sur le marché que nous avons fait ; le reste sera pour notre magasin. Si le magasin veut, il peut prendre le café de première qualité à 2 fr. 50 le kilo ; celui de seconde à 2 fr. 40 ; s'il le refuse, M. Sauvage le prendra, le café est très sec et très beau. Vous recevrez aussi du tapioca pour vendre, un sac de maïs pour vos poules, une caisse de sucre et une caisse de café pour vous. Si on n'a pu s'arrêter à Sinnamary, tâchez de leur faire passer le plus tôt possible ce que nous leur envoyons. J'ai été très contente de cet établissement et aussi de Sœur Anne-Marie. Les Sœurs font beaucoup de bien ; elles sont estimées et elles le méritent ; il faut les laisser ainsi jusqu'aux vacances ; à cette époque on pourra changer Sœur Angadrème ; elle fait bien sa classe, mais elle avoue qu'elle a trop parlé..... M. le Curé m'a paru singulier ; je ne crois pas qu'il reste longtemps à Sinnamary, sa santé est bien mauvaise ; celle de ma cousine n'est guère meilleure. — J'espère que cette petite maison ira très bien, je m'y plairais beaucoup.

J'ai chargé M. Foucaut de placer le riz et le couaque selon nos marchés, il vous remettra les bordereaux. Je lui dis aussi ce qu'il doit nous envoyer par la goélette : du brai, de la morue, 3 ou 4 pièces de vin de M. Carnavane, des meules et des clous que nous avons laissés chez M. Maurice ; 100 livres de fil à senne (1) à 4 franc la livre chez le même, et 2.000 briques si le bâtiment n'est pas assez lesté.

J'envoie une de nos orphelines à nos Sœurs de Sinnamary ; elle est un peu simple, mais elle travaille bien, elles la formeront. Si Sœur Stanislas veut acheter quelque chose pour le magasin,

1. Senne, grand filet de pêche.

vous y consentirez ; c'est dans l'intérêt général. Vous pourrez vous servir de l'argent blanc, si vous en avez besoin avant d'avoir reçu celui du chargement ; vous savez ceux qui sont pressés, mais ne vous tourmentez pas. Vous donnerez à M. ... 300 francs en rouleaux ou en papier à valoir sur son compte. A notre retour de Surinam nous vous dirons où nous en sommes. Nous mettrons un mois à faire ce voyage, ainsi vous voyez que ce ne sera pas long. Les grandes planches d'acajou que le magasin refusera, vous les vendrez 7 et 8 francs la pièce, parce qu'elles ont 15 pouces de large.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi et dites mille choses à toutes nos chères filles ; je serai enchantée de recevoir des nouvelles de chacune d'elles par ma Sœur Stanislas.



## LETTRE 438<sup>e</sup>

A LA SŒUR SAINT-ANDRÉ LEROUX

Supérieure à Sinnamary

*Sollicitude maternelle.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 26 septembre 1842.

Ma bien chère fille,

Je profite de l'occasion de notre goélette qui va à Sinnamary chercher du bétail, pour vous demander de vos nouvelles. Comment êtes-vous depuis que vous êtes arrivée dans ce pauvre pays ? Vous nous écrirez longuement quand la goélette reviendra. J'aurais voulu écrire à Cayenne, mais je ne puis qu'envoyer une lettre pour Sœur Bernard que je vous recommande particulièrement.

Je vous envoie un peu de morue et de riz pour vous ; je ne sais vraiment pas ce qui pourrait vous faire plaisir. Nous avons toutes été malades et moi plus que les autres, mais nous sommes

mieux à présent. Sœur Anne-Marie, qui est arrivée ici très faible, est maintenant bien portante ; elle s'est bien fortifiée et a repris ses couleurs.

Je vous souhaite bon courage, bonne santé. Écrivez souvent à Cayenne pour qu'on sache toujours où vous en êtes et comment vont vos santés.

Croyez-moi aussi toujours votre bien affectionnée et bien dévouée Mère.

*P.-S.* — J'ai écrit à M. Martinet ce que l'on devait faire, les têtes de bétail que l'on doit prendre ; de ce nombre est votre vache laitière.



## LETTRE 439<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Son retour en France est subordonné à la volonté de Dieu. Consolation dans les croix. Maison de Compiègne. Elle s'arme de patience contre ses contradicteurs.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 16 octobre 1842.

Ma bien chère et bien-aimée fille, sœur et amie,

J'ai reçu toutes vos lettres qui m'ont fait grand plaisir ; elles m'en feraient bien davantage si vous n'insistiez pas toujours sur mon retour en France, avant que le moment de la Providence soit arrivé ! Croyez-vous que ce soit pour mon plaisir que je reste ici ? Vous vous trompez, car je ne marche pas sur des roses. Je suis persuadée que le moment de partir n'est pas encore arrivé ; ce ne sera pas avant mai prochain.

Prenez donc patience, ne vous inquiétez pas des protections humaines, je ne ferai pas un pas pour réussir dans une entreprise contre la volonté de Dieu, quelque sainte que soit l'œuvre.

J'ai une santé affaiblie, mais bonne encore ; je supporte courageusement, je dirai presque avec plaisir, toutes les croix que le bon Dieu m'envoie ; j'y trouve de la consolation ; j'ai honte pour les personnes qui me persécutent. Vous voyez que je ne suis pas trop malheureuse. Je vous dis ces choses pour votre consolation.

Vous me parlez toujours de la maison de Compiègne ; je vois dans cette entreprise beaucoup d'embarras. Vous allez vous mettre dans les dettes, c'est bien pénible, c'est votre affaire ; faites ce que vous croirez le plus selon la volonté de Dieu. Si Mgr l'Évêque de Beauvais voulait réclamer le noviciat de Bailleul pour Senlis, je consentirais avec grand plaisir à l'achat de Compiègne ; les deux maisons se soutiendraient mutuellement ; vous comprendrez tout le reste.

Je ne vous écris que deux mots ; j'attends des lettres par les premiers bâtiments ; je répondrai à tout. C'est en janvier ou février que je vous adresserai les sommes nécessaires pour payer ce que nous devons à Rouen et à vous. Vous ne nous dites pas si vous avez reçu les deux envois que nous vous avons faits, si nos Sœurs sont encore à Limoux ; car elles vous ont écrit depuis leur arrivée. Je n'oublie pas ma bonne Sœur Bathilde ; je la prie instamment de m'écrire souvent et longuement ; son papier est trop petit, qu'elle en prenne de mon format.

Adieu, ma bien chère fille.

*P.-S.* — Faites passer ce petit brouillon à ma bonne Chère Mère Rosalie ; soyez tranquille sur nos tracasseries avec le clergé. Avec de la patience on vient à bout de bien des choses, j'en suis armée de pied en cap et je demeure heureuse et tranquille.



## LETTRE 440<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Dévouement de M. Ischier. L'engage à supporter courageusement ses peines. Parle de quelques Sœurs. Son voyage en France se fera en mai prochain.*

Mana, 1<sup>er</sup> novembre 1842.

Ma bonne Sœur,

Le Père Ischier vous remettra ma lettre ; recevez-le avec bonté, il est aujourd'hui notre meilleur ami ; aussi j'espère qu'il nous reviendra bientôt et je le désire vivement. Je souhaite qu'il revienne seul ; il nous suffit dans les temps malheureux que nous traversons.

J'ai appris vos peines et je les partage vivement. Je n'y vois de ressources que dans votre courage et la patience. Ne vous laissez pas abattre, je vous en supplie ; les saints ont plus souffert que nous et ils se reposaient en Dieu, Permettez-moi cependant de vous dire qu'il faut souvent souffrir le mal qu'on ne peut empêcher sans le rendre encore plus grand.

Sœur Anne-Marie se porte à merveille, jamais je ne l'ai vue si bien ; elle partira par la première goélette pour se rendre à Sinnamary, et ma Sœur Saint-André viendra avec la goélette, à Mana, pour se rétablir. Ensuite nous vous la rendrons pour faire la classe de Sœur Philémon, jusqu'à ce qu'elle aille en France. Si elle n'a pas besoin de Mana pour se rétablir, vous la mettez de suite en emploi ; mais ne faites pas deux classes gratuites si vous pouvez vous en dispenser.

Je pense que M. Diot ne tardera pas à revenir ; nous tâcherons de le renvoyer le plus tôt possible pour chercher le Père Ischier ; s'il ne revient pas cette fois, on ne nous laissera pas sans prêtre pour Noël, je pense ? Je partirai sans doute pour France en mai prochain, afin de terminer les affaires de Cayenne où je me rendrai en février ou en mars ; c'est bien assez ; je ne voudrais pas faire deux voyages. Ma sœur Marie-Joseph m'écrit

qu'elle nous envoie des marchandises de Rouen par un bâtiment du Havre ; si vous les avez reçues, vous nous les enverrez par M. Diot.

Je suis très pressée, adieu. Bien des choses à nos chères filles, en particulier à Sœur Bernard.



## LETTRE 441<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A PARIS

*Mme Vialart. S'appuyer toujours sur les Statuts. Annonce son retour prochain en France. Fruits de l'expérience qu'elle a acquise. M. Ischier. Éviter les dettes. Laisser la divine Providence faire son œuvre. Questions temporelles. Zèle de MM. Javouhey pour la prospérité de l'œuvre.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 1<sup>er</sup> novembre 1842.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai reçu vos lettres qui accompagnaient la supplique de M<sup>me</sup> Vialart et sa déchéance que vous aviez apprise par les journaux. Si je l'avais connue, je l'aurais dissuadée de son voyage de Rome, où elle ne pouvait manquer de succomber. Si Mgr l'Évêque d'Autun m'avait à sa disposition et qu'il le pût, il en ferait de même. Nous demandons ce qu'elle demandait, mais nous sommes appuyées sur nos Statuts, et approuvées par les lois françaises. Gardons-nous bien de jamais rien promettre qui ne soit dicté par nos Statuts. Le temps est un grand maître, ne pressez rien, demeurez dans le silence le plus que vous pourrez.

Je pense aller près de vous en mai prochain ; c'est une résolution qui me coûte, parce que je n'y vois pas bien la sainte volonté de Dieu ; mais il aura pour agréable l'obéissance à vos désirs manifestés depuis si longtemps. Je laisserai Sœur Isabelle ma remplaçante à Mana, et Sœur Madeleine économe et directrice à Cayenne, avec une Supérieure pour la direction de l'enseigne-

ment. Je laisserai bien des travaux commencés ; toutefois, si le bon Dieu le veut, je viendrai les terminer dans deux ans.

Ce ne sont pas les noirs qui me donnent le plus de souci ; ce sont les blancs, ce sont les prêtres, les religieuses... que d'expérience j'ai acquise à mes dépens ! que je serai difficile pour l'admission des sujets !... Vous aurez de la peine à me reconnaître ; ma vue baisse, mais je n'en vois que plus clair... Ma santé est bonne, il me semble que je n'ai que quinze ans, mais je ne me regarde pas au miroir. Cependant priez pour que le bon Dieu me conserve la vie encore quelques années pour réparer le mal que je vous ai fait en signant le fatal écrit de Mgr d'Autun. Que de choses j'aurais à dire là-dessus !

Je ne suis pas sûre de trouver l'occasion de passer aux Antilles, cependant je le désire vivement. Si les bateaux à vapeur marchent bientôt, nous nous verrons plus souvent. Je crois que toutes nous y gagnerons, car à 300 lieues nous sommes presque étrangères ; avouons aussi qu'il y a un peu de négligence de part et d'autre. Je vous prie de dire à nos amis que je suis tranquille, quoique sur la croix.

Le pauvre M. Ischier est bien fâché de m'avoir fait de la peine ; il désire beaucoup rester parmi nous. Je suis heureuse que l'expérience d'une année l'ait éclairé sur ma conduite et ma moralité ; j'ai honte pour eux.

Il me semble que je n'ai plus besoin de vous parler d'affaires, puisque je dois partir. Je vous recommande de rester un peu tranquille ; il me semble que vous ne craignez pas assez de vous endetter, et encore moins ma bonne Chère Mère Rosalie. Elle oublie que Cluny n'est pas Bourbon ; 8.000 francs de dettes à Cluny, c'est énorme ! Vous vous souvenez trop de mes fautes et vous les imitez ; je suis corrigée, tâchez d'en faire autant. N'oublions pas l'exemple de M<sup>me</sup> Vialart.

La lettre de Mgr de Beauvais n'est guère charitable pour moi ; cela ne fait rien, je suis accoutumée à toutes ces gentilleses. Je vous le répète, suspendez toutes démarches, toutes supplications jusqu'à mon arrivée.

Ne chargez jamais les abbés noirs d'aucune commission,

démarche, etc... ; laissez la divine Providence faire son œuvre. Quand l'heure sera venue, elle n'aura pas besoin de protection humaine, elle tient le cœur des hommes entre ses mains. Rien ne m'étonne dans tout ce qui nous arrive... Je m'arrête. Quand je serai près de vous, je vous rappellerai ce que vous n'auriez pas dû oublier.

Je ne vous dis rien du dernier envoi que vous avez fait par le Havre, montant à 5.607 francs ; nous n'avons pas encore reçu le précédent, nous vous écrirons aussitôt que nous l'aurons. J'espère pouvoir emporter les traites nécessaires à payer mes voyages, mais pas plus. Vous voulez que je parte au moment où nous pourrions vous être utiles ; nos Sœurs feront ce qu'elles pourront, la bonne volonté suppléera au reste. Je laisse tout entre les mains de Dieu.

Mes cousins Javouhey sont pleins de zèle et de bonne volonté pour la prospérité de l'œuvre ; c'est une consolation pour moi. J'ai beaucoup de confiance en mon secrétaire Auguste ; il a de l'intelligence pour tout et est très courageux. Je désire qu'il n'y ait qu'un prêtre pendant mon absence ; cela évitera bien des tracasseries à la Supérieure. C'est M. Ischier que je demande, je crois l'obtenir. Le Père Guillier sera si content de me voir partir qu'il ne refusera rien de ce que je lui demanderai.

Je vous en écris bien long pour ne rien dire ; pardonnez-moi et priez pour votre sœur et meilleure amie.

*P.-S.* — Mille choses aimables et respectueuses à tous ceux qui ne m'ont pas oubliée. Faites part de ma résolution à notre vieil ami M. Roger ; je le reverrai avec grand plaisir. Présentez mon respect à M. Gerbidon, je ne connais plus que lui au ministère, mais il en vaut beaucoup. Qu'est donc devenu M. de Saint-Hilaire ? Le retrouverai-je à Paris ? Il me semble que je serai plus solitaire que dans le désert de Mana. Je suis sûre qu'on ne me reconnaîtra plus tant je suis noire et vieille ; j'en ris d'avance.



## LETTRE 442<sup>e</sup>

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A CLUNY

*Refuse la charitable proposition de la Chère Mère Rosalie. Source de ses chagrins.*

Mana, 2 novembre 1842.

Ma bien Chère Mère Rosalie,

L'offre aimable et courageuse que vous nous faites de venir me remplacer à Mana, prouve votre courage et votre bon cœur ; mais si je vais en France, c'est pour être réunies, afin de connaître ce que le bon Dieu demande de nous... s'il nous inspire de continuer son œuvre comme il l'a commencée ou s'il a changé ses desseins. Sa volonté sera notre loi, rien de plus.

En quittant Mana, je ne lui fais pas un éternel adieu. Je ne trouve personne dans les religieuses qui en veuille supporter la peine ; la plupart voudraient aux pauvres noirs toutes les vertus qu'elles ne possèdent pas elles-mêmes : voilà la source de tous mes chagrins. On dirait que ceux qui devraient le plus soutenir l'œuvre sont les plus opposés à la liberté. J'aurais tant de choses à dire là-dessus ! Que le monde est injuste !... ils veulent de grands biens sans faire aucun sacrifice, surtout d'amour-propre.

La lettre que j'écris à ma sœur Marie-Joseph vous sera communiquée. Toute à vous.

Votre sœur et fille (1),

Sœur Javouhey.



## LETTRE 443<sup>e</sup>

A LA MÈRE ONÉSIME LEFÈVRE, A LA MARTINIQUE

*Lui annonce son prochain départ pour France. Espère passer à la Martinique. État satisfaisant de Mana.*

1. La Vénérable se signe « fille » de la Chère Mère Rosalie, probablement parce qu'elle avait donné à celle-ci le titre et les pouvoirs de Supérieure Générale.

Mana, 5 février 1843.

Ma bien-aimée fille et amie,

J'ai reçu votre aimable lettre qui m'a fait le plus grand plaisir. Vous voulez savoir si j'écris encore : songez que je suis vieille et que je ne sais presque plus parler ; mais pour donner une preuve du désir que j'ai de vous faire plaisir, je vous trace ces quelques lignes pour vous dire que je pars pour France en mai ; c'est bien près.

Si je peux trouver un bâtiment qui passe à la Martinique, je serai trop heureuse d'en profiter pour aller vous visiter, ainsi que toutes nos chères filles ; cette pensée me fait le plus grand plaisir. Je travaille avec courage à mettre ordre à mes affaires et à ne laisser que le moins d'embarras possible à celle qui va me remplacer. Je laisse la colonie dans un état très satisfaisant ; il y a un an qu'un saint curé la dirige. Depuis qu'il est seul, nous sommes parfaitement tranquilles et lui aussi.

Je ne veux que vous dire de prier pour notre heureuse traversée.

Adieu, toute à vous.

Votre Mère et amie.



## LETTRE 444<sup>e</sup>

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE, A CAYENNE

*Divers renseignements et recommandations.*

Mana, 7 février 1843.

Ma bien chère fille,

Vous recevrez par la goélette les choses les plus essentielles dont vous avez besoin et qui sont contenues dans la note. Vous tâcherez de remplir les demandes qu'on vous fait. C'est par oubli que je ne vous ai pas parlé des carreaux que j'avais demandés à Bordeaux ; ainsi M. Diot les ramènera cette fois ; il veut faire un

voyage à Counamama (1), je voudrais bien que ce ne soit pas long et qu'il arrive à Mana vers le 5 mars. Vous ne manquerez pas de lui donner toutes les affaires de Sinnamary, il les leur remettra en allant à Counamama.

Je vous prie de témoigner ma vive satisfaction à toutes les Sœurs qui m'ont écrit ; je leur répondrai de vive voix bientôt. Renvoyez-nous Suzanne par la goélette ; les vacances sont assez longues comme cela, et tout le monde la reverra avec plaisir. Bien persuadée qu'elle revient, je lui recommande beaucoup de prudence envers M... J'ai si mal à la tête que je ne peux pas écrire, excusez-moi.

M. Foucaut nous fera bien plaisir de venir nous voir à Mana, priez-le de ma part de profiter du premier bâtiment.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



## LETTRE 445<sup>e</sup>

A LA MÈRE THÉOPHILE MONTET, A ROUEN

*A reçu son envoi. Prépare son départ pour France. Acquisition de la maison de Compiègne. Reconnaissance à M. le Curé de Saint-Sever.*

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, 7 février 1843.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai reçu avec un grand plaisir votre lettre et toutes les marchandises annoncées, le tout en bon état et très bien choisi : aussi nous en débitons beaucoup. Cayenne n'a rien d'aussi joli. J'écris à Sœur Madeleine, notre trésorière, de vous faire passer le montant le plus tôt possible, ainsi recevez mes remerciements

1. Village situé à mi-chemin entre Cayenne et Mana, et voisin de l'affreux désert du même nom où quantité de prêtres et de nobles furent déportés lors de la grande Révolution. Presque tous y moururent après d'horribles souffrances causées par l'insalubrité et la chaleur du climat, par la privation de tout secours et par les mauvais traitements de gardiens barbares.

pour tous les embarras que nous vous donnons ; le bon Dieu vous en récompensera.

Ce que vous me dites de votre jeune noviciat me fait grand plaisir, il me tarde de voir ce cher troupeau, de m'édifier de ses exemples. Je partirai pour France dans trois mois ; je mets ordre à mes affaires autant que je le peux pour ne pas emporter de souci. Priez pour moi ; je suis poltronne et crains le danger... C'est bien pardonnable, il y a quinze mois que je ne me suis pas confessée ! Je ne sais pas si on me laissera partir ainsi ; c'est probable, mais je me confie en Dieu et j'ai grand pitié des hommes.

Si je trouve une occasion favorable, je passerai à la Martinique ; mais si cela doit trop me retarder, je n'irai qu'en revenant ; je sais que tout va bien, je suis tranquille. Je vais écrire deux mots à mes bonnes Chères Mères Marie-Joseph et Rosalie pour leur répéter ce que je vous dis, mais envoyez-leur ce brouillon afin de les instruire de mon départ et qu'elles prient le bon Dieu pour moi. Je suis extrêmement pressée à cause du départ de notre bâtiment ; et puis il est inutile de vous en dire plus long, vous savez que je vais près de vous.

Ma sœur Marie-Joseph a fait une bonne affaire en achetant la maison de Compiègne ; pourvu qu'elle puisse la payer et attendre au moins une année pour bâtir ! Je n'aime pas les dettes, elles sont l'ennemi de la paix de l'âme. Si vous saviez comme je désire la solitude ! Je voudrais finir ma carrière dans le silence et l'obscurité ; c'est là tout ce qui me charme et m'enchanté !

Adieu, toute à vous.

Votre Mère et amie.

Témoignez ma vive reconnaissance au vénérable curé de Saint-Sever pour sa charmante lettre ; nous l'avons lue en grande société, et ses anciennes filles en ont pleuré de joie. J'aurai si grand plaisir de le voir ! Présentez-lui mon profond respect.

Adieu, et à bientôt.

Sœur Javouhey.

# TABLE

## DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME

	Pages
Note préliminaire. . . . .	5
LETTRE 337 <sup>e</sup> . — A la Sœur Madeleine Collonge, Supérieure au Sénégal.	
La Mère Fondatrice lui annonce son arrivée en rade . . . . .	7
LETTRE 338 <sup>e</sup> . — A la Mère Clotilde Javouhey, Supérieure à Limoux.	
Maison du Sénégal. Parents des jeunes Africains . . . . .	8
LETTRE 339 <sup>e</sup> . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, Supérieure à la Martinique.	
Heureuse traversée. Établissements du Sénégal. Fondation à la Trinidad. Œuvre de Mana. Se plaint du silence des Sœurs de la Guadeloupe. Sollicitude de la Vénérable pour la Chère Mère Marie-Joseph. Conseils spirituels . . . . .	9
LETTRE 340 <sup>e</sup> . — A la Mère Théophile Montet, Supérieure à Rouen.	
Exécution des projets de Mgr d'Héricourt. La Mère Fondatrice embarque les noirs pour Mana; dispositions de ces derniers. Projets de la Vénérable. . . . .	11
LETTRE 341 <sup>e</sup> . — A la Sœur Émilienne Botton, Supérieure, et aux Sœurs de Cluny.	X
Œuvre de Mana, ses espérances. Admission des sujets dans la Congrégation. Confiance en Dieu. Demande de prières . . . . .	13
LETTRE 342 <sup>e</sup> . — A M. Laurens de Choisy, Gouverneur de la Guyane française.	X
État de la colonie. Produits du sol. Logements à préparer. Denrées à céder. Sollicitude de la Vénérable pour les noirs. . . . .	15
LETTRE 343 <sup>e</sup> . — A M. l'abbé Gondin, curé de Chabeuil.	
Affaire d'Autun. Vocations. Bonheur de se donner aux noirs. . . . .	17
LETTRE 344 <sup>e</sup> . — A M. l'Amiral Rosamel, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.	
État de la mission. Bonnes dispositions des noirs. La Vénérable sollicite la faveur de la future libération pour d'autres individus, en vue du mariage et du bonheur de la famille. Nécessité d'une goélette . . . . .	18

- LETTRE 343<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.
- Projets et espérances pour Mana. Docilité des noirs. Sollicitude pour la Chère Mère Marie-Joseph . . . . . 21
- LETTRE 346<sup>e</sup>. — Projet de lettre à M. Laurens de Choisy, Gouverneur de la Guyane française.
- La vénérée Mère lui demande une explication avant de faire son rapport . . . . . 23
- LETTRE 347<sup>e</sup>. — A la Mère Onésime Lefèvre, à la Martinique.
- La Vénérable engage la Mère Onésime à faciliter le voyage de la Chère Mère Marie-Thérèse à Cayenne. Prospérité de l'œuvre de Mana . . . . . 24
- LETTRE 348<sup>e</sup>. — A la Mère Onésime Lefèvre et aux Sœurs de la Martinique.
- Absence de la Chère Mère Marie-Thérèse. Mana. Nouvelles de France. Établissements pour les jeunes filles de couleur. Visite du prince de Joinville. Bonnes relations avec les autorités civiles. . . . . 25
- LETTRE 349<sup>e</sup>. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, Supérieure à Bourbon.
- Docilité des noirs pour leur formation religieuse et sociale. Séjour de la Chère Mère Marie-Thérèse à Cayenne. Difficultés avec Mgr d'Autun. Récitation de l'office en latin. Senlis, noviciat central de la Congrégation. . . . . 28
- LETTRE 350<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à Cayenne.
- Bonheur de la Mère Fondatrice. Ses appréciations sur M. Macô et M. Lafond. Elle espère la visite du gouverneur à Mana. Questions matérielles. . . . . 30
- LETTRE 351<sup>e</sup>. — Probablement à M. le baron Roger, à Paris.
- Se plaint de son silence. Détails sur l'entreprise de Mana. . . . . 32
- LETTRE 352<sup>e</sup>. — A la Sœur Nathalie Raymond, Supérieure à Cayenne.
- Au sujet de M. Lagrange. Elle l'encourage à supporter pour Dieu les difficultés de sa charge. Questions diverses . . . . . 34
- LETTRE 353<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, Supérieure à Paris.
- Oeuvre de Mana. Sœur Isabelle, Supérieure d'un établissement à la Basse-Terre. Personnel à envoyer à Cayenne. Ne pas faire de nouveaux établissements en France. Sœur Nathalie, Supérieure à Cayenne. Un mot à Sœur Bathilde. Arrêter les démarches auprès des évêques . . . . . 35

- LETTRE 334<sup>e</sup>. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.  
Nouvelles du fils de leur cousin Javouhey. Bénédiction de Dieu sur l'œuvre de Mana; détails intéressants. Affaire d'Autun. Avenir prospère de l'établissement de la Trinidad. Importance de la maison de la Guadeloupe. . . . . 38 X
- LETTRE 335<sup>e</sup>. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.  
Amical reproche. Religieuses rentrant en France. Elle va écrire à Mgr de Carcassonne au sujet des jeunes Africains. Prochaine libération de 485 noirs; détails sur l'œuvre. Hâter l'envoi des jeunes Africains à la Guyane. Donner de ses nouvelles à diverses personnes. Départ de M. Lafond remplacé par M. Lagrange . . . 41 X
- LETTRE 336<sup>e</sup>. — Probablement à M. le baron Roger.  
Prochaine libération des noirs. Projets d'avenir . . . . . 44
- LETTRE 337<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.  
Rapport sur l'établissement de Mana. . . . . X 44
- LETTRE 338<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
La liberté donnée aux noirs excite la jalousie du Conseil général de Cayenne. Encouragements. Ses sollicitudes pour la Congrégation. Consolations que lui donne l'œuvre de Mana. Se reposer en Dieu . . . . . 54 X
- LETTRE 339<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.  
Libération de 485 noirs. Heureux résultats de l'entreprise. Projets d'avenir. Développement de la colonie. Humilité de la Vénéralable . . . . . 56
- LETTRE 360<sup>e</sup>. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.  
Se plaint de son silence. Lettres de plusieurs Sœurs. L'œuvre de Mana exige qu'elle y reste encore. Changement d'évêque à Beauvais; la situation de la Congrégation fixée de ce côté. Produits de Mana. Construction d'une maison appelée « le Gouvernement » . . . 59
- LETTRE 361<sup>e</sup>. — A la Sœur Nathalie Raymond, à Cayenne.  
La charge de l'administration de la maison de Cayenne. Appelle Sœur Isabelle à Mana. Annonce l'arrivée prochaine de plusieurs Sœurs . . . . . 62 X
- LETTRE 362<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.  
Est privée de ses nouvelles. Progrès parmi les noirs. Projet de voyage à la Martinique. La sainte messe à Senlis. Son admiration pour les grâces que le Seigneur accorde à la colonie de Mana . . . 62 X

- LETTRE 363<sup>e</sup>. — A la Sœur Nathalie Raymond, à Cayenne. ↗  
Se plaint de n'avoir pas de nouvelles de Cayenne. . . . . 64
- LETTRE 364<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
Consolantes cérémonies religieuses. Hostilité changée en admira-  
tion. Commissions. Projet de retour en France. . . . . 65
- LETTRE 365<sup>e</sup>. — A la Sœur Nathalie Raymond, à Cayenne. ↘  
Divers détails. . . . . 66
- LETTRE 366<sup>e</sup>. — A sa nièce Thérèse Javouhey, à Saint-Nizier.  
Elle l'encourage à répondre à l'appel de Dieu et l'invite à se  
rendre à Paris. . . . . 67
- LETTRE 367<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Marti-  
nique.  
Détails sur la colonie de Mana. Elle y emmène plusieurs anciens  
colons. Excellentes récoltes. Départ de Sœurs. Bienfait des croix.  
Tremblements de terre. Diminuer les dépenses à la Guadeloupe et  
à la Trinidad. Bonnes dispositions du gouverneur. Parle des  
Sœurs Onésime, Léontine et autres. Donner aux Sœurs les nou-  
velles qui les intéressent. Famille Javouhey bien établie à Mana. ↖ 68
- LETTRE 368<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
Démarche au ministère de la Marine pour M. Louis Javouhey  
et ses fils. Elle désire le retour de plusieurs Sœurs. Restreindre les  
dépenses. Reconnaissance due à M. de Saint-Hilaire. Se plaint du  
silence de la Mère Clotilde. Désire savoir Mère Marie-Joseph heu-  
reuse . . . . . 71
- LETTRE 369<sup>e</sup>. — A la Mère Onésime Lefèvre, Supérieure à la Marti-  
nique.  
La prie de ne pas mettre obstacle au départ pour France de la  
Chère Mère Marie-Thérèse et lui confie l'intérim. Promet sa visite. 73
- LETTRE 370<sup>e</sup>. — Aux Sœurs de la Martinique, de la Guadeloupe  
et de la Trinidad.  
Rentrée en France de la Chère Mère Marie-Thérèse. Sœur Oné-  
sime nommée Supérieure . . . . . 74
- LETTRE 371<sup>e</sup>. — A la Sœur Rosalie Brenot, à Limoux.  
Famille de Sœur Vincent-de-Paul Javouhey. Prochain retour  
de la Vénérable en France. Elle veut affermir l'œuvre des noirs  
avant de quitter la Guyane. Lui envoie un rapport sur Mana . . ↗ 75
- LETTRE 372<sup>e</sup>. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.  
Rentrée prochaine en France de la Chère Mère Marie-Thérèse.  
État de la colonie de Mana. . . . . 76

- LETTRE 373<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Rosamel, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.  
Lui exprime sa reconnaissance et annonce l'envoi d'un budget pour 1840 . . . . . 78
- LETTRE 374<sup>e</sup>. — Aux RR. Mères Marie-Joseph et Marie-Thérèse Javouhey, à Paris.  
Recommandations spéciales pour le bien de l'Institut. Prospérité de Mana. Détails sur la colonie que, par distraction, la Vénérable croit adresser à M. de Saint-Hilaire. . . . . 79
- LETTRE 375<sup>e</sup>. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.  
Menus détails. . . . . 82
- LETTRE 376<sup>e</sup>. — A la Mère Marie-Thérèse Griffaut, maîtresse des novices à Cluny.  
Explique la rareté de ses lettres. Détails sur l'œuvre et le personnel de Mana. Ne peut abandonner l'œuvre de Dieu. Conseils pour la formation des novices. Achat d'une goélette . . . . . 83
- LETTRE 377<sup>e</sup>. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.  
Départ du gouverneur de Cayenne pour Pondichéry. Luites de la Vénérable à Mana. Envoi de bois de Mana . . . . . 86
- LETTRE 378<sup>e</sup>. — A la Sœur Joséphine Tarriot, Supérieure, et aux Sœurs de Pondichéry.  
Le gouverneur de Cayenne envoyé à Pondichéry. Encourage les Sœurs à persévérer dans le bien qu'elles font. Est heureuse de faire la volonté de Dieu. La colonisation de Mana prospère. . . . . 88
- LETTRE 379<sup>e</sup>. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.  
Départ de Sœur Tharsille. Arrivée en France de la Chère Mère Marie-Thérèse Javouhey. Sentiments d'humilité. . . . . 89
- LETTRE 380<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à Paris.  
La Vénérable est heureuse de son arrivée en France. Recommandation spéciale d'observer les Statuts approuvés. Confiance en Dieu. Nouvelles de Mana. Avis divers . . . . . 90
- LETTRE 381<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
Peine et surprise du retour inattendu de la Chère Mère Rosalie en France. Sent la nécessité d'y rentrer elle même; recommandations spéciales à suivre jusqu'à son arrivée. Son regret de quitter Mana. Arrivée de Sœur Madeleine. État satisfaisant de la colonie. . . . . 92
- LETTRE 382<sup>e</sup>. — A la Sœur Nathalie Raymond, à Cayenne.  
Détails divers concernant Mana . . . . . 94

- LETTRE 383<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
Elle attend avec anxiété l'annonce certaine de l'arrivée de la Chère Mère Rosalie à Paris. Difficultés qui s'opposent à son départ de Mana; vertus que réclame sa position. Détails sur la colonie. Un mot au sujet des démarches faites auprès de Mgr l'Évêque d'Autun. Intentions de la Vénérable sur Senlis et sur Cluny. . . . . 95
- LETTRE 384<sup>e</sup>. — A M. l'abbé Gondin, curé de Chabeuil.  
Lui exprime sa reconnaissance; elle pense faire vraiment l'œuvre de Dieu. Elle ne peut rentrer en France avant la fin de l'année. Mana prospère, mais le bien se fait lentement . . . . . 97
- LETTRE 385<sup>e</sup>. — A la Sœur Nathalie Raymond, à Cayenne.  
Retour de M. Lagrange à Cayenne. Affaires courantes . . . . . 99
- LETTRE 386<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Rosamel, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.  
Accuse réception de lettres concernant la demande de Mgr l'Évêque d'Autun pour la suppression du noviciat de Bailleul. Motifs qui l'obligent à retarder son retour en France. Le remercie de l'intérêt qu'il porte à la colonisation de Mana. . . . . 100
- LETTRE 387<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Cluny.  
Quelques lignes relatives aux difficultés avec Mgr d'Autun . . . . . 102
- LETTRE 388<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à Paris.  
La suppose heureuse du retour de la Chère Mère Rosalie qu'elle a nommée Supérieure Générale intérimaire. Prospérité de Mana. . . . . 102
- LETTRE 389<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Rosamel, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.  
Rapport sur l'établissement de Mana. . . . . 104
- LETTRE 390<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
Départ de Sœur Nathalie Raymond pour France. Visites à faire. Arrivée des Sœurs. Nouvel archevêque de Paris. Ligne de conduite à suivre. Rapport à envoyer au baron Roger. Conseils de prudence . . . . . 114
- LETTRE 391<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à Cluny.  
Elle admire les desseins de la Providence dans la marche des affaires actuelles. Mana. Confiance en Dieu seul. Éloge de Sœur Nathalie. Questions pécuniaires. . . . . 117
- LETTRE 392<sup>e</sup>. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.  
Ne rien déroger aux anciens Statuts. Nouvel archevêque de Paris. Projette la construction d'une grande chapelle à Senlis. Quelques mots de la Chère Mère Marie-Thérèse . . . . . 120

- LETTRE 393<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
Elle la rassure sur leur position. Nouvelle fondation à la Guyane. X  
Sœur Nathalie ne peut retourner aux colonies. Ne pas commencer  
la chapelle de Senlis avant le retour de la Vénérable . . . . . 121
- LETTRE 394<sup>e</sup>. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Cluny.  
L'engage à apprendre l'italien. Désire connaître le résultat de  
sa visite à Mgr l'Archevêque de Paris. Différend survenu avec le  
préfet apostolique . . . . . 122
- LETTRE 395<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
Épreuve de la Vénérable; sa confiance en Dieu. Le Père Guil- X  
lier refuse de la confesser. Prie de lui écrire longuement. Recom-  
mandations et questions diverses. . . . . 123
- LETTRE 396<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne. X  
Avis divers. . . . . 126
- LETTRE 397<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne. X  
Confiance en Dieu. Commissions. L'abbé Terral. Renouvel-  
lement des vœux. Départ de deux Sœurs. Affaires temporelles. . . 127
- LETTRE 398<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne. X  
L'abbé Philippe lui cause bien du chagrin. Dévouement de  
M. Lafond. Départ de l'abbé Philippe pour Cayenne; recomman-  
dations à son sujet. . . . . 129
- LETTRE 399<sup>e</sup>. — A la Sœur Joséphine Tarriot, à Pondichéry.  
Intérêt qu'elle lui porte. La prie de voir M. le Gouverneur Du-  
camper. Un mot de la mort de la Chère Mère Marie-Thérèse. . . 130
- LETTRE 400<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine  
et des Colonies, à Paris.  
Heureuse de son retour au Ministère. Détails sur la colonisa- X  
tion de Mana . . . . . 132
- LETTRE 401<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine  
et des Colonies, à Paris.  
Suppression du noviciat de Bailleul. L'œuvre de Mana exige X  
une prolongation de son séjour dans la colonie . . . . . 133
- LETTRE 402<sup>e</sup>. — A M. de Saint-Hilaire, directeur des Colonies, à  
Paris.  
Le remercie de sa bienveillance. Emploi des ressources que le  
gouvernement met à sa disposition. Elle ne peut fixer encore  
l'époque de son retour en France . . . . . 137

LETTRE 403 <sup>e</sup> . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.	
Douleur de la mort de la Chère Mère Marie-Thérèse. Affaire d'Autun. Désintéressement admirable. Ne pas augmenter les dépenses. . . . .	140
LETTRE 404 <sup>e</sup> . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.	
Affaire d'Autun. Convocation du Chapitre général. Recommande de ne rien changer aux anciens Statuts. La Congrégation est l'œuvre de Dieu, il ne l'abandonnera jamais. . . . .	141
LETTRE 405 <sup>e</sup> . — A Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun.	
Expose le motif qui a retardé sa réponse. Soumet humblement son impossibilité de contracter un engagement en opposition avec les Statuts. Propose la réunion d'un Chapitre général. . . . .	143
LETTRE 406 <sup>e</sup> . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Cluny.	
L'encouragement par des sentiments de confiance en Dieu. Affaire d'Autun; ligne de conduite à tenir . . . . .	146
LETTRE 407 <sup>e</sup> . — A la Mère Onésime Lefèvre, à la Martinique.	
Douleur de la perte de la Chère Mère Marie-Thérèse. Intérêt de la Vénérable pour ses filles des Antilles; projet d'aller les voir. Écrire à la Trinidad . . . . .	147
LETTRE 408 <sup>e</sup> . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.	
Questions temporelles. Nouvelles de Mana. Recommandations à Sœur Bathilde. Demande la statistique du personnel et des établissements de la Congrégation. Régularité de la maison de Cayenne. . . . .	148
LETTRE 409 <sup>e</sup> . — A M. Auguste Javouhey, à Mana.	
Le prie de venir la rejoindre à Cayenne. Dons gracieux. Affaires diverses. . . . .	151
LETTRE 410 <sup>e</sup> . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.	
Commissions. Nouvelles de sa santé. Recommandations . . .	152
LETTRE 411 <sup>e</sup> . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.	
Apprend avec plaisir que l'établissement de Limoux s'améliore. Éloge d'Auguste Javouhey. Affaire d'Autun. Projet soumis au ministre de la Marine pour l'éducation des enfants noirs . . . . .	153
LETTRE 412 <sup>e</sup> . — A M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.	
Rapport sur l'éducation des enfants esclaves de la Guyane française. . . . .	155

- LETTRE 413<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
 Affaires temporelles. Il lui tarde de connaître l'accueil fait à son rapport du 26 juin. Détails sur Mana. Attend la visite du nouveau gouverneur. Privations spirituelles . . . . . 166
- LETTRE 414<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
 Bienfait des tribulations. Épidémie à Mana et à l'Acarouany . 168
- LETTRE 415<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
 Pardonne généreusement. Envois et commissions. Espère voir bientôt le gouverneur à Mana . . . . . 170
- LETTRE 416<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
 Nouvelles de France. Commissions. Lettre du ministre . . . . 172
- LETTRE 417<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
 Commissions. Ira bientôt à Cayenne . . . . . 173
- LETTRE 418<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
 L'engage à être constante. Conseils pour sa conduite à l'égard d'une Sœur. Envois divers . . . . . 173
- LETTRE 419<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
 Envois de différents produits. Encouragements. . . . . 174
- LETTRE 420<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
 Envois et commissions. Un mot des Sœurs de Sinnamary. M. Pierre Javouhey est mourant . . . . . 175
- LETTRE 421<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.  
 Mort de M. Lafond. Commissions . . . . . 177
- LETTRE 422<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.  
 Action de la Providence sur la Congrégation. Recommande de tenir fermement à la règle. Réunir le Conseil pour l'élection d'une Supérieure Générale. Profession et vêtue à la Trinidad. Elle prémunit contre le désir de bâtir. Mort de M. Pierre Javouhey. Rentrée de deux Sœurs en France. Projet de fondation d'une école à Mana ; Sœurs à y envoyer . . . . . 178
- LETTRE 423<sup>e</sup>. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.  
 Lui envoie la copie de la lettre précédente. Annonce plusieurs envois. Prospérité de la maison de Cayenne. . . . . 183
- LETTRE 424<sup>e</sup>. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.  
 Espère voir bientôt le noviciat à Senlis. Épreuves de M<sup>me</sup> Viarlart. La Mère Fondatrice remercie Dieu de l'avoir retenue à la Guyane. Elle désire deux abbés africains à Mana. Affaire d'Autun. Prospérité de Mana. . . . . 184

LETTRE 425<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.

Demande pour Mana un prêtre qu'elle désigne et deux abbés africains. . . . . 187 X

LETTRE 426<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.

Persécution qu'elle subit à la Guyane. Lettres à remettre à M. de Saint-Hilaire. Au sujet du Chapitre général de Cluny. État satisfaisant des établissements de la Guyane . . . . . 189 X

LETTRE 427<sup>e</sup>. — A M. l'Amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, à Paris.

Lui soumet le budget de 1843. Détails sur la colonie de Mana. Sentiments généraux au sujet de cette œuvre . . . . . 193

LETTRE 428<sup>e</sup>. — A M. de Saint-Hilaire, directeur des Colonies, à Paris.

Budget de 1843 soumis au ministre de la Marine. Prie M. de Saint-Hilaire de lui faire obtenir le supplément d'allocation qu'elle demande. . . . . 197

LETTRE 429<sup>e</sup>. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.

Affaires temporelles. Difficultés d'Autun. Conseils relatifs à sa charge. Demande des prières. Commissions. S'informe des maisons environnantes. Un mot de Mana . . . . . 199 X

LETTRE 430<sup>e</sup>. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.

Commissions. Tranquillité des habitants de Mana. Reconnaissance à S. Em. le Cardinal de Rouen. M<sup>me</sup> Vialart. Question de l'unité de noviciat. Divers conseils. Souvenir à plusieurs personnes. . . . . 201

LETTRE 431<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.

Au sujet de sa rentrée en France. S'informe des dispositions du nouvel évêque de Beauvais pour la Congrégation. Ne pas s'opposer au départ pour les missions du Sénégal. Retraite de M. de Saint-Hilaire. Ne pas chercher de protections dans les hommes . . . . 203

LETTRE 432<sup>e</sup>. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.

Arrivée de Sœurs. Retraite de M. de Saint-Hilaire. Désire M. l'abbé Bouge pour préfet apostolique. Mgr d'Autun. Question d'un noviciat à Senlis et d'un à Limoux. Un mot à Sœur Vincent-de-Paul Javouhey . . . . . 207

LETTRE 433<sup>e</sup>. — A M. Galos, directeur des Colonies, à Paris.

Recommande à sa bienveillance les besoins de l'œuvre dont elle est chargée . . . . . 209

- LETTRE 434<sup>e</sup>. — A la Sœur Bathilde Laparre, Secrétaire Générale, à Paris.
- Diverses nouvelles. Sentiments de résignation et d'humilité. Prêtres de Mana. Esprit de pauvreté; y former les novices. Lui adresse un reproche. Mana. Revient sur la question des noviciats. 210 X
- LETTRE 435<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.
- Nouvelles de Mana. Arrivée de deux Sœurs. Confiance en Dieu. Avis pour recevoir les postulantes. Maison de Limoux. Conseils de sagesse. Recommandations pour les Africains . . . . . 213 X
- LETTRE 436<sup>e</sup>. — A la Sœur Bathilde Laparre, à Paris.
- S'adresser à M. de Saint-Hilaire pour l'envoi des abbés africains à Mana. Prochain voyage de la Mère Fondatrice en France . . . 217 X
- LETTRE 437<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.
- Humilité de la Vénérable. Commissions. Communauté de Sinnamary . . . . . 218
- LETTRE 438<sup>e</sup>. — A la Sœur Saint-André Leroux, Supérieure à Sinnamary.
- Sollicitude maternelle. . . . . 220
- LETTRE 439<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.
- Son retour en France est subordonné à la volonté de Dieu. Consolation dans les croix. Maison de Compiègne. Elle s'arme de patience contre ses contradicteurs . . . . . 221
- LETTRE 440<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.
- Dévouement de M. Ischier. L'engage à supporter courageusement ses peines. Parle de quelques Sœurs. Son voyage en France se fera en mai prochain . . . . . 223
- LETTRE 441<sup>e</sup>. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Paris.
- M<sup>me</sup> Vialart. S'appuyer toujours sur les Statuts. Annonce son retour prochain en France. Fruits de l'expérience qu'elle a acquise. M. Ischier. Éviter les dettes. Laisser la divine Providence faire son œuvre. Questions temporelles. Zèle de MM. Javouhey pour la prospérité de l'œuvre. . . . . 224
- LETTRE 442<sup>e</sup>. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Cluny.
- Refuse la charitable proposition de la Chère Mère Rosalie. Source de ses chagrins. . . . . 227
- LETTRE 443<sup>e</sup>. — A la Mère Onésime Lefèvre, à la Martinique.
- Lui annonce son prochain départ pour France. Espère passer à la Martinique. État satisfaisant de Mana . . . . . 228 X

LETTRE 444<sup>e</sup>. — A la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne.

Divers renseignements et recommandations . . . . . 228

LETTRE 445<sup>e</sup>. — A la Mère Théophile Montet, à Rouen.

A reçu son envoi. Prépare son départ pour France. Acquisition  
de la maison de Compiègne. Reconnaissance à M. le Curé de  
Saint-Sever . . . . . 229





*J. Mersch, imp., 17, villa d'Alsia. - Paris-14<sup>e</sup>. — 13.161*







EX

A